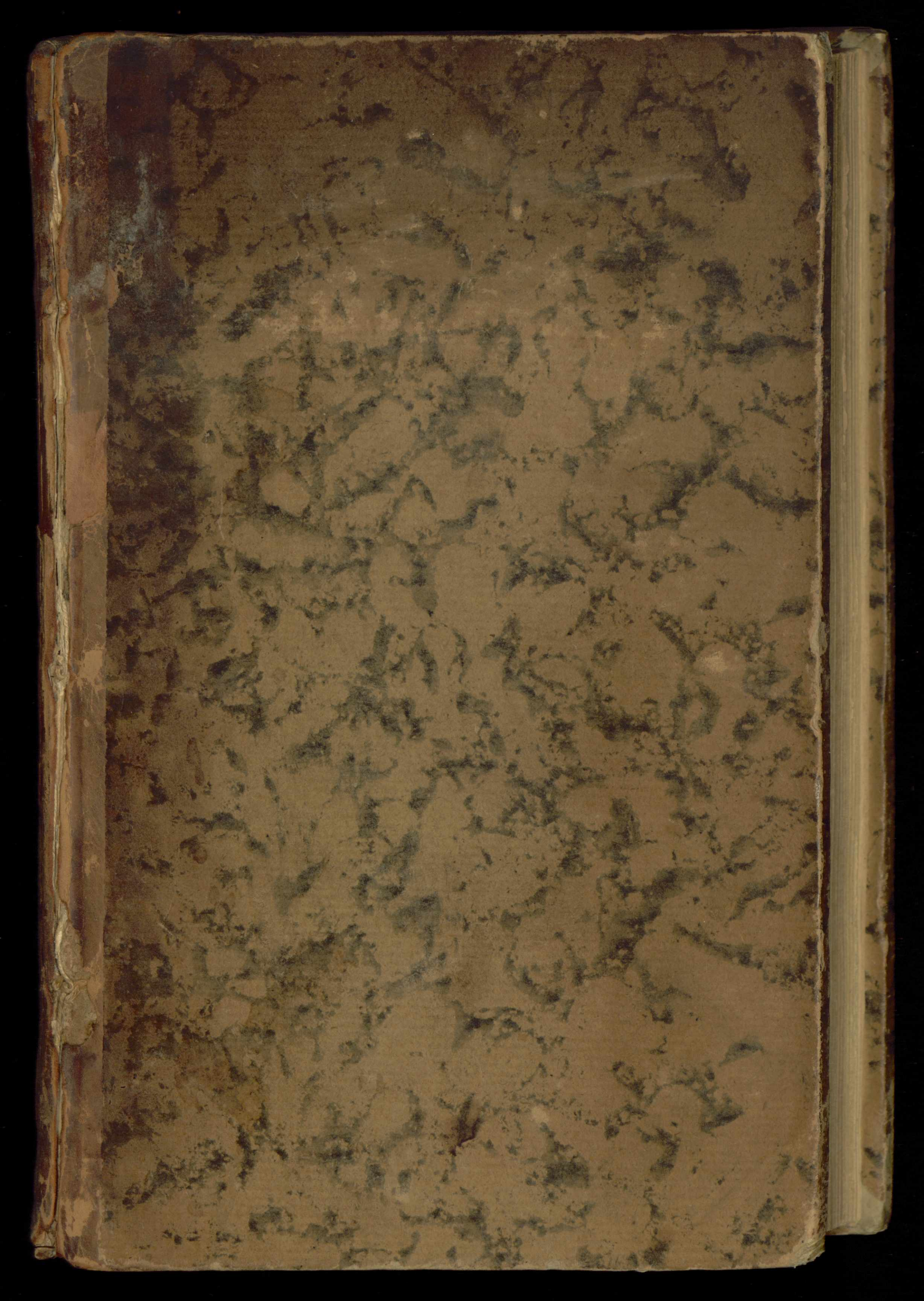
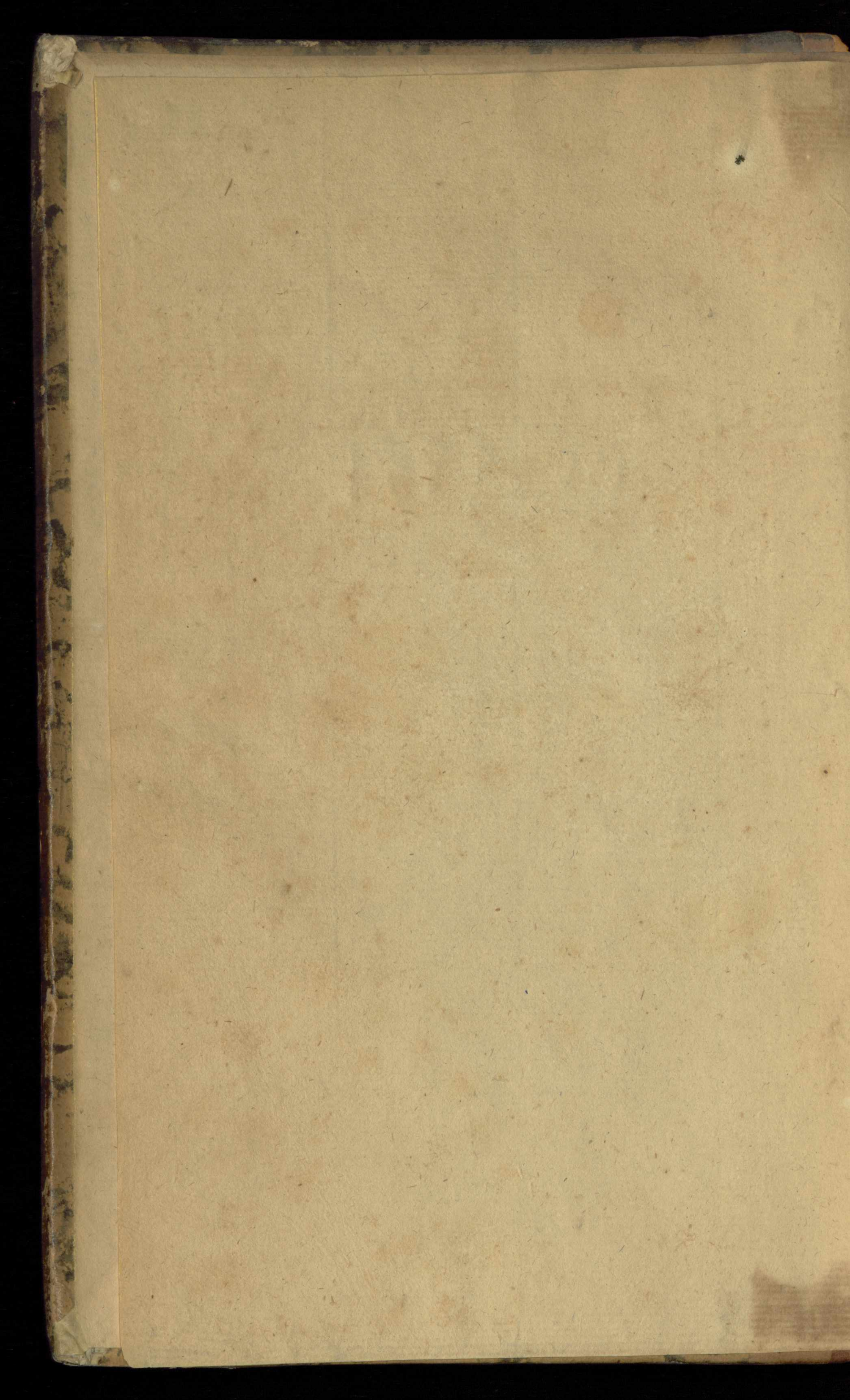








VOYAGE

PAR

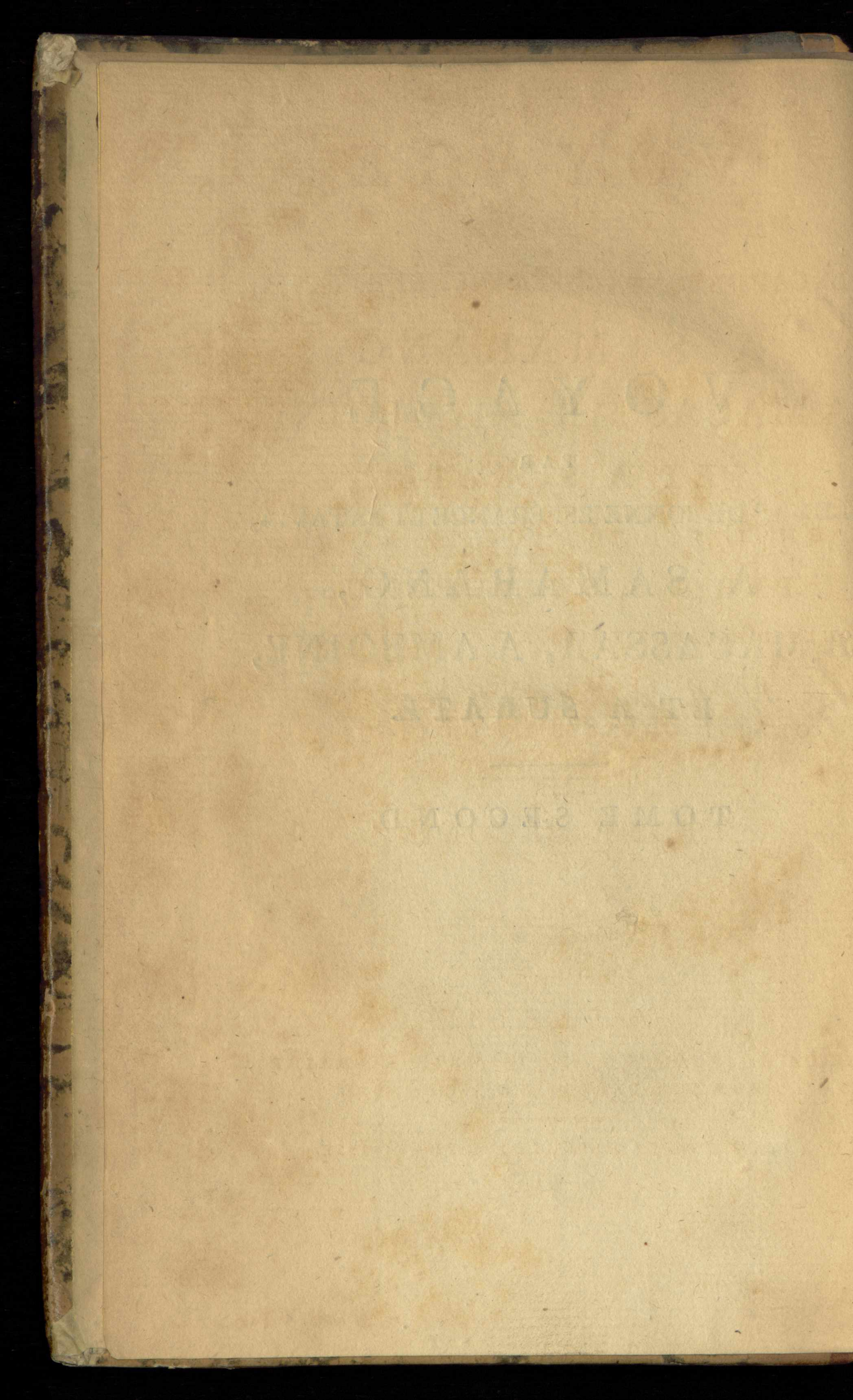
LE CAP DE BONNE-ESPÉRANCE ET BATAVIA,

A SAMARANG,

A MACASSAR, A AMBOINE,

ET A SURATE.

TOME SECOND.



VOYAGE

PAR

LE CAP DE BONNE-ESPÉRANCE ET BATAVIA,

A SAMARANG,

A MACASSAR, A AMBOINE,

ET A SURATE,

EN 1774, 75, 76, 77 ET 78,

PAR J. S. STAVORINUS,

CHEF D'ESCADRE DE LA RÉPUBLIQUE BATAVE.

TRADUIT DU HOLLANDOIS.

ORNÉ DE CARTES ET DE FIGURES.

TOME SECOND.

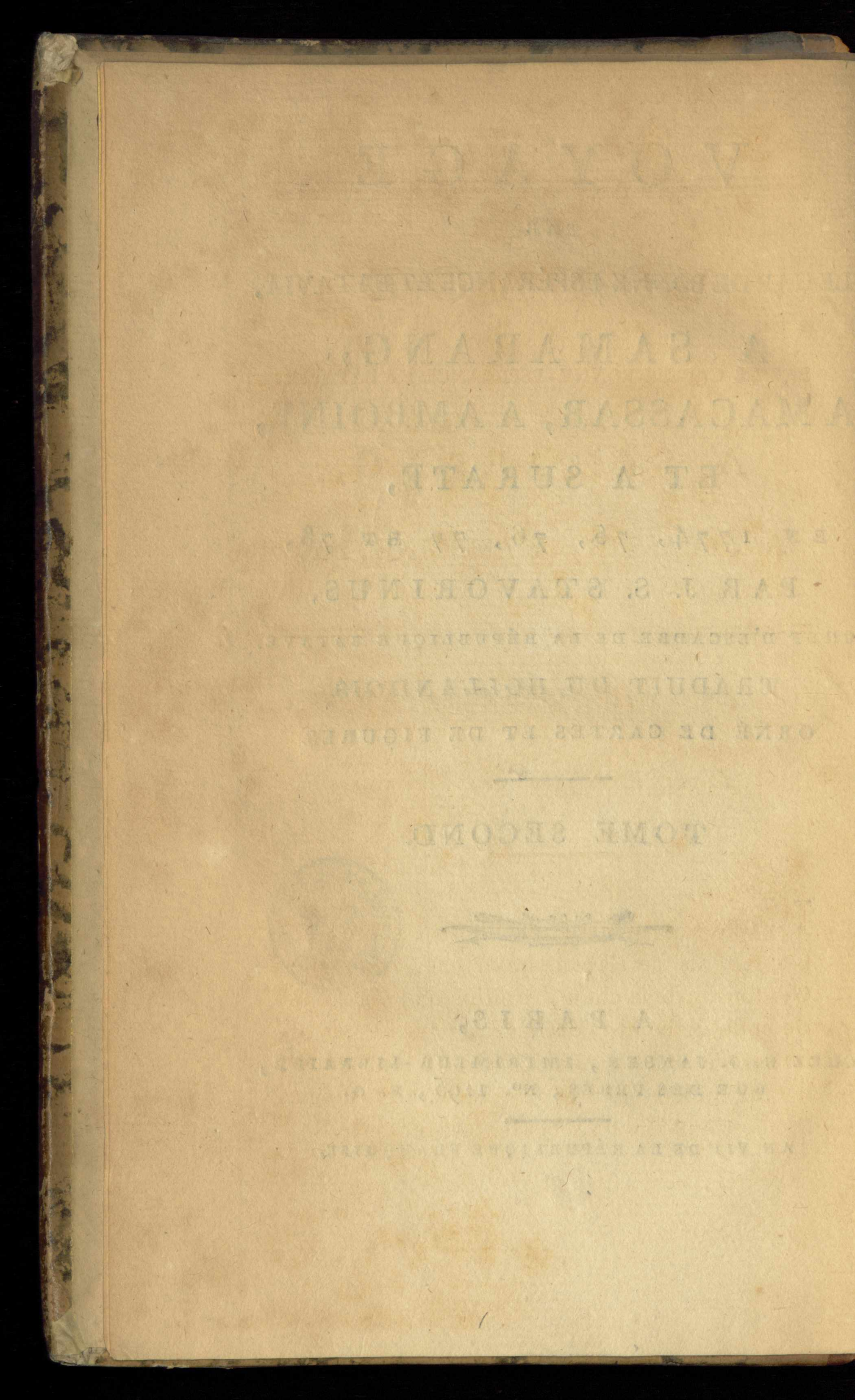




A PARIS,

CHEZ H. J. JANSEN, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
RUE DES PÈRES, N°. 1195, F. G.

AN VII DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇOISE.



VOYAGE

PAR LE CAP DE BONNE-ESPÉRANCE ET BATAVIA,

A SAMARANG,

A MACASSAR, A AMBOINE, ETC.

CHAPITRE PREMIER.

Mœurs et religion des Persans.

LES Persans mènent une vie fort sobre ; cependant ils ne s'abstiennent pas, comme les Gentoux, de la chair des animaux, si ce n'est de celle de bœuf et de lièvre, pour ne pas offenser ce peuple ; mais, suivant leur culte, il faut qu'ils tuent et préparent eux-mêmes les bestiaux dont ils veulent se nourrir.

Deux individus de leur nation, dont l'un, appelé Mantchergi, est courtier de la compagnie hollandoise, et l'autre celui de la compagnie Angloise, leur servent de chefs, tant à Surate que dans les environs ; ils leur tiennent lieu en même tems de prêtres ou pontifes, et sont chargés de terminer à l'amiable les petits différends qui s'élèvent entre eux : le vol, le meurtre et autres grands crimes qui troublent l'ordre de la société, sont punis par le nabab ou gouverneur de la ville. Celui-ci se conduit néanmoins avec beaucoup de circonspection à cet égard, parce qu'il est obligé de ménager davantage les Persans que les Mores et les Gentoux, tant à cause de leur grand nombre que de leur courage ; aussi vivent-ils, pour ainsi dire, dans une entière indépendance. D'ailleurs, il ne se commet parmi eux, à ce qu'on m'a dit, que fort peu de ces délits capitaux ; et comme ils vivent isolés dans des quartiers particuliers, où ils ne permettent à aucun étranger d'habiter, il leur est facile de tenir secret tout ce qui peut n'être pas à leur avantage.

Le culte religieux des ansiens Persans, établi par Zoroastre (1), que ce peuple a conservé

(1) Les Persans de Surate prétendent posséder un manuscrit original et authentique du livre des loix de Zoroastre.

jusqu'à ce jour, est trop généralement connu pour en parler ici. D'ailleurs, les interprêtes qu'on trouve dans ce pays sont à peine en état de rendre d'une langue dans l'autre ce qui est nécessaire à la conversation ordinaire; par conséquent incapables de rendre des idées purement abstraites et allégoriques. Je pense donc qu'il sera bien difficile de se former jamais en Europe des notions exactes des différentes opinions religieuses des peuples de l'Asie (à l'exception des Mahométans); à moins qu'on ne parvienne à entendre parfaitement leurs langues, sur-tout celle de leurs prêtres, et qu'on soit en état de saisir leurs raisonnemens métaphysiques. Je vais cependant dire, en passant, quelque chose de leur religion.

Ils prétendent que le feu sacré, qu'ils disent avoir apporté avec eux en quittant leur ancienne patrie, a constamment brûlé jusqu'à ce jour sans s'éteindre, et cela dans leur principal temple, situé près de la ville portugaise de Daman. Le peuple, ignorant et crédule, ajoute aveuglement foi à cette imposture, d'autant plus que les prêtres qui ont ici, comme par-tout ailleurs, l'art de tromper la multitude, leur imposent la loi de croire cette absurdité. Ces jongleurs ont soin aussi de n'ex-

poser qu'une fois par an le feu sacré aux regards de leurs stupides admirateurs ; et ce jour est un jour de fête, qui tombe au mois d'octobre, par lequel commence leur année : il est entièrement consacré aux plaisirs de la table et à d'autres amusemens.

Outre cette fête ils en ont une autre chaque mois, qu'ils donnent à leur culte religieux. Aucun Persan ne manque de faire sa prière soir et matin : pendant celle de la matinée ils se tournent vers le soleil levant, et pendant celle du soir vers la lune, lorsqu'elle se fait voir.

L'eau est de même un objet de leur adoration, parce qu'ils prétendent que le soleil, le feu et l'eau sont les trois images les plus pures de l'Etre-Suprême, à qui seul, disent-ils, s'adresse leur culte (1). Ils portent leur respect pour le feu au point de n'en jamais éteindre

---

(1) Ils ont six ou sept églises, tant dans la ville que dans les environs, où leurs prêtres font tous les jours la prière avec une espèce de sermon ou d'exhortation. Ils y entretiennent aussi constamment un petit feu flamboyant du bois le plus pur et le plus précieux qu'ils puissent trouver. Il leur est défendu de laisser animer ce feu par le soufle d'un être impur : ils se servent pour cela de l'air seul, par le moyen d'un éventail. Ce n'est qu'aux Persans seuls qu'il est permis d'entrer dans ces temples. Ils n'ont pas, comme les autres sectes en général, la manie de vouloir faire des prosélytes.

aucun, pas même celui d'une chandelle ou d'une lampe.

Lorsqu'il y a quelque incendie dans la ville ils y accourent avec empressement, non pour l'éteindre avec de l'eau, mais pour abattre les maisons adjacentes, afin d'empêcher par ce moyen le feu de se propager davantage.

Ces trois nations différentes, les Mores, les Gentoux et les Persans, dont les principes religieux sont si opposés les uns aux autres, vivent cependant dans la plus grande union, sans avoir jamais le moindre différend à cet égard. On les voit ensemble sur le bord ou dans la rivière même adresser, chacun en particulier, à l'être qu'ils adorent, leurs vœux et leurs prières, sans montrer le moindre mépris pour ceux qui sont d'une opinion différente. Il y a plus, ils respectent et fêtent même les jours que les autres sectes regardent comme sacrés. Aux époques où les Persans exposent leur feu sacré en public, aucun Gentou ne s'approche d'un feu quelconque, et se permet moins encore d'y toucher.

Les principales maladies qui règnent parmi les habitans de Surate, sont des fièvres chaudes et la dyssenterie, qui se termine ordinairement en flux de sang.

Les chaleurs extraordinaires qu'on éprouve

ici aux mois de juillet, août et septembre, sont, à ce qu'on prétend, la cause de cette première maladie ; et l'on attribue la seconde à la nourriture peu substantielle dont on fait usage ; ce que je laisse à décider aux médecins. Peu de personnes y parviennent à un grand âge ; cependant Valentyn nous apprend qu'Aureng-Zeb a vécu cent et trois ans.

CHAPITRE II.

Description des sépultures des Persans.

QUAND un Persan vient à mourir, on lave bien son corps et on lui met ensuite ses plus vieux habits. Après quoi arrivent quatre porte-faix, également Persans, mais de la plus basse classe, à qui même il n'est pas permis de toucher du feu. Ceux-ci posent le corps sur une civière de fer en forme de gril, et le portent hors de la ville vers les puits ou sépultures de leur nation.

Il y a plusieurs de ces puits dans les environs de Surate; mais le principal se trouve à une demi-lieue hors de la porte Double. Le champ sur lequel ce puits est construit peut avoir un quart de lieue de circonfé-

rence, et appartient en propriété aux Persans. Il est un peu plus élevé que les terres adjacentes; le sol en est d'une argile forte et pierreuse, où les grandes chaleurs ont produit de profondes crévasses. Le peu de bois taillis et de broussailles épineuses qu'on y apperçoit ça et là portent les marques les plus visibles de l'extrême aridité de ce terrain, sur lequel ils paroissent plutôt languir que croître.

Le profond silence, la lugubre solitude, le croassement des corbeaux et des corneilles qui se tiennent ici en grand nombre pour dévorer les cadavres, tout offre une image frappante du tableau que les anciens poëtes ont fait des bords de l'acheron. Sur ce terrain sont quatre puits, dont deux sont tombés entièrement en ruine, et se trouvent couverts dans l'intérieur d'herbes et de broussailles. Le puits qu'on a construit il y a trois ou quatre ans, est, comme les autres, d'une forme circulaire. Sa circonférence est de trois cents pieds, sur seize à dix-sept pieds d'élévation au-dessus du sol. Il est bâti en pierre de taille fort dure, et garni d'un bord par le haut. L'ouverture par laquelle on y porte les cadavres se trouve, comme celle des autres puits, tournée vers l'est, pour que le so-

leil levant puisse y darder ses rayons. Cette ouverture, qui est pratiquée dans le haut du mur sous le bord, a plus de cinq pieds d'élévation : elle est fermée par deux fortes portes en pierre garnies d'une serrure; de sorte qu'il est impossible d'y entrer. On y monte par un talus sur lequel je grimpai; mais je n'y trouvai aucune fente par où je pusse porter ma vue dans l'intérieur. Sur le bord, au-dessus de la porte, il y a un frontispice semi-circulaire, sur lequel sont gravées en lettres persanes des sentences relatives à ce triste lieu.

Au nord-est, nord-ouest, sud-ouest et sud-est, à douze pieds environ du grand puits, il y en a quatre autres plus petits, maçonnés sous terre, qui s'élèvent à trois ou quatre pieds au-dessus du sol en forme de voûte, dans laquelle il y a plusieurs trous. Ces puits servent à recevoir les eaux qui découlent des cadavres, ou que la pluie y amène, par autant des rigoles qui communiquent avec le grand puits. Il est impossible de se former une idée de l'horrible puanteur qui infecte les environs et qui me causa un affreux mal de tête dont je me ressentis long-tems; fruit de mon indiscrète curiosité.

J'avois laissé mes domestiques et les porteurs de mon palanquin à une assez grande

distance de l'endroit où sont les puits, parce qu'on m'avoit prévenu que la curiosité qu'avoit eu le frère de M. de Briancourt, chef de la factorerie françoise de voir par lui-même la disposition intérieure d'un de ces tombeaux, lui auroit immanquablement couté la vie, si M. de Briancourt n'étoit pas accouru à tems à son secours avec quelques soldats. Comme on avoit épié ses démarches, il fut attendu à la porte de la ville par une troupe de Persans dont l'intention étoit sans doute de le massacrer. J'eus le bonheur aussi que le garde du cimitière qui a sa demeure près d'un petit temple consacré au feu, étoit dans ce moment à la ville; de sorte que je me trouvai absolument seul dans ce lieu.

En grimpant le long du mur par le moyen de quelques trous, je parvins à la hauteur de l'ouverture par laquelle on entre les corps dans le puits. J'y trouvai entre les deux portes une fente assez large pour considérer à mon aise la manière dont les corps sont disposés. Au milieu d'un plan incliné, à peu près comme les lits de camp de nos corps-de-garde, qui partoit du mur extérieur à un pied et demi au-dessous du seuil de la porte, et qui delà régnoit tout autour du bâtiment, il y avoit un grand trou ou égoût couvert d'une grille

de fer qui servoit à l'écoulement des eaux qui suintoit des cadavres, et dont je ne pouvois pas appercevoir le fond.

Cette espèce d'amphithéâtre étoit divisée en trois rangs disposés en cercle, dont l'extérieur ou le plus proche du mur étoit destiné pour les hommes, le second pour les femmes, et le troisième, qui étoit plus petit, pour les enfans. Lorsque les oiseaux de proie ont dévoré les cadavres qu'on a déposés dans ces puits, ils servent à recevoir les ossemens. Chaque corps occupoit un lit particulier, garni par le bas et sur les deux côtés d'un rebord d'environ un pouce de haut; et entre chaque lit il y avoit une rigole étroite par laquelle l'eau couloit vers le trou du centre : toutes ces ouvertures étoient pratiquées de manière que l'eau d'un cadavre ne pouvoit pas couler sur un autre. Parmi les femmes je vis un corps à demi décomposé, et ailleurs beaucoup de squelettes (1).

---

(1) Suivant Thévenot, les peuples de la Perse, et particulièrement ceux de la province de Kerman, mettent les corps morts debout dans un lieu enclos d'un mur, avec une espèce de fourche sous le menton, pour les tenir debout. Ils les laissent dans cet état jusqu'à ce que les corbeaux leur aient arraché les yeux; et si ces oiseaux commencent par l'œil droit, ils s'imaginent que le mort est bienheureux, et le placent alors de nouveau droit sur ses

A quarante toises de ce puits, on trouve un grand bassin d'eau, dans lequel les parens du mort viennent laver son corps avant de le déposer dans le puits; et il n'est permis à aucun Persan d'approcher davantage de ces puits, et bien moins encore d'y porter la vue. Si par inadvertance un Persan se hasarde d'enfreindre cette première loi, il faut qu'on brûle ses habits, qu'on lave son corps, et que le prêtre le purifie; il doit de plus payer une forte amende.

Près de ce bassin est un petit temple carré couvert d'une espèce de coupole, dans lequel un Persan entretient jour et nuit du feu, soit flamboyant ou couvant sous la cendre.

---

pieds dans un enclos qu'ils appellent le *tombeau blanc*. Si c'est au contraire l'œil gauche que le corbeau arrache le premier, ils regardent le mort comme malheureux dans l'autre monde, et le mettent dans le *tombeau noir*.

Ces tombeaux, ajoute Thévenot, sont des puits exhaussés de quelques toisses de terre, où ils posent les cadavres debout et totalement nus, excepté les parties sexuelles, qu'ils couvrent d'un linge.

Suivant le même voyageur, le plus grand service que les Guèbres pensent pouvoir rendre à une personne décédée, est de tuer pour l'amour d'elle un grand nombre de grenouilles, de serpens et autres reptiles.

Mais rien de tout cela n'a lieu à Surate, ainsi que différentes personnes dignes de foi me l'ont assuré.

Les

Les corps qu'on a une fois déposés dans un de ces puits ne peuvent plus en sortir, sous quelque prétexte que ce soit; et si, par accident, une personne qu'on auroit cru morte, revenoit à elle-même après y avoir été portée, les préposés de ce funeste lieu ont ordre de la tuer sur-le-champ, ainsi qu'on en a eu, dit-on, anciennement plus d'un exemple. Ils s'imaginent que si quelqu'un venoit à sortir d'un de ces puits, Dieu en seroit tellement irrité, qu'il défendroit à la terre de porter des fruits, et que les habitans seroient affligés des plus terribles calamités.

CHAPITRE III.

Monnoies, poids et mesures.

On trouve à Surate des monnoies d'or, d'argent et de cuivre.

La monnoie d'or, appelée *moor*, est au titre de vingt-trois carats : elle vaut ici quinze roupies d'argent; néanmoins cette valeur n'est pas constante; elle varie suivant que le prix de l'or monte ou baisse.

Les *ducats* qu'on y trouve de tems en tems, et qu'on n'est pas obligé de prendre dans le commerce, sont de trois différentes espèces; savoir, les ducats vénitiens, qui valent $4\frac{1}{4}$ à $4\frac{5}{16}$ de roupie, ou 6 florins 7 à 9 sous de Hollande; toutes les autres espèces de ducats d'Europe, auxquelles ils donnent le nom

d'*images*, ont cours pour $4\frac{1}{8}$ à $4\frac{3}{16}$ de roupie, ou 6 florins 3 à 5 sous de Hollande; la troisième ou dernière espèce, les *stamboulis* ou ducats de Constantinople, parmi laquelle on comprend tous les autres ducats de Turquie, d'Arabie et de Perse, sont reçus sur le pied de $3\frac{7}{8}$ à $3\frac{15}{16}$, ou 5 florins 16 à 17 sous de Hollande. Cette valeur augmente ou diminue à raison de la plus grande ou moindre quantité d'or en circulation à Surate.

La *roupie d'argent*, qui sert d'étalon, est la seule monnoie d'argent qu'on frappe dans l'Indostan, où elle est généralement reçue. Son titre est de onze deniers, vingt grains; elle pèse sept estelings et dix-sept à dix-huit grains. Sa valeur intrinsèque, en argent de Hollande, ne va pas à vingt-quatre sous; mais parmi les Européens de Surate elle est reçue sur le pied de trente sous. Chaque roupie est composée de seize *anas;* quoique cette espèce de supputation par anas ne soit pas généralement en usage à Surate comme au Bengale. On compte ses fractions par *peyzen*, qui sont la seule monnoie de cuivre qu'on connoisse ici, et dont il en entre plus ou moins dans une roupie, selon que le cuivre est d'un plus haut ou plus bas prix. Dans le tems que je me trouvai à Surate la roupie valoit soixante-quatre

de ces peyzen. On dit qu'il y a aussi des peyzen en plomb, mais je n'en ai pas vu.

J'ai remarqué dans mon premier voyage que les cauris servent de petite monnoie au Bengale ; à Surate on emploie pour cet effet des amandes appelées *badams*, dont la valeur, comme on se l'imagine bien, varie beaucoup plus que celle des autres espèces de monnoie.

Aucune autre sorte de monnoie n'est reçue ici, si ce n'est pour la valeur intrinsèque du métal ; mais les *réaux de huit*, connus par les indigènes sous le nom de *raal lakria*, doivent peser, pour avoir leur poids, soixante-treize *waals* ; leur valeur monte et baisse de 318 à 324 florins de Hollande les cent pièces ; quelquefois même, mais cela est rare, ils montent encore plus haut.

Les soi-disant *dalers de l'empereur* viennent par fois à Surate de Mocha et de Jedda. Les Européens les achètent pour deux roupies, ou trois florins ; sans quoi on les porte à la monnoie pour les réduire à la valeur des roupies.

Quelquefois on trouve à Surate d'anciennes médailles grecques et romaines de cuivre ; j'en ai même acheté quelques-unes. Il y a lieu de croire que, du tems des guerres, elles ont été laissées en Perse, dans la Parthie, en

Egypte et dans les contrées voisines, d'où les marchands les apportent à Surate parmi d'autres espèces de monnoies.

Les poids sont de fort différentes espèces, selon les denrées qu'ils doivent servir à peser.

Le *maon* est à Surate, comme au Bengale, le poids d'étalon, et sert à peser la plupart des marchandises ; cependant il y en a de différentes espèces de même que de *ceers*.

Le *ceer ketsja* ou *simple* est de $\frac{69}{80}$ de la livre d'Amsterdam ; le *ceer pakka* fait le double du premier, et équivaut à $1\frac{29}{40}$ livre.

Le *maon ketsja* contient quarante *ceers simples* ou $34\frac{1}{2}$ livres d'Amsterdam. Il sert à peser l'alun, l'arec, le carret, les dents d'éléphans, les grains, l'indigo, le cuivre, le plomb, la mine de plomb, le vif argent, le bois de sandal, le sel, le laiton blanc, l'acier, le fer, le vermillon, etc.

C'est avec le *maon de* $40\frac{1}{4}$ *de ceers simples*, ou $34\frac{229}{820}$ livres, qu'on pèse le saffran.

Pour le sucre en poudre, on se sert du *maon de* 41 *ceers*, ou $35\frac{29}{80}$ livres.

On emploie le *maon de* 42 *ceers*, ou $36\frac{2}{40}$ livres, pour l'huile à brûler, les amandes, la fleur de pistaches, le cachou, le camphre, la canelle, la cardamome, le coton, les fils de coton, le café, le cumin, la coriandre,

le gingimbre sec, le macis, les avelines, les clous de girofle, les noix de muscade, les pistaches noires, le salpêtre, le bois de sappan, le thé, la cire, le savon, etc.

Le *maon de* 43$\frac{1}{4}$ *ceers simples*, ou 37$\frac{7}{32}$ livres, sert pour le sucre candi.

Le *maon de* 44 *ceers simples*, ou 37$\frac{19}{20}$ livres, est employé pour la gomme arabique, l'assa fétida, le poivre de Bengale, les cauris, les noix de gale, la gomme-lacque en bâtons, la courée, la cubèbe, le soufre natif, etc.

Le *candyl* est de vingt *maons ketsja* ou dix *maons pakka*; par conséquent de 690 livres d'Amsterdam : ce poids sert pour le capoc ou coton brut.

Un *harra* pèse sept *maons ketsja*; par conséquent 241$\frac{1}{2}$ livres. Il sert à peser l'or et l'argent.

Le *ceer ketsja* contient trente-cinq *tholas*; le *thola* trente-deux *waals*, ou douze *massas*; le *massa* fait 2$\frac{2}{3}$ *waals* ou huit *rettis*. Le *retti* est de quatre *nillys*.

2$\frac{1}{2}$ *tholas* font une once de Hollande; ainsi un *ceer ketsja* fait quatorze onces; le *waal* est de huit grains; le *massa* de 21$\frac{1}{3}$ grains; le *retti* de 2$\frac{2}{3}$ grains, et le *nilly* de $\frac{2}{3}$ de grain.

Thévenot dit que le *thola* est de cinquante-six carats.

Les perles se pèsent par *fangis*. Le *fangi* est de 24 *rettis* ou $20\frac{2}{5}$ carats ; chaque *retti* étant de $\frac{17}{20}$ de carat.

Le *fangi* contient aussi 330 *chouws*. Le *chouw* contient $\frac{204}{3750}$ de grain. Le *chouw* fait aussi 16 *anas ;* et l'*àna* est de $\frac{51}{1600}$ de grain.

Pour peser les diamans, on emploie le *retti*. Les 100 *rettis* font 25 carats de Hollande ; donc un *retti* est de $\frac{17}{20}$ de carat, ou $10\frac{1}{5}$ grains. Le *wassa* est de $\frac{51}{100}$ de grain.

Le *yard*, quoique mesure angloise, est cependant connu sous ce nom parmi les habitans de Surate. Il forme un *ges* et huit *tessous*, ou $1\frac{1}{2}$ *ges ;* le *ges* étant composé de vingt-quatre *tessous*.

Le *ges étalonné* de Surate est de $1\frac{10}{25}$ aune de Hollande.

Le *ges du bazar* de Surate sert aux marchands tant au bazar même que dans leurs boutiques. Il fait $1\frac{3}{500}$ aune de Hollande.

Le *ges étalonné* de Brootchia est de $\frac{249}{250}$ de l'aune de Hollande, et celui du bazar du même endroit de $\frac{497}{500}$ de la même mesure.

Le premier est donc d'autant plus court que le *ges* étalonné de Surate est plus long ; et le dernier est d'autant plus court que le *ges* du bazar de Surate est plus long.

Les distances des lieux se supputent par *cos*;

chaque *cos* est compté pour une demi-heure de marche ou environ ; ainsi que cela a été vérifié, en 1768, par les directeurs de la factorerie de Surate, d'après les ordres qu'ils en avoient reçus du gouvernement de Batavia.

Il y a à Surate des chaufours et des briqueteries ; mais ils ne sont pas d'un grand rapport, et ne font que répandre l'infection et la puanteur dans la ville et sur-tout dans les fauxbourgs où ils sont établis. Pour faire la chaux ils emploient une espèce de terre pierreuse, qu'ils mêlent avec de la bouse de vache, dont ils la couvrent aussi ; après quoi ils y mettent le feu, qui brûle quelquefois pendant quinze jours.

C'est une terre argileuse qui leur sert à faire les briques. Ils les façonnent sur le lieu même qui leur fournit cette matière. Ils en forment ensuite des tas, qu'ils cuisent avec de la bouse de vache; mais toute cette manipulation est fort grossière et fort défectueuse.

CHAPITRE IV.

Voitures et embarcations.

Les voitures de charge sont de simples charettes à deux roues, sur lesquelles on dispose les marchandises de manière qu'elles se tiennent en équilibre. Elles sont traînées par des bœufs qui, en général, sont d'une assez grande espèce. Les voitures dont les indigènes se servent pour voyager sont également à deux roues. Le fond de la voiture est posé sur le milieu de l'essieu, et n'a que la capacité nécessaire pour contenir deux personnes assises sur les talons. Elle est surmontée d'une impériale circulaire ordinairement de toile blanche, et ouverte sur les côtés lorsqu'il y a des hommes, mais quand elle contient des femmes, on a soin de la fermer de toutes parts. Le

ventre des bœufs (car on ne se sert du cheval que pour la monture) est assez généralement peint d'un rouge pâle, et quelquefois leurs cornes sont dorées ou argentées. Leur cou est garni de petites clochettes destinées à avertir les piétons. Le cocher est, comme en Europe, assis sur un siège devant la voiture. Il conduit le bœuf par le moyen de rènes attachées de chaque côté au naseau de l'animal, et l'anime avec la pointe d'un bâton. Les gens riches et les fonctionnaires publics font usage du palanquin, dont j'ai parlé dans mon voyage au Bengale.

Comme Surate est une grande et ancienne ville de commerce, il y a différentes espèces d'embarcations, qu'on y construit ou qu'on y conduit toutes bâties. Celles que les habitans font eux-mêmes reviennent fort cher; mais elles ont l'avantage de pouvoir résister pendant un siècle à la mer. J'ai vu ici un bâtiment lequel en 1770 a fait encore le voyage de Mocha et le retour, qui est si vieux qu'on ignore en quelle année il a été construit. On sait seulement qu'en 1702 le directeur hollandois à Surate le nommoit déja dans une lettre, *l'ancien vaisseau;* et depuis cette époque il a constamment fait, tous les ans, le voyage de la mer Rouge, jusqu'en 1770. Ce

navire a toujours été connu sous le nom du *vaisseau saint*, à cause que les pélérins de la Mecque s'y embarquoient, tant pour se rendre à cet endroit que pour en revenir: pour cette raison il jouissoit du droit de pouvoir charger un certain nombre de ballots et de caisses libres de tous droits; avantage d'autant plus précieux que ces droits sont fort considérables à Mocha et à Jedda. Aujourd'hui ce bâtiment est sur une darse sèche à une demi-lieue au-dessus de Surate; mais tellement dégradé que les propriétaires ne se décideront certainement pas à le faire rétablir. Il peut avoir selon moi, cent trente à cent trente-cinq pieds de long de l'étrave à l'étambord, en forme de frégate à trois mâts, avec un élancement aussi grand que celui de nos vaisseaux d'Europe. Suivant la tradition l'arrière est d'un vaisseau anglois qui avoit péri sur la rivière : du moins est il vrai, que cette partie ressemble beaucoup à celle des vaisseaux construits il y a plus d'un siècle, comme nous le voyons par les dessins. Il a deux ponts entiers, un demi-pont, et un château-d'avant; la sainte-barbe est fort grande; les entre-ponts ont a peine cinq pieds de hauteur; la chambre du capitaine est par-tout ornée de sculptures; le demi-pont ou corps-de-garde est

garni, comme chez nous de chambrettes, et au-devant il y a une tente à demeure. Les bossoirs sont de fort morceaux de bois, une fois plus grands au moins que ceux de nos vaisseaux de cent cinquante pieds de quille. Le mât de beaupré n'est pas appuyé sur l'étrave, mais sur le côté droit. Ce vaisseau appartient actuellement à un turc, nommé Tjillèbe, qui en possède encore plusieurs autres. C'est un des principaux négocians de Surate, et qui jouit d'une fort grande considération auprès du nabab.

Ils ne construisent pas leurs navires de la même manière que les Européens. Ce n'est que lorsque le franc bordage s'y trouve déja, qu'ils y introduisent la plupart des membres, tels que varangues, alonges, genoux, etc. Il y en avoit une en construction sur le chantier dit des Anglois, pendant mon séjour à Surate, qui me parut avoir cent pieds de quille. Il se trouvoit placé dans une espèce de darse sèche, si toutefois on peut donner ce nom à un grand trou creusé et terminé par une simple levée de terre du côté de la rivière, sans écluses ou autres secours. Ils ne placent pas les ais du franc bordage les uns contre les autres par leurs côtés unis, mais avec des rainures, qu'ils font si justes et si unies, qu'elles

se joignent avec la plus grande précision : aussi mettent-ils beaucoup de tems à ce travail. Pour cet effet, ils frottent les bords des ais déja mis en place avec de la mine de plomb, et leur présentent les autres ais également préparés, qu'ils y appuient avec force pour juger par ce moyen des inégalités qui peuvent s'y trouver encore. Ils répètent cette manœuvre jusqu'à ce que ces ais se joignent parfaitement d'un bout à l'autre. Après cela ils les frottent avec une espèce de colle, laquelle devient avec le tems aussi dure que le fer. Ils couvrent cette colle d'une couche légère de capoc ou coton, et joignent ensuite, avec l'aide de coins, si exactement les ais qu'il est difficile d'en appercevoir les joints, et que le tout paroît fait d'un seul et même morceau.

Ils opèrent de la même façon pour ajuster avec une égale exactitude les membres et les baux ; de sorte qu'avant de mettre en place un morceau de bois on le présente et on l'ôte jusqu'à dix fois et plus de l'endroit qu'il doit occuper. Au lieu de chevilles, ils se servent de morceaux de fer en forme de clous, dont ils recourbent la pointe dans l'intérieur et la chassent de nouveau dans le bois. Ils ont le secret de rendre fort souple le fer qu'ils emploient pour cet usage. Cette manière de cons-

truire, jointe à la cherté des bois, qu'on tire de fort loin, fait que leurs vaisseaux coutent des sommes considérables; mais aussi peuvent-ils tenir long-tems la mer, sans qu'il soit nécessaire de toucher à la carcasse; et l'on sent bien que le radoub devient inutile quand les ais commencent une fois à se disjoindre; car alors tout le revêtement se trouve en peu de tems hors de service.

La construction du vaisseau que j'ai vu bâtir avoit été entreprise pour la somme de 75,000 roupies, ou 112,500 florins de Hollande. Il doit être de la charge de mille neuf cents canastres de sucre, ou cent quatre-vingt-dix lastes.

CHAPITRE V.

Causes de la décadence de l'empire du Mogol.

J'AI déja remarqué, en passant, l'état foible et précaire où se trouve actuellement réduit l'empereur du Mogol; au point même que ce prince peut à peine disposer de sa propre personne. Il n'en faut pas chercher d'autres causes que celles qui ont généralement lieu dans tous les grands états despotiques. Ce prince qui fait son séjour au centre de son empire, ne peut porter ses regards sur les provinces les plus éloignées, qu'il doit confier à des gouverneurs, de qui le régime arbitraire et oppressif surpasse de beaucoup celui du despote même; dont ils redoutent bien, à la vérité, la disgrace, mais de qui

ils se font également craindre en se liguant contre lui avec les princes voisins. Je pourrois en citer plusieurs exemples, si cela n'étoit pas suffisamment connu par l'histoire.

Il y a trois moyens, selon moi, pour maintenir dans leur intégrité et dans leur lustre des états aussi puissans et aussi vastes que celui du grand Mogol.

Le premier est le maintien des loix, auxquelles le prince lui-même et ses gouverneurs doivent être soumis, pour ne pas pouvoir opprimer le peuple, et lui donner de justes raisons de se soulever contre le trône, soit par une révolte ouverte ou en se jetant dans les bras de quelqu'autre prince.

Le second est la superstition qui porte les peuples à rester religieusement fidèles à leur souverain, en les respectant comme les descendans d'une race privilégiée et plus qu'humaine, et dont ils s'imaginent que dépend tout leur bonheur; ce qui permet à celui-ci de régner de la manière la plus despotique aussi longtems que ces préjugés existent.

Nous en avons eu des exemples chez les Péruviens, qui prétendoient que leurs rois, fils du soleil, devoient les rendre heureux pendant tout le tems qu'ils régneroient sur ces contrées. Aussi a-t-on vu un grand nombre de ces

Péruviens

Péruviens préférer de mourir avec Athabalipa, plutôt que de courir la chance d'éprouver les malheurs dont ils se croyoient menacés sous un autre gouvernement (1).

Le troisième moyen sont les conquêtes, qui inspirent une crainte d'autant plus grande aux sujets, qu'elles sont plus rapides et plus multipliées; crainte servile que Montesquieu croit nécessaire dans un état despotique, et comme semble le prouver, en effet, l'histoire ancienne et moderne.

Aussi long-tems que Carthage sut se maintenir contre la puissance de Rome elle n'eut rien à redouter de ses sujets en Espagne, malgré toutes les vexations qu'elle leur faisoit éprouver; et cette basse soumission n'étoit due qu'à l'étonnement et à la terreur qu'inspiroient à ces peuples le pouvoir et la vengeance de Carthage; mais à peine cette république eut-elle dû fléchir sous le génie heu-

---

(1) Thévenot dit que les Persans sont pleinement persuadés que personne ne peut être leur prince, si ce n'est un descendant d'un des douze imans, dont Ali étoit le premier; et qu'ils lui obéissent en tout aveuglement, quelque arbitraire et féroce qu'il puisse être. --- Il en est de même des janissaires dans l'empire turc, qui, à la vérité, détrônent quelquefois leur prince et lui ôtent même la vie; mais qui n'oseroient transporter la puissance ottomane dans une autre maison que celle d'Osman Ier, pour la race duquel ils ont la plus profonde vénération.

reux de Rome triomphante, que cette terreur s'évanouit, et que ces peuples sécouèrent le joug de leurs oppresseurs.

Il en fut de même de Rome. Lorsque les Romains, qui n'avoient fait encore aucune conquête hors de l'Italie et se trouvoient engagés dans les deux guerres puniques, dont le commencement de la seconde sur-tout leur fut si funeste, on vit leurs voisins et alliés, ou, pour mieux dire, leurs sujets, mépriser la vengeance des légions romaines qui n'étoient plus commandées par les Camille, les Fabrice et les autres généraux dont le génie les avoit tenu subjugués. Dans la suite même, lorsque parvenue au plus haut degré de sa puissance, Rome commençoit à s'affaiser sous le poids de sa propre grandeur; elle se vit d'abord abandonnée par les peuples les plus éloignés, et ensuite successivement par les autres; jusqu'à ce qu'enfin des nations qu'elle avoit jusqu'alors méprisées, la soumirent à son tour, et ne lui laissèrent plus la moindre ombre de sa gloire passée.

L'empire du Mogol et celui de l'Indostan ont éprouvé le même sort. Tant que leurs souverains furent triomphans, personne n'osa s'élever contre eux sans être bientôt puni de cette témérité; mais à peine la mort d'Aureng-Zeb

eut-elle mis un terme à cette prospérité, que les princes et les gouverneurs des provinces, affranchis de la crainte qui les avoit retenus dans la soumission, se rendirent indépendans et méprisèrent les volontés de leur souverain.

Le journal de M. Ketelaar, qui résida, en 1711 et 1712, comme ambassadeur de la Compagnie hollandoise à la cour du grand Mogol, et par conséquent quatre ou cinq ans seulement après la mort d'Aureng-Zeb, contient plusieurs exemples remarquables de la désobéissance avec laquelle ces gouverneurs reçurent les ordres de la cour; ce qui abaissa à tel point sa puissance qu'elle ne put résister à un petit nombre d'Européens, qui pénétrèrent à cette époque dans l'intérieur de l'empire et se rendirent maîtres de ses plus riches provinces.

Le Bengale, le Bahar, l'Orixa, et une partie de Coromandel et de Surate, sont aujourd'hui, pour ainsi dire, entièrement au pouvoir des Anglois; et les trésors qui se versoient autrefois dans les coffres du grand Mogol, servent actuellement à maintenir ces derniers à force armée dans ses états.

Personne n'ignore les hostilités que cette nation a commises dans ces contrées; mais comme on ne peut se former une juste idée de l'état actuel de Surate, sans des notions préala-

bles sur la manière dont les Anglois s'en sont rendus les maîtres et se trouvent encore actuellement en possession du château qui commande à la ville, je vais en rendre compte d'après leurs propres rapports ou d'après ceux des employés de la Compagnie des Indes orientales hollandoise, lorsque les deux leçons ne s'accordent pas ensemble.

L'intérêt de l'empereur du Mogol exigeant que la navigation avec Surate restât libre, et ce prince ne voulant pas entretenir lui-même une armée navale, conclut un traité avec un certain Siddée (1), à qui il conféra le titre de son amiral avec un revenu annuel de trois lacs de roupies ou quatre cent cinquante mille florins de Hollande, à condition qu'il défendroit les côtes contre les pirates. Cette rétribution se payoit en partie des revenus de Surate même, et en partie de ceux de quelques cantons adjacens, que le gouverneur de cette ville étoit chargé de lui remettre.

Mais ce gouverneur ayant négligé, en 1750 ou 1751, de satisfaire à cet engagement, Sid-

(1) Ce Siddée étoit un Arabe d'origine commune; mais qui étoit parvenu à amasser d'assez grands biens pour entretenir une petite flotte, avec laquelle il inquiétoit toutes les côtes de ces parages.

dée, sous prétexte de se faire payer des arrérages, envoya quelques-uns de ses vaisseaux sur la rivière, et cela dans un tems que la mousson étoit déja changée; ce qui lui fournit une raison spécieuse pour y séjourner, sans que le gouverneur de Surate en parut alarmé. Mais Siddée, profitant de cette négligence, se rendit tout à coup maître du château, dont il resta en possession jusqu'à sa mort, arrivée en 1756. Son fils lui succéda comme son héritier légitime, et continua à garder le château de Surate.

Siddée ne s'étoit pas contenté de cette seule usurpation; il s'étoit ingéré aussi dans le gouvernement de l'état, et s'en étoit approprié le tiers des revenus. Un autre tiers avoit depuis long-tems été concédé aux Marates, en forme de rétribution ou de tribut; car quoique, par les secours des Européens qui y avoient leurs factoreries, la ville se trouvât suffisamment défendue contre ces brigands, ceux-ci n'en étoient pas moins maîtres du plat pays, et cela jusque devant les portes de Surate; de sorte qu'il leur étoit facile de gêner le commerce intérieur, et même de l'empêcher entièrement. Leur armée étoit toujours campée au-dessus de la ville ou dans les environs, pour se trouver à portée de donner du secours à l'un

ou à l'autre parti quand il arrivoit quelque mutation dans le gouvernement, soit de la ville ou du château.

Un certain Meah Atchund ayant intrigué pour obtenir main-forte contre Navas Allée Chan, qu'il vouloit chasser du gouvernement de Surate, pour s'y établir lui-même, parvint à se faire conduire, par un fort parti de Marates de Poona, devant les murs de cette ville, d'où il les renvoya, à cause qu'il fit un traité avec Siddée (qui préféroit de s'allier avec lui plutôt qu'avec Navas Allée Chan, qu'il croyoit plus étroitement uni encore avec les Marates) par lequel celui-ci le mettoit en possession de la ville, à condition qu'il renonceroit entièrement à toute alliance avec ces peuples.

Comme le gouvernement de Surate s'affoiblissoit insensiblement de plus en plus, parce que le gouverneur du château s'immisçoit chaque jour davantage dans les affaires de la ville, on devoit s'attendre que les Marates profiteroient de cette espèce d'anarchie pour s'en emparer; ce qui paroissoit leur être facile, la situation de l'intérieur étant devenue fort critique par la conduite du fils de Siddée, qui remplissoit la ville de déprédation et de meurtres, tandis que les impôts et les vexa-

tions sur le commerce se multiplioient rapidement.

En 1758, les principaux habitans et négocians de la ville s'adressèrent à M. Ellis, alors chef de la factorerie angloise à *Surate*, pour qu'il engageât le conseil de Bombay de se rendre maître du château et du *tanka*, ou contribution annuelle qu'on payoit à Siddée pour la défense des côtes contre les pirates. Ils appuyèrent cette demande par la promesse de suppléer pendant cinq années au déficit qu'il pourroit y avoir aux revenus du château et du tanka, qu'on évaluoit à deux cent mille roupies par an.

Comme Pharras Chan, qui étoit le naïb, ou vice-gouverneur de Meah Atchund, avoit su maintenir le gouvernement de la ville en bon ordre, à la grande satisfaction des habitans, ils demandèrent qu'il fut alors revêtu de la place de gouverneur.

Ces propositions furent d'autant plus goûtées par les Anglois, qu'ils prétendoient avoir souffert beaucoup par les meurtres et les vexations commis sur leurs employés, au détriment des prérogatives dont leur compagnie devoit jouir. Cette démarche étoit fort épineuse, à la vérité; mais le conseil de Bombay crut cependant pouvoir s'y engager, parce

qu'il se trouvoit appuyé alors, en 1759, par la présence d'une escadre de vaisseaux de ligne commandée par l'amiral Pococke, qui promit de détacher deux de ses vaisseaux pour appuyer cette expédition. Cependant avant de l'entreprendre ils reçurent de M. Spencer, qui venoit de remplacer M. Ellis, des avis touchant la situation actuelle de Surate.

Sa lettre portoit, qu'à la vérité, il avoit trouvé Meah Atchund remplissant la place de gouverneur de la ville, mais avec un pouvoir si foible que Siddée ne lui laissoit même pas la faculté de nommer ses propres officiers ; et que ceux-ci, adonnés au parti de Siddée (ce qui minoit la puissance de Meah Atchund), étoient fort inquiets de l'intelligence qui régnoient entre ce dernier et les Marates.

La crainte de voir arriver ces brigands, et les meurtres sans nombre qui se commettoient impunément tous les jours depuis que le gouvernement avoit perdu sa force, avoient déja fait déserter la ville à plusieurs négocians et principaux habitans, qui redoutoient de se voir bientôt pillés et massacrés dans le choc des deux partis dont ils étoient ménacés. Ceux qui n'avoient pas encore quitté leurs foyers, désiroient ardemment de voir passer le château sous la puissance des Anglois, dans l'es-

poir que, par ce moyen, ils pourroient avoir assez d'influence pour faire cesser les malheurs sous lesquels ils gémissoient depuis si long-tems.

D'un autre côté, deux des principaux membres du gouvernement de Surate, Siddée Jaffier et Velley Ullah, s'étoient rendus auprès de M. Spencer, à qui ils promirent de mettre tout en œuvre pour faire passer le château et le tanka entre les mains des Anglois, à condition que Pharras Chan seroit nommé gouverneur de la ville; ou du moins, si l'on prévoyoit qu'il seroit trop difficile de se défaire d'Atchund, d'introduire à force armée Pharras Chan dans la ville pour lui donner la place de naïb, ou vice-gouverneur sous Atchund.

Le principal but de Siddée Jaffier étoit de chercher à conserver par-là les grandes possessions qu'il avoit, et qu'il couroit risque de perdre sous le gouvernement anarchique actuel, malgré toute l'influence qu'il exerçoit encore sur l'un et sur l'autre parti.

Velley Ullah agissoit par d'autres principes: il avoit été autrefois dans la dépendance de Navas Allée Chan, dont il s'étoit détaché pour se ranger du côté de Meah Atchund, chez qui il avoit rempli le même poste, mais avec une autorité beaucoup plus étendue. Convaincu du



peu de confiance que ce dernier devoit naturellement avoir en lui, il résolut de profiter de la première occasion qui se présenteroit pour diminuer sa puissance.

On savoit que Siddée avoit encore deux mille hommes de troupes à sa solde, dont trois cents à peu près lui servoient de domestiques ou de gardes de luxe. Ils étoient composés de Gentoux, de Mores, d'Arabes et de Patannes; cependant ils étoient regardés comme meilleurs soldats que les sipahis d'Atchund, qui étoient au nombre de quatre mille ou environ. Ils avoient joint à ces troupes reglées quelques hommes ramassés ça et là, lorsqu'ils eurent appris les préparatifs qui se faisoient à Bombay pour les attaquer.

Le conseil de Bombay, se trouvant par ces avis pleinement instruit de la situation de Surate, se détermina à faire le siège de cette ville. On n'avoit nullement à craindre dans cette entreprise les forces navales de Siddée; car, malgré le tanka qui lui avoit été accordé pour l'équipement d'une flotte destinée à défendre l'empire, il l'avoit laissé tellement dépérir qu'elle n'étoit rien moins que propre à résister aux vaisseaux de la compagnie angloise.

Les troupes destinées à faire cette expédi-

tion consistoient en huit cent cinquante tant soldats qu'artilleurs européens, et quinze cents sipahis, commandés par le capitaine Maitland, qu'on embarqua dans les vaisseaux armés de la compagnie, sous les ordres du capitaine Watson.

Le capitaine Maitland, en s'approchant de Surate, trouva quelques troupes de Siddée dans le jardin de la factorerie françoise, où elles avoient pris poste. Il les en chassa après une escarmouche de quatre heures et la perte d'une vingtaine des siens. Il fit ensuite établir une batterie; et le troisième jour on commença à faire, avec deux pièces de vingt-quatre livres de balle et un mortier de treize pouces de diamètre, un feu très-vif sur l'ennemi, qui s'étoit retranché dans le jardin anglois et dans un endroit appelé le *Jenghi-bander*. Cependant, comme ces batteries ne causoient que peu de dommage à l'ennemi, le capitaine Maitland fit assembler le conseil de guerre, où il fut résolu de faire le lendemain matin une attaque générale. Pour cet effet on devoit, pendant la nuit, faire monter la rivière aux gourabs de la compagnie et aux quaiches à bombes, pour jeter l'ancre de grand matin devant le Jenghi-bander, et commencer sur-le-champ l'attaque, en faisant débarquer les

troupes sous la protection de l'artillerie des gourabs (1).

Tout fut en effet exécuté de cette manière, et à huit heures on mit à terre les troupes qui firent bientôt prendre la fuite à l'ennemi et se rendirent maîtres de tous les ouvrages extérieurs. Il ne restoit plus alors que le château à prendre.

Pour cette attaque on plaça trois mortiers à la distance de sept cents *jardos* (cent soixante-quinze toises) du château, et à cinq cents jardos (cent vingt-cinq toises) de la muraille extérieure de la ville. Ces mortiers continuèrent à faire un feu très-soutenu jusqu'à deux heures de la nuit; ce qui inspira une si grande terreur aux assiégés qu'ils n'osèrent répondre par un seul coup de canon.

Pendant ce tems les principaux habitans de la ville envoyèrent plusieurs messages à M. Spencer, qui mit tout en œuvre pour faire nommer Pharras Chan au gouvernement; mais il paroît que ses propres amis, malgré leurs promesses, n'avoient pas employé en sa faveur les moyens qui dépendoient d'eux; et même deux jours après que les Anglois s'étoient déja rendu maîtres des fauxbourgs, ils

---

(1) Espèce de bâtiment à deux mâts.

firent savoir à M. Spencer qu'ils avoient choisi Pharras Chan pour naïb, et que le gouvernement restoit à Atchund.

Cela, joint aux dépenses que demandoit cette expédition et la perte des hommes, particulièrement par la désertion, auroit rendu dangereux de vouloir mettre Pharras Chan à la tête du gouvernement contre la volonté même de ses adhérens; et l'on auroit par-là engagé Atchund à se réunir à Siddée, ce qui pouvoit faire avorter entièrement le projet.

Il fut donc jugé convenable de faire proposer ce plan à Atchund et à ses amis, en leur offrant de lui assurer la place de gouverneur, sous la condition cependant qu'il choisiroit Pharras Chan pour son naïb, et feroit mettre les Anglois en possession du château et du tanka; que tous les articles que Pharras Chan avoit fait parvenir par écrit, ou promettre verbalement aux Anglois, auroient leur pleine et entière exécution; que la porte de la Mecque leur seroit ouverte, et que les troupes angloises entreroient dans la ville, pour en chasser, conjointement avec les siennes, leur ennemi commun.

Ces propositions furent acceptées et signées de part et d'autre le 4 mars 1759. Immédia-

tement après Atchund fit ouvrir les portes, et vint avec quelques troupes au secours des Anglois, pour mettre Siddée à la raison; celui-ci comprit alors qu'il lui seroit impossible de résister plus long-tems à ces forces réunies.

Après quelques entrevues, on convient que les troupes de Siddée auroient la liberté de sortir, avec armes et bagages du château; ce qui s'exécuta avec le plus grand ordre, et les Anglois furent mis en possession du château et du tanka. L'artillerie et les munitions de guerre qu'on trouva dans le château, furent, ainsi que les embarcations, mis en séquestre par les Anglois, jusqu'à ce qu'on connusse, sur la disposition de tous ces objets, la volonté du grand Mogol, qu'on ne tarda pas à recevoir. Ce prince conféra le titre de son amiral à la Compagnie angloise, à qui il attribua aussi la possession de ses navires et de tout ce qui y étoit relatif, comme formant une partie du tanka qui lui avoit été accordé.

Le nombre des morts dans cette expédition ne fut pas grand du côté des Anglois; mais celui des déserteurs étoit fort considérable (1).

(1) Voyez sur cet événement, et sur les traités conclus par les

La relation qu'on trouve touchant cet événement dans la chancellerie de la factorerie hollandoise à Surate diffère un peu de celle que les Anglois en ont publiée; ce qui m'engage à la donner ici.

En 1750, le gouverneur de Surate étoit un More de peu de considération, qui s'étoit élevé par trahison, et maintenu dans ce poste par les présens et les secours des Anglois. Il reconnoissoit, à la vérité, le grand Mogol pour son souverain, mais faisoit au reste fort peu de cas de ses ordres. Quoiqu'il eut avec lui plusieurs co-régens, que leur pouvoir rendoit redoutables à d'autres, ils devoient cependant céder aux volontés de ce More, qui étoit parvenu même à faire donner le gouvernement du château à son fils, lequel obéissoit aveuglement aux ordres de son père; de sorte que si, à cette époque, le gouverneur de Surate n'étoit pas entièrement indépendant, il régnoit du moins seul et arbitrairement dans cette ville.

Mais Siddée ne tarda pas à s'emparer du château; et ses forces considérables, jointes à une profonde astuce, lui permirent de dis-

---

Anglois avec le chef des Marates, l'*Account of the war in India, by Richard Owen. London* 1761.

poser, pour ainsi dire, de tout à son gré; de sorte que le gouverneur lui-même fut obligé de plier à ses volontés, quoique Siddée le laissât jouir de tous les honneurs attachés à sa place.

Tout s'étoit donc passé en bon ordre pendant la vie de Siddée, qui avoit été guidé par la sagesse et la modération; de sorte qu'il s'étoit commis peu d'injustices, et que les habitans avoient joui d'assez de tranquillité; il eut soin sur-tout que les Anglois ne franchissent point les bornes du pouvoir qui leur avoit été accordé. Mais à sa mort ils crurent pouvoir former de grandes prétentions, sous prétexte des secours qu'ils avoient donnés au gouverneur de la ville; et tout se trouva bientôt dans le trouble et la confusion. Le fils de Siddée, qui lui succéda n'étant encore qu'un enfant, ne put maintenir le bon ordre dans la ville; aussi vit-on bientôt la guerre civile éclater entre les partis de ceux qui vouloient s'emparer du pouvoir, et dont les uns demandèrent du secours aux Anglois, et les autres aux Marates. Comme ces premiers trouvoient ces troubles propres à consolider leurs vues ambitieuses, ils formèrent le plan de s'emparer du château et d'en demeurer seuls maîtres à l'avenir.

Pour cet effet, et pour donner une apparence plus légitime à leur conduite, ils commencèrent par signer à Bombay, le 12 mars 1758, un traité avec un certain More appelé Faris Chan, qui, à cette époque, étoit naïb ou vice-gouverneur de Surate. Sur quelque mécontentement que lui avoit donné la conduite des Anglois, Faris Chan fit passer à M. Senf, alors directeur de la factorerie hollandoise, une copie de ce traité écrite en persan, et qui se trouve encore actuellement dans sa chancellerie. Voici la traduction de ce traité :

Traité conclu entre la Compagnie angloise et Faris Chan, par la médiation de Richard Bourchier, gouverneur de l'île de Bombay, au mois de Reuel, *ou, suivant le calendrier des Européens, le 12 mars 1758.*

ARTICLE Ier.

La Compagnie angloise s'engage de fournir les vaisseaux et les troupes nécessaires pour faire installer ledit Faris Chan dans le gouvernement de Surate, et pour l'y maintenir dans la suite.

ART. II.

Le château de Surate, ainsi que ses revenus, avec la quotité des troupes de Siddée, resteront au pouvoir des Anglois, qui en jouiront de la même manière que l'avoit fait Siddée.

ART. III.

Faris Chan demeurera seul chargé des frais et dépenses de cette guerre, qu'il amortira du produit des douanes et revenus de Surate, lesquels resteront pour garantie de cet engagement.

ART. IV.

De plus, Faris Chan promet de payer, en forme de récompense, deux lacs de roupies, aux troupes de terre et de mer de la Compagnie angloise, pour qu'ils se désistent du pillage de la ville; laquelle somme devra être fournie par les négocians et agens de change de Surate.

ART. V.

La porte de la ville du côté de la rivière, nommée *Molnakierkie*, restera pour toujours entre les mains des Anglois; sans qu'ils puissent être troublés dans cette jouissance par le gouverneur ou par quelque autre. Il leur sera de plus donné deux autres portes, dont l'une de la ville intérieure et l'autre des fauxbourgs, pour leur servir de libre entrée et de sortie, sans qu'il soit permis à personne de les inquiéter à ce sujet.

ART. VI.

En conséquence des privilèges concédés par des *firmans* à la Compagnie angloise, elle pourra, ainsi que les négocians qu'elle aura pris sous sa protection, continuer à faire le commerce comme d'usage, sans qu'il soit permis à aucun régent d'y porter le moindre empêchement.

ART. VII.

Les autres négocians européens pourront continuer à faire leur commerce, d'après les privilèges qui leur en ont été accordés par

le roi ; et cela sans avoir à craindre le moindre obstacle.

Art. VIII.

Un tiers des revenus dont les Marates ont joui depuis quelques années leur sera payé par Faris Chan.

Après que ce traité eut été signé avec Faris Chan, le conseil de Bombay donna ordre à M. Spencer, son directeur à Surate, de ne rien négliger pour mettre dans ses intérêts tous ceux qui pourroient vouloir offrir quelque empêchement à son entreprise ; et véritablement celui-ci, qui étoit homme de mérite, sut non-seulement gagner, moyennant la promesse de payer vingt mille roupies (dont on ne donna même que quinze mille), un des principaux officiers de Siddée, pour qui il commandoit dans le château ; mais aussi M. Tailllefert, dans ce tems directeur de la Compagnie hollandoise à Surate, qu'il détermina à garder la plus parfaite neutralité ; après quoi il ne lui fut pas difficile de se rendre maître d'une ville de peu de défense.

Cette relation, qui paroît approcher da-

vantage de la vérité que celle qui a été publiée par les Anglois, pourroit fournir matière à des réflexions peu favorables à ces derniers ; mais que j'abandonne aux lecteurs impartiaux.

CHAPITRE VI.

Abus que les Anglois font de leur pouvoir.

La nation angloise a tellement établi son pouvoir à Surate que personne n'ose s'opposer aux loix qu'elle y dicte ; de sorte que ni les Européens, ni les naturels du pays, ne peuvent rien entreprendre sans avoir préalablement obtenu leur sanction. Le nabab, ou gouverneur de la ville, se trouve lui-même dans cette humiliante sujestion, et se voit obligé d'obéir à leurs ordres, quoiqu'ils lui laissent jouir encore en apparence de quelques marques de pouvoir, et refusent de convenir qu'il est entièrement dans leur dépendance.

Pour donner un exemple de leur conduite arbitraire et tyrannique, ainsi que de l'aveugle soumission du nabab à leurs volontés, je me contenterai de citer un fait arrivé pendant mon séjour à Surate. Une grande quantité de chevaux ayant été amenée de l'intérieur du pays à Surate, l'inspecteur des magasins de la factorerie hollandoise en acheta deux pour la somme de sept cents roupies qu'il paya sur-le-champ, et les chevaux furent en conséquence conduits à son écurie. Mais, par un effet du hasard, la femme du consul françois en avoit fait offrir aussi de l'argent; cependant comme le prix qu'elle vouloit en donner ne convenoit pas au vendeur, il ne fit aucune difficulté de conclure son marché avec M. de C**. Cette femme, qui étoit fort hautaine, s'imaginant qu'elle devoit jouir de la préférence, fit faire de si vifs reproches au maquignon, qui étoit un naturel du pays, que celui-ci, alarmé des suites que pouvoit avoir cette affaire, vint supplier M. de C**. de reprendre son argent et de lui rendre ses chevaux. Mais comme ce dernier refusa de se prêter à cet arrangement, M. Gambier lui fit demander les chevaux pour lui-même, avec menace qu'en cas de refus, il les feroit prendre par ses gens dans l'écurie, ou les feroit

enlever de sa voiture la première fois qu'il passeroit sur le chantier anglois. M. de C**. lui répondit qu'il étoit disposé à attendre les effets de la mauvaise humeur de M. Gambier.

M. Gambier et le consul de France, mais principalement le premier, se faisant un point d'honneur de posséder ces chevaux, crurent nécessaire de mettre le nabab en jeu dans cette affaire. Celui-ci écrivit quelques jours après à M. de C**., pour le prier de faire amener à sa cour ou *dherbhar* les chevaux qui étoient la cause de cette altercation ; en l'assurant sur sa parole d'honneur que ce n'étoit uniquement que pour satisfaire sa curiosité, et qu'il les renverroit aussitôt qu'il les auroit vus. M. de C**., se fiant à la promesse du nabab, n'hésita pas à lui envoyer ses chevaux ; mais ce dernier ne les eut pas plutôt en sa possession, qu'il fit savoir à M. de C**., qu'il lui étoit impossible de tenir sa parole, parce que M. Gambier prétendoit absolument avoir les chevaux ; mais que, pour les remplacer, il lui en offroit deux des meilleurs de son écurie, au choix de M. de C**., ou, s'il l'aimoit mieux, l'argent qu'ils lui avoient couté ; ce que celui-ci refusa, en ajoutant qu'il vouloit avoir ses propres chevaux de retour. Ce-

pendant cela n'eut pas lieu; les chevaux furent conduits du dherbhar à la factorerie françoise; ainsi M[me]. *** et M. Gambier triomphèrent de M. de C**., qui perdit ses beaux chevaux. La Compagnie hollandoise porta des plaintes sur cette criante vexation; mais elles ne furent pas mieux reçues que celles du moindre particulier.

D'après la manière arbitraire dont les Anglois se conduisent avec le nabab et les autres membres du gouvernement, on peut se former une idée combien doit être malheureuse la condition des pauvres indigènes qui manquent de courage, de moyens, et de protecteurs pour les défendre contre les oppressions de cette nation ambitieuse : aussi depuis qu'elle règne en despote dans cette contrée, le commerce y déchoit de jour en jour davantage, ainsi que me l'ont assuré les agens de la factorerie hollandoise et plusieurs des principaux négocians banians.

Ils obligent les artisans à ne travailler que pour eux seuls, et ne les paient que ce qu'ils jugent à propos, quelquefois même ils ne leur donnent rien. Le peuple est contraint à force ouverte de s'engager dans leurs troupes, sans que les légitimes souverains du pays aient le courage ni la puissance de s'y opposer; et cela

sous le spécieux prétexte que c'est pour le grand Mogol qu'ils portent les armes.

Il ne reste donc aux malheureux habitans de Surate d'autre ressource que de s'adresser à l'Etre-Suprême qu'ils adorent, pour qu'il les délivre de la tyrannie d'un peuple qui ne connoît aucun frein dans la prospérité, et qui sacrifieroit l'humanité entière pour satisfaire son insatiable avarice. C'est par ces vues ambitieuses qu'ils ont engagé leur compagnie dans une guerre avec les Marates, dont les suites ne paroissent pas devoir être heureuses pour elle.

Le chef des Marates auquel on donnoit (d'après sa capitale située au-delà du royaume de Décan) le nom de Poona, fut assassiné, il y a quelques années, par son frère Raga Bouwa, qui se rendit maître de cette ville et du royaume entier, au préjudice de son neveu, le fils du dernier roi, sans que personne parut se déclarer en faveur de cet enfant. Comme il croyoit donc n'avoir plus rien à craindre, il se rendit de Poona chez une vieille princesse qui demeuroit à quelques journées de marche de là, à laquelle les chefs des Marates vont faire foi et hommage, pour être installés par elle dans leur souveraineté.

La veuve du dernier roi, et mère du jeune prince opprimé, saisit cette occasion (après avoir gagné par des présens la plupart des grands de l'état) pour s'assurer au nom de son fils de la capitale, et poursuivre Raga Bouwa avec des forces considérables. Celui-ci, n'étant pas préparé à cette attaque imprévue, prit la fuite et se jeta entre les bras des Anglois, à qui il offrit de payer dix-huit lacs de roupies, s'ils vouloient joindre leurs troupes aux siennes, pour le rétablir dans sa puissance usurpée.

Le conseil de Bombay accepta cette proposition, et l'on trouva les moyens de faire accorder cette conduite avec les intérêts de la Compagnie, que l'on devoit indemniser des frais de la guerre par une certaine partie (laquelle cependant n'étoit pas considérable) des dix-huit lacs de roupies promis par Raga Bouwa; tandis que le gouverneur et les conseillers de Bombay partageroient entr'eux l'excédent de cette somme, comme un foible dédommagement, disoit-on, des peines que pourroit leur occasionner cette guerre.

Cette alliance n'eut cependant pas le succès qu'on s'en étoit promis : l'armée de la reine ayant suivi de près celle de Raga Bouwa et des Anglois, la défit totalement en 1774, et elle s'étoit même déja emparée de l'artillerie

de ces derniers, lorsque la fureur du pillage lui fit perdre le fruit de cet avantage considérable. En attendant les débris de l'armée combinée furent obligés de s'enfuir avec l'usurpateur à Brootchia; tandis que celle de Poona pilloit et saccageoit tous les villages situés aux environs de Surate, et brûloit même de fond en comble le jardin de l'agent de change Anglois à Poule-parre, qui n'est qu'à une lieue de Surate, dont les habitans étoient dans les plus vives alarmes, s'attendant à chaque instant à voir l'ennemi devant leurs murs; mais heureusement il se retira sans avoir marché contre cette ville.

Raga Bouwa resta, en attendant, dans la province du Brootchia, où il leva, comme l'avoit fait l'armée de Poona, toutes les contributions qu'elle pouvoit fournir; sans ce secours il lui eut été impossible, de satisfaire les besoins pressans de ses avides alliés, les Anglois, dont il avoit plusieurs officiers à son service, particulièrement pour l'artillerie.

Pendant cet intervalle étoit arrivé d'Europe au Bengale un chef suprême lequel ayant été instruit de cette guerre, fit savoir sur-le-champ au conseil de Bombay qu'on eut à la suspendre pour six mois, ou jusqu'à nouvel ordre.

Raga Bouwa et ses adhérens, se voyant trompés dans leurs espérances, restèrent campés avec leur armée entre Brootchia et Surate jusqu'au mois d'octobre 1775, qu'il descendit insensiblement jusque dans les environs de Nassary, à quelques lieues au-dessous de Surate; non sans laisser dans tous les endroits par où il passoit de tristes marques de sa rapacité et de son naturel féroce.

Au mois de décembre on reçut enfin de Bengale, la permission tant désirée de pouvoir continuer la guerre; et l'on fit courir le bruit qu'il venoit d'arriver à Bombay un nombre considérable de troupes européennes; et cela bien à propos assurément, si les dernières nouvelles qu'on avoit reçues à Surate peu de tems avant mon départ se trouvoient vraies, comme il y avoit tout lieu de le croire. Suivant ces nouvelles la reine devoit être en marche avec une armée considérable pour attaquer Raga Bouwa, et se trouvoit déja campée à quarante cos ou vingt-deux lieues de l'endroit où se tenoit celui-ci; tandis qu'un prince de l'intérieur du pays s'avançoit également avec une armée de cinquante mille hommes pour soutenir la cause du jeune prince; forces auxquelles Raga Bouwa ne pourroit résister; n'ayant sous ses or-

dres que vingt-huit mille hommes de ses propres troupes et quatorze mille de ses alliés, les Anglois : il s'étoit d'ailleurs élevé une rixe entre eux qui avoit couté du sang de part et d'autre, à cause que les Anglois avoient tué quelques bœufs, animaux que les Marates regardent comme sacrés.

On voit, par ce que je viens de dire, que Surate n'est pas un chef-lieu pour les Anglois ; mais que cette factorerie est subordonnée au conseil de Bombay, qui y envoie un de ses membres avec le titre de directeur ou chef, lequel est chargé de régler, avec un adjoint ou conseiller qu'on lui donne, toutes les affaires qui se présentent, mais qu'ils doivent soumettre néanmois à la sanction du conseil de Bombay.

Il n'est pas difficile non plus de concevoir que le commerce le plus avantageux se fait ici par les Anglois ; cependant leurs bénefices joints à un tiers des revenus de la ville ne suffisent pas à couvrir leur compagnie des grandes dépenses qu'exige leur établissement, et sur-tout l'entretien de leurs troupes. On assure même qu'ils auroient déja renoncé à ce poste préjudiciable, si leur chef-lieu à Bombay, dans la partie occidentale de l'Indostan, ne se trouvoit pas dans une île stérile, qui ne

peut se passer des denrées qu'il fait venir de Surate, et s'il ne leur étoit d'ailleurs pas nécessaire d'avoir un débouché dans la partie de l'Indostan où cette ville est située.

Outre le château, dont ils se déclarent les gardiens au nom du grand Mogol, ils ont dans l'intérieur de la ville une loge, où ils sont obligés de demeurer, de même que les Hollandois doivent se tenir renfermés dans leur factorerie. Ils y possèdent aussi un jardin ou chantier, qui est placé à côté du nôtre, mais plus bas. La plupart des membres du conseil ont leurs maisons dans la ville ou dans les fauxbourgs. Un d'entre eux, soit le chef ou son adjoint, est obligé de coucher dans la ville; c'est à lui qu'on rapporte le soir les clefs de la porte qui leur a été cédée, et qu'on vient reprendre le lendemain matin.

La nation françoise a également sa loge dans la ville, et hors de la porte de Mocha elle possède un jardin appelé Bel-Air. Avant l'abolissement de sa compagnie, elle avoit ici, comme les autres nations, un chef ou directeur; mais actuellement elle n'y tient plus qu'un consul, qui est nommé par le roi.

Elle n'a pas la faculté dont jouissent les autres peuples, de laisser flotter son pavillon sur sa loge ou dans son jardin; faveur qui lui est

accordée jusqu'à présent à Chandernagor et au Bengale. Ce sont les Anglois qui lui défendent d'exercer ce droit, qu'ils ne lui rendront certainement pas aussi long-tems qu'ils conserveront leur pouvoir à Surate (1). Le commerce des François est aussi de fort peu de conséquence ici.

Ce sont les Portugais qui les premiers ont formé un établissement à Surate; actuellement c'est la nation qui y jouit de la moindre considération. Peu de tems avant mon départ, le chef de leur factorerie, qu'on disoit être un juif, étoit retenu aux arrêts dans sa loge par les sipahis du Mogol ou du nabab, qui ne quittoient sa chambre ni de jour ni de nuit; et cela à cause d'une rixe qui avoit eu lieu entre ses esclaves et ceux du nabab, dont il ne vouloit pas donner la satisfaction que demandoit ce dernier.

Leur commerce, qui se borne à peu de chose, est cependant fort utile aux fournisseurs des toiles, parce qu'ils achètent le rebut de cette marchandise que les autres refusent, quand il ne satisfait pas aux demandes. Ils

(1) Depuis peu de tems le consul françois fut forcé par les Anglois de détruire les marches par lesquelles on descendoit derrière son jardin vers la rivière.

font

font passer ces toiles à Goa, et de-là dans leurs possessions en Afrique.

Ce n'est que quelques années après l'arrivée des Anglois à Surate *que les Hollandois* sont venus s'établir *dans* cette ville; et, *si l'on* veut dater du tems que P. Van den Broecke se rendit ici, il faut remonter à l'an 1616, qu'il y laissa trois facteurs pour vendre les marchandises que son vaisseau avoit apportées, d'après la permission qu'il en avoit obtenue des régens de la ville, jusqu'à ce qu'on eut reçu un ordre ultérieur du grand Mogol, à qui l'on avoit écrit à ce sujet. Cependant le premier firman date seulement de l'année 1618.

CHAPITRE VII.

Des firmans accordés à la Compagnie hollandoise par le grand Mogol.

C'EST sur les firmans, ou lettres-patentes, par lesquels le grand Mogol fait connoître ses volontés à ses gouverneurs, que sont fondés les privilèges dont jouissent à Surate les nations étrangères relativement au commerce.

Ceux que la Compagnie hollandoise a obtenus de tems à autre, non sans beaucoup de peine et des présens considérables, vont au nombre de vingt-neuf, dont vingt-deux originaux, écrits en langue persane, sont conservés dans la chancellerie de cette Compagnie à Surate, ainsi que les copies des sept autres, desquels les originaux se trouvent aux factoreries de Bengale et de Coromandel.

Je ferai ici la récapitulation des privilèges accordés par ces firmans aux Hollandois, en remontant à l'origine de leur commerce dans l'Indostan, afin qu'on puisse s'en former une plus juste idée.

I. Le premier firman en faveur de la Compagnie hollandoise date de l'année 1618, ou 1027 de l'hégire, et fut accordé par le premier ministre d'état de Shah Selim, ou Jehargier Absul Chan, à Pierre Gillissen, directeur par *intérim*. Il contient les articles suivans :

1°. Tout secours et amitié sera accordé aux Hollandois, de qui on ne pourra exiger de droits d'entrée que ceux qui sont d'usage à Surate.

2°. On ne pourra troubler dans leurs achats et ventes, les marchands qui trafiqueront avec eux.

3°. Les présens qu'ils pourront apporter pour le roi seront examinés et mis sous le scellé à la douane, pour être envoyés à sa majesté.

4°. Personne ne pourra former prétention ni réclamation sur les successions des Hollandois qui viendroient à mourir ici ; lesquelles seront réputées appartenir à leurs légitimes héritiers.

5°. Il ne sera permis à personne de se mêler des différends qui pourroient s'élever parmi eux, dont leur chef seul pourra connoître.

6°. Aucun d'eux ne pourra être contraint de force à embrasser la religion mahométane.

7°. D'après l'ancien usage il ne pourra être exigé aucuns droits des munitions de bouche ou autres dont ils pourroient avoir besoin pour leurs vaisseaux.

8°. Aucune injustice ne leur sera faite, sous quelque prétexte que ce soit; et l'on veillera que la même chose s'observe exactement de leur côté.

II. Le second firman a été accordé par Shah Jehar à Pierre Van den Broecke, directeur à Surate, la première année du règne de sa majesté, et l'an 1627 de l'ère chrétienne : il renferme les articles suivans :

1°. Il est permis à la Compagnie de prendre pour son commerce les courtiers qu'elle jugera à propos.

2°. Il lui est également accordé le pouvoir d'acheter, sans aucun empêchement, aux prix courans du marché, toutes les espèces de marchandises, tels que salpêtre, indigo, toiles, soies, etc.

3°. Elle pourra vendre en tels lieux, à telles personnes et à tels prix qu'elle le trouvera bon, sans qu'il puisse y être apporté aucun empêchement.

4°. Personne n'aura le droit de taxer ses marchandises.

5°. On ne pourra exiger d'elle que les droits usités de douane et d'ancrage.

6°. Il sera accordé des sauve-conduits à ses marchandises à l'entrée et à la sortie du port.

7°. Enfin, il lui sera donné à loyer une loge à Agra et une à Amed-Abaad.

III. Le troisième firman accordé de même par Shah Jehar, au directeur Jean Van Hasselt, la quatrième année du règne de sa majesté, de l'hégire 1040, et l'an 1631 de l'ère chrétienne, porte ce qui suit :

1°. Personne ne pourra exiger des Hollandois d'autres droits que ceux que les régens de Surate ont coutume de recevoir d'eux.

2°. Par conséquent on ne pourra point en exiger ailleurs.

3°. Ainsi, pour entretenir la bonne harmonie, il leur est permis de faire passer leurs marchandises dans toutes les possessions du roi.

IV. Par le même Shah Jehar a été accordé

au directeur Jean Van Hasselt, la sixième année du règne de sa majesté, de l'hégire 1042, au mois de *Rebeul Janie*, ou l'an 1632 de notre calendrier :

1°. Il sera permis à la Compagnie de louer les chameaux, les voitures, et tout ce dont elle pourra avoir besoin, sans qu'on puisse y mettre empêchement.

2°. Tous les gouverneurs, régens, employés et autres des lieux où les Hollandois pourront arriver auront à observer cet ordre.

3°. C'est leur coutume de louer des chariots à Agra. De plus, on confirme ici l'article 4 du premier firman.

V. Le même prince a accordé au directeur P. Van der Graaf, la septième année du règne de sa majesté, l'an de l'hégire 1043 :

1°. Sont confirmés l'article 5 du second firman, et les articles 1 et 2 du troisième firman.

2°. Les Hollandois seront affranchis de tous droits ; en conséquence les régens défendront aux radjas, gouverneurs, etc., de percevoir la moindre redevance des Hollandois par la suite, et de leur offrir le moindre obstacle en quoique ce puisse être.

3°. Leurs courtiers à Agra, à Surate, Lambait, Brootchia, Brodera, Amed-Abaab,

ou dans tels autres lieux où ils font le commerce de l'indigo, du salpêtre, des toiles ou autres marchandises, ne pourront être inquiétés en rien, ni mis en prison sur les rapports qu'on viendroit à faire contre eux; et l'on ne pourra exiger d'eux aucune contribution ni redevance.

4°. A moins de se rendre coupables, ils ne pourront être inquiétés en rien par les régens du pays.

VI. Ce même prince a accordé au même directeur P. Van der Graaf, l'an sept de son règne, celui de l'hégire 1043, et l'an 1634 de l'ère chrétienne :

1°. A compter de cette date, personne ne pourra faire le commerce de l'indigo au nom du roi; et d'après l'ancien usage, le trafic de cette denrée est abandonné aux négocians qui veulent l'acheter des habitans de ces contrées.

2°. Par conséquent les régens devront veiller à ce que leurs inférieurs (employés), tels que les *duwans* et autres, n'empêchent point les Hollandois de faire l'acquisition de cette matière, et leur permettent, au contraire, de l'acheter où bon leur semble.

3°. On ne pourra exiger d'eux aucuns *radheries* ou droits de transit, ni autres espèces

d'impôts, pour qu'ils exercent paisiblement et sûrement leur commerce.

VII. Le même prince a accordé au directeur de la factorerie de Surate, B. Pieterszoon, la huitième année de son règne, l'an 1044 de l'hégire, et 1634 de J. C.:

Par celle-ci est ordonné à Seif Chan qu'il ne pourra plus être acheté d'indigo au nom du roi, et il lui est également défendu d'en faire l'acquisition pour lui-même. Il veillera aussi à ce que ceux qui sont sous ses ordres ne contreviennent pas à cette disposition, et qu'ils abandonnent ce commerce aux négocians seuls.

VIII. Par ce même prince il a été accordé au même directeur, la onzième année de son règne, le 24 du mois de *Jamadius Janie*, l'an de l'hégire 1047, et celui de l'ère vulgaire 1638 :

1°. Toutes les marchandises que les Hollandois apportent dans les possessions du roi, de quelle nature qu'elles puissent être, et dans quels lieux qu'ils veulent les mettre en vente, seront libres de tous droits, sans que les régens d'Amed-Abaad, ou autres lieux, puissent leur causer à cet effet aucun empêchement.

2°. Il sera accordé un libre transit à toutes les marchandises qu'ils voudront transporter par la rivière de Mamtasaba ou autres eaux et routes, et cela jusqu'au-delà de la rivière Zoër, près de Délhi.

IX. Ont été confirmés par le même prince à P. Krook, directeur à Surate, la seizième année du règne de sa majesté, le 15 du mois de *Sabar*, l'an de l'hégire 1052, ou 1643 de notre ère, les articles premier, cinquième et sixième du second firman.

X. Le même prince a accordé au même directeur Krook, la seizième année de son règne, le 14 du *Ramasan*, l'an 1052 de l'hégire, ou 1643 de l'ère chrétienne :

1°. Que pour l'acquit des droits sur les marchandises que les Hollandois viendront acheter à Agra, les dix roupies seront comptées pour douze, et que pour celles achetées à Amed-Abaad les dix roupies seront reçues sur le pied de dix et demie.

2°. Que des marchandises qu'ils acheteront à Brodera, à Surate ou dans les environs, on ne pourra exiger de droits qu'en raison de la facture, ou du prix intrinsèque de l'achat ; et

que les deniers provenans de cette perception seront versés dans les coffres du roi.

3°. Personne ne pourra leur faire payer aucune autre espèce de droits que ceux dont il vient d'être fait mention.

XI. Le même roi a accordé au même directeur Krook, la seizième année de son règne, le 14 du mois de *Sabar*, l'an de l'hégire 1052, ou 1643 de l'ère vulgaire :

1°. A dater de la présente, les Hollandois pourront passer librement par toutes les terres du roi sans qu'ils soient tenus de payer ni les *radheries* ni aucune autre espèce de redévances ; par conséquent on ne pourra former aucune réclamation contre eux, parce qu'ils sont absolument libres de toutes taxes.

2°. Ils pourront prendre les routes et choisir les lieux de repos qu'ils jugeront convenables, sans qu'on puisse les en empêcher en aucune manière.

3°. Le premier article du second firman se trouve de rechef confirmé ici, avec l'injonction :

4°. Que ceux qui pourroient contrevenir à cet ordre en demeureront responsables envers le roi.

XII. Accordé par le même prince au direc-

teur A. B. Muiskens, la dix-huitième année de son règne, le 2 du mois de *Jamadius Janie*, l'an de l'hégire 1054, ou 1645 de J. C. :

1°. Qu'un certain *Bagwan* ne pourra s'ingérer dans le service de la Compagnie ; mais sera obligé de la laisser jouir de la liberté de prendre pour son courtier telle personne qu'elle jugera de son intérêt.

2°. On ne pourra prendre des Hollandois que les taxes et les droits de courtage fixés d'après la volonté du roi.

3°. Leurs marchandises venant de Surate, de Poureb et autres lieux, ne pourront être conduites à la douane ; il leur est accordé, au contraire, la faculté de les faire passer et déposer dans leurs propres magasins.

4°. En conséquence des précédens firmans, les gouverneurs de Surate et de Brootchia ne pourront exiger d'eux que les droits usités.

XIII. Le même prince a accordé au directeur J. Van Teylingen, la vingt-troisième année du règne de sa majesté, le 21 du mois de *Rebbi-ul-auwel*, l'an de l'hégire 1060, ou 1650 de l'ère vulgaire.

Sur la plainte des Hollandois, il est ordonné au gouverneur de Bengale de veiller à ce que personne n'exige d'eux que les anciens

droits; sans qu'il soit permis de former de nouvelles loix à cet égard.

XIV. Le même prince a accordé du tems du directeur de Surate G. Pelgrom, la vingt-septième année de son règne, le 21 du mois de *Jamadius Janie*, l'an 1063 de l'hégire, et 1654 de l'ère chrétienne.

Qu'à dater du présent firman on ne pourra, sous quelque prétexte que ce soit, exiger des Hollandois, dans toute l'étendue de l'Indostan, aucune des taxes ou droits dont la perception a déja été défendue par les précédens firmans; et il est également défendu de leur causer aucun empêchement dans leur commerce.

XV. Par le roi Morad Bax, du tems du directeur provisoire de Surate, Isaac Koedyk, a été accordé le 2 du mois de *Jamadius Janie*, l'an de l'hégire 1066, ou 1657, de notre ère.

1°. Le premier article du second firman, et le troisième article du sixième firman, sont confirmés.

2°. Les Hollandois peuvent tenir leurs *mokams*, ou jours de planche, dans tels endroits

qu'ils jugent convenables, sans qu'ils puissent être inquiétés à cet égard.

XVI. Le roi Aureng-Zeb a accordé au directeur de la Compagnie à Surate et son ambassadeur à la cour du Mogol, Thieri Van Adrichem, la cinquième année du règne de sa majesté, le 5 du mois de *Rebbi-ul-auwel*, l'an de l'hégire 1071, ou 1662 de l'ère vulgaire.

1°. Les Hollandois seront affranchis du droit d'un pour cent de courtage, compris dans celui de $3\frac{1}{2}$ pour cent d'entrée; par conséquent on ne percevra d'eux que l'ancienne redevance de $2\frac{1}{2}$ pour cent.

2°. Les draps et autres marchandises qu'ils introduisent dans quelques endroits de l'Indostan, et pour lesquels ils prennent en échange des toiles, de l'indigo, du salpêtre, de soies et autres denrées, tant à Agra que dans d'autres lieux, pour les transporter à Brootchia et à Surate, ne seront soumis à aucun autre droit à Surate et à Brootchia que celui de $2\frac{1}{2}$ pour cent.

3°. Le troisième article du second firman, et le troisième article du troisième firman se trouvent confirmés par celui-ci.

4°. Ils jouiront de la faculté d'acheter tou-

tes leurs denrées de ceux qu'ils jugeront le plus convenable.

5°. Sont confirmés par le présent le premier article du second firman, et le premier article du douzième firman.

6°. Ils ne pourront être contraints à déposer dans la monnoie le cuivre qu'ils apportent à Surate; mais, en payant les droits ordinaires, il leur sera libre de le transporter dans tout l'Indostan, pour le vendre à qui bon leur semble. Il ne pourra de même être fait aucun empêchement à l'acheteur de ce métal, afin qu'ils puissent en emporter une grande quantité dans le royaume, pour qu'il y en ait toujours l'abondance nécessaire.

7°. Les négocians et autres personnes ne pourront retarder le paiement de ce qui leur seroit dû; et les régens devront veiller à ce que satisfaction leur soit faite à cet égard, sans qu'il soit permis de favoriser en aucune manière leurs débiteurs.

8°. Si parmi les chevaux qu'ils apportent, il s'en trouvoit qui fussent convenables au service du roi, on les achetera au cours du marché; et pour les autres il sera accordé aux vendeurs la permission de les conduire où bon leur semblera, sans être tenus de les vendre à Surate.

9°. Dans le cas qu'on puisse convenir du prix des chevaux à acheter pour le roi, ces chevaux devront être amenés à la cour sous la conduite de personnes affidées, afin que la valeur en soit fixée par les gens du roi, et que le montant en soit envoyé aux marchands.

10°. On ne pourra les empêcher de prendre comme passagers à leurs bords les personnes qui voudroient se rendre à Bassora ou en d'autres lieux, payant leur passage, et il en est de même des marchandises qu'elles voudroient emporter avec elles.

11°. Est confirmé par la présente le premier article du quatrième firman.

XVII. Par le même roi Aureng-Zeb a été accordé au susdit ambassadeur Van Adrichem, la cinquième année de son règne, le 5 du mois de *Rebbi-ul-Auwel*, l'an de l'hégire 1071, et 1662 de l'ère chétienne.

1°. Que le gouvernement d'Agra ne pourra exiger des Hollandois d'autres droits ou redevances que ceux qui se perçoivent dans le Montas-Abaad, ni le courtage à l'achat des marchandises ; comme ils ne pourra exiger non plus des vendeurs que le droit de courtage usité d'ancienne date.

2°. Sont confirmés les articles 1, 2 et 6 du

troisième firman; le premier article du quatrième; le premier et troisième articles du douzième; le quatrième et septième articles du seizième; ainsi que le troisième article du sixième firman; avec la clause expresse que personne ne pourra les troubler pour la perception de quelques droits de transit et *radheries*, si ce n'est pour les articles défendus à la cour du roi (les liqueurs spiritueuses).

XVIII. Par le même roi a été accordé au même ambassadeur et à la même époque:

La confirmation du dernier article du précédent firman; et que les Hollandois ne pourront être inquiétés relativement à l'entrée et à la sortie de leurs marchandises.

XIX. Le même prince a accordé au même ambassadeur, le 15 du mois de *Rebbi-ul-auwel* de la même année.

1°. Les vaisseaux hollandois qui arriveront devant Hougly, Pipely et Ballazor, pourront aller mouiller où ils les jugeront convenable.

2°. Après avoir payé les droits usités de $2\frac{1}{2}$ pour cent, il leur sera permis de transporter leurs marchandises où bon leur semblera, et de les vendre à qui ils jugeront à propos;

pour

pour prendre en retour de ces négocians les denrées qui leur pourront convenir. Ils jouiront aussi de la faculté de prendre à leur service tels courtiers qui leur plaira ; sans que personne puisse les contrarier en aucune manière sur ces articles.

3°. Il ne leur pourra de même être fait aucun obstacle dans le transit et le débit des toiles, salpêtre, soies, cire et autres denrées avec lesquelles ils trafiquent dans les provinces de Bahar, de Bengale et d'Orixa, et qu'ils transportent ensuite aux ports d'Hougly, Pipely et Ballazor.

4°. On ne pourra pas non plus les inquiéter pour aucuns péages sur les routes, à l'exception des droits sur les denrées prohibées à la cour du roi (les liqueurs spiritueuses); mais il faudra, au contraire, leur prêter secours et main-forte, afin qu'ils puissent naviguer paisiblement avec leurs vaisseaux.

5°. Il est défendu d'enrôler les matelots de leurs vaisseaux.

6°. Ne pourront différer aucuns négocians ou autres de payer aux Hollandois ce qu'ils pourroient leur devoir ; et les régens prêteront à ces derniers les secours nécessaires pour que justice leur soit rendu à cet égard, sans que personne puisse protéger leurs débiteurs.

7°. Les Hollandois qui, pour leur commerce, pourront être obligés de voyager dans les états du roi, jouiront de la liberté de faire chaque jour autant de chemin qu'ils le trouveront convenable, et de séjourner dans les endroits qu'ils voudront; sans qu'il soit permis de leur causer quelque empêchement à cet égard.

XX. L'an 1073 de l'hégire, ou 1664 de J. C., a été accordé, par le même prince Aureng-Zeb, du tems de Mobitchar, gouverneur de Surate, la septième année du règne de sa majesté :

1°. Que les Hollandois seroient affranchis pendant un an de tout droit de péage, à cause qu'ils avoient si vaillamment combattu les peuples de Zewa.

De plus il a été arrêté :

2°. Que des $2\frac{1}{2}$ pour cent de taxe que les Hollandois et les Anglois payoient au roi, d'après l'ancien usage, il leur sera remis un demi pour cent. Il est par conséquent ordonné aux régens de Surate de n'exiger que 2 pour cent de droits d'entrée de leurs marchandises.

XXI. Du tems de J. Bacherus, ambassa-

deur à la cour du Mogol, la trente-troisième année du règne d'Aureng Zeb, l'an de l'hégire 1099, ou 1690 de l'ère vulgaire, ce prince a concédé aux *Hollandois Erjam* avec les cinq villages *qui en ressortent*, situés sous Palliacate, dans la province d'Hyder-Abaad.

XXII. Par le roi Sjah Alem, du tems de J. Grotenhuis, directeur à Surate, a été accordé, sur la demande d'Amanet Chan, gouverneur de cette ville, la seconde année du règne de sa majesté, le 19 du mois de *Sikard*, l'an 1120 de l'hégire, ou 1709 de l'ère chrétienne :

1°. Des vingt lacs de roupies que les négocians de Surate ont pris de force aux Hollandois, il sera rendu à ces derniers huit lacs et onze mille roupies.

2°. Dorénavant il ne pourra être perçu d'eux que $2\frac{1}{2}$ pour cent.

3°. Le $1\frac{1}{2}$ pour cent qu'on leur faisoit payer de plus à Brootchia leur sera remis.

4°. On ne pourra exiger ni *radheries* ni autres droits par tout l'Indostan de tous ceux qui se rendent à la factorerie hollandoise, ou qui en reviennent ; non plus que des courtiers ou chefs de commerce qui voyagent pour le même objet.

5°. Les gouverneurs et autres employés jusqu'au district d'Hougly, ne pourront exiger double droit de péage ; mais devront se borner, selon l'usage, à ne percevoir, comme à *Surate*, que $2\frac{1}{2}$ pour cent des marchandises.

6°. Il sera donné à la Compagnie, suivant l'ancien usage, un endroit dans la ville pour y faire son commerce, et un autre endroit, également dans la ville, ou dans le jardin, pour servir de demeure à son directeur.

XXIII. Le roi Jehaan Daarsja a accordé au directeur de Surate, et ambassadeur à la cour du Mogol, J. J. Ketelaar, la première année du règne de sa majesté, le 14 du mois de *Redje-bul-mored-jab*, l'an de l'hégire 1123, ou 1712 de notre ère :

Non-seulement la confirmation de tout ce qui a été énoncé dans les huit premiers articles du seizième firman ; mais en outre :

1°. Seront libres de tous droits d'entrée et de sortie, tant par terre que par eau, toutes les denrées servant au vêtement et à la nourriture, ainsi que les ouvrages en or, en argent et en cuivre, de même que les bijoux.

2°. Que ceux des délégués ou employés de

la Compagnie qui pourroient s'en éloigner ou s'évader, seront saisis par les régens et rendus à la Compagnie.

3°. Qu'ils ne pourront être inquiétés par les receveurs de la *jiesia* ou capitation.

4°. Que la maison de feu Ettabar Chan servira dorénavant de demeure aux employés de la Compagnie; avec la clause expresse cependant qu'il ne pourra y être construit aucune fortification, ni placé aucune petite ou grosse artillerie; mais pratiqué seulement des appartemens et des magasins pour leur usage, et fait les réparations nécessaires.

5°. Qu'on ne pourra les inquiéter pour les dix ou quinze chevaux qu'ils ont coutume d'importer tous les ans, à moins qu'il ne s'en trouve qui soient dignes de sa majesté.

XXIV. Le même prince a accordé à la même époque au même ambassadeur :

1°. Que les régens d'Ecbar-Abdaad ne pourront forcer les Hollandois à payer les *radheries* ou autres droits qu'on paie à Montaas-Abdaad, ni exiger les droits de courtage des vendeurs, qu'ils devront réclamer des acheteurs.

2°. Que, suivant l'ancien usage, leurs mar-

chandises ne seront pas sujettes à la douane, ni à aucuns droits.

Sont confirmés aussi par la présente les articles 1, 2, 3 et 6 du second firman; l'article 1 du quatrième; l'article 7 du seizième; le dernier article du dix-septième, et l'article 3 du vingt-troisième.

XXV. Par le même prince a été accordé au même ambassadeur, dans la susdite année, le 15 du mois de *Redje bul-mored-jab*, la confirmation de l'article 2 du second, le dernier article du dix-septième, et le premier article du vingt-troisième firman.

XXVI. A été accordé par le même prince au susdit ambassadeur, le 17 du mois de *Sabaan* de la même année :

1°. Que les marchandises et autres effets que les Hollandois vont vendre à Agra, à Délhi et autres lieux, ainsi que dans la province d'Amed-Abaad, ne seront sujets à aucuns droits, non plus que les toiles et autres marchandises qu'ils achètent dans les susdites villes, de même qu'à Cambait, Pattera, Doltha, Brodera, Brootchia et autres endroits, pour les conduire à Surate; parce que, suivant l'usage établi, ces marchandi-

ses paient $2\frac{1}{2}$ pour cent à leur entrée à Surate.

2°. Sont confirmés par la présente les articles 1 et 3 du second *firman*; l'article 1 du quatrième; les articles 4 et 7 du seizième; le dernier du dix-septième, et le second du vingt-troisième.

3°. Ne pourra leur être fait aucun empêchement dans l'importation des marchandises par les régens, *jagiendars* et autres employés sous leurs ordres dans le gouvernement d'Amed-Abaad.

4°. On ne pourra saisir leurs marchandises venant par terre ou par eau, consistant en comestibles ou en étoffes propres à l'habillement.

5°. Sont confirmés aussi l'article 6 du second firman, l'article 7 du dix-neuvième et l'article 3 du vingt-troisième.

XXVII. Par le même prince a été accordé au susdit ambassadeur Ketelaar, le 14 du mois de *Redje-bul-mored-jab*:

1°. Non-seulement la confirmation de tout ce qui étoit déja porté dans les sept premiers articles du dix-neuvième firman; mais en outre:

2°. Les régens de Patna, Amed-Abaad et

autres lieux situés sur la rivière du Gange, jusqu'à Hougly, ne pourront exiger aucuns droits de péage des marchandises que les Hollandois embarquent à Bahar, et qu'ils conduisent par terre ou par eau à Hougly; parce qu'il en sera perçu $2\frac{1}{2}$ pour cent à Hougly.

3°. La confirmation du second article du vingt-troisième firman.

4°. A l'achat du salpêtre, de l'opium, des toiles, du sucre et autres denrées, on percevra à Hougly l'ancien droit de $2\frac{1}{2}$ pour cent; sans qu'il soit permis d'exiger d'autres redevances de la Compagnie, ou de lui causer aucun empêchement à cet égard.

5°. Les régens ou les gardes et commis des péages sur les grandes routes ne pourront exiger aucuns droits des Hollandois, ni leur causer le moindre empêchement.

6°. Les embarcations de la Compagnie et ses employés, pourvus de passeports de son directeur au Bengale, et chargés de marchandises pour son compte, ne pourront être inquiétés dans les états du roi.

7°. Les régens prêteront main forte aux employés de la Compagnie pour leur faire obtenir des tisserands, teinturiers et autres, ce qu'ils peuvent leur devoir; et ne pourront les empêcher de prendre à leur service les cour-

tiers et autres personnes qu'ils jugeront convenables.

8°. Les gouverneurs et régens de toutes les villes et autres lieux vivront en bonne harmonie avec les employés de la Compagnie, et leur feront obtenir bonne et prompte justice.

9°. La maison de défunt Nour Alla Chan, située dans la ville de Patna a été donnée à la Compagnie pour servir de demeure à ses employés; sous la condition expresse cependant qu'il n'y sera fait aucune espèce de fortifications, ni placé aucune espèce de grosse ou petite artillerie; mais qu'ils y pratiqueront seulement les appartemens et les magasins nécessaires pour eux et pour leurs marchandises.

XXVIII. Le même prince a accordé au susdit ambassadeur Ketelaar, le 12 du mois de *Redje-bul-mored-jab* de la même année, la confirmation de l'article 3 du sixième firman; des articles 2 et 3 du vingt-troisième; des articles 5 et 7 du vingt septième, et le don mentionné dans le vingt-unième firman. Il est également confirmé qu'ils ne seront obligés de prendre à leur service que ceux qu'ils jugeront propres à leur commerce.

XXIX. Par le roi Mhamet Sja, du tems du gouverneur de Surate, P. L. Rhoon, l'an 1140 de l'hégire, ou 1729 de l'ère chrétienne, a été accordé aux Hollandois.

1°. Resteront dans leur parfaite intégrité tous les firmans donnés de tems en tems par les rois ses prédécesseurs, relativement aux droits à payer de leurs marchandises, sans qu'il soit permis d'exiger d'eux d'autres redevances à cet égard.

2°. Il est permis au directeur de la Compagnie à Surate d'acheter, de ses propres deniers, à Jengie-Bender, en dedans des murs extérieurs de cette ville, sur la rivière, un emplacement convenable à former des magasins pour la réception de ses marchandises, sans qu'on puisse en aucune manière les inquiéter à ce sujet.

Voilà les principaux articles des firmans accordés à la Compagnie, et que M. J. Schreuder, directeur à Surate, et ensuite membre du grand conseil des Indes, a fait traduire fidèlement du persan en hollandois. Ces articles prouvent combien le commerce de la Compagnie a toujours été favorisé, et mis à l'abri des vexations des gouverneurs et des régens du pays. On voit qu'elle a également été

affranchie du droit d'aubaine, lequel subsiste aussi dans l'Indostan ; que la faculté de juger les différends qui peuvent s'élever entre elle et les naturels a été ôté aux juges des endroits où ils auroient lieu, et qu'elle en est elle-même l'arbitre; enfin, que ses employés y jouissent d'une pleine liberté de conscience. On ne peut nier cependant que quelques-uns de ces privilèges n'aient été violés de tems à autre ; et ce sont ces infractions qui ont donné lieu à renouveller plusieurs articles de ces firmans : ce qui sert à prouver combien est précaire le pouvoir des princes du Mogol relativement à leurs sujets. Et comme, pendant le laps de tems de cent et onze ans que ces firmans ont été accordés successivement aux Hollandois, aucun des princes qui les a donnés n'est parvenu au gouvernement d'une manière légitime, mais toujours par la force des armes, il semble que le prince qui venoit d'usurper le pouvoir n'attachoit aucune valeur ni force aux firmans de ses prédécesseurs ; aussi la Compagnie ne s'est-elle jamais cru en sûreté que lorsque ces lettres patentes avoient été renouvellées et confirmées par le souverain qui venoit de monter sur le trône. Et comme chez tous les peuples de l'Orient, mais particulièrement à la cour du Mogol, on n'ob-

tient aucune faveur que par des présens considérables, ces firmans auroient couté des sommes immenses à la Compagnie, si, par bonheur pour elle, ces princes n'eussent pas eu de longs règnes; tels, par exemple, que Sha Jehaan et son fils Aureng-Zeb, qui à eux deux ont occupé le trône pendant quatre-vingt-un ans.

Quoique du tems du directeur Schreuder, ces firmans fussent de la plus grande importance pour la Compagnie, on peut dire qu'actuellement ils n'ont presque aucune valeur ; à cause que l'empereur du Mogol ne jouit plus, et cela pour sa personne même, que de l'autorité bornée et précaire que la tyrannie des Anglois veut bien lui laisser encore ; quoiqu'ils eussent, à la vérité, solemnellement juré la garantie de toute la plénitude de son pouvoir. Nous en parlerons dans la suite.

CHAPITRE VIII.

Des principales factoreries qui dépendent de Surate.

LES principales factoreries qui dépendoient autrefois du gouvernement de Surate, étoient celles de Perse, de Mocha, Wingurla, Agra, Amed-Abaad, Cambait, Brootchia, Brodera, Chirges, etc. Il me semble, dit M. Schreuder, dans son mémoire adressé à M. Pecock, son successeur à la direction de Surate; il me semble, que lorsque la Compagnie commença à consolider sa puissance à Ceilan et au Malabar, Surate étoit le chef-lieu et l'étape de tout le commerce qui se faisoit dans le golfe entier des Indes; mais cela n'a pas été de longue durée; la prospérité de Surate

a rapidement décliné, comme on peut s'en convaincre en considérant la situation de chaque factorerie en particulier.

La factorerie de Perse ou Gamron, formée en 1622, avoit déja été considérée comme chef-lieu en 1633, et placée sous le gouvernement immédiat de Batavia. Il est vrai qu'on naviguoit de Surate à Batavia, et que c'étoit Surate qui en supportoit les frais; mais cela eut lieu pour la dernière fois en 1670, que cette factorerie a passé sous Gamron.

Mocha fut érigée en factorerie permanente en 1620, après qu'on y eut déja fait toucher deux fois des vaisseaux pour faire le commerce. On a plusieurs fois anéanti et rétabli ensuite de nouveau cette factorerie, qui en 1686 a été mise sous le gouvernement immédiat de Batavia.

Wingurla doit avoir été formée en 1655; mais en 1677 elle a été enlevée à la direction de Surate, pour être mise sous le commandement de Malabar.

Agra fut établie en 1620, mais on l'anéantit en 1716, de manière même qu'on n'y laissa aucun Européen, ni aucune espèce de marchandise quelconque; on se contenta de charger seulement trois ou quatre naturels du pays de garder la loge, afin de pouvoir en repren-

dre possession quand on le jugeroit nécessaire.

Amed-Abaad a été formée en 1618, mais elle fut également délaissée en 1744, et mise sur le même pied que la factorerie d'Agra.

Brootchia, établie en 1617, a été conservée jusqu'à ce jour ; cependant il ne paroît pas qu'on y attache une grande importance, car la Compagnie n'y a que deux employés, comme facteurs, qui ont quelques naturels du pays sous leurs ordres.

Chirges et Broodera ont été formées en 1620, ainsi que

Cambait, qui l'a même été quelque tems auparavant, savoir, en 1617 ; mais ces trois factoreries ont été entièrement abandonnées en 1670.

Ainsi les principales de ces factoreries, telles que celles de Gamron, Bassora, Mocha et Wingurla, ont été enlevées à la direction de Surate, pour se diriger par elles-mêmes, ou pour être mises sous d'autres. Le reste est demeuré attaché à Surate, dont on les regarde encore comme dépendantes ; cependant leur nombre est tellement diminué que Brootchia seule peut être considérée comme existante ; tandis que les noms d'Agra et d'Amed-Abaad ne sont plus connus que par les re-

gistres de la Compagnie ; de sorte que les contributions qu'on paie annuellement pour leurs dépenses seroient absolument inutiles, si ce n'étoit pour l'entretien de la loge que la Compagnie y conserve, afin de ne pas paroître abandonner ces établissemens à d'autres nations. C'est jusqu'ici que m'a guidé le mémoire de M. Schreuder.

C'est donc avec raison que Surate a toujours été considérée comme une des principales factoreries que la Compagnie possède dans les Indes. Les marchandises qu'elle y apportoit étant devenues, par le luxe des Mores, de première nécessité pour ces contrées, se vendoient rapidement; et comme elle étoit seule maîtresse de ce commerce, elle en retiroit tout le bénéfice qu'elle vouloit, en fournissant plus ou moins abondamment les marchés de ces denrées.

D'après une indication des bénéfices faits par la direction de Surate, pendant environ quatre-vingt ans, en commençant avec l'année 1662 — 1663 et finissant en 1749 — 1750, que M. Schreuder a jointe à son mémoire, je trouve que, pendant les dix premières années, savoir de 1662 — 1663 jusqu'en 1673 — 1674 (dont les résultats de 1671 — 1672, et 72 — 73 ne peuvent être comptés vu que les

les registres de ces années se trouvent perdus), on bénéficioit, année commune, $520\frac{21}{32}$ pour cent sur les épiceries fines, et qu'en argent comptant seul on avoit gagné sur cet article 334,560 fl. 9 s. 8 d. de Hollande.

Et depuis 1688 — 1689, jusqu'en 1697 — 1698, $850\frac{5}{64}$ pour cent, ou en argent 509,464 fl. 1 s. 2 d. de Hollande; tandis que pendant ces dernières dix années, on a bénéficié encore annuellement sur d'autres marchandises la somme de 255,929 fl. 3 s. 5 d., quoiqu'à raison seulement de $59\frac{3}{64}$ pour cent.

Mais depuis cette époque ces bénéfices ont diminué insensiblement. Il est vrai qu'à compter à raison du pour cent, le bénéfice sur les épiceries étoit considérablement augmenté; de manière même que pendant l'année 1731 — 1732, il monta jusqu'à 2,400 pour cent; mais, d'un autre côté, la consommation a été si foible que, pendant les dix années, depuis 1730 — 1731 jusqu'à 1739 — 1740, le gain réduit en argent, n'a monté, une année portant l'autre, qu'à un cinquième du bénéfice des années précédentes.

Cette grande diminution des bénéfices pendant la dernière direction, laquelle cependant n'étoit pas la moitié aussi considérable qu'elle l'est devenue sous M. *Senf*, tandis que

les charges n'ont diminué que de 7,000 florins par an ; cette grande diminution, dis-je, doit être principalement attribuée aux troubles intérieurs ; qui ont considérablement gêné le transport des marchandises, et qui le gênent encore actuellement ; ainsi qu'au déclin de Surate même, et au petit nombre de vaisseaux qu'on y envoie de Batavia ; ce qui se borne même quelquefois à un seul navire.

Ce déclin du commerce de Surate est d'abord une suite de l'anéantissement presque totale de la puissance du Mogol, qui a permis à plusieurs peuples et radjas, et sur-tout aux Marates, de secouer le joug de ce prince, et de se déclarer eux-mêmes souverains indépendans. Dès ce moment ils se sont emparés de toutes les marchandises qu'on vouloit faire passer par leurs possessions, ou en ont exigé du moins des droits considérables sous le nom de péage ; ils ont été même jusqu'à exiger des contributions de Surate, comme je l'ai déja remarqué plus haut.

La seconde cause est la proximité de Bombay, où le commerce prend journellement une nouvelle activité, à cause de la liberté dont les marchandises y jouissent à leur sortie. Les négocians, loin d'y être vexés et opprimés, y trouvent, au contraire, protection

et encouragement ; on leur donne même pleine sûreté, tant par eau que par terre. Et comme cette place est plus à la proximité de Déca que Surate, il n'est pas surprenant que tout le commerce de cette riche contrée s'y porte de préférence, et que par conséquent Surate soit privée des avantages dont elle jouissoit ci-devant.

Troisièmement, le pouvoir dont les Anglois se sont emparés depuis la dernière révolution de Surate ; la conduite hautaine et arbitraire de cette nation détournant les négocians de faire des entreprises, et faisant craindre aux capitalistes de donner leurs fonds à intérêt, pour être employés à des spéculations mercantiles.

Les événemens prouvent assez que lorsqu'ils s'apperçoivent que le commerce ne tourne pas à leur profit, ils cherchent à le brider par tous les moyens que leur fournit leur puissance despotique. Moi-même j'en ai eu une preuve bien convaincante ; le chef de la factorerie angloise et le conseiller Sitton ayant fait défendre au nabab et à tous les négocians du pays d'acheter les marchandises, et sur-tout les sucres que j'avois apportés avec moi, afin de me forcer par-là à les leur vendre au prix qu'ils voudroient m'en donner. Ils avoient

même à cet effet gagné les principaux membres de notre factorerie, pour qu'ils enjoignissent également cette défense aux courtiers de la Compagnie, qui sont les plus riches négocians de Surate.

C'est par de semblables moyens illicites ou plutôt tyranniques que le commerce de cette ville, jadis si florissante, et l'on peut dire la plus considérable de l'Inde, périt de jour en jour davantage; ce qui d'ailleurs s'accorde sans doute avec les vues secrètes du gouvernement de Bombay; afin d'engager, par ces dégoûts et par ces contrariétés, les négocians de Surate à venir s'établir dans cette dernière ville; car sans cela il n'est pas croyable qu'un sage gouvernement puisse laisser commettre à une factorerie subalterne autant d'injustices et de si criantes vexations; vu que la proximité des lieux ne permet pas qu'on les ignore.

Le directeur Senf, frappé de ces considérations, conçut l'idée s'il ne seroit pas plus avantageux pour la Compagnie de chercher à obtenir quelque établissement dans les environs de Bombay, où l'on pourroit fournir des marchandises aux négocians de Déca, et par ce moyen les détourner des Anglois. Il ne se borna pas même à concevoir simplement ce plan, mais tâcha aussi de le mettre en exécu-

tion à la première occasion qui s'en présenta et que voici.

Un certain Ranassoir Sinay, des provinces méridionales de l'Indostan, *qui se trouvoit* depuis long-tems, à *Bombay*, chargé des pouvoirs de Madurauw, prince des Marates, ayant été, vers 1767, indisposé contre les Anglois pour quelques injustices qu'il en avoit éprouvé, écrivit une lettre à ce sujet à M. Senf, dans laquelle il se plaignoit non-seulement de leur conduite hautaine et arbitraire; mais donnoit, en même tems, à connoître que c'étoit-là le moment de remplir les vues qu'avoit depuis long-tems la Compagnie de former une factorerie à Bassyn ou dans les environs. Ces ouvertures donnèrent lieu à des négociations dont il est rendu un compte exact par les articles 15, 16, 17 et 18 du mémoire de M. Senf.

Ce directeur avoit avant cette époque porté ses vues sur quelques endroits du golfe de Cambaie, et particulièrement sur Goga, où il avoit envoyé, en 1765, des commissaires, sous le prétexte d'y faire une tournée pour leur simple amusement; mais qui étoient spécialement chargés d'examiner les environs de cette place, ainsi que l'île de Peram. Ce projet n'eut cependant point de suite, parce qu'on

ne trouva nulle part un mouillage sûr pour les vaisseaux ; à quoi se joignirent quelques autres circonstances qui ne permirent pas de trop s'arrêter pour le moment sur cet objet, ainsi qu'il est dit dans le rapport de cette commission en date du 19 novembre 1765.

Avant de quitter cet article, je dois remarquer encore que quelque grand qu'ait été le pouvoir des Anglois, ils ne se seroient jamais rendus maîtres du château, et n'auroient point obtenu cette prépondérance dans la ville de Surate, s'ils n'avoient pas gagné M. T**, qui à cette époque y occupoit la place de directeur de notre Compagnie ; car il doit paroître singulier qu'un homme de ce talent n'ait pas employé les forces considérables de terre et de mer qu'il avoit alors à ses ordres, pour faire avorter les vues ambitieuses des Anglois et se rendre maître du château ; d'autant plus qu'il auroit pu exécuter ce projet sans répandre une seule goutte de sang, en suivant les mesures qu'on lui avoient indiquées et que voici.

Mantchergi et Govenram, courtiers de la Compagnie, qui vivoient encore lors de mon séjour à Surate, et qui m'en ont fait eux-mêmes le récit, devoient, sous l'un ou l'autre prétexte, être mis aux arrêts au château ; sur quoi M.

T** y auroit envoyé un fort détachement de troupes, pour les réclamer comme employés de la Compagnie; et ces troupes auroient, suivant la convention *faite*, *été* introduites dans le château, *dont elles se seroient emparées* sur-le-champ. Cependant M. Spencer, chef de la factorerie angloise, sut, par promesses ou par d'autres moyens, engager M. T** à demeurer spectateur oisif dans cette affaire; ainsi que cela est prouvé, entre autres, par une lettre que M. Spencer écrivit, étant déja à la tête des troupes, le 19 février 1759, à ce dernier, pour l'assurer de la manière la plus formelle qu'on respecteroit les droits et privilèges de la Compagnie hollandoise, ainsi que ceux des particuliers. Il semble donc prouvé que M. T** a fait un coupable abus de la confiance que la Compagnie avoit mise en lui; d'autant plus qu'il se trouvoit à la tête d'une forte garnison aigrie par les vexations des Anglois, et d'un grand nombre de marins européens qui l'auroient secondé.

Les Hollandois avoient donc droit d'attendre que, pour reconnoître leur condescendance en cette occasion, les Anglois auroient religieusement rempli les promesses que M. Spencer et ensuite le conseil de Bombay même avoient faites, de les maintenir dans les

privilèges qui leur avoient été accordés par les empereurs du Mogol, et de ne pas souffrir qu'il y fut fait la moindre infraction. Mais rien de tout cela n'eut lieu. Ils commencèrent même de bonne heure, si ce n'est à rendre nos privilèges tout à fait illusoires, du moins à les faire diminuer considérablement; et Spencer n'eut pas plutôt le château en son pouvoir qu'il donna aux Hollandois plusieurs raisons de se plaindre de sa conduite, ainsi que cela paroît par différentes lettres de M. T** même.

Hodges, autre chef des Anglois, osa s'écarter bien davantage encore des bornes de la justice et de la décence; car, profitant de la nullité du directeur Drabbe, il voulut anéantir en une seule fois l'honneur, la dignité et la fortune de la Compagnie; puisque ce ne fut qu'à sa seule instigation que le gouverneur de la ville obligea, en 1762, nos employés non-seulement à payer une rétribution en argent comptant, mais encore à se soumettre aux plus honteuses conditions qu'il soit possible d'imaginer.

Ce seroit s'imposer une tâche bien longue et bien pénible que de vouloir faire l'énumération de toutes les injures et vexations dont les Anglois ont abreuvé depuis ce tems-là jus-

qu'à ce jour la nation hollandoise. Je n'en citerai donc ici que quelques exemples : 1°. Les démarches honteuses qu'il fallut faire pour obtenir qu'ils consentissent qu'on transportât de l'intérieur de la ville sur le chantier de la Compagnie les travaux relatifs à l'équipement de ses vaisseaux, et qu'on y débarquât et emmagasinât ses marchandises, non-obstant le contenu du second article du vingt-neuvième firman, qu'ils avoient si solemnellement promis de garantir, ainsi que tous les autres privilèges accordés successivement par les empereurs du Mogol. 2°. L'empêchement qu'ils ont mis aux réparations de la poudrière du chantier, quoique leurs propres commissaires nommés à cet effet en eussent reconnu l'urgente nécessité. 3°. L'obligation à laquelle ils ont voulu soumettre la Compagnie de faire plomber par leur douanier toutes les marchandises qu'elle expédioit; ce qui ne s'étoit pratiqué, depuis les premiers tems, que par le gouverneur de la ville, sans qu'il eut jamais été permis même à celui du château d'y prendre part. 4°. Le droit que Price s'étoit arrogé d'ordonner qu'on ne vendit qu'à lui seul, et cela à très-bas prix, tout le sucre que les marins apportoient à Surate pour leur compte particulier; violence qui s'exerce encore actuellement, ainsi que

j'en ai fait moi-même l'expérience, comme je viens de le dire. 5°. L'impudence avec laquelle Hogdes fit non-seulement réclamer les effets du maître des équipages hollandois coupable de désertion, et qu'il avoit pris sous sa sauve-garde, mais enlever même par un détachement de troupes, commandé par un enseigne, en brisant les scellés de la Compagnie. 6°. Les mauvais traitemens qu'ils ont fait éprouver aux courtiers hollandois, en violant les droits de la Compagnie sous la protection de laquelle ils étoient, comme attachés à son service. 7°. Les violences commises par eux, en 1772, dans la loge de la Compagnie à Brootchia, où ils se sont permis d'ouvrir avec fracture ses caisses, ses coffres, ses magasins, et de tenir à force armée tous ses employés aux arrêts. Ce que je viens d'alléguer suffit, je pense, pour se former une juste idée de la manière despotique avec laquelle cette nation impérieuse se conduit envers les Hollandois, pour qui leur haine jalouse est assez généralement connue ; on pourra concevoir aussi par-là quel doit être l'état précaire et avilissant où se trouve notre Compagnie, tant à Surate qu'au Bengale. Il seroit donc à souhaiter que dans d'autres lieux, où nous avons et le droit et le pouvoir de les écarter de no-

tre commerce, ils ne fussent pas préférés et favorisés au détriment des Hollandois, tant par certains membres du gouvernement que par la Compagnie elle-même.

CHAPITRE IX.

Des Marates.

Comme j'ai eu plusieurs fois occasion de parler des *Maretthas* ou Marates, et de l'influence qu'ils ont actuellement dans les affaires de l'Indostan, il me paroît nécessaire de m'étendre ici un peu sur ce peuple.

Les Marates n'ont, du moins autant qu'on le sache, aucune histoire écrite ; à peine même subsiste-t-il parmi eux une grossière tradition orale de leur ancien état. Il n'est donc guère possible de donner une idée bien exacte de ce grand peuple, lequel s'est formé tantôt en corps, et tantôt s'est répandu dans toutes les parties de l'empire du Mogol ; mais qui se trouve aujourd'hui de nouveau rassemblé sur un seul point de l'Indostan.

Depuis un tems immémorable, les Marates ont eu leurs possessions au nord de Délhy, dont une grande partie se trouve encore actuellement gouvernée par eux. Ceux d'entre ce peuple qui ont été chassés de cette contrée se sont retirés dans les montagnes de la province de Décan, où le fameux Aureng-Zeb a passé infructueusement vingt-un ans sans pouvoir les soumettre; et depuis cette époque ils ont constamment fait la guerre aux gouverneurs du Mogol, avec lesquels ils ont conclu aussi plusieurs traités de paix, qu'ils n'ont observé néanmoins qu'autant qu'ils l'ont jugé convenable à leurs intérêts. Il y a eu parmi ce peuple même plusieurs grandes révolutions; mais ce qui doit paroître plus étrange, c'est que leurs gouvernans actuels sont des bramins ou prêtres, qui, quoique détestés des vrais Marates, se joignent cependant à eux à cause du salaire qu'ils en obtiennent.

Leur *radja*, ou prince, passe parmi eux pour un saint personnage, et ils le tiennent même renfermé comme une espèce de divinité : c'est aux dépends du public qu'il est entretenu.

Le pouvoir exécutif réside dans une autre branche de sa famille; du moins cela avoit-il

lieu ainsi sur la côte de Malabar. Cependant on dit qu'ils ont fait quelques changemens à égard, à cause de la mauvaise conduite de deux bramins, dont l'un est appelé *Pélagée* et l'autre *Budgerouw :* le premier gouvernoit dans le Gusurate, et le second dans le canton qui est situé au sud de cette province.

Le fils de Budgerouw, qui lui a succédé, est connu sur la côte de Coromandel sous le nom de *Balazerow*, et sur celle de Malabar sous celui de *Nanna*, titres par lesquels on distingue dans ces deux endroits le premier membre du gouvernement, ou le général en chef de l'armée. Le prince, ou l'idole, dont j'ai parlé ci-dessus, porte le titre de *Ram Raja* ou *Sha Raja*. Tous ces noms, dont on se sert indifféremment, et qu'on écrit de diverses manières, servent à jeter une grande confusion dans l'esprit de ceux qui veulent s'occuper de l'histoire de ce peuple. Lorsque les écrivains parlent de Sattarah, comme de la capitale du pays des Marates, il faut avoir soin d'observer que Poona (située à cent milles anglois environ, ou vingt-un milles d'Allemagne à l'est-sud-est de Bombay) est la résidence du bramin, leur souverain, et que c'est-là que se traitent toutes les matières d'état.

On peut se former une idée de leur ancienne puissance dans tout l'empire du Mogol par la contribution qu'on leur payoit du quart des revenus de chaque radja ou gouverneur, et qu'ils perçoivent encore aujourd'hui, autant qu'il leur est possible, en argent; et au moindre retard qu'éprouve le paiement de ces redévances, ils prennent l'un ou l'autre prétexte pour faire une incursion dans le pays, où ils tiennent leurs troupes jusqu'à ce qu'on ait donné ce qu'ils croient leur être dû.

Il doit paroître étrange sans doute que les bramins marates ne se font point scrupule d'employer la force des armes pour exterminer leurs semblables ; tandis qu'observateurs exacts de la religion des Gentoux , et de la doctrine de la transmigration des ames, ils se feroient un crime de tuer les animaux les plus nuisibles et les insectes les plus incommodes. Mais leurs prêtres ont trouvé le moyen de parer à ce scrupule : ils sacrifient un buffle avec les cérémonies les plus solemnelles ; et par cette offrande ils se disent affranchis de la loi qui leur défend d'ôter la vie à un être quelconque.

Il faut se rappeler que les Marates dont il est question ici forment un corps de troupes légères à cheval, qui se met indifféremment à

la solde de ceux qui leur font les offres les plus avantageuses.

Le peuple n'a d'autre vêtement qu'un turban et une ceinture autour des reins. Au lieu de selle, ils font usage d'une espèce de petit coussin ou matelas. Leurs armes les plus redoutables sont des sabres ou coutelas, qu'ils manient avec une grande adresse, et malheur aux troupes qu'ils sont parvenus à mettre en déroute.

Quoiqu'ils ne soient pas absolument sans commerce, et qu'il y ait même parmi eux quelques artisans, ils doivent cependant leur principale richesse aux contributions qu'ils font payer à leurs opulens voisins.

On demandera peut-être pourquoi ces puissans états se laissent imposer de pareilles loix, et quelle garantie ils peuvent avoir que ces brigands observeront leurs traités et ne renouvelleront pas sans cesse leurs demandes? En voici la raison : Il est infiniment moins dispendieux pour l'état et moins onéreux pour le commerce de payer une certaine somme fixe que de s'engager dans les frais d'une guerre toujours incertaine contre un ennemi errant et vagabond, qu'il est, pour ainsi dire, impossible de soumettre. Et quant à la crainte d'être forcé à payer une plus forte redévance, elle

elle ne doit pas avoir lieu ; car lorsque le chef de ces peuples a fixé une fois le *chout* ou tribut, il ne se hasarde pas facilement à vouloir l'augmenter par la violence, parce que ce tribut est versé dans ses propres coffres ; au lieu que s'il tombe à force ouverte dans un pays, le pillage, qui en est la suite, devient la proie de ses troupes, et la part qui lui en revient alors est presque nulle. Ces chefs ont d'ailleurs assez de jugement pour concevoir qu'un pays livré à la fureur du soldat, se trouve pendant long-tems dans l'impuissance de payer de nouvelles contributions.

C'étoit-là, presque en général, l'ancien état des Marates ; mais aujourd'hui (1775) ils paroissent avoir conçu le projet d'étendre leurs possessions dans plusieurs parties intérieures du pays, ainsi que le long des côtes ; ils ont même déja enlevé plusieurs cantons considérables au *souba* ou vice-roi du Décan, et ont marché vers Délhy, où ils ont établi un mogol.

Ils ont eu par fois des généraux qui se sont fixés dans les parties les plus éloignées des provinces qu'ils avoient conquises, ou, en renonçant à leur vie errante, ils ont formé un gouvernement stable et régulier.

Le seul contre-poids qu'on puisse offrir à la

puissance des Marates, est un peuple du nord qui habite les montagnes du Candahar, et connu sous le nom de Pattans; mais auquel on donne, en général, celui d'Agwans. C'est sous cette dénomination qu'on leur a vu conquérir Ispahan, en 1722. Ils sont Mahométans, et leur haine pour le gouvernement des Mores est plus grande encore que celle des Marates et des autres Indiens. Ils prétendent descendre d'une ancienne colonie d'Arabes, laquelle, selon eux, est venue s'établir dans ce pays quatre cents ans au moins avant Tamerlan, et qui doit y avoir bâti la ville de Mazulipatnam. Après avoir continué leurs conquêtes vers le nord, ils ont fondé, disent-ils, Patna (ou plutôt Bahar) au Bengale; et finalement, ayant soumis toute la partie occidentale, ils se trouvoient maîtres de Délhy avant que Tamerlan eut paru pour la première fois dans l'Inde. On les a toujours considérés comme d'excellens soldats, et actuellement même ils passent encore pour les meilleures troupes de l'empire.

CHAPITRE X.

De la factorerie hollandoise à Surate.

Les intérêts de la Compagnie sont confiés à Surate à un directeur, ainsi que cela a de même lieu au Bengale; et ce sont-là les deux seuls endroits où la Compagnie aie des employés sous ce titre. Autrefois ce directeur tenoit ici un état considérable, pour se conformer aux idées des Mores et des indigènes du pays, qui n'estiment et ne respectent les personnes que d'après le luxe qu'elles étalent. Aussi la Compagnie permettoit-elle ces dépenses, et qui plus est, elle facilitoit à son directeur les moyens d'y satisfaire, en lui donnant tous les ornemens en or et en argent dont il pouvoit avoir besoin. Elle entretenoit aussi pour son service un certain nombre de che-

vaux, et un ou deux éléphans, avec des voitures de cérémonie et des palanquins garnis en or et en argent. Mais aujourd'hui tout cela se trouve reformé, jusqu'à la vaiselle d'argent, dont je pris à mon bord pour la valeur de trente mille roupies, que je devois conduire à Batavia.

La garnison même, qui consistoit en plus de cent hommes, a été réduite à un enseigne et quinze ou seize fusiliers. L'état de la marine est formé de deux inspecteurs, un contre-maître et un maître des équipages.

Cette réforme donne clairement à connoître le dépérissement du commerce de la Compagnie, et peut-être même l'intention où l'on est de quitter un jour cet établissement sans alarmer le gouvernement du pays, qui pourroit vouloir s'opposer au départ des Hollandois, à cause des grands avantages qu'il retire encore actuellement de leur présence. Cependant on prend pour prétexte la nécessité qu'il y a de mettre cette factorerie sur un autre pied, et de la ranger sous la direction de la mère patrie, ainsi que cela a lieu relativement à Ceilan et au Bengale, afin de tirer directement de Hollande, par un vaisseau destiné pour cette traite, les articles qui sont fournis actuellement par Batavia; on assure mê-

me que les dispositions à cet égard sont déja faites pour l'année 1778.

Le directeur préside ici, comme dans toutes les autres factoreries, le conseil, composé de huit membres, dont quelques-uns forment aussi le conseil de justice. Il y a de plus deux facteurs de la Compagnie à la loge de Brootchia, et plusieurs autres employes dans l'intérieur des terres. Ce sont les deux courtiers qui tiennent le premier rang parmi ces derniers : l'un est un Persan et l'autre un Banian. Il y a plus de trente ans qu'ils sont au service de la Compagnie pour l'achat et la vente de ses articles de commerce dans ce pays. Ils ont pour salaire $3\frac{1}{4}$ pour cent sur la vente, et $1\frac{1}{2}$ pour cent sur l'achat. Souvent ils achètent pour leur compte particulier toutes les marchandises que la Compagnie fait passer ici. Il y a quelque tems même qu'ils avoient pris un tel ascendant sur l'esprit du conseil, qu'aucun autre négociant indigène n'osoit se présenter pour en faire l'acquisition. Mais le directeur Senf, s'étant apperçu combien ce privilège exclusif s'accordoit peu avec les intérêts de la Compagnie, engagea tous les négocians du pays à venir à l'encan public de ces marchandises, de concurence avec les deux courtiers en question, qui cherchèrent vainement

à s'opposer à cette prétendue infraction à leurs droits. Il faut avouer cependant que M. Senf, §. 107 de son mémoire, loue beaucoup l'activité et l'intelligence de ces deux courtiers, qui ont grandement contribué à faire vendre avantageusement l'énorme quantité de marchandises que la Compagnie faisoit passer tous les ans à Surate. Mais il n'en est plus de même aujourd'hui, et l'on m'a dit plusieurs fois en confidence que les Anglois sont parvenus, sur-tout par le moyen de leur courtier, à contrecarer les spéculations commerciales de la Compagnie dans ce pays.

Autrefois ces courtiers étoient tous deux Banians; mais M. Schreuder, dans son mémoire adressé à M. Pécock, prétend qu'il vaut mieux pour la Compagnie qu'ils soient d'une religion différente, afin qu'il y ait moins d'intelligence entre eux. Je crois cependant avoir observé qu'il règne entre ceux qui sont maintenant en activité autant de confiance et d'amitié que s'ils étoient de la même secte et de la même famille. C'est aussi par leur entremise que la Compagnie fait parvenir les demandes et les réclamations qu'elle peut avoir à faire auprès du dherbar et des régens de Surate.

Le banquier ou agent de change de la Com-

pagnie est également un des principaux négocians de Surate, chez qui l'on dépose les deniers de la vente des marchandises avant qu'on permette qu'elles sortent des magasins. Il compte ces deniers par sacs de mille roupies chacun, sur lesquels il appose son *chiap* ou cachet; de sorte qu'il répond de l'exactitude de ces paiemens; ce qui lui vaut un seizième pour cent des sommes qui passent par ses mains. Cependant on est obligé d'ouvrir et de compter ces sacs en sa présence, sans quoi il ne demeure plus responsable de la somme qu'ils contiennent. Ces sacs passent ainsi scellés dans le commerce, sans qu'on les ouvre davantage, jusqu'à ce que le cachet se trouve entièrement rompu et enlevé.

La Compagnie emploie aussi des fournisseurs, qui sont chargés de la livraison des toiles, qu'ils doivent faire ouvrer d'après les échantillons qu'on leur en donne. Lorsque ces toiles sont prêtes on les dépose dans la loge de la ville, où le conseil, qui en fait l'inspection, rejette celles qui se trouvent défectueuses, et que les fournisseurs sont obligés de reprendre. Cet examen se nomme *bazarer*, et ne peut se faire que dans la loge de la Compagnie.

Il y a également au service de la Compagnie

deux indigènes appelés *hofgangers* (messagers de cour), qui vont faire près du nabab et des régens de la ville toutes les commissions qu'on regarde comme de trop peu d'importance pour en charger l'un des deux courtiers.

Tous les employés européens de la Compagnie sans exception, depuis le directeur jusqu'aux moindres commis, sont payés du produit de deux pour cent sur la vente des épiceries, et sur l'achat des étoffes de soie, toiles, soies et fils, et de cinq pour cent sur l'achat et la vente de tous les autres articles. C'est M. Schreuder qui en a fait la répartition, que le conseil de Batavia a sanctionnée en 1746.

Les marchandises dont la Compagnie tire actuellement le plus grand avantage à Surate sont les *épiceries*, le cuivre en barres du Japon et le sucre; les autres articles, tels que le carret, le benjoin, le laiton blanc, le vif argent, etc., qui semblent avoir été portés ici autrefois avec quelque bénéfice, n'y sont plus envoyés, ou du moins ne les y fait-on passer qu'en petites quantités, à cause de la concurrence nuisible des autres nations.

Suivant le mémoire de M. Schreuder, le commerce est dans une parfaite stagnation pendant la mousson pluvieuse, à cause que

les routes de l'intérieur des terres sont alors absolument impraticables ; mais c'est pendant cette saison que se fabrique la plus grande partie des toiles. Le tems le plus favorable au commerce est celui qui suit immédiatement cette époque ; c'est-à-dire, vers la fin de septembre et au commencement d'octobre ; parce que les provisions se trouvent alors consommées ; de sorte que c'est avec avantage que les négocians font passer leurs denrées dans les provinces méridionales.

Excepté les toiles, tous les autres articles de commerce sont déposés au chantier de la Compagnie, qui consiste en un grand terrain dans le faubourg du sud-ouest, appelé *Jenghi-bander*, sur le bord de la rivière ; lequel lui a été concédé en 1712. Ce terrain occupe, à vue d'œil, environ quatre arpens, et se trouve entourré de maisons et de magasins, à l'exception d'un espace de cinquante à soixante toises, du côté de la rivière, où il y a une muraille en pierre de quatre pieds d'élévation, avec deux portes, devant lesquelles sont des jetées sur la rivière, qui servent d'embarcadères et de débarcadères aux vaisseaux, qui s'y trouvent toujours à flot. La bâtisse de ce mur et son entretien ont déja couté plus de cent mille florins à la Compa-

gnie, à cause des permissions qu'il a fallu obtenir pour cela des régens ; et il y a deux ou trois ans qu'on a payé quarante mille roupies pour le renouvellement seul de quelques pilotis au nord-est ; chaque pilotis étant chargé, à ce qu'on m'a dit, de plus de quatre-vingt livres de fer.

A l'extrémité sud-ouest de ce mur est la maison du directeur et celle de son adjoint. De l'autre côté, il y a une grande plaine où est la perche du pavillon ; et à neuf ou dix toises de là, on a construit, avec la permission des Mores et l'approbation des Anglois, quatre maisons d'un seul étage et sous le même toit. Derrière ces bâtimens il y en a quelques autres plus petits. Les magasins ne sont construits qu'en bois et en bambous. Ce chantier se ferme tous les soirs, et les deux portes d'entrée sont sous la garde d'un poste militaire.

CHAPITRE XI.

Description de quelques endroits des environs de Surate.

J'ai dit plus haut que j'étois venu mouiller sur la rade de Surate le 10 novembre 1775. Le lendemain je descendis à terre, et arrivai une demi-heure après à Attua, ou plutôt au jardin de la Compagnie appelé *Zorg-vry*, où le directeur Bosman étoit alors.

J'avois trouvé sur le banc de Passaugeul neuf pieds d'eau; la marée ayant monté alors de six pieds, à ce que je conjecture. Selon moi, l'entrée de la rivière peut avoir un demi-mille de large, entre Sualy au nord-ouest et Domis au sud-est.

Un peu au-dessous de Sualy, et du même

côté, est la digue de Terri (*Terridyk*), appelée ainsi d'après quelques gens du peuple qui s'y tiennent pour offrir aux vaisseaux qui passent par-là leur *terri* ou *serri*, boisson dont j'ai déja parlé autre part. Ici la terre paroît encore fort aride et stérile ; mais après avoir monté un peu plus haut, son aspect est plus riant et plus fertile : on apperçoit alors des champs entiers de *nilly*, que les Mores appellent *juary*; ces champs sont entrecoupés par des prairies.

A une petite distance au-dessous du village d'Omrah, à la droite en montant la rivière, nous passâmes devant le tombeau d'un fakir, qui est gardé par deux de ces moines indiens. Il est placé dans un petit bosquet, au-dessus duquel il y avoit de petites banderolles blanches avec des taches rondes, fixées à des bambous.

En arrivant plus haut, à la pointe d'Omrah, nous commençâmes à découvrir la ville de Surate, les chantiers des Hollandois et des Anglois, le jardin de la Compagnie, mais sur-tout le château des Mores; ce qui formoit un coup-d'œil fort agréable par les différens pavillons qu'on y voyoit flotter.

Tous ces endroits se trouvent situés sur la rive méridionale de la rivière, qui peut avoir

ici quarante à cinquante toises de large. De l'autre côté on apperçoit de vastes campagnes, dont la vue est bornée par des arbres.

Après avoir annoncé mon arrivée à M. Bosman, je me transportai avec la même embarcation au chantier hollandois, et me rendis à une maison qu'on m'avoit préparée, à raison de vingt-cinq roupies par mois. Elle ne ressembloit pas mal à une écurie, quoiqu'on m'assurât, ainsi que j'en fus véritablement convaincu dans la suite, que c'étoit une des meilleures qu'on trouvât à louer à Surate.

Le lendemain je fus de grand matin trouver M. Bosman à Attua. Le chemin qui conduit à ce village est fort agréable et bien ombragé. Sur le côté droit de ce chemin on étoit occupé, par ordre des Anglois, à déterrer les fondemens d'une épaisse muraille, laquelle avoit servi d'enclos à un vaste terrain du côté de la rivière, sur lequel un riche négociant du pays, appelé Fakkourdier, avoit fait construire une espèce de petite ville. Cet homme, dit-on, avoit jusqu'à dix-neuf vaisseaux en mer, sans pouvoir parvenir jamais à posséder le vingtième; car à peine le vingtième étoit-il construit qu'un des dix-neuf autres périssoit. L'opulence de Fakkourdier étoit telle, qu'il s'étoit proposé de faire cou-

vrir ce mur en plaques de cuivre; lorsqu'un jour le nabab sut l'attirer à sa cour; et après avoir essayé vainement de le faire périr par le poison, dont Fakkourdier sut se préserver par un antidote qu'il portoit dans une bague, il le fit enfin assassiner d'une manière cruelle à Mamoudbag.

Dans l'après-midi je me rendis à un jardin du nabab, appelé le jardin de Briauw, d'après le nom de la porte de la ville qui y conduit. Le bâtiment qui s'y trouve consiste en une grande salle ou *divan*, ouvert par devant et par derrière et terminé à chaque bout par un pavillon contenant plusieurs petites chambres. Devant ce bâtiment il y a une place d'un carré oblong, dont le terrain est un peu plus bas que celui qui l'environne, lequel est soutenu par un mur de deux pieds de hauteur : ce carré est divisé en plusieurs bandes ornées de différentes espèces de fleurs; le reste du jardin est garni d'arbres fruitiers et de vignes. L'arrosement se fait par des rigoles en ouvrage de maçonnerie, qui conduisent l'eau de tous les côtés. Cette eau est tirée de puits maçonnés, dans des sacs de cuir, que font monter des bœufs, et qui se déchargent dans de grands réservoirs de pierre. C'est dans le même goût à peu près que sont

disposés tous les autres jardins du nabab que j'ai eu occasion de voir.

Le 15 novembre, je me transportai de bonne heure, avec M. Van der Sleyden, fiscal de la Compagnie, qui eut la complaisance de m'accompagner, à quelque distance hors de la ville pour voir un fakir qui, par esprit de pénitence, s'étoit infligé un silence de douze ans, dont il y en avoit déja dix d'écoulés. Nous le trouvâmes dans une grande cabane, qu'on avoit construite pour lui lors de son arrivée ici; car cette espèce de moines ne s'arrêtent jamais long-tems dans un même lieu. Il étoit assis près d'un petit feu, quoiqu'il fit ce jour là excessivement chaud. Cet homme me parut avoir trente ans : il étoit bien fait, et plutôt replet que svelte. Tout son corps étoit saupoudré d'une poussière blanche, faite, à ce qu'on nous dit, de bouse de vache réduite en cendre par le feu; mais c'étoient principalement ses cheveux qui se trouvoient garnis de cette poussière; aussi avoit-il un air horrible. Les sucreries qui composoient sa nourriture, et le lait dont il faisoit sa boisson ordinaire, lui étoient apportés tous les jours du ciel, à ce que nous dirent quelques bonnes ames qui se trouvoient dans sa cabane pour avoir soin de lui. Elles nous contèrent aussi

qu'il étoit né près de Bengale. Il se faisoit comprendre par signes à ceux qui le servoient. Vis-à-vis de lui étoit placée, dans une niche semi-circulaire en pierre, une idole à laquelle il rendoit ses hommages. Cette idole, qui avoit environ trois pieds de haut, étoit faite d'une pierre noire et luisante; elle représentoit un homme avec quatre bras et couvert d'une cuirasse. Les Gentoux montroient beaucoup de vénération pour ce fakir. Nous étant rendus quinze jours après au même endroit, nous trouvâmes que ce saint personnage avoit déja disparu, sans que personne pût dire où il étoit allé. Sa cabane même avoit été abattûe, et il ne restoit plus que la seule niche où son idole avoit été placée.

Le 16 du même mois on publia par toute la ville au son du tambour et d'une espèce de trompette, d'après l'ordre du nabab, que le jour de la prochaine nouvelle lune seroit celui du renouvellement de l'année.

Le lendemain je fus de grand matin voir l'exercice des sipahis anglois qui avoient été enrôlés depuis peu pour servir dans la guerre contre les Marates. Ils étoient au nombre d'environ deux cents, placés sur le Meidan. Leurs bas-officiers étoient de la même nation. Ils étoient vêtus d'un petit habit court de drap

rouge

rouge galonné en or; une sorte de pantalon avec des bottines, à la manière des Mores, et pour coëffure un turban blanc. C'étoient des officiers anglois qui les commandoient. Leur feu se faisoit avec assez de précision; mais ils n'entendoient rien à serrer les rangs, et je remarquai que la plupart détournoient la tête quand ils déchargeoient leurs fusils.

Dans l'après-midi je sortis par la porte de Mocha, et pris le chemin d'Omrah, pour aller voir une pagode des Gentoux, située à un demi-quart de lieue environ de la rivière. Elle avoit à peine dix pieds en carré, avec un toit en forme de dôme. Au milieu du pavé il y avoit un trou circulaire dans lequel étoit une pierre brutte couverte de fleurs. Une niche ménagée dans la muraille contenoit une brique rouge, sur laquelle étoient gravées quelques figures; mais que la main du tems en avoit en grande partie effacées. Dans un coin, près de l'entrée, on voyoit une figure d'animal également en pierre cuite; mais d'un dessin si grossier qu'on ne pouvoit discerner quelle étoit l'espèce qu'on avoit voulu représenter. En face de l'entrée étoient peints sur le mur le soleil et la lune.

A peu de distance de cette pagode se trouvoit le tombeau du fakir dont j'ai parlé plus

haut : c'étoit une petite tombe couverte de la hauteur de deux pieds. A vingt-cinq pas de là deux autres fakirs avoient fixé leur demeure dans une cabane placée sous quelques arbres et entourée d'un enclos de bambous. Ils s'é-toient consacrés à la surveillance de ce tom-beau ; et à leur mort on devoit les enterrer avec l'autre fakir ; tandis que de nouveaux individus de leur caste seroient à leur tour également chargés de prendre soin de leurs tombeaux.

Le 18 je reçus la visite des courtiers de la Compagnie, dont j'ai déja eu occasion de par-ler : l'un, appelé Mantchergi, qui étoit chef des Persans, avoit été autrefois un des plus riches et des principaux négocians de Surate ; mais les Anglois l'avoient, par leurs sourdes menées, privé d'une grande partie de sa for-tune. L'autre, appelé Govenram, étoit Ba-nian et de même fort aisé ; celui-ci parloit assez bien le hollandois pour se faire comprendre. Selon l'usage du pays, je leur fis offrir à leur départ du betel et verser de l'eau de rose sur les mains, avec laquelle ils s'humectèrent le visage.

Le jour suivant je me fis porter, de grand matin, dans mon palanquin, à l'hôpital que les Banians ont fondé pour les animaux ma-

lades ou estropiés, dont j'ai parlé à la fin du premier volume.

Dans l'après-midi, je me rendis à cheval, avec M. Sluiskens à Poulo-parra. Dans le voisinage de cet endroit il y avoit un fakir, que le peuple respectoit singulièrement, et qu'on appeloit *babba saheb* (seigneur-père). Ce saint personnage étoit en telle vénération parmi les Gentoux, que les Marates de Poona et de Poulo-parra, en réduisant, l'année précédente, la maison du courtier anglois en cendre, respectèrent non-seulement sa demeure; mais les chefs, qui vinrent eux-mêmes lui témoigner leur estime, épargnèrent, sur sa demande, le reste de ce canton. Il occupoit une assez grande maison bâtie en pierre, entourée aux quatre côtés par des galeries ouvertes. Au milieu de ce bâtiment il y avoit une cour au centre de laquelle étoit une petite pagode, contenant quelques figures abominables d'idoles. Dans une des galeries d'en haut on voyoit une figure de femme avec quatre bras à laquelle le fakir et ses acolytes rendoient leur culte, et qu'ils jonchoient avec profusion de fleurs.

Nous trouvâmes ce prétendu saint personnage dans une autre galerie, de laquelle on jouissoit d'une magnifique vue sur la rivière.

Il étoit assis sur un grand coussin rond. Tout son corps étoit, ainsi que sa tête et son visage, saupoudré de la même espèce de poussière dont j'ai parlé ci-dessus, et dont il voulut bien m'en donner un peu pour satisfaire ma curiosité.

Il nous reçut fort amicalement, sans cependant se lever de son coussin. Il étoit entouré de plusieurs jeunes bramins destinés à le servir, ou qui venoient pour recevoir ses leçons sur leur culte. Notre conversation se fit par le moyen de nos domestiques, qui nous servirent d'interprètes, quoique d'une manière pitoyable à la vérité. J'aurois voulu pouvoir profiter de cette occasion pour lui faire quelques questions sur la religion des bramins; mais M. Sluiskens me pria de n'en rien faire, à cause que nous étions entourés de trop de monde. Il ajouta qu'il s'étoit plusieurs fois trouvé seul avec ce fakir, et qu'alors celui-ci l'avoit librement entretenu sur sa doctrine, dépouillée des idées superstitieuses du peuple. Je me suis transporté, dans la suite, trois autres fois chez ce fakir, dans l'espérance de le rencontrer seul et de pouvoir le questionner sur l'objet de ma curiosité; mais ce fut toujours sans fruit; l'ayant trouvé chaque fois entouré de ses disciples, qu'il ne paroissoit pas disposé à vouloir éloigner de sa personne.

Un autre jour, me trouvant chez lui avec M. Van der Sleyden, je lui fis demander quel étoit son âge ? Il me répondit d'abord : « Un « jour et une nuit. » Ensuite il ajouta : « Qu'après sa naissance il avoit été d'abord un « enfant ; qu'en avançant en âge, il lui étoit « poussé une barbe, qu'il avoit grandi et avoit « pris des forces ; qu'aujourd'hui ses jours « étoient tellement avancés que ses dents « commençoient à branler dans sa bouche ; « mais qu'autant qu'il pouvoit se le rappeler « cependant, il avoit maintenant atteint sa « soixante-dixième année au moins. »

Il est probable qu'il aura exprimé d'une manière plus raisonnable sa réponse à ma demande, et que ce n'est que l'interprétation de mes gens qui l'a rendue aussi inintelligible et aussi ridicule. Cela sert à confirmer ce que j'ai dit plus haut, à l'article *Religion*, que les Européens n'ont qu'une bien fausse idée de la doctrine des Gentoux, cachée sous des mystères superstitieux ; et que nous resterons long-tems encore dans l'ignorance à cet égard, faute de connoître la langue de ce peuple.

L'interprète nous dit, que le saint fakir « nous comparoit, M. Van der Sleyden et moi, « à de bons chevaux, bien portans, qui re- « cevoient tous les jours une bonne nourri-

« ture, et qui étoient soignés par des pale-
« freniers intelligens; tandis qu'il se compa-
« roit lui-même à un méchant petit bidet,
« boiteux et de peu de valeur; mais dont ce-
« pendant le possesseur faisoit autant de cas
« que de ces superbes coursiers ».

Tandis que nous nous entretenions avec lui une femme vint lui dire qu'elle avoit rempli la pénitence qu'il lui avoit imposée. Le fakir parut lui donner sa bénédiction, et lui remit en même tems un peu d'arec; après quoi elle partit d'un air fort satisfait.

Il nous engagea beaucoup à passer la nuit chez lui, en nous faisant offrir tout ce qui pourroit nous être nécessaire et agréable; mais, comme des affaires pressantes nous rappeloient l'un et l'autre à la ville, nous lui témoignâmes nos regrets de ne pouvoir accepter son obligeante invitation.

Le 20 novembre je fus visiter, avec M. Van der Sleyden, le bosquet de mangues, sur le chemin d'Omrah, près duquel il y a une pagode où les bramins devoient ce jour-là remplir une partie de leur culte. Nous y trouvâmes seize à dix-huit de ces religieux, qu'on reconnoît à de petites planches au milieu desquelles il y a un grain de corail, qui leur pendent par-dessus l'épaule gauche le long du

corps. Un d'entre eux, qui me parut être le chef, étoit assis devant un petit puits octogone, qui pouvoit avoir, à vue d'œil, un pied et demi de profondeur, et dans lequel il y avoit une pierre sacrée, qu'ils ornoient de fleurs, disposées en forme de pyramide, en ne cessant de chanter et de frapper des mains. C'étoit le chef qui entonnoit d'abord le cantique, auquel les autres répondoient ensuite. Lorsque la pyramide de fleurs se trouva achevée, ils fixèrent sur sa pointe un bouquet de fleurs. Après quoi ils redoublèrent leur chant et leurs battemens de mains, en paroissant se féliciter les uns les autres d'avoir achevé cet ouvrage. Alors un des bramins se leva, et s'avança vers l'endroit où étoit leur chef, qui lui humecta le front d'une liqueur rougeâtre, et lui donna ensuite la coquille qui contenoit cette eau, dont celui-ci alla frotter de la même manière le front de tous les autres bramins.

Le 21 je me rendis, dans l'après-midi, au jardin que Begum Saheb, sœur d'Aureng-Zeb, avoit fait faire. Je le parcourus avec le voyage de Thévenot à la main, et trouvai le tout conforme à la description que ce voyageur en a donnée; si ce n'est qu'il l'avoit vu dans sa plus grande beauté, et que je le voyois moi,

I 4

plus de cent ans après, dans un état fort dégradé.

Le 23 je fus, dans l'après-midi, visiter le jardin de Bora, lequel est situé de même dans un faubourg, entre les portes de Nassari et de Délhy; mais je n'y trouvai rien qui méritât quelque attention.

Le 24 on tira cinq coups de canon du château des Mores; cérémonie qui se fait à chaque nouvelle lune, pour indiquer le commencement de leur mois, et cela au moment que cet astre commence à se montrer. Mais cet événement étoit ce jour-là d'autant plus remarquable que c'étoit aussi le renouvellement de leur année; car le lendemain étoit le premier jour de l'an 1190 de l'hégire, ou de la fuite de Mahomet de la Mecque.

Je me rendis le jour suivant, avec M. Van der Sleyden, au meidan, dans un endroit un peu exhaussé, pour y être spectateur de la cérémonie avec laquelle le nabab devoit se transporter à un certain *massied* ou mosquée, pour y faire sa prière, suivant l'usage qui se pratique tous les ans.

Ce fut vers les sept heures et demie du matin qu'il sortit de sa cour ou *dherbar*. La marche étoit ouverte par le *coutoual* ou bailli, accompagné de ses records, chargés de mainte-

nir la police et la tranquillité publique. Ils étoient suivis d'un homme sonnant d'une énorme trompette. Après quoi venoit un éléphant chargé d'une espèce de grande cage en treillis, dans laquelle étoient quelques individus, dont l'un portoit la soi-disante bannière de Mahomet, composée d'une pièce triangulaire de soie verte, brodée en fleurs d'or. Ensuite venoient dix ou douze autres pareilles bannières, mais plus petites, portées par des personnes qui marchoient à pied. Ceux-ci étoient suivis de quelques compagnies de sipahis, dont chacune avoit deux drapeaux de soie verte, lisérés d'une large bande de soie rouge. Alors parurent un grand éléphant et un autre plus petit, portant sur leur dos les aumônes que le nabab devoit distribuer aux pauvres; puis deux chameaux avec des tymbales, ainsi que des Mores à pied et à cheval jouant de divers instrumens. Ceux-ci précédoient immédiatement le nabab monté sur un énorme éléphant. Il étoit assis sous un pavillon couvert de drap rouge, avec une double impériale supportée par de petites colonnes. Derrière lui se tenoit un esclave occupé à chasser les mouches avec un éventail fait de poil de vache. L'éléphant étoit couvert d'un drap rouge qui lui pendoit à mi-jambes, richement brodé et garni d'une

large frange d'or ; sur ses oreilles étoient peintes différentes figures. Le tout formoit un fort beau spectacle. On portoit devant le nabab une bannière de soie verte, au milieu de laquelle il y avoit, à ce qui me parut, un cris ou poignard d'or. Cette cavalcade étoit terminée par une compagnie de sipahis.

Lorsqu'à son retour, à neuf heures et demie, cette espèce de procession passa devant le château, elle fut saluée par quinze coups de canon, qui furent rendus par cinq pièces de grosse artillerie qu'on avoit placées pour cet effet sur le meidan.

Après midi je remontai, accompagné de notre maître des équipages, M. Boule et de M. Van der Sleyden, la rivière avec une embarcation, jusqu'à l'ancienne ville de Surate, située à une demi-lieue environ de la ville actuelle de ce nom, mais de l'autre côté de l'eau. Cette ville, qui borde la rivière, est encore passablement grande ; et une partie des murs même et des fossés qui la défendoient du côté de la terre existe ; mais l'intérieur de la ville tombe en ruines.

En passant devant une mosquée, nous eûmes la curiosité d'en examiner l'intérieur ; ce qui nous fut accordé, moyennant que nous ôtassions nos souliers avant d'y entrer ; loi à

laquelle nous nous soumîmes. Je n'y vis rien de plus remarquable que ce que présentent les mosquées de Surate. Vers l'ouest il y avoit une petite armoire pratiquée dans le mur, laquelle renfermoit, à ce qu'on me dit, le coran; elle servoit aussi de *kebla* (endroit vers lequel ceux qui font leurs prières doivent se tourner, parce que la Mecque se trouve placée dans cette direction), à côté d'une élévation en forme de demi cercle, pareillement pratiquée dans le mur, où se place le prêtre qui veut instruire le peuple. Au bout de la mosquée nous trouvâmes une grande pierre oblongue, sur laquelle étoit écrit en caractères arabes l'adage ordinaire des Mahométans : *Il n'y a qu'un seul Dieu*, *et Mahomet est son prophête.* Ces caractères avoient été sculptés dans la pierre l'an 150 de l'hégire; et il y avoit quelques centaines d'années que la pierre même avoit été apportée de Jedda dans cet endroit, du moins d'après le dire de deux de leurs religieux qui nous la firent voir.

Le 26 je partis pour Briauw, village situé sur le bord opposé de la rivière, et par lequel on passe en se rendant à Brootchia, à Amed-Abaad et autres lieux, dans l'intérieur des terres. Ici on passe le Tapi, qui n'y a tout au plus que trois pieds d'eau; de sorte

que la plupart des habitans du pays la traversent à gué, quoiqu'on soit obligé de mettre les voitures dans un bac. Le village même n'offre rien qui soit digne d'être rapporté.

Le premier décembre je me rendis à cheval un peu plus haut en remontant la rivière, jusqu'à une petite distance de Poule-parra, où il y a un grand escalier, par lequel on descend à la rivière pour se baigner.

Je vis préparer ici une espèce de chanvre qui avoit beaucoup de ressemblance avec notre lin. La plante qui la produit est appelée par les habitans *sanne*. Elle forme une tige de la hauteur d'un homme et de la grosseur du petit doigt. Il n'y a que quelques feuilles d'un vert de pré à l'extrémité de la tige, d'entre lesquelles sort une petite fleur jaune. Après que cette plante est coupée, on en forme des bottes, qu'on met à rouïr dans la rivière, en les couvrant de terre et de boue, pour qu'elles restent au fond de l'eau, où, en pourrissant, les tiges se décomposent, et alors les filets se détachent de la partie ligneuse. Après cette opération, on les pend pour les faire sécher, et on les broie et teille. Ces filets, un peu grossiers, à la vérité, sont longs et forts; et je suis persuadé, malgré qu'on prétende ici que ce chanvre ne peut servir qu'à

faire du fil de tré, qu'on parviendroit à en fabriquer de grosses et bonnes cordes; de sorte qu'on pourroit se passer de celles d'Europe, qui coutent fort cher à Surate. De la tige séchée de cette plante on fait des allumettes.

Au moment qu'on étoit prêt à embarquer les toiles de la Compagnie, les Anglois commencèrent à renouveller leurs anciennes prétentions, de faire plomber les ballots par leur interprète concurremment avec le nabab, ainsi qu'ils l'avoient fait l'année précédente; sans quoi, dirent-ils, ils ne permettroient pas qu'un seul ballot allât à bord. Cependant les employés de la Compagnie protestèrent contre cette violence, et déclarèrent que les vaisseaux partiroient sans prendre leur cargaison, plutôt que de se soumettre à de pareilles vexations; et qu'alors les pertes qui en pourroient résulter seroient pour le compte des Anglois. Cette fermeté les fit renoncer à leur demande, et les ballots ne furent plombés que par le nabab seul.

Les Banians et les Gentoux eurent une grande fête le 18 décembre, qui étoit le dernier jour de la lune qui avoit commencé le 24 novembre. Leur principale cérémonie religieuse consistoit à aller visiter une pagode placée près

du village d'Oudanam. Pour en être le témoin, je me rendis dans l'après-dîner à l'endroit où elle devoit se célébrer.

Le chemin étoit couvert de Gentoux et de Banians, qui se rendoient à cette pagode ou qui en revenoient. La plus grande partie étoient des hommes ; les femmes, à ce qu'on me dit, s'y étoient déja rendues de très-bonne heure dans la matinée. A mon arrivée j'eus beaucoup de peine à traverser la foule, quoique je fusse accompagné de huit sipahis destinés à me frayer une route.

Les environs du village étoient remplis de fakirs et de pauvres qui demandoient l'aumône. Il y avoit aussi une quantité de petites tentes, où l'on vendoit des fleurs, des fruits, etc.

A peu de distance du village, on voyoit, sur une hauteur, une petite pagode vers laquelle se pressoit la multitude. Au milieu de cette pagode il y avoit un petit puits octogone, à moitié plein d'eau, au centre de laquelle se trouvoit une pierre brute, qui faisoit l'objet de leur vénération. Le nombre de ceux qui l'alloient joncher de fleurs étoit si prodigieux, qu'à peine pus-je trouver un endroit pour me placer, malgré les efforts que faisoient les bramins pour écarter la foule.

Deux figures faites d'argile, à ce qu'il me parut, dont l'une avoit une tête de porc sur le corps d'un homme, étoient placées contre le mur. Tous ceux qui entroient dans la pagode, pour adorer par des salammas ces deux idoles et la pierre du puits, donnoient, suivant leurs moyens, quelque argent aux bramins. En récompense ceux-ci humectoient les mains ou le front de ces dévots avec l'eau dans laquelle se trouvoit la pierre; tandis qu'un petit nombre seulement jouissoient du rare bonheur de recevoir sur leur face la main humide du bramin, après qu'il l'avoit passé sur les idoles d'argile. Après avoir reçu cette aspersion et fait quelques prières et salammas devant les objets de leur vénération, ces bonnes gens quittoient ce lieu pour faire place à d'autres dévots. Je ne demeurai qu'une demi-heure environ dans la pagode à voir ces ridicules cérémonies, me trouvant suffoqué par la chaleur et la mauvaise odeur que la grande quantité de personnes et la vapeur des lampes répandoient dans ce petit temple, qui ne recevoit le jour que par la porte d'entrée, laquelle se trouvoit continuellement obstruée par ceux qui entroient et sortoient de ce lieu saint.

CHAPITRE XII.

Départ de Surate pour Batavia.

Après avoir terminé toutes mes affaires à Surate, je me rendis le 30 décembre à bord de mon vaisseau, où rien ne m'empêchoit d'appareiller sur-le-champ, si ce n'est la réception de quelques ballots de toiles, qui devoient faire partie de ma cargaison, et que je reçus en effet le lendemain matin de bonne heure.

Dans l'après-midi le fiscal et des commissaires vinrent pour faire la revue de l'équipage, qui se trouva composé de cent soixante-douze hommes, tant Européens que Mores, Boniens et passagers. Pendant la nuit M. Bosman, directeur de Surate, vint avec la semale le Jeune Pierre, jeter l'ancre à côté de notre vaisseau.

vaisseau. Il me remit les dépêches de la Compagnie; et immédiatement après, lorsque la marée fut montée, je fis mettre à la voile. M'étant apperçu que mon vaisseau de conserve, l'Overhoud, ne me suivoit pas, je fis mouiller à quatre heures de l'après-midi, devant la pointe de Nassary, à peu près encore à la vue de la rade.

Le lendemain, à quatre heures du matin, nous appareillâmes avec le jusant, et eûmes le bonheur de nous trouver le soir du même jour sous l'île de Saint-Jean, par conséquent hors des bancs. De-là, suivant le routier de la Compagnie, nous courûmes au sud-ouest, pour rester hors de la vue de l'île, afin d'éviter la flotte des Marates, qui demeure presque toujours stationnée sous ses côtes.

Ce même soir nous apperçûmes, au coucher du soleil, plus de cinquante bâtimens, parmi lesquels deux grands *gourabs*, qui mouilloient tous dans le sud. Et comme nous ignorions si c'étoit-là la flotte des Marates, nous nous apprêtâmes contre une attaque. Vers les sept heures du soir nous passâmes à un demi-mille à l'ouest de cette flotte, sur laquelle nous n'apperçûmes pas le moindre mouvement; ce qui nous fit croire que c'étoit un convoi anglois qui venoit de Bombay.

Le 6 janvier 1776, étant, d'après notre estime, à trente milles des côtes, nous dirigeâmes au sud-sud-est, et le 8 nous courûmes au sud-est; mais nous trouvant le lendemain, au lever du soleil, à la vue des terres, qui sont un peu au sud de Goa, chef-lieu des Portugais, nous gouvernâmes de nouveau assez au sud pour ne les appercevoir plus qu'avec peine au coucher du soleil.

Le 9 janvier et les jours suivans nous vîmes la lumière zodiacale dans l'ouest, de la même manière que nous l'avions apperçue au mois d'octobre dans l'est; mais alors la lumière en étoit plus vive et se terminoit davantage en cône. La plus forte lumière zodiacale que j'aie vue de ma vie, est celle du 21 janvier à sept heures et demie du soir, immédiatement après le coucher du soleil, par la latitude nord de 8° 30', à trois milles en travers de Coylang, sur la côte de Malabar. Elle parut alors un quart-d'heure avant le lever du soleil, aussi blanche et aussi claire que l'aube du jour. Sa base portoit sur une nue fort noire, à laquelle les marins donnent le nom de *banc*, qui se trouvoit à trois degrés environ au-dessus de l'horison. Sa largeur étoit à peu près dans cet endroit de 10°, et sa hauteur visible de 40°, où elle se terminoit en pointe pyramidale.

Elle étoit encore visible à neuf heures du soir, mais paroissoit alors plus foible de moitié. Sa lumière ternissoit celle de la plupart des étoiles qui s'y trouvoient. Jamais je n'ai vu ce phénomène sans qu'il y eut un banc sur lequel portoit sa base.

Nous continuâmes à voguer un peu hors de la vue des côtes, sans qu'il nous arrivât rien de remarquable, jusqu'au 20, que nous découvrîmes de nouveau la terre près de Calicoylang. Le vaisseau l'Overhout prit le lendemain congé de nous pour se rendre à Punto de Gale, dans l'ile de Ceilan. Vers le soir nous apperçûmes le pavillon de Coylang; et le jour suivant, au coucher du soleil, le fort anglois d'Ansjenge, et les montagnes du cap Commorin, qui est la pointe la plus méridionale de l'Inde en-deça du Gange; d'où nous mîmes le cap au large pour aller gagner Batavia. Des calmes et la marée furent les causes qui nous empêchèrent de doubler le cap avant le 25, que nous trouvâmes les grands vents de nord-est qui, en rasant les hautes montagnes de Gate, forment la mauvaise mousson sur la côte de Coromandel, et avec lesquels nous continuâmes notre route.

Le 26 nous crûmes appercevoir l'île de Ceilan dans le nord-est quart de nord.

Nous eûmes ici un vent constant de nord-est, et d'est-nord-est, qui nous porta le 2 février, à midi exactement, sous la ligne, et, suivant notre estime, à 99° à l'est de Ténériffe. Ce même jour le vent sauta par le nord à l'ouest, mais avec petit frais.

Le 4 nous vîmes une éclipse de lune, dont nous n'apperçûmes cependant pas l'immersion, parce que la lune étoit couverte en partie de nuages quand elle se leva. L'éclipse totale eut lieu à six heures cinquante-trois minutes; l'émersion commença à huit heures trente-neuf minutes; et la lune quitta l'ombre à neuf heures quarante-quatre minutes; de sorte que l'éclipse entière dura 1° 5'.

Nous essuyâmes des calmes constans, avec des vents variables, qui, depuis la moitié de février jusqu'au 12 mars, soufflèrent presque constamment de sud-est; et comme, d'après le cours ordinaire, nous devions trouver encore ici le vent d'ouest, nous nous vîmes fort retardés dans notre voyage; de sorte que ce ne fut que le 18 mars que nous apperçûmes l'île d'Engano.

Nous nous trouvions ici, depuis notre dernière sonde au cap Commorin, le 24 janvier, à cinquante-huit milles et demi plus à l'ouest que ne le portoit notre estime : ce qu'il fal-

loit attribuer le plus sans doute aux courans, que nous avions souvent observé se porter à l'ouest.

Le 21, avant midi, nous découvrîmes les côtes de Sumatra et le mont Passanger, dans le nord-est quart à l'est ; cependant au coucher du soleil nous n'appercevions plus rien qui ressemblât à la terre. Et comme à midi un ciel épais nous avoit empêché de prendre la latitude, je jugeai convenable de bordayer à petites voiles. Pendant la nuit nous essuyâmes un gros tems accompagné de coups de vents et un ciel nébuleux, avec pluie et éclairs.

Le lendemain, à la pointe du jour, le tems se trouvant maniable et le ciel s'étant éclairci dans le nord, nous vîmes l'île de l'Empereur dans le nord-est quart de nord, et la cîme de la haute colline de Kraketouw, un peu au-dessus de l'horison dans l'est-nord-est ; mais comme le ciel étoit fort chargé à l'est et au sud, nous ne pûmes rien distinguer ; d'ailleurs, le vent ne tenoit point de rumb fixe, ce qui nous obligea à virer de bord à chaque instant. Cette manœuvre dura jusqu'à neuf heures du matin, que nous eûmes un vent d'ouest-nord-ouest, avec lequel nous courûmes à pleines voiles au nord-nord-est. Peu de tems après le vent fraichit et se leva à la

tempête ; ce qui nous força jusqu'à trois fois de carguer les voiles des huniers ; mais ayant apperçu un moment l'île du Prince, dans l'est et dans l'est quart de sud, et recevant du sud-est un fort courant qui nous y portoit rapidement, nous fûmes obligés de mettre dehors les huniers qu'on avoit amené sur le ton, pour ne pas tomber sous le vent de la côte ; ce qui nous réussit. A trois heures et demie de l'après-midi nous apperçûmes dans le sud-est la haute colline de cette île ; après quoi nous dirigeâmes sur l'île de Kraketouw ; et à sept heures du soir nous jetâmes l'ancre sous sa côte orientale, par quarante-cinq brasses, fond de vase molle.

Le lendemain à huit heures du matin, nous mîmes à la voile avec un vent favorable. Nous passâmes devant un vaisseau hollandois qui mouilloit dans la baie de Jeritte, et jetâmes, à sept heures du soir, l'ancre sous la haute côte de Bantam, par vingt-quatre brasses, fond de vase.

Le 24 nous restâmes sans démarer, pour avoir le tems de mettre le vaisseau un peu en ordre. Nous apprîmes ici la mort de M. Van der Parra, et que M. Jérémie Van Riemsdyk lui avoit succédé en qualité de gouverneur-général des Indes.

Le 25 nous appareillâmes avant le jour; mais le vent et la marée nous étant devenus contraires à quatre heures de l'après-midi, nous nous déterminâmes à mouiller sous l'île des Antropophages (*Menscheneeters-Eiland*).

Le 26 nous remîmes de bonne heure à la voile, et nous serions arrivés avant le soir sur la rade de Batavia, si une grande bourasque avec forte pluie venant du sud-sud-ouest ne nous en avoit pas empêché. Nous eûmes cependant le tems d'aller mouiller sous l'île de Hoorn; mais le vent fraichit au point que notre ancre dérapa, de sorte que nous fûmes obligés d'en jeter une seconde.

Le 27, ayant appareillé, nous allâmes mouiller un peu avant midi sur la rade, devant la ville de Batavia. Nous faisant transporter par une barque à terre, nous courûmes le danger de chavirer par un violent coup de vent d'ouest avec forte pluie. Nous atteignîmes néanmoins heureusement la rivière; et à quatre heures et demie je me trouvai dans la ville, où je fus sur-le-champ rendre compte de mon arrivée à M. Van Riemsdyk, à qui je remis en même tems les papiers de la Compagnie.

Le 13 avril je me rendis avec mon vaisseau à l'île d'Onrust, où on devoit lui donner un

nouveau mât de beaupré et un grand mât. Je retournai le même soir à Batavia.

Il me parut remarquable à mon retour de Surate à Batavia de trouver des signes de terre lorsque nous étions encore à une fort grande distance des côtes. Nous vîmes, par exemple, de petites méduses (*medusa*, Linné, n°. 297), qu'on regarde, en général, comme un signe certain de la proximité des terres, lorsque nous avions l'île d'Engana à cent quarante milles de nous; une grande tortue à la distance de cent vingt-cinq milles; un oiseau de terre à cent milles; de l'herbe, du bois et des bambous à soixante milles; une tortue et des congres à cinquante-cinq milles; le tronc d'un cocotier et des bambous à trente milles.

Nous perdîmes trente-un hommes pendant ce voyage, parmi lesquels étoient vingt Mores, dont un s'étoit noyé; neuf militaires indigènes et deux matelots européens.

Le 29 mai on destina de nouveau mon vaisseau, ainsi qu'un autre appelé la Vénus, pour Surate; mais ce ne fut que vers le milieu d'août que nous commençâmes à prendre notre cargaison, parce qu'on manquoit de sucre, et que la Vénus devoit partir avant moi, pour porter des ballots de toile de Surate à Ceilan; ce qui eut lieu le 11 août, que ce

vaisseau quitta la rade de Batavia. Pendant ce tems on avoit fait à mon navire les réparations nécessaires; et le 28 septembre, ayant enfin ma pleine charge, on fit la revue de l'équipage, qui consistoit en quatre-vingt matelots européens, vingt-huit Mores de Surate et vingt cinq militaires malais ou indigènes.

CHAPITRE XIII.

Départ de Batavia.

APRÈS avoir reçu les dépêches de la Compagnie, je me rendis à bord le 29 septembre au soir, et le lendemain matin nous quittâmes la rade de Batavia, en dirigeant sur l'île d'Onrust, où nous mouillâmes à midi, pour y prendre une mâture pour Surate; ce qu'un grand vent de mer nous empêcha cependant d'effectuer; et comme le tems nous étoit trop précieux pour retarder notre voyage d'un jour pour cet objet, nous résolûmes d'appareiller le plutôt possible.

Nous mîmes donc à la voile le lendemain à la pointe du jour, en dirigeant entre l'île de Middelburg et le récif d'Ontong Java; ensuite

entre le grand Combuis et l'île aux Antropophages *(Menscheneeters-Eiland)*; le même soir nous mouillâmes à deux milles environ à l'est de la pointe de Pontang.

Le jour suivant, à quatre heures du matin, nous partîmes de nouveau, et nous aurions ce même soir atteint la baie d'Anjer, si nous n'avions pas été pris par un calme. Nous fûmes même portés, par un fort courant de l'ouest, vers le cap aux Porcs *(Varkens-Hoek)* de Sumatra; ce qui nous força de jeter l'ancre par quarante brasses, à peu de distance du Toppers-Hoedjen.

Le 3 octobre le vent nous manqua également, et se trouvoit d'ailleurs au sud-ouest; de sorte que ce ne fut qu'à quatre heures de l'après-midi que nous arrivâmes à Anjer, où nous mouillâmes par vingt-huit brasses.

Le 5 nous nous remîmes en route en bordayant par une petite brise d'ouest, pour dépasser l'île de Kraketouw; mais le vent s'étant couché vers le soir, et le courant commençant à se porter à l'est, nous fûmes obligés de jeter de nouveau l'ancre par trente-trois brasses, pour ne pas être reportés dans la baie.

Etant partis le 6 de grand matin, nous louvoyâmes avec un vent d'ouest sans faire gran-

de route, jusqu'au coucher du soleil, que le vent sauta au sud-est, avec lequel nous dirigeâmes à l'ouest pour débouquer du détroit. A neuf heures du soir nous avions Kraketouw dans le nord.

Le lendemain matin nous eûmes l'île du Prince au sud-est, ce qui servit à régler notre pointage, et nous dirigeâmes alors au sud-ouest quart d'ouest, pour aller prendre les vents réglés de sud-est ; lesquels fraichirent pendant la nuit au point que, pour ne pas chercher inutilement le sud, nous courûmes directement à l'ouest ; et cela étoit d'autant plus nécessaire, que le vaisseau carguoit tellement sur stribord qu'il recevoit assez d'eau pour que les pompes en donnassent jusqu'à vingt pouces par chaque quart.

Le 11 octobre nous vîmes flotter plusieurs morceaux de bois, qui nous parurent avoir appartenu à quelque vaisseau, et entre autres du bois rond, soit de vergue ou de perroquet. Et le jour suivant nous apperçûmes de l'herbe et un petit oiseau de terre, quoique nous fussions déja à quatre-vingt milles des côtes.

Le vent de sud-est nous quitta le 14, et passa à l'ouest avec de fortes raffales et de grandes pluies. Comme ce tems fut de durée,

nous dûmes conjecturer que, quoique nous ne fussions alors qu'à la mi-octobre, la mousson commençoit cependant déja à changer; que par conséquent les vents de nord-est régneroient de bonne heure au nord de la ligne. Nous jugeâmes donc nécessaire de ne pas nous en tenir aux instructions nautiques de la Compagnie, en manœuvrant de manière à attaquer Ceilan à l'est au lieu de l'ouest; et véritablement le 18 nous courûmes au nord-ouest, et le 25 au nord. Le 2 novembre nous passâmes la ligne par la longitude de 103° à l'est de Ténériffe, d'après notre estime; mais suivant mes observations sur la distance du soleil et de la lune avec un sextant de quinze pouces de rayon, nous étions à 1° plus à l'ouest, et par conséquent à 102° à l'est de Ténériffe.

Le 30 octobre nous prîmes un petit oiseau de terre qui ressembloit assez à notre bergeronnette; et comme nous n'étions plus qu'à quarante minutes de la ligne, nous conjecturâmes qu'il venoit d'une certaine petite île basse, laquelle doit se trouver à cette hauteur, suivant le routier de la Compagnie et l'atlas maritime.

A peine eûmes-nous passé la ligne que nous ne trouvâmes plus que les vents d'ouest, les-

quels se faisoient sentir avec tant de force, que nous ne pouvions souvent porter qu'une seule voile pendant un quart entier, le vaisseau cargant quelquefois au point que les sabords du troisième pont se trouvoient à moitié sous l'eau ; ce qu'il falloit attribuer beaucoup à ce que le vaisseau étoit étroit de bord.

Pendant six jours de suite de grandes averses et un ciel brumeux nous privèrent de la vue du soleil à midi ; ce qui nous empêcha de connoître exactement la latitude où nous étions. Cela continua jusqu'au 8 novembre ; que ce tems brumeux cessa ; et le 15 nous reçûmes les vents de nord-est, par la latitude nord de 63 ° ; ce même jour nous vîmes un petit oiseau de terre et une tortue.

Le 22 novembre après midi un des pélérins javans que j'avois à bord tomba dans la mer, sans qu'il nous fut possible de le sauver à cause qu'elle étoit fort creuse et que le vaisseau avoit un bon sillage.

J'avois laissé passer peu d'occasions favorables sans faire avec le sextant quelques observations sur les distances des corps célestes fixes à la terre, lesquels différèrent rarement de plus d'un degré de la distance apparente. J'avois suivi pour cela le calcul que M. Borda a donné dans la *Connoissance des tems*

pour l'année 1772, et je l'avois même poussé jusqu'au 20 novembre, qu'une maladie m'empêcha de suivre ce travail, qu'aucun des officiers de mon vaisseau se trouvoit en état de continuer pour moi.

Les observations du 19 et du 20 novembre donnèrent une différence avec notre estime : le 19 d'environ 1°, et le 20 de 25', que nous étions plus à l'est. Cette dernière différence n'étoit que de 9' avec l'observation que nous fîmes le 24 novembre à la vue de l'île de Ceilan, que nous apperçûmes pour la première fois à une heure et demie après midi. Elle se montra d'abord comme une monticule circulaire, qu'en approchant nous reconnûmes être le *Tepelberg* (Mont-Tetin), ainsi appelé à cause qu'il y a de chaque côté de sa cîme, à égale hauteur, une protubérance qui ressemble au bout des seins des femmes.

Au coucher du soleil nous conjecturâmes être à deux milles en travers du petit Baixos, lequel est, ainsi que le grand Baixos, qui en est éloigné de cinq milles dans le sud-ouest quart de sud, un récif fort dangereux, et qui, lorsqu'on attaque Ceilan par l'est, demande de grandes précautions pour l'éviter, sans néanmoins se laisser trop écarter en même tems des côtes de Ceilan par les rapides cou-

rans qui portent au sud. Nous appercevions aussi alors une haute montagne ou rocher à cîme platte, qu'on appelle l'Eléphant.

Le jour suivant, 25 novembre, nous découvrîmes au lever du soleil les côtes de Ceilan, sur lesquelles nous courûmes. Nous nous trouvions en travers de Matteren. A neuf heures et demie du matin nous apperçûmes la ville de Punto de Gale, le *Hooiberg* (Meule à foin) et l'*Adams-Pieck* (Pic d'Adam); dont le premier est une montagne d'une forme qui ressemble assez à une meule de foin; le second est une montagne située dans l'intérieur de l'île avec une cîme en cône, mais cependant un peu courbée.

Une demi-heure après nous trouvâmes fond pour la première fois par trente-huit brasses; et à midi nous avions déja dépassé Punto de Gale. Peu de tems après nous reçûmes les vents contraires de nord-ouest et de nord, qui nous empêchèrent de chercher la côte jusque devant Colombo, ainsi que je l'aurois désiré, afin d'attaquer plus promptement le cap Commorin, que nous ne parvînmes à voir que le 30 au matin.

Le 3 décembre nous mouillâmes devant Ansjenge, où les Anglois ont un fort et un établissement, dont le chef m'envoya en pré-

sent

sent quatre panniers de légumes; ce qui me fut d'autant plus agréable que je me trouvois toujours dans un état de langueur.

Le lendemain nous dépassâmes Coylang, qui est le fort le plus méridional de la Compagnie hollandoise sur la côte de Malabar, et résolûmes d'aller attaquer la rade de Cochim, pour y faire aiguade. Nous y mouillâmes le 6 décembre à huit heures du soir par sept brasses, fond de bonne tenue. Il y avoit deux bâtimens portugais, dont l'un étoit un vaisseau de roi, qui se rendoit à Lisbonne, et le second un navire marchand : ils venoient l'un et l'autre de Goa. Un peu plus loin nous trouvâmes les vaisseaux de la Compagnie le Hoolwerf et le Honcoop.

Le jour suivant j'envoyai mon premier pilote à terre, pour donner connoissance à M. Moens, gouverneur de la côte de Malabar, de mon arrivée, et de l'état où je me trouvois. A son retour, le premier pilote m'apprit que la Compagnie étoit en guerre ouverte avec le nabab de Maissour, Hyder Ali Chan, autrement nommé Ader Neick; et que celui-ci s'étoit déja rendu maître de la nouvelle conquête de la Compagnie, c'est-à-dire, du pays de Paponetti et du château de Chittua; qu'au moment actuel il menaçoit de s'emparer de

Cranganor; événement dont je parlerai au long dans la suite.

Me trouvant un peu rétabli le 11, je me fis transporter à terre par un orambaie, que M. Moens m'avoit envoyé à cet effet, parce que cette embarcation étoit beaucoup plus commode que ma chaloupe. Ce gouverneur eut aussi la complaisance de me faire offrir sa maison. Ces soins et la tranquillité que je goûtai ici me rendirent bientôt la santé.

CHAPITRE XIV.

Description de la côte de Malabar.

LE Malabar, ou plutôt les forts de Coylang, Calycoylang, Cranganor et Crananor, que les Portugais avoient établis sur cette côte, forment, avec la ville de Cochim, une possession dont la Compagnie hollandoise s'est emparée en 1662 et 1663, et qu'elle tient encore actuellement en sa possession, excepté Crananor, qui a été concédé en 1770 au sultan des îles Laquedives, pour la somme de cent mille roupies, d'après les représentations que M. Senf, qui alors étoit gouverneur sur la côte de Malabar, fit sur l'inutilité dont cette place étoit pour la Compagnie.

Les terres sur lesquelles ces forts sont pla-

cés appartiennent encore aux mêmes princes qui les possédoient du tems de leur conquête, mais qui sont néanmoins dans une espèce de dépendance de la Compagnie.

Ces possessions ont au sud le royaume de Trevancour, lequel s'est, par une mauvaise politique de la Compagnie, successivement agrandi et étendu à l'est, derrière le territoire de Cochim, jusqu'à la rivière de Cranganor, et cela au point même qu'il est resté fort peu de terrain au souverain de Cochim. Au nord il confine aux terres du Samorin, ou le royaume de Calicut, que possède aujourd'hui Hyder Ali Chan, lequel en a chassé, il y a quelques années, le Samorin, qui est allé se réfugier chez le prince de Trevancour. La côte occidentale est baignée par la mer; on pourroit y former une excellente rade pendant la bonne mousson; mais celle de Cochim sera néanmoins toujours la meilleure, et la plus fréquentée, à cause du commerce qui s'y fait. Elle se trouve, d'après de bonnes observations, par la latitude nord de 9° 58'. On y mouille par cinq, six et sept brasses, fond de vase; et l'on y a le pavillon de la ville à l'est quart de nord jusqu'à l'est.

Les côtes sont nettes tout le long des forts de la Compagnie, si ce n'est à l'embouchure

de la rivière de Cranganor, d'où il part du côté du nord un récif qui se prolonge à trois-quarts de mille environ en mer, connu des marins sous le nom de récif d'Aycotia; et devant Coylang il y a un autre récif, mais il n'a que la moitié de la longueur du premier. Au sud de l'embouchure de la rivière de Cranganor, à peu de distance de Porca, ón trouve une baie fond de vase, et une autre au sud de Cochim qui avance au-delà d'un mille en mer, où, pendant la mauvaise mousson, les vaisseaux peuvent mouiller sur vingt brasses et moins encore; ils y sont même en sûreté sans ancres ou cordes, étant à l'abri des grosses lames qui, avant de venir se briser contre la côte, s'amortissent sur cette vase liquide; de sorte qu'on n'y éprouve que de fort légers brisans.

La contrée à laquelle on donne proprement le nom de Malabar (1), s'étend du nord-ouest et sud-est du cap Commorin jusqu'à Canara, entre le huitième et le quatorzième degré de

(1) Suivant les relations des missionnaires danois, 22me. suite, page 897, le nom de *Malabar* doit son origine au mot malabare *Maleyalem*, c'est-à-dire, *Riche en montagnes.* Les terminaisons *ar*, *tar*, *bar* signifient *un peuple* dans cette langue; par conséquent *Maleiwar*, ou *Malleibar*, équivaut à *Montagnards*, ou

latitude nord, et se trouve séparée par derrière ou à l'est de la côte de Coromandel par les hautes montagnes de Gate; et au sud-ouest elle est baignée par la mer d'Arabie. Les principaux royaumes qu'on y trouve sont ceux de Trevancour, de Cochim, de Cranganor et de Calicut, dont celui de Trevancour est aujourd'hui le plus considérable.

L'étendue des possessions de la Compagnie, de Coylang jusqu'à Chittua (car Cananor, comme je l'ai déja dit, n'est plus en sa puissance), est de trente-deux milles, de sud-est au nord-ouest. Il faut remarquer cependant qu'excepté le pays de Paponetti, ou la nouvelle conquête, et quelques autres petits coins de terre, la Compagnie n'y a véritablement d'autre territoire que celui sur lequel sont bâtis ses forts.

Le pays est généralement bas et coupé par plusieurs rivières qui descendent des montagnes de l'intérieur. Il est d'ailleurs bien boisé, et il y a sur-tout beaucoup de cocotiers; de

---

habitans des montagnes. La syllabe *lei*, quand on la prononce vîte, a le même son que celle de *la;* nom que l'on donna à ce peuple après qu'il eut quitté les montagnes pour venir habiter la côte.

WERENDLEY, *Grammaire malaise*, préface, pages 55 et 56.

sorte qu'il offre un fort agréable aspect.

Paponetty est une île d'environ dix lieues de long sur une lieue et demie de large. On y trouve quelques petits villages, qui relèvent du Samorin, mais que celui-ci a donnés en hypothèque à la Compagnie pour une certaine somme qu'elle lui a prêtée. Tout le reste à été conquis par les Hollandois, et cédé à la Compagnie par le traité de paix fait avec ce prince en 1715.

L'année se partage ici en deux saisons, ainsi que cela a lieu dans toute l'Inde, entre les deux tropiques; savoir, en saison pluvieuse, ou mauvaise mousson, qui règne depuis octobre jusqu'en avril, et en saison sèche, ou bonne mousson, qui comprend tous les autres mois de l'année. Il faut remarquer que cette division du tems n'est occasionnée que par les montagnes de Gate; puisque le contraire à lieu sur la côte de Coromandel relativement à ces moussons; car du moment que commence sur cette dernière côte la saison pluvieuse accompagnée de coups de vents, on jouit au Malabar et sur toute la côte occidentale de cette grande presqu'île d'un tems sec et d'un ciel serein; et ainsi de même *vice versa*.

Les vents qui, pendant la mauvaise saison,

soufflent du nord-est par-dessus toute la mer de l'Inde, au nord de l'équateur, chassent les vapeurs contre les hautes montagnes de Gate; où elles se condensent et tombent en grosses ondées sur les terres situées à l'est de ces montagnes; tandis que pendant l'autre saison, que règnent les vents de sud-ouest, les montagnes de Coromandel servent comme de rideau pour garantir le Malabar du mauvais tems; et alors ce n'est pas sans danger qu'on fréquente la côte de Coromandel.

Le Malabar est arrosé de toute part de rivières qui descendent des montagnes dont nous venons de parler, et qui le rendent extrêmement fertile, sur-tout en riz. La mer y est fort poissonneuse, et les vivres sont à si vil prix, qu'un indigène peut vivre honnêtement avec sa famille pour trois quarts de sou de Hollande par jour.

Le principal article de commerce que fournit le Malabar c'est le poivre, dont cette côte produit une si énorme quantité que, suivant un mémoire du commandant Cunes adressé à son successeur de Jong, elle pouvoit en livrer, en 1756, dix cargaisons, c'est-à-dire, entre huit et neuf millions de livres pésant; la moitié de cette quantité est transportée au-delà des montagnes, du côté de

Coromandel, vers le nord, dans le Décan, et de là dans l'Indostan.

Ce poivre, qui passe pour être le meilleur que fournisse l'Asie, est fort recherché par toutes les nations.

L'arec est la seconde production du Malabar : on le fait passer par terre dans toutes les parties de cette presqu'île, et on le transporte même par mer au Coromandel et au Bengale.

Le troisième article de commerce est la canelle sauvage, dont on assure qu'il passe tous les ans un million de livres dans le golfe Persique et la mer Rouge. On en expédie aussi, mais en petite quantité, en Europe, où elle sert principalement à falsifier celle de Ceilan. Cependant il est facile de la distinguer par la couleur seule de celle de Ceilan, qui est d'un rouge jaunâtre, tandis que la sauvage est d'un rouge sale plus obscur, et les fibres en sont aussi plus grossières que celles de la canelle de Ceilan, dont elle a assez le goût, mais sans en avoir la force ; de sorte qu'elle ne pique pas autant la langue et le palais. Elle est employée sur cette côte tant par les Européens que par les naturels du pays, qui ne veulent point de celle de Ceilan.

Il croît au Malabar un fruit dont on pour-

roit se servir pour falsifier le macis, auquel il ressemble tellement qu'on y est trompé au premier coup d'œil. Ce fruit diffère du macis en ce que ce dernier semble composé de feuilles, et que l'autre l'est de petites bandes. Au reste la couleur est la même; mais ce fruit, loin d'avoir la moindre saveur aromatique, ne laisse dans la bouche, quand on le mache, qu'un goût de *résine*.

Dans le royaume de Trevancour on fabrique de grosses toiles; mais elles ne font point l'objet d'un grand commerce extérieur : la majeure partie de ces toiles se vend à Ansjenge aux Anglois.

Le *cayer* ou la seconde enveloppe de la noix de cocos est apportée ici en grandes quantités des Maldives et d'ailleurs. On en fabrique des cordes pour les vaisseaux européens et pour ceux de ce pays.

Le *capoc* ou coton est également une branche de commerce, tant pour le Bengale que pour la côte de Coromandel et la Chine.

Voilà, autant que je le sache, les principales productions que fournit le Malabar pour son commerce intérieur et pour celui avec l'étranger.

Les indigènes sont, en général, plutôt sveltes que replets. Ils ont à peu près la même

stature que les Gentoux de Surate et du Bengale, mais leur teint est beaucoup plus noir, et approche même de celui des Nègres d'Afrique, tandis qu'ils ont les traits du visage plus réguliers que ceux-ci.

Leur religion est celle des Hindous; ceux des environs de nos établissemens ont été instruits dans la religion romaine par les missionnaires; aussi ne manque-t-il pas au Malabar d'églises de cette secte. On trouve également ici des soi-disant chrétiens de Saint-Thomas.

La classe des nobles et des gens de guerre est connue sous le nom de *nairos;* on les distingue par leur cimetère, sans lequel ils ne marchent jamais, et dont ils se servent avec beaucoup d'adresse, sur-tout quand leur ennemi prend la fuite. Ils jouissent de plusieurs privilèges au-dessus du peuple.

Leurs princes ou chefs les gouvernent avec un pouvoir presque arbitraire, sans qu'il leur soit permis néanmoins de former des traités ou des alliances qui puissent être contraires aux intérêts du peuple.

Outre les véritables Malabares, on trouve ici différentes autres nations qui y sont attirées par le commerce, tels que Mores, Arabes, Persans, et, entre autres, une colonie

de Juifs, lesquels, à ce qu'ils prétendent, sont des descendans des dix tributs emmenés par Salmanasar des prisons d'Assyrie, et qui ensuite se sont rendus au Malabar, où ils forment, depuis un tems immémorial, un petit peuple, lequel, depuis plusieurs siècles, a été comblé de grands privilèges par les princes de ce pays, parmi lesquels celui d'exercer librement leur religion n'est pas un des moindres selon eux.

Ces Juifs habitent un village particulier, appelé Makwan Sieri, dont les maisons, bâties en pierre, sont presque toutes blanchies au-dehors; et il y a trois synagogues. La plus grande, qui, selon moi, peut avoir trente-cinq à quarante pieds de long, et environ un tiers de moins de large, est pavée en carreaux de porcelaine de Chine. L'armoire qui renferme les livres de Moïse est faite d'un bois précieux, et se trouve placée vis-à-vis la porte d'entrée.

Lorsqu'en 1662 les Hollandois firent la première tentative pour se rendre maîtres de Cochim, les Juifs les favorisèrent secrètement; mais ils en furent sévérement punis; car les Portugais, qui ne tardèrent pas à s'appercevoir de cette intelligence, les pillèrent presque totalement, et détruisirent aussi leurs sy-

nagogues, aussitôt que les Hollandois eurent levé le siège de la ville.

Quoique ces Juifs aient généralement le teint aussi noir que les Malabares, ils conservent néanmoins, tant les femmes que les hommes, ces traits caractéristiques de la physionomie qui les distinguent de tous les autres peuples du monde.

Ils s'occupent presque tous du commerce, tant en gros qu'en détail, et on trouve même parmi eux des négocians qui ont la faculté de mettre en mer plusieurs vaisseaux pour leur propre compte.

Lorsque ces Juifs achètent quelque esclave, ils lui accordent sur-le-champ la liberté : ils le circoncisent ensuite, et le considèrent après cela comme un de leurs camarades, sans jamais lui rappeler l'état de servitude dont ils l'ont tiré.

CHAPITRE XV.

Description de la ville de Cochim.

J'AI déja parlé dans le précédent chapitre des possessions de la Compagnie sur cette côte, dont Cochim est la capitale, ainsi que la résidence du gouverneur et du conseil.

La ville de Cochim est placée sur la pointe nord-ouest d'une île, longue d'environ dix-huit lieues, sur deux lieues de large. Au sud elle a l'embouchure de la rivière de Calicoylang, et au nord celle qui descend de Cranganor et qui sépare l'île de celle de Baypin. La forme de Cochim est à peu près celle d'une demi-lune, et peut avoir une petite demi-lieue de circuit. Du côté de la terre cette ville est fortifiée par six grands bastions et un ca-

valier ; et à l'est par des ouvrages extérieurs irréguliers. Du côté de l'eau elle est flanquée par une forte muraille garnie de crénaux pour la mousqueterie, laquelle tient à l'est au cavalier par un ravelin. Ces ouvrages sont entourés d'un fossé rempli d'eau, et devant ce fossé il y a un chemin couvert avec un assez bon glacis. Toutes ces fortifications, qui étoient tombées en ruine, ont été rétablies par le gouverneur Moens.

Quoiqu'on ne puisse pas dire que la plupart de ces ouvrages soient exécutés d'après les principes exacts du génie, cette place n'en est pas moins à l'abri d'un coup de main ; et pour la prendre il faudroit l'assiéger en règle, et cela du côté du midi où il y a une plaine unie et ferme ; car au sud-est et à l'est, jusqu'à la rivière, il y a plusieurs marais qui en rendroient l'approche fort difficile. D'ailleurs, c'est de ces côtés-là que la ville est la mieux défendue ; et c'est du côté de la mer qu'elle est la plus foible. Pour remédier à ce défaut, on a établi, à la vérité, une espèce de ravelin du côté du bastion Gelderland et de la grève ; mais, selon moi, cela ne suffiroit pas pour arrêter l'ennemi s'il formoit une attaque de ce côté-là.

On ne sauroit attaquer la ville avec des bar-

ques du côté de la rivière que lorsqu'on seroit parvenu à faire cesser le feu du bastion Gelderland et du ravelin Overyssel ; ce qu'il faudroit exécuter avec des batteries établies sur l'île opposée de Baypin. La place deviendroit encore beaucoup plus forte si l'on pouvoit abattre le bois qui s'en trouve à une petite demi-lieue au sud-est, ainsi que ceux qui sont dans la partie méridionale de Baypin et qui s'étendent jusqu'à la côte vis-à-vis de Cochim ; afin d'ôter par-là à l'ennemi les matériaux nécessaires pour combler les marais et autres eaux stagnantes.

Cochim a trois portes ; une à l'ouest, appelée porte de la baie ; une à l'est, nommée la nouvelle porte ; et la porte d'eau, placée au nord près de la rivière. Les principaux édifices sont l'église et le gouvernement. Les rues sont extrêmement larges et tenues fort propres ; mais il y a peu de jolies maisons. Il y a une bonne auberge pour les étrangers, qui paient par jour deux roupies pour logement et nourriture ; les Hollandois ne sont taxés qu'à un rixdaler. Cette auberge est affermée tous les ans.

Le chef du gouvernement de cette possession porte le titre de gouverneur et directeur, s'il est membre du conseil suprême des Indes ; sans

sans quoi on ne lui donne que le nom de Commandant. Il a sous lui un vice-gouverneur, un fiscal, un chef pour la milice, un maître des équipages, tous les teneurs des livres, un secrétaire, un traducteur pour la langue malabare, et le résident de Coylang. Les forts extérieurs sont occupés par des résidens, au nombre de cinq, sans compter celui de Coylang; savoir, à Cranganor, Calicoylang, Porca, Paponetti et Chittua, dont le dernier est maintenant tenu prisonnier par Hyder Ali Chan. La garnison ordinaire de Cochim peut consister, selon moi, en quatre cents hommes.

De toutes les conquêtes de la Compagnie hollandoise dans les Indes, celle de Malabar n'est certainement pas une des plus avantageuses; du moins pour les Hollandois. Elle coute beaucoup par an à la Compagnie, tant par les guerres ruineuses qu'elle doit soutenir que par les infractions que souffre son commerce de la part de ses compétiteurs et de l'infidélité de ses employés.

Déja immédiatement après la conquête de cette possession on s'apperçut que ce gouvernement étoit trop dispendieux; de sorte qu'on résolut, en octobre 1686, de rétrécir les fortifications de Cochim, Cranganor, Cananor et Coylang, et de diminuer les garnisons, mais

sur-tout le nombre des employés ; cependant plusieurs raisons firent retarder l'exécution de ce projet jusqu'en 1697; de sorte que les charges commencèrent à diminuer considérablement en 1698. Il y a donc lieu de s'étonner qu'on n'ait pas songé plutôt à cette réforme ; tandis qu'on étoit convaincu, par une expérience de trente ans, que les énormes dépenses que faisoit la Compagnie pour tenir sur pied une puissance considérable, n'inspiroient pas aux princes de ce pays assez de crainte et de respect pour qu'on put espérer de jouir d'un commerce exclusif.

M. de Swaarderkroon fait voir dans son mémoire sur le Malabar, en date du 31 mai 1698, avec quel mépris le radja de Calicoylang a traité la Compagnie, en faisant ouvertement le commerce avec le fameux pirate William Kidd.

En 1701 il s'éleva une guerre entre la Compagnie et le Samorin, qui se termina par un traité de paix conclu le 8 janvier 1710. Mais la tranquillité ne dura que jusqu'en 1715, que le Samorin surprit le fort de Chittua, qu'on avoit établi pour le contenir. La prise de cette place fut suivie d'une campagne remarquable, sous les ordres de Guillaume Bakker, membre du conseil des Indes, avec plus de

quatre mille hommes tant Européens qu'indigènes, qui pillèrent tout ce qui leur tomba sous la main. Cependant à la paix conclue le 17 décembre 1717, on n'avoit fait aucune conquête sur le Samorin, quoiqu'on eusse dû espérer le contraire par les grands préparatifs qui s'étoient faits.

Pendant cette guerre les Anglois, ou plutôt leur commandant de Telecheri, avoient soutenu le Samorin par de l'argent, des munitions de guerre et des canonniers; mais ce qu'il y avoit de plus fâcheux, c'est que depuis cette époque les charges du gouvernement de Malabar ne diminuèrent nullement; cela porta le conseil des Indes à témoigner, par une lettre secrète du 30 septembre 1721, sa surprise sur les nouvelles dispositions où ses employés paroissoient être pour la guerre, et les dépenses extraordinaires auxquelles ils se livroient. Le conseil leur enjoignit en même tems que, dans le cas que le Samorin jugeât à propos de châtier le roi de Cochim, qui avoit pendant si long-tems joui de la protection de la Compagnie, ils eussent à demeurer spectateurs oisifs, jusqu'au moment où l'on jugeroit convenable d'agir; sans néanmoins contracter d'engagement de neutralité avec le Samorin. Mais les charges, loin de

diminuer, ne firent qu'augmenter de plus en plus.

En 1739, M. Van Imhof se rendit de Ceilan à Cochim, et fit, le 6 juillet de cette année, sur cet état des choses un rapport au conseil suprême des Indes, par lequel il dit, entre autres : « Que le roi de Trevancour s'étoit « rendu si redoutable par les succès de ses ar- « mes aux autres princes de Malabar, qu'il « n'y en avoit aucun qui ne fut intimidé par « sa puissance. Que par conséquent il croyoit « que la Compagnie ne devoit pas laisser pen- « cher la balance en faveur de ce roi, qui « s'étoit entièrement livré à ses compétiteurs, « et dont la prépondérance, devenant tous les « jours plus considérable, ne pouvoit qu'avoir « des suites fâcheuses pour la tranquillité de « la Compagnie. Qu'il étoit d'ailleurs urgent « de lui faire sentir combien, elle étoit irri- « tée de sa conduite audacieuse, quand ce ne « seroit que pour maintenir l'équilibre parmi « les princes de cette contrée. »

Ce gouverneur dit ailleurs qu'il n'y avoit que deux moyens de rétablir les affaires de la Compagnie au Malabar, et qu'il étoit de la plus grande importance de mettre en exécution le plutôt possible ; parce que les choses ne pouvoient rester plus long-tems dans

l'état où elles étoient. Le premier, de suivre le cours du marché pour le poivre, ou du moins de s'en procurer la quantité nécessaire pour les vaisseaux qui retournoient à Ceilan. Le second, de faire observer exactement les traités par des moyens plus énergiques que ceux qu'on avoit employés jusqu'alors; et de faire sentir le pouvoir de la Compagnie aux princes qui pourroient vouloir les enfreindre, en les obligeant, par la force des armes, à payer de fortes contributions; ou bien en faisant enlever même et conduire à Batavia l'un ou l'autre d'entre eux qui se seroit livré à de trop grands excès; ce qui ne manqueroit pas de produire un effet salutaire, en jetant la terreur parmi ces peuples. Cependant M. Imhof ajoute que, comme le premier moyen étoit impratiquable pour le moment, parce qu'on ne pouvoit suivre sans préjudice le cours du marché pour le poivre, il pensoit que c'étoit le second moyen qu'il falloit employer.

Sur cet avis on continua à faire la guerre au prince de Trevancour, sans attendre même les ordres du conseil des Indes, lequel cependant fut bientôt obligé d'envoyer des troupes de Batavia pour soutenir cette expédition; tandis que, de tous les princes qui, selon M. Imhof, devoient se déclarer en faveur de

la Compagnie, il n'y eut que le prince de Calicoylang dont on reçut quelque secours ; mais il eut le malheur d'être vaincu par celui de Trevancour, sans que les nôtres eussent pu lui prêter main-forte. Ces contre-tems joints aux guerres de Java et de Macassar, ne firent qu'augmenter les charges et les pertes de la Compagnie, même après la défalcation des bénéfices faits de 1740 jusqu'en 1745.

La perte de la considération dont la Compagnie jouissoit au Malabar fut une suite nécessaire des échecs qu'elle venoit d'éprouver, et qui l'obligèrent à la paix d'abandonner ses alliés à leurs propres forces, sans pouvoir intervenir davantage dans les différends de ces princes. Elle se vit, au contraire, obligée, en vertu d'une résolution du conseil des Indes en date du 18 octobre 1748, de s'allier avec le prince de Trevancour, comme le plus puissant d'entre eux.

Dans la suite on s'est uni d'une manière plus intime encore avec ce même prince ; et le 15 août 1753, on conclut avec lui un traité perpétuel de paix, avec promesse de ne plus se mêler dorénavant des contestations qui pourroient s'élever entre les peuples du Malabar. L'article IX de ce traité, qui est peu honorable pour la Compagnie, porte qu'elle

s'engage à renoncer à son alliance avec tous les princes de ces contrées qui viendroient à déclarer la guerre à celui de Trevancour ; qu'elle n'y prendroit part d'aucune manière, et qu'elle ne leur accorderoit aucun asile. C'étoit-là le point le plus essentiel pour le prince de Trevancour, qui, se proposant de faire de nouvelles conquêtes, ne voyoit d'autre obstacle à ses vues ambitieuses que les forces que pouvoit lui opposer la Compagnie, et qui se trouvoient enchaînées par ce traité de paix.

Peu de tems se passa en effet sans que le prince de Trevancour profitât de cet état des choses. Il s'empara du royaume de Tekkan-Koui ; ce prince ayant été abandonné à ses propres forces de la part de ses voisins et alliés, d'après la promesse formelle faite par la Compagnie de ne point contrevenir à sa neutralité.

La Compagnie s'engagea également par l'article XX de ce traité, de fournir tous les ans au prince de Trevancour, pour la somme de douze mille roupies ou dix-huit mille florins de Hollande, toutes sortes de munitions de guerre, aux prix suivans :

Un fusil pour 11 fl. 11 s. de Hollande.

Cent pierres à fusil 13

La livre de poudre 13 s. de Hollande.
Cent balles de plomb
pour le fusil . . . 14

Ainsi que des ouvrages en fer et des canons de bronze. De son côté, ce prince s'engagea de livrer à la Compagnie toutes ses toiles, et trois mille *candyls* de poivre par an, chaque candyl du poids de cent livres; ainsi que toutes les autres productions des terres qu'il possédoit déja à cette époque; et deux autres mille candyls de celles qu'il pourroit conquérir dans la suite. La Compagnie devoit, suivant les articles V et VI, lui payer pour chaque candyl de poivre criblé venant de Trevancour et d'Ansjenge 65 roupies, ou 97 florins 15 sous de Hollande; et 55 roupies, ou 82 florins 15 sous de chaque candyl de poivre des pays que ce prince pourroit venir à conquérir par la neutralité de la Compagnie; et de plus quatre *fanums ragias* (1) de droit de sortie pour chaque candyl de poivre.

(1) Il y a plusieurs espèces de *fanums*. Le *fanum ragias* d'or, battu par le roi de Coylang sur la côte de Malabar, vaut ordinairement à Cochim $15\frac{9}{25}$ sous; il pèse 7 estelings 10 grains. Le *fanum d'or de Coromandel* au titre de 7 carats $10\frac{1}{2}\frac{9}{0}$ grains; il pèse 7 estelings 10 grains, et vaut ordinairement 4 sous, mais il hausse et baisse de prix. Le *fanum de Cananor*, également d'or, vaut communément 5 sous; il pèse de même 7 estelings 10 grains.

L'article XXIV porte, que le prince de Trevancour recevra tous les ans un présent de la Compagnie dont la valeur n'est pas stipulée par le traité, mais elle a été fixée par le conseil des Indes à cinq mille florins, à condition que le poivre à fournir seroit de la qualité convenue.

Par l'article XXV la Compagnie stipule que ses sujets jouiront d'une pleine liberté et sûreté dans tous les cantons dont la possession lui appartient dès les premiers tems de son établissement dans ce pays.

Ces avantages avoient rendu le roi de Trevancour si redoutable aux autres princes du Malabar que ceux-ci, voyant l'insouciance avec laquelle la Compagnie laissoit augmenter journellement sa puissance, mirent tout en œuvre pour la faire changer d'idée à cet égard, soit

---

fanum d'or de Calicut est généralement reçu pour 6 sous à Chittua et au Malabar ; il est du même poids que les précédens. Le *fanum d'or de Tutecorin* a été constamment reçu pour $4\frac{3}{4}$ sous ; du même poids. Enfin le *fanum d'or de Nagapatnam*, du même poids, et dont les seize font une pagode, de la valeur intrinsèque de 4 florins 9 sous $0\frac{392}{867}$, mais qui sur les livres de la Compagnie est portée à 90 sous. Je donnerai dans les deux volumes suivans une notice exacte de tous les poids, de toutes les mesures et monnoies en usage dans le commerce des Indes orientales hollandoises.

(*Note du traducteur.*)

en lui offrant les quantités de poivre dont elle auroit besoin, soit en lui donnant des instructions secrètes sur les projets dangereux du roi de Trevancour. Mais, convaincus à la fin du peu de succès qu'ils avoient à espérer auprès de la Compagnie, ils se tournèrent du côté du Samorin, qu'ils engagèrent à commettre quelques hostilités contre la Compagnie, dans la persuasion que si celle-ci se voyoit une fois obligée de se mettre sur la défensive, leurs affaires pourroient prendre une tournure plus favorable.

Le Samorin, s'appercevant qu'au lieu de prendre les armes, on se contentoit de porter des plaintes et de faire quelques ménaces, devint de jour en jour plus entreprenant, et finit par s'emparer de Paponetti qui appartenoit à la Compagnie; de sorte qu'on fut obligé d'y envoyer un détachement pour le chasser de ce territoire; ce qui réussit parfaitement. Mais peu de tems après le Samorin fit une nouvelle incursion sur le territoire de la Compagnie, et cela avec plus de succès; de manière que les Hollandois furent obligés de se réfugier à Cranganor et d'abandonner Paponetti à l'ennemi avec huit pièces de canon. Le Samorin se disposa alors à marcher vers le royaume de Cranganor avec une armée

de cinq mille hommes, et chercha à former quelques retranchemens près d'Aicotta, afin d'intercepter la navigation de la rivière; ce que les Hollandois eurent cependant le bonheur de prévenir.

Le feu de la guerre s'allumant ainsi de plus en plus, et la milice ordinaire ne suffisant point pour contenir l'ennemi, le gouvernement de Malabar prit, le 20 octobre 1756, la résolution de requérir le gouverneur de Ceilan de faire passer quelques centaines d'hommes à Cochim; mais celui-ci motiva son refus, par une lettre du 14 novembre, sur ce qu'il manquoit lui-même des forces nécessaires pour la sûreté de cette île.

Avant que les troupes du Samorin eussent fait de grands progrès, M. *Cunes*, alors commandant en chef au Malabar, écrivit aux rois de Cranganor et d'Airour, qui étoient, en quelque sorte, dépendans de la Compagnie, pour les engager d'envoyer leurs nairos sur les frontières de Paponetti, afin de prévenir l'entrée de l'ennemi dans cette province; mais ceux-ci s'étoient déclarés ouvertement pour le Samorin, et non sans quelque raison; car la Compagnie avoit été la première à les délaisser et à les exposer à la vengeance du prince de Trevancour. Pourquoi donc, di-

soient-ils, abandonnerions-nous actuellement le Samorin qui seul nous a accordé protection et secours?

Quand on vint instruire le prince de Trevancour de la part du commandant Cunes des hostilités que le Samorin exerçoit contre la Compagnie, il se contenta de répondre froidement, qu'il avoit chargé les députés du Samorin de conseiller à leur maître de ne point se livrer à de pareils excès.

On étoit persuadé cependant, que, loin de chercher à détourner le Samorin à faire la guerre aux Hollandois, il l'engageroit, au contraire, à continuer ses déprédations, dans l'espérance de pouvoir augmenter ses conquêtes, si la Compagnie se voyoit obligée de réclamer un jour ses bons offices.

Le Samorin, dont le but n'étoit pas tant d'inquiéter la Compagnie que d'arrêter la puissance toujours croissante du prince de Trevancour, chercha lui-même à renouveller son alliance avec les Hollandois, avec la promesse de fournir deux mille candyls de poivre par an à la Compagnie, si on vouloit se joindre à lui pour attaquer le prince de Trevancour. Mais, loin de se prêter à ces offres, on voulut exiger certaines conditions préalables, comme si la Compagnie avoit eu pour elle

tous les avantages de la guerre ; et cela pour ne pas s'écarter du systême qu'elle avoit adopté, et de ne point enfreindre le traité qu'elle avoit conclu, et auquel on étoit disposé de tout sacrifier. Le prince de Trevancour, au lieu d'être porté par cette conduite à s'unir plus particulièrement avec la Compagnie, déclara hautement, lorsque ses différends avec le Samorin furent terminés, que la Compagnie seroit bien obligée avec le tems de se contenter de la qualité du poivre qu'il avoit à lui fournir, et qu'il prétendoit ne la considérer que comme un simple marchand, obligé, comme les autres, de suivre le cours du marché.

De tous les princes du Malabar, c'étoit le seul voisin qui paroissoit alors redoutable pour la Compagnie ; n'agissant en tout que d'après sa volonté arbitraire. Cette conduite du prince de Trevancour n'a cessé que depuis peu, qu'un ennemi plus à craindre et pour lui et pour les Hollandois a paru sous le nom de Hyder Ali Chan Badur, ou Ader Neick. Cet homme qui, par son génie et son courage, est parvenu à se rendre maître du royaume de Meissour (dont il a pris le titre de nabab, parce que le roi, qu'il tient prisonnier, vit encore), de la province de Candra et du royaume de

Calicut, et à contraindre le Samorin à chercher un asyle chez le prince de Trevancour, lequel est actuellement le souverain le plus formidable de cette contrée, et qui même auroit bientôt soumis toute la partie de l'Indostan que comprend cette presqu'île, si les Marates, avec lesquels il est toujours en guerre, n'avoient pas contrarié ses desseins ambitieux.

Hyder Ali Chan, qui est l'ennemi juré des Anglois, ainsi que cela est connu par les preuves qu'il en a données, voulant punir le nabab de Carnatica, sur la côte de Coromandel, de ce que celui-ci se prêtoit lâchement à toutes leurs volontés, avoit résolu de commencer par se rendre maître du royaume de Trevancour, afin de pouvoir s'approcher davantage de Carnatica. A cet effet, il fit demander, il y a environ un an, au gouvernement de Malabar un libre passage pour ses troupes par les possessions de la Compagnie.

Cette demande fut rejetée. Hyder Ali, déja mécontent de se voir trompé dans ses espérances à cet égard, fut plus irrité encore du retard extraordinaire qu'on mit à répondre à une lettre qu'il avoit adressée avec des présens au conseil suprême de Batavia. Malgré toutes les raisons que M. Moens employa pour

lui faire comprendre que ce retard ne devoit être attribué qu'aux contretems qu'avoit éprouvé le vaisseau chargé de la réponse de la Compagnie, ce prince n'en parut pas moins irrité, et donna à connoitre qu'il s'appercevoit bien que la Compagnie ne mettoit pas un grand prix à son amitié.

M. Moens, convaincu alors qu'on ne pouvoit manquer d'avoir sous peu des difficultés avec ce prince redoutable, d'autant plus qu'on avoit refusé à ses troupes le passage par le territoire de la Compagnie pour se jeter ensuite dans le royaume de Trevancour, se lia plus étroitement encore avec ce prince et avec celui de Cochim, afin de pouvoir, en cas de besoin, se porter mutuellement du secours. Ces deux derniers parurent même résolus de faire une guerre offensive, afin de ne pas éprouver le sort du Samorin; mais ils en furent détournés par M. Moens, qui, d'après la connoissance qu'il avoit de la pusillanimité de ces princes, et la terreur que leur avoit inspiré Hyder Ali, prévoyoit bien que ce seroit la Compagnie qui seule porteroit tout le poids de la guerre.

Véritablement la guerre éclata avec impétuosité au mois d'octobre de l'année 1776. Hyder Ali envoya son général, Cha Dergam,

avec huit à dix mille hommes, pour faire une incursion sur les terres de la Compagnie, et cela dans le canton sablonneux de Paponetti, appelé autrement la nouvelle conquête, où il mit tout à feu et à sang. Il vint ensuite assiéger le fort de Chittua, qui est un carré flanqué de quatre bastions, où il se trouvoit une garnison et des munitions de guerre assez considérables pour faire, pendant quelque tems, une bonne défense.

Cha Dergam fit savoir, au nom d'Hyder Ali Chan, son maître, que dans la province de Paponetti se trouvoient situées certaines terres qui appartenoient au royaume du Samorin, et que ce royaume ayant été soumis par ses armes, il prétendoit que la Compagnie lui restituât ces cantons.

M. Moens répondit que ces terres avoient été données en hypothèque par le Samorin pour douze mille roupies que la Compagnie lui avoit prêtées; et qu'il étoit disposé à les lui rendre à condition qu'il restituât les deniers qu'on lui avoit avancés. On ne reçut sur cela aucune réponse de la part d'Hyder Ali Chan.

M. Moens qui, d'après l'économie mal calculée de la Compagnie à cet égard, n'avoit à sa disposition que deux cents hommes de troupes,

troupes, avoit, du moment qu'éclata cet orage, écrit à Ceilan, pour demander un secours d'hommes et de vaisseaux, qui, par le zèle du gouverneur Falk, furent assez promptement expédiés pour arriver le 4 novembre à Cochim. Ces troupes furent envoyées sur le-champ à Cranganor et à Aicotte, pour empêcher l'ennemi de se rendre par cette route dans l'île de Baypin; tandis que les rois de Cochim et de Trevancour faisoient tracer de l'autre côté de la rivière, des lignes bien fortifiées. De notre part on s'occupa aussi à former un retranchement sous le canon de Cranganor, et à fortifier Aicotte, afin de garantir, autant qu'il étoit possible, Baypin d'une attaque. Pendant ce tems, la garnison de Chittua, qui se trouvoit assiégée déja depuis quelque tems, fit savoir que si on ne venoit pas promptement à son secours, elle seroit obligée de se rendre faute de munitions de guerre et de bouche.

Cette nouvelle détermina M. Moens à ne rien épargner pour délivrer ce petit fort, et tenir par ce moyen l'ennemi renfermé entre ce fort même au nord, et Cranganor au sud. Les troupes de Ceilan étoient arrivées à point nommé pour cette entreprise; et du moment que tout se trouva prêt, on commença cette

expédition avec le vaisseau le Hoolwerf, sur lequel se trouvoient cent quatre-vingt-sept militaires, ainsi qu'un nombre suffisant de chaloupes pour mettre à terre les hommes et les munitions destinés à la défense de Chittua.

Ce même jour encore à midi ce vaisseau alla mouiller vis-à-vis de Chittua. L'officier qui commandoit cette descente voulut l'effectuer sur-le-champ; mais elle fut néanmoins différée jusqu'au lendemain, sur les représentations que fit le capitaine du vaisseau, que dans ce moment la mer alloit se briser avec trop de violence contre le récif par-dessus lequel ils devoient passer avant que d'approcher de Chittua, et que d'ailleurs les chaloupes n'étoient pas encore assez bien placées ni assez rapprochées les unes des autres pour agir de concert et d'une manière sûre.

Cette expédition se fit avec assez de promptitude et de secret pour que le général de Hyder Ali n'en fut instruit que lorsque le vaisseau se trouvoit déja à l'ancre devant Chittua. Mais Cha Dergam n'en eut pas plutôt reçu la nouvelle qu'il expédia en toute diligence un nombre considérable de troupes qui se placèrent en embuscade sur le récif, ou plutôt sur la langue de terre qui, depuis quel-

ques années, s'est formée entre la mer et Chittua.

Les troupes de la Compagnie, ignorant cette ruse de l'ennemi, entreprirent la descente le lendemain à midi, mais avec le plus malheureux succès. Le petit bâtiment sur lequel se trouvoient toutes les munitions chavira au milieu des brisans du récif; et les hommes, qui arrivèrent heureusement à terre, furent sur-le-champ assaillis par les troupes en embuscade de Hyder Ali, auxquelles ils ne purent offrir qu'une bien foible résistance; leurs armes et cartouches étant également mouillées, et ne s'attendant pas à trouver l'ennemi si près d'eux. Lorsque l'officier eut reconnu le danger où il se trouvoit, il résolut de retourner au vaisseau; mais cela lui fut de même impossible, parce que les naturels du pays qui conduisoient l'embarcation, effrayés de ce qui se passoit, avoient gagné la mer; de sorte que l'officier, après s'être défendu pendant quelque tems encore, et ayant déja perdu beaucoup d'hommes, fut forcé de se rendre à discrétion à l'ennemi.

Cette fatale expédition porta dans la suite un grand préjudice aux intérêts de la Compagnie, en redoublant l'audace de l'ennemi et en abattant le courage de nos troupes, dont

un grand nombre avoit péri dans cette action ; de sorte même que le fort de Chittua fut obligé de se rendre. Et quoiqu'en capitulant on eut obtenu que la garnison en sortiroit avec armes et bagages, pour se rendre à Cranganor, l'ennemi perfide viola sa promesse; et, après les avoir dépouillés tout nus, il conduisit les Hollandois enchaînés jusqu'à Calicut et plus avant même.

La situation du Malabar devint alors de jour en jour plus inquiétante. Il ne restoit plus à l'ennemi que d'assiéger Cranganor ou de rompre les lignes de Trevancour, et de se rendre par-là à Baypin ou à Cochim même ; vu que le retranchement qu'on avoit commencé devant ce fort étoit loin d'être achevé, faute de *coulis* (1).

A tout cela se joignoit encore la nouvelle que M. Moens venoit de recevoir que le nabab avoit fait venir à Calicut une partie de sa flotte, consistant en un vaisseau à trois mâts, six goubarts à deux mâts et vingt gallowets bien armés, pour entreprendre par leur moyen

---

(1) On donne le nom de *coulis* à des indigènes qui servent à creuser la terre, à porter des fardeaux et à d'autres pareils emplois pénibles, et dont il n'est par conséquent pas possible de se passer en campagne.

une descente dans l'île de Baypin, afin d'attaquer Cranganor en même tems par devant et par derrière, pour s'avancer ensuite jusqu'aux portes de Cochim.

Pour prévenir ce coup autant qu'il étoit possible, on plaça une semale, le seul bâtiment qui restât à la Compagnie au Malabar, à l'entrée de l'embouchure de la rivière de Cranganor, et un peu plus loin en mer les vaisseaux le Hoolwerf et le Honcoop, à une distance convenable l'un de l'autre, afin de pouvoir agir de concert lorsque l'ennemi viendroit à se montrer.

Pendant ce tems on s'empressa d'achever les retranchemens devant Cranganor; ce qui ne put s'exécuter néanmoins avant la fin de décembre; et l'on chercha aussi à se procurer tout ce qui étoit nécessaire pour agir offensivement. Mais les choses en restèrent là: M. Moens jugea, et avec raison, que si l'on en venoit à cette extrémité, on se fermeroit toutes les voies d'accommodement, et que la Compagnie s'engageroit par-là dans une guerre formelle, dont elle ne pourroit plus se tirer que difficilement; tandis que l'ennemi se bornoit jusqu'à présent à rester tranquille dans le Paponetti, et ne sembloit même vouloir exiger autre chose que la restitution des jar-

dins sur lesquels la Compagnie avoit hypothéque, et que la correspondance des lettres qui subsistoit toujours entre les deux partis laissoit quelque espérance de pouvoir en venir à un accommodement.

D'ailleurs, l'attaque devoit se faire dans un pays fort boisé, où l'ennemi pouvoit attendre avec un grand avantage nos soldats; et si malheureusement la fortune se dé claroit contre nous, il auroit été fort difficile d'effectuer la retraite; tout auroit donc été perdu pour nous, en perdant les secours qui nous étoient arrivés de Ceilan. Ces raisons, jointes à l'espoir de voir arriver encore vers la fin de décembre à Cochim deux cents sipahis qui venoient de Coromandel, déterminèrent M. Moens à se tenir pour le moment sur la défensive; d'autant plus qu'il s'attendoit à voir incessamment mouiller devant Cochim le navire chargé de la réponse et des présens destinés pour Hyder Ali Chan, qui étoit parti depuis si long-tems de Batavia.

Cependant pour faire comprendre aux princes de Trevancour et de Cochim, qu'il songeoit sérieusement à se mettre en campagne, il leur fit savoir que, comme il étoit maintenant disposé à agir offensivement, il exigeoit d'eux qu'ils donnassent une réponse ca-

thégorique sur les secours qu'ils pourroient lui fournir, et sur la manière dont ils comptoient commencer leurs opérations militaires.

M. Moens reçut sur ce message la réponse à laquelle il s'étoit attendu, et dont il avoit même déja été instruit secrettement, moyennant une certaine somme d'argent qu'il avoit donnée à cet effet. Cette réponse portoit : que le prince de Trevancour avoit conclu un traité avec le nabab d'Arcate, lequel portoit que si lui, prince de Trevancour, se trouvoit attaqué dans ses états par Hyder Ali, il recevroit sur-le-champ de puissans secours dudit nabab; mais que si c'étoit, au contraire, lui qui fut l'agresseur, le nabab ne seroit pas tenu à lui prêter main forte. Que comme Hyder Ali n'étoit pas encore entré dans ses terres, il ne pouvoit faire autre chose que se tenir sur la défensive. Cette conduite prouva que les grandes promesses qu'avoit faites le prince de Trevancour de venir se joindre aux troupes de la Compagnie aussitôt que celles-ci se trouveroient en état d'agir, avoient été illusoires, et qu'il n'avoit cherché qu'à engager les Hollandois dans une guerre à laquelle il étoit bien déterminé de ne prendre aucune part.

Ce n'étoit pas le prince de Trevancour seul

qui auroit désiré de voir la Compagnie dans cet embarras; les Anglois eux-mêmes, quoiqu'il eût été contre leurs véritables intérêts que la puissance de Hyder Ali s'augmentât dans ces contrées, n'auroient pas moins été charmés que le Malabar eût été soumis par ce conquérant.

M. Moens étoit instruit que le chef anglois d'Ansjenge, en parlant des différends qui s'étoient élevés entre la Compagnie et Hyder Ali, ne dissimula point la joie que lui causoit la circonstance critique où se trouvoit celle-ci; qu'il ajouta même : « Que Hyder Ali « s'empare s'il veut de Cochim, nous saurons « bien le lui faire rendre un jour. »

De son côté, le chef de Tellicheri, du moment qu'il eut appris que l'ennemi s'étoit emparé de Paponetti, avoit cherché à attirer à sa factorerie les bomras et autres bâtimens qui viennent tous les ans faire le commerce à Cochim, sous le prétexte que cette ville étoit bloquée par terre et par mer. Il avoit même écrit à M. Moens pour lui offrir de prendre sous sa sauve-garde à Tellicheri les marchandises de la Compagnie, en promettant, sur sa parole d'honneur, de veiller à leur vente avec le même intérêt que si c'eût été pour le compte des Anglois mêmes.

M. Moens, qui n'ignoroit pas ce qu'il devoit penser de la générosité simulée des Anglois, répondit, que loin de se trouver dans un état de crise, les affaires de la Compagnie étoient, au contraire, sur un pied qui lui permettoit de faire le commerce avec la même facilité qu'autrefois, et que la rade offroit la même sûreté aux vaisseaux. Qu'il le remercioit par conséquent de ses offres amicales. Il fit en même tems savoir secrettement aux bomras qui s'étoient retirés à Tellicheri, qu'ils pouvoient se rendre sans crainte à Cochim; ce qu'ils effectuèrent sur-le-champ, et le commerce se fit avec eux comme à l'ordinaire.

A la fin cependant arriva le vaisseau le *Groenendaal*, qu'on attendoit depuis si longtems et avec tant d'impatience de Batavia. Il vint mouiller sur la rade de Cochim le 9 janvier 1777. M. Moens et le conseil de Malabar délibérèrent si, après les hostilités commises par Hyder Ali, on lui remettroit les lettres et les présens dont ce navire étoit chargé pour lui. On s'y détermina cependant, parce qu'on présuma qu'en cas que ce nabab désirât véritablement la guerre, il ne pourroit manquer de le manifester promptement. M. Moens accompagna ces présens d'une lettre par la-

quelle il lui rendoit compte des causes qui avoient si long-tems retardé leur arrivée à Cochim.

Hyder Ali, qui se trouvoit alors plus dans le nord, pour marcher à la rencontre des Marates avec lesquels il étoit également en guerre, répondit au bout de quelques semaines à M. Moens, et renvoya en même tems, sous escorte, à Cochim les prisonniers qu'il avoit faits à Chittua, particulièrement ceux qui avoient pris service dans son armée. Il ne faisoit aucune mention des présens qui lui étoient destinés, quoiqu'il fut sans doute bien instruit qu'ils étoient déja en chemin; mais il disoit que les difficultés qui s'étoient élevées entre lui et la Compagnie n'avoient été occasionnées que par une méprise; qu'à la vérité, il avoit envoyé de ses troupes dans le canton sablonneux; mais qu'il ne s'étoit proposé par-là que de se trouver dans le voisinage du royaume du Samorin. Que c'étoient les soldats de la Compagnie qui avoient engagé l'action; qu'il avoit dépêché deux députés vers M. Moens, mais qu'on avoit refusé de les recevoir. A ces raisons il en ajoutoit plusieurs autres toutes également fausses et futiles. Il finissoit cependant sa lettre par offrir son amitié à la Compagnie, en promet-

tant de terminer les affaires à sa pleine satisfaction.

M. Moens lui répondit que rien ne seroit plus agréable à la Compagnie que de vivre en bonne intelligence avec les rois ses voisins, et particulièrement avec un prince d'un aussi grand mérite, avec qui elle n'avoit jamais eu jusqu'alors le moindre différend. Qu'en conséquence, pour rétablir et consolider de nouveau la paix, et pour écarter en même tems toute difficulté à l'avenir, lui (M. Moens) laissoit à son choix s'il vouloit envoyer des députés à Cochim, ou s'il aimoit mieux que lui (M. Moens) en dépêchât vers lui ?

A mon départ de Cochim, le 24 avril 1777, on n'avoit pas encore reçu la réponse de Hyder Ali sur cette dernière lettre, mais on l'attendoit de jour à autre.

Voici les raisons qui déterminèrent probablement Hyder Ali à faire sa paix avec la Compagnie :

1°. La guerre ouverte où il se trouvoit avec les Marates, qui cherchoient à rétablir dans leurs possessions les princes que Hyder Ali avoient vaincus, et qui leur payoient ci-devant des contributions.

2°. Le rassemblement des nairos du Samo-

rin dans les montagnes, avec l'intention de rétablir sur son trône leur prince qui avoit été forcé d'aller se réfugier chez le roi de Trevancour. A quoi il faut ajouter que le chef des Mores, qui composent presque la moitié de la population du royaume du Samorin, et qu'il avoit laissé dans sa place, à cause de la forte contribution qu'il lui payoit, venoit de l'abandonner et de se retirer avec les siens dans les montagnes pour se joindre aux troupes des nairos.

3°. La conviction où il devoit être que les retranchemens que les Hollandois avoient formés près de Cranganor et d'Aciotte, joints aux fortifications de Trevancour, étoient de nature à lui laisser peu d'espoir de pouvoir s'en rendre maître, et de donner la loi à Cochim.

J'ai déja remarqué plus haut, que le but de la Compagnie, en enlevant cette conquête aux Portugais, avoit été de se rendre maîtresse du commerce exclusif du poivre; sans parler de quelques autres raisons politiques dont la discussion seroit trop longue ici.

Mais elle a été de bonne heure trompée dans l'espérance qu'elle s'étoit formée à cet égard, par l'infidélité des princes malabares, et par le commerce interlope de ses compétiteurs eu-

ropéens, lesquels parvinrent à se procurer facilement le poivre, en suivant pour l'achat de cette denrée le cours du marché, et en payant même quelque chose au-delà ; ce que la Compagnie refusoit de faire en vertu de ses traités, allégant que ce n'étoit qu'à elle seule qu'on pouvoit en vendre ; quoique véritablement on n'eut jamais déterminé un prix fixe pour cette épicerie, et qu'on fut seulement convenu verbalement de suivre le cours du marché (1).

On donna à ce commerce avec l'étranger le nom de commerce interlope, qu'on devoit par conséquent reprimer par la force, comme on le fit aussi en effet de tems à autre ; mais cela avec fort peu de succès en prodigant beaucoup d'argent ; les princes ne pouvant eux-mêmes empêcher ce trafic à leurs sujets, pour qui il étoit d'un bénéfice double de celui que leur donnoit la vente du poivre à la Compagnie (2).

Toutes ces tracasseries ont rendu les possessions sur la côte de Malabar fort onéreuses pour la Compagnie, et cela depuis leur conquête jusqu'à ces derniers tems ; ce qui fit dire

---

(1) Mémoires secrets du commandant de Jong, du 25 octobre 1757.

(2) *Ibidem*.

au directeur-général Mossel, en réfutant le directeur-général Golonesse, qui pendant longtems avoit été commandant à Cochim : que loin d'avoir, comme lui, une idée avantageuse de cet établissement, il avoit désiré cent fois que la mer l'eut englouti depuis un siècle (1). On n'a qu'à lire les observations du directeur-génerel Mossel pour être pleinement convaincu de quel préjudice la possession du Malabar est pour la Compagnie, par les guerres continuelles qu'elle doit y soutenir, mais sur-tout par l'infidélité de ses employés.

Depuis les derniers différends avec le Samorin, la Compagnie a recommencé à retirer quelque bénéfice du Malabar, en ne portant point en ligne de compte les pertes de 1767, occasionnées par la mauvaise foi de ses employés. Du compte rendu le dernier août 1771, il résulte que, pendant l'année 1770 à 1771, les dépenses de la Compagnie n'ont monté qu'à 205,570 florins 17 sous, et que les bénéfices ont été de 325,687 florins 17 sous 8 deniers; bénéfices qui auroient été beaucoup plus considérables encore sans les derniers

---

(1) Voyez *Histoire philosophique des établissemens des Européens dans les deux Indes*, tome. I, page 261, édition de la Haye, 1774.

troubles qui ont fait augmenter beaucoup les dépenses.

Les articles que la Compagnie vend avec le plus d'avantage au Malabar, sont les clous de girofle, les noix de muscade et autres épiceries ; mais c'est ici cependant qu'on en consomme le moins : on vient les prendre avec des bomras et autres embarcations du pays, pour les porter à Mascate et dans le golfe Persique, où le haut prix qu'on les vend dédommage des grands frais de transport, ainsi que le capoc ou coton, qu'on prend en retour, et qui se vend avec bénéfice à Cochim.

CHAPITRE XVI.

Départ de Cochim. Description d'une singulière couleur de l'eau de la mer.

Après que mon vaisseau eut reçu le radoub nécessaire et que nos futailles furent à bord, je me trouvai le 26 décembre en état d'appareiller; mais comme on attendoit journellement la flotte du nabab destinée à faire une descente, le gouvernement de Malabar voulut que nous restassions encore quelque tems en rade, jusqu'à l'arrivée d'une barque à deux mâts qui devoit venir de Ceilan, ou du vaisseau qu'on attendoit de Batavia. Ensuite je reçus l'ordre de me rendre jusqu'à Aicotte, pour y relever le Hoolwerf qui s'y trouvoit en station, et dont le départ ne pouvoit être différé plus long-tems à cause qu'on craignoit

gnoit que sa cargaison ne s'avariât. Là je devois attendre la flotte du nabab, pour m'opposer à ses projets hostiles; et j'y demeurai en effet jusqu'au 9 janvier 1777, que je reçus mes dépêches avec la permission de continuer mon voyage vers Surate. Je mis sur-le-champ à la voile; mais les vents contraires et les courans me forcèrent à jeter l'ancre au coucher du soleil.

Vers le minuit, lorsque le vent de terre se leva, nous appareillâmes de nouveau en dirigeant de manière à passer par le canal de Mamale, entre les iles Maldives et Laquedives, pour aller ensuite, par l'ouest de ces dernières, attaquer Surate. Quoique ce fut-là un grand détour, à cause que les vents de nord-est régnoient avec grand frais, il n'y avoit cependant pas d'autre parti à prendre, parce que les instructions du conseil des Indes portoient de nous tenir, à cause des Marates, hors de la vue des terres jusqu'à la hauteur du cap Saint-Jean, ce qui nous empêcha de profiter des vents ordinaires de terre et de mer, qui ne donnent pas bien avant au large, et par le moyen desquels on fait sans cela cette route avec assez de vîtesse.

Pendant les premiers huit jours nous éprouvâmes de forts courans, qui nous portoient

tantôt vers le sud et tantôt vers le nord, sans néanmoins découvrir aucune île, jusqu'au 18 janvier, que nous ne trouvâmes presque plus de courans. Nous conjecturâmes, d'après la déclinaison nord-est de l'éguille aimantée, que nous avions déja dépassé alors les plus occidentales des îles Laquedives. Nous dirigeâmes donc autant au nord-ouest que nous les permirent les vents moux, afin de gagner une plus haute latitude.

Le 23 nous eûmes encore une éclipse de lune, dont le disque étoit plus d'à moitié dans l'ombre au sud; un tems couvert ne nous avoit pas permis d'en observer l'immersion.

Le 30 nous apperçûmes, pendant la nuit, un singulier phénomène dans la couleur de l'eau de la mer, laquelle devint tout à coup d'une si grande blancheur qu'on auroit cru voir du lait. Déja pendant le jour nous avions remarqué qu'elle étoit plus foncée et plus brune qu'à l'ordinaire, et qu'elle n'offroit pas cette limpidité bleuâtre qu'elle a toujours en haute mer. A mesure que le crépuscule diminuoit l'eau devenoit aussi plus blanche, et cette blancheur augmenta insensiblement jusqu'à neuf heures, qu'elle se trouva d'un blanc si parfait qu'on auroit dit que la mer étoit couvert d'une nappe blanche, ou telle que pa-

roît, pendant la nuit, la terre quand elle est chargée de neige. On ne distinguoit point l'horison du ciel, si ce n'est dans le nord-ouest où le tems étoit un peu sombre. Ce phénomène ne ressembloit nullement à celui qu'on apperçoit quand la mer brûle : toute la superficie de l'eau étoit d'un blanc mat, excepté dans le sillage du vaisseau où la mer brûloit un peu. Pendant que ce phénomène étoit à son plus haut degré on jeta plusieurs fois la sonde sans trouver de fond par cent cinquante brasses. Ayant fait puiser de l'eau de mer je le portai sous le microscope; mais la plus forte lentille ne m'y fit rien découvrir, et à la simple vue elle paroissoit aussi claire qu'un cristal; mais il nous sembla qu'elle avoit perdu un peu de son goût salin et bitumineux (1).

(1) Ce même phénomène a été observé par le capitaine anglois M. Newland, dans les mêmes parages; mais avec cette différence cependant que la blancheur de l'eau de la mer étoit coupée par de longues lignes noires ondoyantes, que je n'y ai pas apperçues. Il ajoute qu'il y a observé de petites animaux en plaçant dans un endroit obscur un verre rempli de cette eau, et en le couvrant de la main. C'est encore là ce que je n'ai pas découvert, quoique j'aie, comme le capitaine Newland, fait la même expérience avec un verre plein d'eau de mer, mais sans le couvrir. Voyez *Hedendaagsche Vaderlandsche Letteroeffeningen*, t. III, D. N. 5, page 204. La description que M. Nuburk a donnée dans le second volume, pages 84 et 85 de ce même ouvrage, s'accorde parfaitement avec ce qu'on vient de lire.

Vers minuit, lorsque la lune commença à se lever, la mer reprit peu à peu sa couleur sombre ordinaire; et le lendemain matin elle n'offrit aucune différence de ce qu'elle avoit été les jours précédens.

D'après notre estime nous étions alors encore à soixante milles des côtes de l'Arabie heureuse, qui étoit la terre la plus proche de nous. Nous nous trouvions par les 16° de latitude nord, et nos aiguilles aimantées déclinoient de 5° nord-ouest.

Le vent souffloit du nord-ouest; la plupart du tems nous avions un vent mou, mais qui couroit de l'est-nord-est jusqu'au nord-nord-est; le thermomètre se trouvoit à 72°; le ciel étoit, en général, légérement couvert, et laissoit appercevoir les étoiles : je ne puis croire que la lune (dont nous avions eu le premier quartier le jour précédent) y eut influé pour quelque chose, d'autant plus que nous n'éprouvions point de fort courant.

Je me rappelle d'avoir lu dans Valentyn, que ce même phénomène a quelquefois lieu dans la mer entre Amboine et Banda; mais je suis persuadé qu'il n'y peut jamais être ni plus fort ni plus sensible que celui que nous avons vu.

Le soir du lendemain et une partie de la nuit nous apperçûmes de nouveau cette sin-

gulière couleur de la mer, et cela pendant toutes les nuits suivantes jusqu'au 3 février, quoique successivement d'une manière plus foible ; et elle cessa tout à fait la nuit du 4, que la mer brûla fortement. Suivant notre estime nous nous trouvions encore à trente-cinq milles des côtes de l'Arabie heureuse, par la latitude nord de 17° 30', et l'aiguille indiquoit constamment une déclinaison de 5° nord-ouest. Pendant le tems que nous apperçûmes cette blancheur de la mer, le ciel étoit par fois parfaitement clair, et les étoiles brilloient dans tout leur éclat jusque sur l'horison ; quelquefois néanmoins il se trouvoit chargé de nuages, et de tems en tems même totalement couvert. Il me semble donc que l'état de l'atmosphère n'influoit en rien dans tout cela ; et le thermomètre se tenoit, pour ainsi dire, constamment à la même hauteur que la première nuit.

Le premier février et le jour suivant nous pêchâmes une espèce de salicoques qui flottoient sur la mer : la coquille étoit par-dessous d'un bleu céleste qui devenoit successivement plus pâle en allant vers la bouche. Les unes étoient grandes comme nos limaçons de jardin, et les autres comme les salicoques ordinaires qu'on pêche dans la mer du nord. L'animal que

contenoient ces coquilles avoit la forme spirale de ces dernières ; mais au lieu de la petite opercule membraneuse qui sert à fermer la bouche de la salicoque, cet animal avoit une petite vessie cellulaire blanche remplie d'air d'environ un pouce et demi de long et de l'épaisseur d'un demi-pouce, laquelle servoit à le faire tenir avec sa coquille sur la superficie de l'eau. Cette vessie cellulaire se trouvoit fixée à la partie antérieure de l'animal ; et quand on l'en détachoit avec précaution, on appercevoit une tête ovale d'où sortoient deux petites cornes pareilles à celles de nos limaçons. En écrasant l'animal il donna une belle couleur pourpre, laquelle fit voir sous le microscope de petits animalcules de forme vermiculaire, tels qu'on en trouve quelquefois dans l'eau de pluie après qu'elle a resté pendant quelque tems stagnante ; mais d'ailleurs transparans et de la grandeur du polype d'eau douce. Après avoir laissé évaporer cette eau j'en obtins une substance ferme, laquelle étant frottée et mêlée avec un peu d'eau gommée fournit une belle couleur pourpre.

Comme nous n'étions pas loin alors du golfe d'Arabie, il y a lieu de croire que ces animaux avoient été portés de-là par le

courant vers l'endroit où nous étions alors.

Plusieurs coquilles de ces salicoques étoient garnies d'une quantité de petites moules de l'espèce qui s'attache aux vaisseaux et aux morceaux de bois combugés d'eau de mer, et il y avoit aussi quelques petites crabes.

Après avoir examiné plusieurs fois inutilement l'eau de mer pour connoître quelle pouvoit être la cause du phénomène qu'on y voit quelquefois pendant la nuit quand elle paroît être en feu, j'eus enfin le bonheur d'y découvrir, le 10 février, les insectes qui par leur mouvement rapide et spontané y causent ce phénomène. Ils avoient environ deux lignes de long sur une ligne de large. Ils étoient plats et fort transparens. L'animal entier étoit composé de neuf cercles, dont le plus petit formoit la tête d'où sortoient deux cornes. Ces cercles augmentoient insensiblement en longueur et en largeur jusqu'au neuvième, qui à lui seul composoit un tiers de toute la longueur de l'animal et formoit en cercles ovales sa partie postérieure. Le corps étoit traversé longitudinalement par un canal étroit près de la tête, et qui alloit en s'élargissant jusqu'au milieu du neuvième cercle, où il s'étendoit en plusieurs branches. Au milieu de ce canal on voyoit une substance qui avoit un mouve-

ment vermiculaire de la queue vers la tête, et que je regardai comme le principe de vie de l'animal. A l'extrémité du neuvième cercle, il y avoit deux petites ouvertures, où l'on appercevoit quatre petites pattes; et il paroissoit y en avoir d'autres encore, mais elles étoient si petites que je n'ose assurer qu'il y en eut véritablement (1).

Dans ces mêmes eaux je trouvai un autre animal de la même grandeur, lequel, mis sous le verre n°. 4 du microscope, ressembloit à l'insecte qu'on trouve représenté dans la planche XI, figure 2, du voyage du capi-

---

(1) Ce phénomène, qui est fort commun en été dans la mer du Nord, du moins l'ai-je vu souvent sur les côtes de Hollande, a aussi été observé par M. Adanson sur les côtes d'Afrique. « Dès « que le soleil, dit-il, en se plongeant sous l'horison, avoit ra- « mené les ténèbres, la mer nous prêtoit aussitôt sa lumière. La « proue du navire, en faisant bouillonner ses eaux, sembloit les « mettre en feu. Nous naviguions ainsi dans un cercle de lumière « qui nous environnoit comme d'une gloire d'une grande lar- « geur, d'où échappoit dans le sillage un long trait de lumière, « qui nous suivit jusqu'à l'île de Gorcé. » *Voyage au Sénégal*, *in*-4°., Paris 1757. Voyez aussi ce qui est dit sur ce phénomène dans le tome V des voyages de Cook, où M. Forster assigne trois différentes causes à cet effet de la mer. M. Baster, membre de la société de Harlem, prétend que cette clarté est occasionnée par des insectes qui habitent la mer.

(*Note du traducteur.*)

taine Philips, au pôle arctique, sous le nom de *pou de mer* (1).

Les vents continuèrent à nous être contraires jusqu'au 8 février, jour que nous parvînmes seulement par la latitude nord de 20°. Ensuite nous eûmes le moyen de nous élever plus à l'est, parce que le vent sauta au nord-nord-est et nord; et en arrivant devant l'embouchure

---

(1) Je crois faire plaisir au lecteur en plaçant ici à la suite de la description que Stavorinus vient de donner de deux insectes de mer, celle d'un petit poisson qui n'est sans doute pas moins singulier et dont la connoissance est due à M. Van Braam Houckgeest, membre et directeur de la société de Harlem, qui lui a donné le nom de *lophicus histrio*. Voici l'extrait du mémoire qu'il a communiqué à ce sujet, et qu'on trouve dans le tome XV des actes de cette société.

M. Van Braam Houckgeest découvrit pour la première fois cette espèce de petit poisson dans l'océan Atlantique en revenant des Indes occidentales; mais dont un accident le priva alors. En se rendant, en 1770, aux Indes orientales, il eut le bonheur d'en trouver un autre dans l'herbe marine à laquelle les Hollandois donnent le nom de lentilles de mer *(zée-kroost)*. Il le mit sur-le-champ dans un grand baquet d'eau de mer avec une certaine quantité de ces lentilles. Du moment que l'animal se sentit en liberté dans son élément, il étala toute sa beauté. Son corps lisse, sans aucune écaille, étoit d'un jaune d'or éclatant parsemée de taches d'un brun sombre liserées de blanc. Cette richesse de couleur fixa d'abord l'attention de M. Houkgeest; mais il fut bien plus surpris lorsqu'il s'apperçut que ce poisson avoit de chaque côté du corps un bras avec une articulation semblable à celle du coude de l'homme et garni d'une main palmée avec dix

du golfe Persique, nous les reçûmes même de nord-ouest et ouest-nord-ouest; de sorte que nous faisions un assez heureux voyage. Le 19 février nous trouvâmes, pour la première fois, fond par quarante-neuf brasses, fond de sable noirâtre pierreux avec petites aiguilles; et ensuite fond de pré de bonne tenue. Comme nous avions contre nous le cou-

---

doigts ou rayons qui lui servoit à saisir les petites crabes et chevrettes que renfermoient les lentilles, et pour les porter à sa gueule. M. Houckgeest découvrit ensuite qu'outre ces deux bras il avoit deux autres mains fort visibles, garnies de cinq doigts ou rayons dont les bouts dépassoient beaucoup la membrane. Ces mains se trouvoient placées à l'endroit du corps où sont généralement les nageoires pectorales, et en tenoient non-seulement lieu au poisson, mais lui servoient en même tems à se frayer une route à travers les lentilles, dont il prenoit les branches pour les écarter les unes des autres, afin de s'élancer sur sa proie, qu'il saisissoit avec ses mains supérieures étendues aussitôt qu'elle se trouvoit à sa portée, et la portoit à sa gueule. C'est ainsi que la Providence a veillé à ce que ce poisson puisse trouver sa nourriture dans ces lentilles serrées et entortillées, où certainement un poisson pourvu simplement de nageoires ne pourroit pas exister.

Le corps de ce poisson est sans écailles et fort lisse, ses yeux sont petits mais vifs et brillans; sur le museau il porte une petite corne dont la pointe est garnie d'une houpe; et il en a une autre un peu plus grande à la naissance du dos, qui forme ici une petite éminence. La nageoire dorsale, composée de quatorze rayons, est fort élevée. Le bout de la queue est arrondi avec seize rayons; et la nageoire caudale en a douze. Il faut remarquer aussi que lorsque l'animal se sert de ses mains décidigitai-

rant, nous mouillâmes par vingt-un brasses, le 21 à deux heures après minuit.

A huit heures, lorsque le courant fut amorti et que le flux commençoit à se faire sentir, nous remîmes à la voile; et à neuf heures et demie nous découvrîmes les montagnes du cap Saint-Jean. A midi nous nous trouvions, d'après nos observations, à vingt-neuf milles et demi plus à l'ouest que ne le portoit notre estime.

---

res, il les replie sur elles-mêmes ; de manière que sa proie se trouve renfermée dans une espèce de coulisse, de chaque côté de laquelle il y a cinq doigts ou rayons. La tête est garnie d'ouies, mais elles sont placées à l'endroit qu'on pourroit nommer le coude du bras, où il y a une profonde cannelure.

En revenant, en 1773, de la Chine en Europe, M. Van Braam Houckgeest a remarqué une autre particularité à ce poisson, et que voici. Outre les nageoires dont il a été parlé, il en a encore vingt-trois autres qui ressemblent à de petites houpes et qui toutes se trouvent placées entre le museau et la nageoire caudale. Ces nageoires auxilliaires étoient dans un mouvement continuel quand l'animal nageoit ; ce qui lui donnoit beaucoup de grâce. Il avoit de plus une tubercule sur le côté gauche obliquement au-dessous de la nageoire dorsale. Elle ressembloit au bout d'un tuyau de plume fermé. L'observateur pense que c'étoit l'origine d'une houpe ; parce que, dit-il, le petit poisson qu'il avoit pris dix ans auparavant avoit, à peu près au même endroit, une pareille protubérence, mais plus grande, et qui déja ressembloit à une houpe. Cependant, ajoute-t-il, je ne me rappelle pas de l'avoir observée à celui que j'avois pêché dans la mer Atlantique.

(Note du traducteur.)

A trois heures après midi, le flux tirant à sa fin et le vent nous étant contraire, nous jetâmes de nouveau l'ancre; et recommençâmes à courir les bordées avec le flux, et à mouiller quand le courant nous devenoit contraire. Le lendemain matin nous étions à la hauteur de Ternapour; et vers le soir nous avions dépassé la ville de Daman; le 23 nous laissâmes de bonne heure la montagne de Balzany derrière nous; et ce même soir nous fûmes à la vue de la rade de Surate.

Nous allâmes y mouiller le 24 février, et du moment qu'on eut jeté, pendant la nuit, l'ancre d'affourche, je me rendis à Surate où j'arrivai à quatre heures de l'après-midi au chantier hollandois; après quoi je me rendis à une maison qu'on avoit retenue pour moi.

A mon arrivée à Surate, je trouvai que le ci-devant directeur B**., ayant été cité pour comparoitre devant le grand conseil des Indes à Batavia, et craignant de ne pouvoir se justifier de la négligence dont il s'étoit rendu coupable dans sa gestion, avoit profité du navire anglois qui venoit de conduire à Surate M. de *Graaf*, son successeur, pour se mettre sous la protection de la Compagnie angloise à Bombay. Le directeur en second,

qui se sentoit compromis dans cette affaire, auroit également passé chez les Anglois si M. de Graaf ne l'eut dissuadé de prendre ce parti violent.

Le 10 mars on reçut à *Surate* la nouvelle que le nabab de Maissour, Hyder Ali *Chan*, avoit remporté une victoire sur les Marates, dans laquelle ceux-ci avoient laissé plus de quarante mille hommes sur le champ de bataille, et que le vainqueur s'avançoit avec son armée vers Poona, dont il n'étoit plus éloigné que de vingt cos. Ce grand événement ne fut cependant pas confirmé avant mon départ de Surate.

La guerre des Marates avec les Anglois, dont j'ai parlé plus haut, avoit été terminée l'année précédente par un traité de paix, dont les Anglois n'avoient pas retiré tous les avantages que devoient leur promettre les victoires qu'ils avoient remportées : ce qui donna naturellement matière à de nouvelles difficultés.

Par le dernier article de ce traité, les Marates cédoient à la Compagnie angloise l'île de Salsette près de Bombay, qui est d'une grande importance pour les Anglois, tant à cause qu'elle n'est séparée de Bombay que par une petite rivière, que parce qu'étant extrê-

mement fertile, elle est la mère nourricière de cette place; ou bien, si la Compagnie le croyoit plus convenable à ses intérêts, un canton dans la province de Brootchia, dont les revenus annuels montent à trois lacs de roupies. Les Anglois, comme on se l'imagine bien, préférèrent de posséder Salsette. Mais, suivant les Marates, les Anglois, ou plutôt la sur-intendance du *Bengale*, qui étoit chargée de la ratification du traité et du choix de cette cession, avoit agi de mauvaise foi; parce que les deux partis avoient stipulés, par un article secret, que, pour l'honneur des Anglois, les Marates leur laisseroient, par condescendance, l'alternative de ce choix; mais que, de leur côté, les Anglois avoient solemnellement promis de prendre le canton de Brootchia et de rendre Salsette aux Marates; et c'étoit-là la cause pourquoi ceux-ci avoient refusé de laisser partir de Poona le député anglois, en faisant savoir à Bombay, qu'on eut à leur rendre Salsette, ou à recommencer la guerre.

CHAPITRE XVII.

Voyage par terre à Surate, par la route de l'ancien Suali.

Le 23 mars je me rendis de grand matin à bord de mon vaisseau avec M. Boelen, maître des équipages de Surate. Le lendemain nous le quittâmes pour nous faire conduire dans la baie de Korri (*Korrybaai*), à l'entrée de l'embouchure de la rivière ; afin de nous acheminer de là vers l'ancien Suali et ensuite par terre à Surate. Pour cet effet, nous avions fait préparer cinq voitures attelées de bœufs.

Avant de quitter Suali, nous allâmes voir la tour de cet endroit, qui sert de fanal à la rade de Surate, et indique le mouillage aux

vaisseaux qui y arrivent. Cette tour est bâtie sur une des dunes sablonneuses qu'on trouve à un grand quart de lieue du bord de la rivière. C'étoit pour servir de tombeau à un capitaine anglois qu'elle a été construite : elle peut avoir, à vue d'œil, vingt-cinq à trente pieds d'élévation ; sa forme est carrée, et le haut se termine par une espèce de dôme. Comme elle se trouvoit fermée, nous ne pûmes en examiner l'intérieur, mais on nous dit qu'il y a dans le dôme une belle salle, où les Anglois se rendent souvent par parti de plaisir.

A six heures et demie nous montâmes, M. Boelen et moi, chacun dans une voiture particulière ; quoiqu'elles pussent contenir deux personnes : les trois autres étoient destinées pour nos domestiques et notre bagage.

Il faisoit ce jour-là une chaleur insupportable, sans que nous eussions la moindre chose pour nous en garantir ; car ces voitures n'ont point d'impériale ; et il n'y avoit pas le moindre zéphir pour rafraichir l'air.

Nous prîmes d'abord au nord-est par une plaine inculte et sablonneuse, où l'on rencontre ça et là quelque arbre rabougri et languissant. Après avoir suivi cette route pendant deux heures au moins, nous tournâmes

plus

plus au nord et ensuite plus à l'ouest. Ici nous traversâmes obliquement une vallée, laquelle me parut avoir été anciennement le lit de la rivière ou du moins d'un de ses bras.

Ensuite nous trouvâmes de nouveau quelques monticules sablonneuses, desquelles nous jouîmes d'une vue charmante sur le golfe, qu'on appelle le bassin de Suali, et dans lequel, à ce qu'on dit, nos vaisseaux venoient mouiller autrefois.

Sur une de ces dunes nous trouvâmes un tombeau des Hollandois, porté sur quatre piliers d'environ vingt pieds de haut; mais comme il n'y avoit pas d'inscription, nous ne pûmes savoir pour qui ou par qui il avoit été élevé. Sur une dune voisine on voyoit les débris d'un autre tombeau. Dessous le premier monument on avoit pratiqué un caveau qui contenoit beaucoup d'ossemens et quelques morceaux de bois.

A un quart de lieue environ de ces tombeaux est le village de Suali, où nous arrivâmes à midi et demi. Il contient quarante à cinquante maisons ou plutôt cabanes, placées à l'ombre de quelques arbres. Tous les habitans de cet endroit sont Persans.

Le chef du village, que les Mores appellent *coutoual*, et auquel les Persans donnent le

nom de *petil*, nous reçut chez lui avec toutes les marques de respect et d'amitié. Il apporta lui-même de l'eau pour nous laver, la versa sur nos mains, et nous fit donner autant de lait que nous en désirions; en un mot, il n'épargna rien pour nous recevoir de son mieux.

Ce village qui, autant que je puis le conjecturer, se trouve à trois ou quatre lieues au nord ou nord-nord-est de la tour de Suali, est fort populeux pour sa petitesse, et le grand nombre d'enfans que nous vîmes ici prouve la vertu prolifique de ses habitans, quoiqu'ils soient sans cesse exposés aux brigandages des Marates et des Coulis, qui, depuis moins d'un an, les avoient dépouillés jusqu'à deux fois de tout ce qu'ils possédoient, sans qu'ils eussent osé se défendre, dans la crainte d'être tous égorgés.

Nous fîmes halte ici jusqu'à trois heures et demie après midi, que nous continuâmes notre route pour Surate.

Nous trouvâmes de nouveau au sortir du village une plaine sablonneuse et stérile, sans le moindre arbuste. La chaleur étoit étouffante, sans la plus foible brise; et nous restâmes exposés à cette ardeur du soleil jusqu'à cinq heures du soir, que nous eûmes un

chemin garni de quelques arbres, qui nous conduisit jusqu'au village de Batta. En arrivant à Attua, de l'autre côté de la rivière, en face de Batta, nous trouvâmes une embarcation pour nous conduire à la ville, où nous mîmes pied à terre à sept heures et demie du soir.

Aussitôt que les ballots de toiles furent arrivés de *Brootchia* au commencement du mois d'avril, on hâta mon départ autant qu'il fut possible, parce que nous touchions à la mauvaise saison, et que je devois encore attaquer Cochim, pour y remettre un lac de roupies que j'allois prendre avec moi de Surate, ainsi que cent Mores destinés pour Batavia.

Le 7 je me rendis à bord de mon vaisseau avec les papiers de la Compagnie. Le lendemain à quatre heures après midi nous appareillâmes; et peu de tems après, ayant passé le cap Saint-Jean, nous gagnâmes le large.

Le 15 nous découvrîmes le cap Ramas, qui se trouve à quelques milles au sud de la ville de Goa, qui appartient aux Portugais. Il ne nous arriva rien de remarquable pendant cette route; et le 19 nous allâmes mouiller devant la ville de Cochim.

Le lendemain de mon arrivée je me rendis chez M. le gouverneur Moens, qui m'en-

gagea à venir loger chez lui, ce que j'acceptai.

Après que j'eus remis ici les cent mille roupies dont j'étois porteur, et après avoir fait aiguade, je pressai mon départ pour Batavia. Je reçus mes dépêches le 24 avril, et immédiatement après je levai l'ancre et mis à la voile.

Depuis le 16 avril nous avions eu presque tous les soirs de forts orages avec d'horribles éclairs et de grandes averses, de sorte qu'on auroit dit que le ciel étoit tout en feu. Le tems se calma cependant un peu lorsque, le 27 du même mois, nous eûmes doublé le cap Commorin ; ce qui nous annonçoit l'arrivée de la mauvaise mousson.

C'est à la hauteur du cap Commorin que nous établîmes notre pointage, comme étant la dernière terre que nous verrions probablement jusqu'à notre arrivée sous la côte occidentale de l'île de Sumatra.

Nous dirigeâmes d'abord à l'est-sud-est, dans l'intention de courir ensuite à l'est quart de sud, ou plus au sud ou à l'est, pour parvenir à passer la ligne par le 113° de longitude. Croyant nous trouver, d'après notre estime, le 9 mai par la longitude de 106°, nous vîmes flotter beaucoup d'herbes, des morceaux

de bambou, du bois, des branches et des feuilles d'arbres , etc. , qui étoient des signes que nous commençions à nous approcher des terres ; quoique dans la suite il parut que nous étions alors fort loin encore de la côte occidentale de Sumatra ; ce qui me fit penser que ces signes de terre pouvoient venir de la petite île placée sur la carte de l'Inde par le 105° sous la ligne, et qui porte le nom d'île Basse (*Laage-Eiland*). Cela nous détermina à passer le plutôt possible la ligne, afin de suivre l'ordre de notre routier en courant sur l'île de Bonne-Fortune (*Goede-Fortuin*), dont les eaux sont sans dangers. Mais nous nous trouvâmes dans l'erreur ; car au lieu d'arriver plutôt sous la côte de Sumatra, ce ne fut que le 25 juin que nous apperçûmes l'île de Nassau ; tandis que les vents de nord-est nous portèrent jusque par le 8° de latitude sud, où nous flottâmes plusieurs jours avec des calmes plats. Ensuite nous reçûmes les vents de sud-est, avec lesquels nous courûmes jusque par le 3° ; et ce ne fut qu'alors que nous atteignîmes l'île de Nassau, où suivant notre pointage nous étions au-delà de la longitude de Batavia.

En découvrant l'île de Nassau, nous trouvâmes que notre erreur étoit de 8° 29', ou

cent vingt-sept milles et demi en longitude; ce que nous attribuâmes uniquement aux violens courans qui portoient à l'ouest; ainsi qu'aux bonaces continuelles et aux vents moux, qui nous avoient fait deriver.

Je regrettois beaucoup de n'avoir pas avec moi les tables des distances du soleil et de la lune, qui m'auroient servi à découvrir promptement cette erreur.

L'île de Nassau, qui est la plus grande des îles qui sont placées sur une ligne devant la côte occidentale de Sumatra, est assez haute quoique peu montueuse; de sorte qu'on peut la découvrir par un tems clair, à la distance de huit à neuf milles. La pointe de sud-est, appelée la Pointe aux Poissons *(Visch-Hoek)* descend fort bas en mer. A un ou deux milles au sud de cette pointe il y a deux petites îles, et à quatre ou cinq milles une autre un peu plus grande, que quelques-uns ont pris pour l'Ile aux Récifs *(het Eiland met de Reeven)*; erreur qui pourroit avoir eu de suites funestes, mais qu'il est cependant bien facile de reconnoître; puisque cette dernière gît par la latitude sud de 3° 55', tandis que la première est placée par les 3° 30'. D'ailleurs, quand on voit l'Ile aux Récifs on ne peut rien discerner de celle de Nassau; ainsi que

j'en ai fait moi-même l'expérience au mois de février 1769; tandis qu'on ne peut manquer d'appercevoir l'île de Nassau quand on est dans la vue de l'autre. Dans mon journal nautique j'ai donné à cette île le nom de Fausse Ile aux Récifs (*Valsche Eiland met de Reeven*).

Nous restâmes à flotter sous l'île de Nassau jusqu'au 2 juillet, qu'une petite brise de nord-ouest nous la fit perdre tout à coup de vue.

Ce même jour nous vîmes flotter dans l'eau une grande quantité de matière sale, laquelle étant mise sous le miscroscope, offrit de longs filamens obscurs d'une forme ondoyante, mais dans lesquels nous ne pûmes découvrir aucun signe de vie.

Le 4 à la pointe du jour nous apperçûmes la côte occidentale de Sumatra, au sud de Bencoulen. Nous trouvâmes ici que, depuis le peu de jours que nous avions quitté l'île de Nassau, nous avions été portés par les courans à dix-huit milles à l'ouest. Le 9 suivant nous embouquâmes enfin le détroit de la Sonde; le lendemain à midi nous mouillâmes dans la baie d'Anjer, et le 16 du même mois nous jetâmes l'ancre sur la rade de Batavia.

A mon arrivée à Batavia, j'appris que le

conseil des Indes avoit destiné mon vaisseau, l'Ouwerkerk, à retourner dans les Pays-Bas, par le premier convoi qui alloit partir, et qui devoit être commandé par Jean Abel, capitaine du vaisseau la Liberté.

Le 1 août partirent d'ici les députés de Bantam, qui étoient venus notifier au conseil des Indes la mort de leur roi, avec prière d'envoyer à Bantam un commissaire pour y faire couronner le prince héréditaire que le conseil avoit élu, selon ses droits, en 1768. On nomma pour cette commission le conseiller H. Breton, qui partit le 22 du même mois avec une autre députation de Bantam, parmi laquelle se trouvoit le pangoran, gouverneur de l'empire, ou warin. Après que les cérémonies du couronnement furent achevées, M. Breton revint avec sa nombreuse suite à Batavia le 14 septembre. Ils étoient accompagnés d'une ambassade de Bantam.

Comme rien ne me retenoit pour le moment à Batavia, je me rendis pour quelques jours dans l'intérieur des terres, et fus ensuite loger à la maison de M. de Klerk, qui venoit d'être nommé gouverneur-général après la mort de M. Van Riemsdyk. Cette maison est située à deux lieues au-dessus de la ville sur le bord d'une petite rivière où l'ombrage d'ar-

bres toujours verds modèrent assez la chaleur de l'atmosphère, pour pouvoir y admirer avec plaisir les champs de riz qui l'environnent. Les terres qui appartiennent à cette maison et qui occupent plus de deux lieues au-delà, sont affermées par le propriétaire pour la dixième partie de leur produit. Après avoir visité ces terres, et m'être rendu même plus haut, jusqu'à Pondong 't Jabe, je retournai à Batavia, pour entreprendre mon retour dans la patrie. Mais avant de passer au récit de ce voyage, je vais donner quelques observations sur l'île de Java en général, et sur la ville de Batavia en particulier.

CHAPITRE XVIII.

De l'île de Java.

DANS mon précédent voyage à Batavia, à Bantam et au Bengale, j'ai déja fait quelques observations sur ce magnifique pays, qu'on regarde, avec raison, comme la plus précieuse possession de la Compagnie; mais comme mon plan ne m'a pas permis alors de m'étendre assez amplement sur ce sujet, je vais parler ici plus au long de ce que je n'ai fait qu'indiquer alors en passant.

Des quatre plus grandes îles de la Sonde, savoir, Java, Sumatra, Bornéo et Célèbes, c'est la première qui est la plus méridionale. Suivant les plus récentes et les meilleures observations, elle est placée entre le 5° 50' et

le 8° 46' de latitude sud, et par la longitude à l'est de Ténériffe de 120° 5' et 129° 50'; par conséquent elle a au-delà de cent quatre-vingt lieues de chemin en longueur; et sa plus grande largeur, de la pointe de Koedes, près de Japara, jusqu'à la côte méridionale du Mattaram, est d'environ trente-six lieues. Sa plus grande *ligne diamétrale s'étend* à l'ouest quart de nord $\frac{n}{s}$ nord, et à l'est quart de sud $\frac{e}{s}$ sud. Elle a à l'est l'île de Bali, qui en est séparée par un nouveau canal; au nord la grande île de Bornéo, Belleton et Banca, à la distance de quarante à quarante-cinq milles; au nord-ouest est Sumatra, dont elle se trouve séparée par le détroit de la Sonde, lequel n'y a que sept lieues dans sa moindre largeur, de la Pointe aux Porcs (*Verkens-Hoek*), jusqu'au pays de Bantam, qui est vis-à-vis; et ce canal se trouve rétréci encore par l'île de Travers (*Dwars-in-den-Weg*), qui gît entre ces îles. C'est la mer du Sud qui baigne ses côtes occidentales et méridionales.

Une chaîne de hautes montagnes, laquelle commence à l'est dans le pays de Balemboang, et qui parcourt toute l'île, en se prolongeant vers l'ouest, mais en diminuant insensiblement de hauteur, la partage en deux parties, dont celle du nord est la plus grande et la

meilleure. Les côtes septentrionales sont presque par-tout basses et couvertes d'arbres, quoiqu'il y ait encore, à la vérité, ça et là quelques montagnes ; comme, par exemple, à l'ouest de Bantam, où elles sont même à peu de distance de la mer.

Le long de ces côtes septentrionales il y a plusieurs golfes, tels que ceux de Bantam, de Batavia, de Chéribon, de Samarang, de Joana et de Sourabaya, où l'on trouve par-tout, à peu de profondeur, un bon mouillage, de même que le long de la côte en général ; il y a aussi des abris sûrs pour les navires qui arrivent ou qui partent, et cela pendant toute la bonne mousson, qui est celle de sud-est ; mais durant la mauvaise mousson, lorsque les vents de nord-ouest règnent avec violence par bouffées et rendent la mer creuse, il est dangereux de mouiller près de la côte, parce qu'on y a alors par-tout le dessous du vent.

Les côtes méridionales de Java sont beaucoup moins connues que celles du nord, parce que la Compagnie s'est peu occupée jusqu'à présent à s'en instruire, et que tout ce qu'on en sait n'est dû, pour ainsi dire, qu'aux relations des marins qui les ont allongées, et aux observations que j'y ai faites du 5 au 15 octobre 1774.

Pendant la bonne mousson le ciel est presque toujours clair et serein à Java; si ce n'est vers le soir qu'il vient quelquefois des nuages chargés de tonnerre par-dessus les montagnes; mais cela n'a lieu, en général, qu'au changement des moussons, et alors on a de fréquens et violens orages.

Les vents d'ouest, qui règnent pendant la mauvaise *mousson, apportent* avec eux de fortes pluies et de grands orages ; mais ils occasionnent peu de changement dans le degré de chaleur et de froid, qui reste fixé entre les 82 et 88 °; et il rare que le thermomètre monte plus haut.

Mais comme ce degré de chaleur même seroit, par sa continuité, insupportable par des calmes parfaits, la sage nature est venue au secours des habitans de cette contrée, en leur donnant alternativement des vents de terre et de mer, lesquels règnent à des heures réglées, et qui, s'ils ne tempèrent pas parfaitement la chaleur, la rendent du moins supportable pour ceux qui ont séjourné ici pendant quelque tems.

La pésanteur de l'atmosphère est, pour ainsi dire, constamment la même pendant toute l'année. Les baromètres donnent rarement plus de deux ou trois lignes de différence;

mais son élasticité m'a paru être moindre que dans les contrées septentrionales. Les expériences avec la machine électrique réussissent ici aussi parfaitement qu'en Europe.

Java est arrosée par un grand nombre de rivières, qui toutes descendent des montagnes qui partagent l'île en deux parties; mais il n'y en a point qui soit navigable pour les vaisseaux ni même pour les grandes *embarcations*, tant par le peu de largeur de leurs lits, que par les bancs qui se trouvent placés devant leurs embouchures, sur lesquels il y a rarement plus d'un pied d'eau : celle de Joana est, avec celle de Sedani ou de Tangerang, la plus considérable que j'aie vue.

Le sol est presque par-tout composé d'une argile rougeâtre et grossière, laquelle, pendant la saison sèche, ne peut être travaillée sans avoir été préalablement arrosée.

Le labour des terres se fait ici, comme dans toute l'Inde, avec des buffles, qui y sont en abondance. La charrue consiste en une solive ou bâton, de huit pieds de long; à trois pieds environ de l'extrémité duquel est attaché un morceau de bois un peu recourbé par le bout, qui sert à rompre la terre, laquelle est retournée ensuite par une espèce de pioche triangulaire de fer de neuf pouces de large à son ex-

trémité supérieure, placée derrière la pointe de bois recourbée dont je viens de parler. Ce travail se fait par un ou deux buffles, conduits par un Chinois ou Javan, qui gouverne la charrue en marchant d'un pas fort lent.

On ignore ici l'engrais des terres, du moins pour ce qui regarde les terres labourables destinées aux gros grains de la campagne; car pour ce qu'on appelle en France les marais, où on cultive les légumes, on les arrose avec de l'eau dans laquelle on a fait tremper des bignets à l'huile. Cette eau répand, à la vérité, une horrible puanteur pareille à celle des excrémens humains, mais elle sert à rendre la terre meuble et fertile. Le seul soin qu'on donne aux terres labourables, est de brûler le chaume et les herbes desséchées qui s'y trouvent; et lorsqu'un terrain ne produit plus on le laisse pendant quelque tems en jachère jusqu'à ce qu'il redevienne naturellement fertile.

Les productions de l'île de Java sont d'une bien meilleure qualité que celles des terres adjacentes : voici les principales.

Le riz, qui dans cette île est d'un goût et d'un acabit beaucoup supérieurs à ceux des autres pays, est d'ailleurs en si grande abondance qu'il suffit non-seulement pour nourrir tous

ses habitans, mais même ceux de Ceilan et des provinces de l'est. Comme j'ai parlé de cette précieuse denrée dans mon premier voyage, il est inutile de m'étendre ici sur ce sujet; je dois ajouter seulement qu'il y a deux espèces de riz, celle qu'on tient, pour ainsi dire, toujours sous l'eau quand elle est une fois plantée, de sorte qu'on n'en apperçoit que les bouts des tiges : sans cette précaution les plantes périroient parce qu'elles sont trop foibles pour résister aux grands vents qui régnent ici, et contre lesquels elles sont garanties par l'eau qui les entoure. La seconde espèce, qu'on plante pendant la mousson pluvieuse sur les terres hautes et les montagnes, ce qui lui procure l'humidité nécessaire, n'est pas d'une aussi bonne qualité ni en aussi grande abondance que la première, qu'on appelle *sawa*. Celle-ci se plante au mois de mai, et on en fait la récolte au commencement d'octobre. La seconde espèce est connue sous le nom de *tipar;* on la plante en novembre pour la récolter en mars; ce qui a quelque rapport avec nos bleds d'hiver et d'été.

La seconde production de Java est le poivre, lequel est, après les épiceries, un des principaux articles de commerce pour la Compagnie; car quoiqu'il y ait d'autres terres qui

le

le produisent, tels que le Malabar, la côte occidentale de Sumatra, Palembang et Bornéo, et qui en fournissent même aux magasins de la Compagnie; c'est néanmoins le royaume de Bantam et ce qu'on appelle les Lampongs, qui s'y trouvent placés vis-à-vis dans l'île de Sumatra, où l'on en recueille la plus grande quantité; comme on peut s'en convaincre par ce que *Batavia* et *l'île d'Onrust* en ont reçu en 1776 — 1777; savoir:

De Bantam et Lampong, poivre noir	3,714,000 liv.
De Bantam et Lampong, poivre blanc	15,000
De Bornéo, poivre noir	1,117,375
De Bornéo, poivre blanc	16,250
De Palembang, poivre noir.	497,507
De la côte occidentale de Sumatra, poivre noir	1,119,436
Du Jacatra, poivre noir	1,900

On ne sait pas trop exactement qu'elle est la quantité de poivre que, pendant cette même année, on a fait passer du Malabar à Ceilan; je pense cependant qu'elle a monté à 1,500,000 livres.

Le sucre est la troisième production de Ja-

va, et quoique le royaume de Chéribon et la côte nord-est de Java en donnent une quantité considérable, il faut convenir cependant que c'est Jacatra qui en fournit le plus. Cela n'est pas étonnant; car on sait que cette culture y a été encouragée de bonne heure, non-seulement par le conseil des Indes, mais aussi d'après des ordres très-exprès de la chambre des Dix-sept, en date du 20 juin 1710.

Mais la culture du sucre n'a jamais été encouragée, par conséquent n'a jamais prospérée sur la côte septentrionale de Java. Jamais non plus les plans d'amélioration qu'on avoit conçus à ce sujet n'ont été mis en activité. Le dernier projet même que M. Van der Beke avoit présenté au gouverneur-général Van der Parra en 1774, et qui contenoit d'excellentes idées, est resté sans être pris en considération. Au contraire, on a gêné, ou, pour mieux dire, on a anéanti la culture du sucre sur cette côte, en mettant une roupie par *picol* de droit d'entrée à Batavia sur le sucre qui en arrive; et cela uniquement pour favoriser les moulins à sucre de Jacatra et des Terres du Préangre (1). C'est-là sans doute la raison

(1) On appelle *Terres du Préangre* celles qui anciennement n'appartenoient pas au royaume de Jacatra; mais qu'on a unies

pourquoi le sucre de Java ne peut pas rivaliser en bonté celui de Jacatra, lequel est beaucoup plus substantiel que le premier.

En 1710, il y avoit dans le royaume de Jacatra cent trente-un moulins à sucre, mais le nombre en a considérablement diminué durant la guerre et même après; de sorte qu'en décembre 1750, il n'y en avoit plus que soixante-dix-sept, dont soixante six même seulement étoient en activité réelle; lesquels, avec sept dans le royaume de Bantam, huit dans celui de Chéribon et treize sur la côte nord-est de Java, formoient le nombre de cent cinq moulins dans toute cette île; et aujourd'hui même, en 1777, ce nombre se trouve considérablement diminué.

M. Mossel a calculé le bénéfice que ces soixante-dix-sept moulins du royaume de Jacatra pouvoient donner à leurs propriétaires ou fermiers, en supposant la récolte du sucre de dix millions de livres, à quatre rixdalers le picol, ci.... 320,000 fl.

320,000 fl.

en 1677 aux possessions de la Compagnie, et qui ressortent en partie du gouvernement de Batavia et en partie de la résidence de Chéribon. Voyez Mossel, *Observations sur le royaume de Jacatra et les Terres du Préangre*, page 1.

De l'autre part......... 320,000 fl.

Et une pareille quantité de livres en melasse, dont on cuit, dans la suite, de nouveau du sucre, ou dont on se sert dans les manufactures d'arac, à un rixdaler le picol, ci............... 80,000

TOTAL....... 400,000 fl.

On trouve des renseignemens fort détaillés sur cet objet dans les *Observations sur les moulins à sucre dans les environs de Batavia*, par M. Mossel, en date du 31 décembre 1750.

Les cannes à sucre qui, en général, prospèrent bien ici, se plantent du mois de septembre jusqu'en avril, et il faut douze ou quinze mois avant de pouvoir les couper, suivant que le sol est bon ou ingrat. Si le terrain est gras, on peut couper les cannes jusqu'à quatre fois; tandis que dans d'autres endroits elles ne donnent qu'une seule récolte.

Il s'en faut de beaucoup que les moulins à sucre soient aussi beaux et aussi bons à Java que ceux que j'ai vus dans les Indes occidentales. On n'écrase ici les cannes qu'entre deux cylindres; voilà pourquoi il faut les passer

deux fois au moulin avant qu'elles aient rendu tout leur suc. Ceux des Indes occidentales ont trois cylindres ; de manière qu'une quantité égale de cannes y donne deux fois plutôt son suc ; mais il est vrai aussi que cette première manipulation exige une force d'autant plus considérable : un ou deux buffles suffisent ici pour ce travail ; tandis qu'aux Indes occidentales il faut employer pour cela jusqu'à quatre chevaux au moins.

On donne jusqu'à deux cuissons au suc des cannes, ensuite on le met dans des jarres, qu'on couvre d'une couche d'argile ou de boue bien pétrie. On les laisse dans cet état pendant environ vingt jours, et durant ce tems on renouvelle une ou deux fois la couche de boue ou d'argile ; ce qui donne une passable blancheur au sucre. Ensuite il est mis sous un hangard couvert d'atape, où il reste jusqu'à ce qu'il soit parfaitement sec, et que la mélasse en soit totalement décantée par un trou qu'on a pratiqué au fond des jarres.

Dans un moulin à sucre qui est en bon état, et où les bras ne manquent point non plus que les buffles, on peut écraser, dans les vingt-quatre heures, environ quinze mille cannes à sucre, lesquelles donnent neuf à onze jarres de suc, chacune de cinquante li-

vres pesant de sucre de la première et seconde qualités, douze livres de la troisième qualité, et seize à vingt livres de mélasse.

Suivant le calcul de M. Mossel, les cannes à sucre qu'écrasent par an les soixante-sept moulins de Java, occupent quatre mille six cents arpens de terre; plus quatre mille six cents arpens de pacages pour les buffles, et dix mille arpens pour les arbres dont le bois sert à cuire le sucre; par conséquent toute la culture de ce sucre ne demande pas au-delà de vingt mille arpens de terre; ce qui forme une bien petite partie du royaume de Jacatra, dans les montagnes du nord de l'île de Java.

La première qualité de sucre ne diffère de la seconde et de la troisième qualités que par son plus grand degré de blancheur. Ce n'est que la première qualité qu'on fait passer en Hollande; la seconde qualité est destinée pour l'ouest de l'Inde, et c'est au Japon qu'on envoie la troisième qualité, c'est-à-dire, celle qui est la moins blanche. Il y en a une autre espèce encore, qui est fort brune et bien moins sèche que les autres : celle-ci est déposée dans les magasins de la Compagnie, pour être employée sur ses vaisseaux.

Le café est également d'un rapport avanta-

geux pour Java et pour la Compagnie. La culture en est la même ici que dans les colonies des Indes occidentales. C'est à Jacatra et au royaume de Chéribon qu'on s'en occupe le plus ; quoiqu'on en trouve aussi sur la côte nord-est de Java. On doit la culture de cette plante, qui n'est pas naturelle à Java, aux soins de M. Zwaardekroon, lequel a rempli ici la place de gouverneur général depuis 1718 jusqu'à 1725. Il en fit venir des plants de Mocha, et trouva le moyen d'encourager les naturels de Java à s'en occuper avec zèle, en leur payant quinze rixdalers du picol. Ses successeurs suivirent avec fruit son exemple ; de sorte qu'en 1753, le Chéribon seul récolta douze cent mille livres de café à $2\frac{112}{1000}$ sous la livre ; et on en tira autant de Jacatra et des Terres du Préangre à $2\frac{5}{16}$ sous la livre. Cette culture a même tellement prospérée que Jacatra et le Préangre seuls ont fourni à la Compagnie, en 1768, quatre millions quatre cent soixante-cinq mille cinq cents livres de café (1), au prix, si je ne me trompe, de quatre rixdalers le picol de cent vingt-cinq livres ; quoique le regnicole, qui livre cette

(1) Registre du conseil des Indes du 30 décembre 1768.

denrée, doive donner cent soixante livres pour un picol; ce surplus du poids tourne au bénéfice du commissaire des naturels du pays et des administrateurs de la Compagnie.

Cependant la plus grande quantité du café que fournit Jacatra provient de la récolte de Chéribon, dont les terres sont limitrophes de celles de Jacatra; ce qui l'oblige à prendre cette route pour faire passer ses denrées à Batavia, afin d'augmenter par là les bénéfices du commissaire de ce canton; et cela sous le prétexte d'en faciliter l'exportation aux gens du pays : c'est au gouverneur-général Van der Parra qu'on doit l'invention de cette voie oblique et dispendieuse de tirer le café du royaume de Chéribon.

C'est le coton qui forme la cinquième branche de commerce de Java. Les indigènes cultivent l'arbuste qui le produit dans presque toutes les parties de cette île; mais il en croît fort peu dans le royaume de Bantam. Les fils qu'on en prépare dans le royaume de Chéribon et ailleurs donnent un considérable bénéfice quand on parvient à les introduire en fraude dans le royaume de Bantam.

La Compagnie, à qui on en fournit la plus grande partie, paie ces fils, d'après leurs différentes qualités, quarante-cinq, trente-cinq

et vingt-cinq rixdalers le picol de cent vingt-cinq livres.

Le royaume de Jacatra et les terres du Préangre en ont fourni, en 1753, environ deux cents picols, ou vingt-cinq mille livres, et en 1768 seize mille deux cents vingt-cinq livres. La plus grande partie de cette denrée passe en Europe; le reste sert aux naturels du pays à se tisser des habits.

On a cherché à établir des fabriques de toile dans cette île au bénéfice de la Compagnie; mais il paroît que les peines qu'on s'est données à cet égard ont été à peu près infructueuses.

Quoique le sel ne forme pas une grande branche de commerce, à Java, cette île en fournit cependant une suffisante quantité à ses possesseurs. La plus grande partie en vient de Rembang, où la Compagnie l'achète à raison de six rixdalers les cinq mille livres. Elle le fait ensuite passer sur la côte occidentale de Sumatra, où on en vend assez couramment les trois mille livres pesant pour trente à trente-cinq rixdalers.

C'est la côte nord-est de Java et une partie du royaume de Chéribon qui fournissent en abondance le bois, lequel forme le septième article de commerce, tant en baux qu'en ais,

courbâtons, genoux, etc., qu'on fait passer non-seulement à Batavia pour la bâtisse des maisons et la construction des navires, mais aussi, et cela en grandes quantités, à plusieurs factoreries externes, particulièrement au Cap de Bonne-Espérance. Les plus grandes forêts de ces cantons appartiennent à la Compagnie. Les naturels du pays sont obligés d'exploiter et façonner ces bois par forme de corvée; de sorte que les seuls frais qu'exige cette branche de commerce consistent dans l'entretien des bêtes de trait qui conduisent ces bois vers la grève et leur embarquement à bord des vaisseaux. Cependant ces forêts commencent à s'éclaircir prodigieusement; aussi songe-t-on déja à les remplacer par des pépinières.

C'est l'indigo qui est le huitième article des productions de Java. Cette plante n'est pas naturelle à cette île; mais elle y prospère néanmoins assez bien depuis l'établissement de la Compagnie à Batavia. On a été la chercher dans les états du grand Mogol; et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'on obtint un firman particulier pour cet objet, comme il paroît par l'article deux du second firman qu'on conserve dans la chancellerie de la Compagnie à Surate. Ensuite même le commerce de l'indigo ne se fit plus dans l'Indostan, par-

ce que la Compagnie en a recueilli elle-même une assez grande quantité. La première qualité revient à la Compagnie à trente sous la livre, et la seconde et troisième qualités au prorata; et ces trois sortes sont examinées et reçues par un expert juré, lors de leur livraison à Batavia. En 1768, le royaume de Jacatra en avoit fourni deux mille huit cent soixante-quinze livres, quoique les habitans fussent tenus d'en livrer six mille cent vingt-cinq livres.

Le curcuma ou souchet d'Inde, le poivre long et la cubèbe sont également des productions de Java; mais la récolte en est peu considérable. C'est à Surate que ces deux derniers articles sont les plus recherchés.

L'île de Java est peu fournie en minérais, autant que je le sache : il y a seulement un peu de mine de fer.

CHAPITRE XIX.

Division de Java.

LORSQUE la Compagnie forma son premier établissement à Java, cette île étoit divisée en trois royaumes; savoir, Bantam, Jacatra et le royaume du *Sousouhounam*. Ce dernier étoit le plus considérable et comprenoit à lui seul au moins les deux tiers de l'île, ayant alors Chéribon pour son vassal. Mais aujourd'hui il y a cinq principautés ou royaumes, lesquels forment tous ensemble cent vingt-trois provinces ou régences, parmi lesquelles le royaume de Bantam n'est compté que pour une seule.

Chaque province est formée d'un certain

nombre de *tjatjars* ou ménages, lequel montoit, en 1777, dans toute l'île de Java, et en y comprenant Bantam, à 152,014.

On compte, pour toute l'île de Java, que chaque ménage consiste en deux femmes et deux enfans ; ainsi pour la totalité.............. 912,084 ames.

Mais, si on y joint la principauté de Madure, laquelle, quoique formant une île particulière, y est néanmoins toujours comprise et qui renferme dix mille ménages, il faudra y ajouter..................... 60,000

Ainsi le nombre des habitans de Java et de Madure monte à . 972,084 ames.

Voilà sans doute une bien foible population pour un si grand et si fertile pays ; mais on cessera d'en être étonné, quand on se rappelera les guerres longues et cruelles auxquelles cette île a été exposée pendant un siècle et demi, avant que la Compagnie y eut formé de solides établissemens. Il paroit que c'est la dernière guerre avec le royaume du Sousouhounam qui a principalement dépeuplé cette île ; car on sait par les tables de population, dressées en 1738, que ce prince seul avoit

alors dans ses états 309,700 mé-
nages, ou.................. 1,858,200 hab.

Tandis qu'aujourd'hui (en 1777) il n'y a plus dans ces mêmes cantons, dont une partie n'est plus sous la domination de ce prince, que 118,100 ménages, ou.................. 708,600

Par conséquent il y a une différence de plus de la moitié, ou de.......................... 1,149,600 hab.

différence qui m'auroit paru trop considérable pour pouvoir y ajouter foi, si je n'avois pas eu entre mes mains les pièces authentiques qui en constatent l'exactitude. Les cinq royaumes qui composent actuellement l'île de Java sont Bantam, Jacatra, Chéribon, le royaume du Sousouhounam et celui du Sultan. Le royaume de Bantam, qui forme la partie occidentale de Java, a cent lieues de chemin en circonférence, chaque lieue étant de douze cents pieds rhynlandiques. La mer des Indes la baigne au sud ; au nord-ouest est le détroit de la Sonde, avec ses îles ; au nord et à l'est il est séparé du royaume de Jacatra par une étroite bande de terre appelée le *Grending*, un peu à l'ouest du Sidani, ou de la ri-

vière de Tangerang, et par une chaîne de montagnes, connue sous le nom de *Gounong Tjieberum*, qui va se terminer au sud dans une baie formée par des montagnes appelées les *Wynkoops Bergen*.

Le royaume de Bantam s'est plus particulièrement uni avec la Compagnie, en 1680, à l'occasion des secours que celle-ci avoit donnés pour agir contre le sultan Agon, qui, après avoir abdiqué la couronne en faveur de son fils, refusoit de la lui remettre. Mais il a cependant toujours conservé la liberté de son commerce, quoiqu'on ait souvent cherché à s'en emparer, en lui donnant des troupes auxiliaires pour soumettre le royaume de Succadana dans l'île de Bornéo, lequel dépendoit autrefois de Bantam, et qu'il regarde encore aujourd'hui comme un pays conquis. En 1751, Bantam devint un fief de la Compagnie, à la suite de l'heureuse fin qu'on mit aux troubles qui y régnoient; tandis qu'on s'étoit saisi secrettement de son roi, à la place duquel on avoit mis un prince du sang, qui se trouvoit alors prisonnier à Ceilan. Maintenant il paie annuellement à la Compagnie une redévance de cent bhar ou trente-sept mille cinq cents livres de poivre.

C'est à la Compagnie qu'appartient la no-

mination du successeur au trône, que le roi lui présente, sous le nom de prince héréditaire ; ainsi que cela eut solemnellement lieu en 1767. Ce prince, qui a succédé à son père au mois de novembre de l'année 1777, fut alors couronné au nom de la Compagnie par M. Britton, qu'elle avoit désigné pour son ministre plénipotentiaire à cette occasion.

Quoique le sultan de Bantam soit le vassal de la Compagnie des Indes, il n'en gouverne pas moins en maître absolu dans ses états, où il dispose à son gré de la vie et de la mort de ses sujets, à qui il impose toutes les taxes qu'il juge à propos ; en un mot il jouit de toutes les prérogatives de la souveraineté, si ce n'est qu'il ne peut former aucune alliance avec les puissances d'Europe ni avec les princes de Java. Il lui est également interdit de livrer à d'autres qu'à la Compagnie les productions de ses terres, tant de celles situées dans l'île de Java même, que de celles qu'il possède à Bornéo et à Sumatra : ces dernières sont celles qu'on appelle le Lampong Samanca et le Lampong Toulang-bouwang (1).

(1) On trouvera des détails sur ces deux Lampongs et sur les autres dans la description de l'île de Sumatra, que je donnerai dans un des volumes qui doivent faire suite aux voyages de Stavorinus. (*Note du traducteur.*)

C'est

C'est le Bantam qui est le moins peuplé de ces cinq royaumes. Toute son étendue ne comprend que cinq mille tjatjars ou ménages, et par conséquent pas au-delà de trente mille habitans.

La Compagnie est supposée y avoir une garnison de trois cents hommes au fort de Speelwyk, laquelle monte aussi la garde au fort le Diamant; mais cette milice n'est jamais au complet.

L'air est ici, en général, fort mal-sain, et la mortalité y est considérable. De trois cent dix-sept employés, commis et marins, il en est mort soixante, et par conséquent à peu près un sur cinq, depuis le commencement de septembre 1768, jusqu'à la fin d'août de la même année.

Le second royaume de Java est celui de Jacatra, lequel, avec ses Terres du Préangre, forme une circonférence de cent dix lieues de chemin. A l'ouest il est borné par celui de Bantam, avec les cantons de Grending, Badak et Pagadongan; au midi il a pour limites la mer du Sud qui baigne sa province de Jampan, et en partie celle de Soukapoura, qui appartient aux Terres du Préangre du royaume de Chéribon; il court à l'est jusqu'au royaume de Chéribon, auquel touchent les cantons

de Tinbanganting, de Samadang, de Pagadeen et de Pamanoukan; au nord ses provinces de Pamanoukan, de Tiassen, ainsi que le canton de Crawang et le district Batave sont baignés par la mer.

Le royaume de Jacatra comprend en tout, avec ses Terres du Préangre, treize provinces, lesquelles renferment ensemble 33,914 ménages; par conséquent 203,484 habitans; dont il se trouve dans le district Batave seul 19,469 ménages, ou 116,814 habitans. De sorte que les autres provinces sont d'autant moins peuplées; aussi y a-t-il une grande quantité de bonnes terres incultes; et celles même qui sont cultivées le sont par les soins des Chinois (1).

Chaque province ou canton a son régent particulier, lesquels sont tous nommés par le

---

(1) Ce n'est pas, comme dans le royaume du Sousouhounam, aux ravages de la guerre qu'il faut attribuer le défaut d'habitans qui règne dans celui de Jacatra; car, depuis le dernier siège de Batavia en 1629, il n'y a pas été exposé, à l'exception de la révolte des Chinois, qui eut lieu en 1740; et à cette époque même les Javans de Jacatra se sont peu mêlés de ces troubles. Cette foible population provient donc principalement de ce que du tems que la Compagnie s'est rendue maîtresse de la capitale de Jacatra, en triomphant de son armée et de celle de Bantam, elle fit conduire tous les habitans de ce premier royaume dans ce dernier; de

conseil suprême de Batavia. Ces régens sont chargés de régler les petits différends qui peuvent s'élever entre les habitans ; mais ils doivent donner connoissance des affaires majeures au commissaire ou gouverneur-général.

Le Jacatra est traversé par plusieurs rivières, dont la plupart cependant ne sont que des ruisseaux pendant la bonne mousson, ou la saison sèche ; mais qui arrosent assez le sol pour le rendre fertile. Les plus grandes sont les rivières de Sedani ou de Tangerang et celle de Crawang : elles prennent leur source dans les hautes montagnes de l'intérieur de l'île et vont se décharger au nord dans la mer.

L'embouchure de la rivière de Tangerang est à peu de distance de la pointe d'Ontongh Java, où la Compagnie tient un petit poste appelé le Quai. Un peu au-dessous du poste

---

manière que le Jacatra demeura pendant quelque tems totalement désert et dépeuplé.

D'après les mémoires de M. Mossel, il paroît cependant que le royaume de Jacatra ne contenoit en 1753 que cent cinquante mille ames, et que sa population monte aujourd'hui à deux cent mille habitans ; de sorte qu'il semble qu'en raison contraire des autres parties de Java, la population s'y est considérablement accrue.

Voyez *Mémoire de M. Mossel sur l'état de la Compagnie des Indes orientales, en date du 30 novembre* 1753.

de Tangarang, cette rivière verse une partie de ses eaux dans un canal artificiel nommé le canal de Mooker (*Mookervaart*), qui, de cette rivière, court à Batavia, où il sert à fournir de l'eau aux canaux de cette ville. Mais comme, pendant la mousson pluvieuse, cette rivière se gonfle extraordinairement; que par conséquent elle verseroit trop d'eau dans la ville, on a pratiqué, en 1770, au bout supérieur du canal en question une écluse qui a couté au-delà de soixante-dix mille rixdalers; au moyen de laquelle on ne reçoit que la quantité d'eau nécessaire.

Ce n'est pas seulement la rivière de Sedani ou de Tangarang qui fournit de l'eau à ce canal; il en reçoit également des rivières d'Ankée, de Passangarang et de Grogol; aussi est-ce par ce canal que Batavia est principalement arrosé; car l'eau que donne la rivière de Jacatra ou soi-disant Grande-rivière, se réduit, pour ainsi dire, à rien en comparaison de celle qu'apporte le Mookervaart. Le fossé de Slockan, creusé en 1746, qui se trouve un peu à l'est de ce canal, où se rend l'eau qui descend des terres intérieures, lui enlève presque toute sa force. La situation du pays veut aussi que Batavia reçoive ses eaux de l'ouest, parce que le sol y est plus élevé qu'à l'est;

comme on en est convaincu par les nivellemens qu'on en a faits.

A l'est de Batavia se déchargent dans la mer les rivières de Sontar, de Bacassie et de Tjikarang.

Les principales productions de Jacatra sont le café, le sucre et le riz; ainsi que de l'indigo, des *fils* de coton, du curcuma et du cadjang (*dolichos*, Linné, n°. 867), dont on tire de l'huile.

La Compagnie possède ce royaume par droit de conquête, ayant vaincu son roi en 1619; et c'est sur l'emplacement de Jacatra, sa capitale, que Batavia a été bâtie : j'en parlerai dans la suite.

C'est Chéribon qui est le troisième royaume de Java : il peut occuper, avec ses Terres du Préangre, la moitié de la grandeur du Jacatra, auquel il aboutit à l'ouest avec ses provinces de Limbangan, de Tjiamis, d'Impanagara et d'Indremaye; au sud sa province de Soukapoura a pour limites la mer du Sud; à l'est la même province de Soukapoura est bornée par celle de Banjoumas, qui appartient au sultan; par les terres du Sousouhounam du côté d'Outame et de Gabang; et du côté de Lossarcq par le baillage de la mer appelé Brèbes; enfin, les provinces de Gabang, de Ché-

ribon et d'Indremaye sont baignées au nord par la mer.

Il comprend en tout neuf provinces, contenant ensemble au-delà de quinze mille ménages, composées de *Sikapos* ou indigènes du pays, sans compter les *Boudjangos* ou célibataires.

Ces terres appartiennent à deux princes : le sultan Anom Soupou Chéribon et le Panam Bahan, qui l'un et l'autre sont vassaux de la Compagnie, et dont les enfans héritent de la puissance et des charges de leur père, si toutefois cela leur convient; sinon ils peuvent mettre quelque autre personne à leur place. Anciennement il y avoit trois princes à Chéribon; mais comme un d'entre eux maltraitoit beaucoup ses sujets, les conseil suprême des Indes l'envoya, en 1769, en exil à Amboine, où je l'ai vu en 1775.

Ces princes sont tenus de livrer à la Compagnie seule toutes les productions de leur pays à certain prix convenu; sans qu'il leur soit permis de les vendre à d'autres nations; c'est à quoi veille aussi la Compagnie, qui tient ici un résident avec une garnison de soixante-dix Européens, qui occupe un petit fort dans la province de Chéribon; et il y a un autre petit poste à Indremaye.

C'est en 1680 que ce royaume s'est mis sous la protection de la Compagnie.

Ses princes forment, avec le résident de la Compagnie, un conseil, qui juge en matière criminelle.

Les productions du royaume de Chéribon consistent en café, bois, fils de coton, arec, indigo, sucre, et un peu de poivre. Ce dernier article étoit autrefois si abondant ici que, en 1680, le bhar de trois cent soixante-quinze livres ne valoit que dix piastres d'Espagne.

Avant la guerre de 1740, le Sousouhounam, ou soi-disant empereur, possédoit seul en propriété les terres situées à l'est du royaume de Chéribon que nous venons de décrire, et qui formoit alors ses limites à l'ouest; le reste se trouvoit borné par la mer et les petits détroits qui le séparent des îles de Bali et de Madure; occupant, de l'est à l'ouest, une longueur de cent lieues de chemin, sur une largeur de vingt-cinq lieues.

Il contient, en y comprenant l'île de Madure, cinquante-six tant grandes que petites provinces, dans lesquelles on compte, comme je l'ai déja dit ci-dessus, trois cent neuf mille sept cents ménages. Depuis ce tems on a concédé à la Compagnie trente de ces cantons, tous situés le long de la mer, dont elle

a donné l'équivalent en argent. Sept autres provinces ont passé au pouvoir du sultan Manko Boni, parmi lesquelles se trouve le Mattaram. Ce royaume, jadis si formidable pour la Compagnie, a été affoibli au point qu'il ne possède plus aujourd'hui que seize provinces, et il ne s'y trouve plus (en 1777) que trente-trois mille deux cents ménages. J'ai dit ailleurs de quelle manière cet empire a été démembré et mis en partie sous la puissance de Manko Boni, au préjudice de Masseyd, qui est gouverné actuellement par le Sousouhounam; ainsi que tout ce qui a rapport au sultan.

Le royaume qui est tombé en partage à Manko Boni, lequel vit encore, consiste en sept provinces, qui sont placées entre celles du Sousouhounam; ce qui fait que ces deux princes n'ont pas le même degré de puissance que si leur territoire n'étoit pas ainsi éparpillé. Ces provinces renferment quinze mille huit cents ménages. C'est le Mattaram, qui borde la mer du Sud, qu'on peut regarder comme la meilleure de ces provinces.

Quoique la principauté de Madure se borne aujourd'hui uniquement à l'île de ce nom, qui gît au nord-est de celle de Java, dont elle n'est séparée que par un petit détroit

d'une lieue et demie de large, on l'a cependant toujours regardée comme appartenante à la côte occidentale de Java. Madure est divisée en trois districts, lesquels contiennent dix milles ménages ; sa longueur est de trente lieues de chemin, sur moins de dix lieues de largeur, en prenant le terme moyen de ses différens points.

Tous ces princes tiennent leurs terres en fief de la Compagnie, d'après la libre concession que le dernier Sousouhounam doit lui en avoir fait au lit de la mort, en 1746. Voilà du moins le prétexte plausible qu'on allègue pour en conserver la jouissance ; quoiqu'on prétende, d'un autre côté, que ce prince étoit déja décédé avant que cette prétendue cession fut notifiée aux grands de l'empire ; mais c'est-là une anecdote qu'on tâche de couvrir, autant que possible, du voile du secret. Au reste, que pourroient entreprendre ces princes pour faire valoir leurs droits, aussi long-tems que la Compagnie pourra maintenir sa possession par la force des armes ? Cet empire, ainsi démembré, a été ensuite donné en fief à un des princes du sang, et cela au détriment de Masseyd, qui a bien voulu accéder à ces dispositions, moyennant un certain appanage qu'on lui a assigné, avec la promesse,

qu'en cas que le Sousouhounam actuel vienne à mourir sans enfans, les siens, comme les plus en droit, lui succéderont immédiatement en cette qualité. Aujourd'hui cette espérance paroît enlevée pour toujours à ce prince ; puisque le Sousouhounam a non-seulement plusieurs enfans, mais que la Compagnie a déja déclaré un d'entre eux prince héréditaire ; faveur qu'elle avoit également accordée en 1776 à un des fils du sultan.

Voici les titres d'honneur que s'est arrogé le Sousouhounam actuel : *Sousouhounang* (1), *Pacoubouana* (2), *Senepatti Hiengalaga* (3), *Abdul Rachman* (4), *Sahiedien* (5), *Panatagama* (6). Ceux du sultan de Mattaram sont : *Hamin Coubouana*, *Senepatti*, *Hiengalaga*, *Abdul Rachman*, *Sahiedien*, *Panatagama*, *Khalief Attu Lach* (7).

Tous ces princes se sont engagés, en 1756, de ne livrer qu'à la Compagnie seule les productions de leurs terres, et d'agir, dans tou-

---

(1) Monarque (*qui règne seul*).

(2) Clou du monde.

(3) Commandant en chef de toutes les armées.

(4) Esclave du Dieu de miséricorde.

(5) Roi souverain.

(6) Prince des Vrais-croyans.

(7) Chargé des pouvoirs de Dieu.

tes les occasions, offensivement et défensivement contre ses ennemis.

La Compagnie est, en quelque sorte, assurée qu'ils ne contreviendront pas à ces engagemens, parce qu'elle possède presque toutes les terres situées le long de la mer, dont elle a acquis la pleine propriété, soit par le sort des armes, ou par une concession volontaire du roi, à qui elle paie par an pour cette jouissance cinquante mille piastres d'Espagne, dont trente mille sont défalquées pour la garnison de troupes européennes que ce prince tient à sa cour de Solo ou de Souracarte.

Chacun de ces princes a son régent particulier, sous le nom de *tommagong patti*, qui est un indigène : ces régens ont sous leurs ordres plusieurs résidens.

CHAPITRE XX.

Importance de la possession de l'île de Java pour la Compagnie des Indes orientales hollandoise.

PAR ce qui vient d'être dit on peut se former une idée de l'importance dont l'île de Java est pour la Compagnie des Indes orientales hollandoise. Elle est très fertile en plusieurs productions qui, par notre luxe et les besoins factices que nous nous sommes faits, sont devenues des objets de première nécessité; de sorte qu'elle pourroit faire réfluer dans son sein au moins autant de richesses que les îles aux épiceries, qui jusqu'à présent ont été ses plus précieuses mines; si on avoit soin d'encourager la culture des terres, et si, d'un autre côté, on ne ruinoit et décourageoit pas totalement

les malheureux insulaires par les plus cruelles vexations : il faudroit éviter aussi dans la suite les guerres désastreuses qui ont si souvent occasionné la dépopulation de cette fertile contrée.

Les princes de Java, quoique régnant en souverains sur leurs sujets, n'en sont pas moins les vassaux de la Compagnie, qui dispose à son gré de la succession au trône. Le démembrement du royaume du Sousouhounam et la possession des régences de la côté, la met à l'abri d'une puissance jadis si redoutable pour elle, ainsi que des alliances dangereuses que ces princes pourroient vouloir former avec d'autres nations européennes. Quoique ce ne soit donc qu'avec impatience qu'ils portent le joug qui leur est imposé, ils prévoient bien cependant que, quand même ils seroient assez heureux de pouvoir le secouer, la dépopulation actuelle de leurs états les exposeroit à devenir la proie de la première puissance européenne qui parviendroit à mettre le pied dans cette île, et que par-là ils seroient peut-être exposés à subir une plus dure servitude encore que celle qu'ils éprouvent actuellement ; ainsi que le royaume du Mogol leur en fournit un exemple frappant.

Je suis donc persuadé que si la Compagnie

avoit quelques égards pour ces princes, et leur montroit la moindre condescendance dans les affaires de peu de considération, ils auroient assez de saine politique pour l'aider à se consolider dans ses possessions à Java; bien loin de vouloir se jeter dans d'autres bras.

Il ne lui seroit pas moins important de chercher à gagner l'amour des sujets de ces princes, en rendant leur sort au moins supportable, en réprimant les cruelles vexations auxquelles ces malheureux sont exposés de la part du gouverneur-général, des résidens et des régens, qui, tous à l'envi, déshonorent ici le nom de *Batave* par leur conduite arbitraire et tyranique. Un Javan, de la classe qu'on appelle si improprement le *peuple*, n'est pas plus maître du peu qu'il possède que le moindre esclave acheté à prix d'argent. Il est tenu de fournir au régent, à des époques déterminées, une certaine quantité du produit de son travail, et cela au prix que celui-ci a bien voulu y mettre; tandis que le régent le porte en compte à la Compagnie pour une valeur décuple. Mais, ce qui est plus révoltant encore, c'est que cet infortuné ne jouit pas du droit de disposer à son gré, comme d'un bien qui lui appartient si légitimement, de ce qui peut lui rester après avoir livré la quotité à laquelle il

a été taxé, en le vendant à d'autres; il est contraint de le céder, également à un vil prix, à son insatiable tyran. Le régent se voit à son tour opprimé, quoique d'une manière moins criante, par le résident; tandis que les commissaires de terre ne vexent pas moins, sous la direction du gouverneur-général, les résidens et les Javans mêmes qui habitent le royaume de Jacatra. C'est à cette concaténation d'injustices et d'oppressions qu'il faut, je pense, principalement attribuer la dépopulation toujours croissante, laquelle, depuis 1738 jusqu'à ce jour 1777, a enlevé la moitié des habitans de Java; à quoi il faut joindre la guerre de vingt-cinq ans, et les troubles sans cesse renaissans, qui, de cette île si riche et si belle, ont fait un théâtre de cruauté et d'oppression.

CHAPITRE XXI.

Du naturel des Javans.

On dit que les Javans sont d'un naturel paresseux, et qu'on a beaucoup de peine à les accoutumer au travail. Cette observation peut s'appliquer également à tous les peuples qui habitent un climat brûlant et qui sont gouvernés par un despote, sous lequel ils craignent à chaque instant de se voir ravir par la violence les fruits de leurs travaux. Mais ne parviendroit-on pas à corriger ce vice, qu'on prétend former le caractère des Javans, si on assuroit à ces malheureux la paisible jouissance de ce qui peut leur rester après qu'ils ont fourni la quotité de leurs avides maîtres les forcent de leur livrer? Je suis persuadé que cette méthode auroit l'heureux effet qu'on

qu'on pourroit en attendre. Semblable à tous les autres hommes, le Javan a le désir naturel de jouir librement de ce qu'il possède ; il se consoleroit donc des peines et des fatigues que lui en couteroit l'acquisition, s'il ne craignoit pas de se le voir enlever par la violence. Mais comme l'espoir de jouir de cette prérogative sacrée lui semble ravi pour jamais, il se contente du peu que ses tyrans veulent bien lui laisser ; et se livre au découragement, et par conséquent à l'indolence.

On veut que le climat influe beaucoup sur le caractère des Javans relativement à leur éloignement pour le travail. Mais si cela étoit, on observeroit la même chose chez les Chinois, qui habitent la même île, dont l'industrie et l'activité égalent au moins celles des ouvriers d'Europe ; mais ceux-ci ne craignent pas de se voir ravir par les Hollandois les fruits de leur labeur, après qu'ils leur ont livré ce qu'ils sont obligés de fournir à certaines époques ; et cette certitude soutient leur courage dans les plus rudes travaux.

Les Javans certains, pour ainsi dire, de ne rien posséder en propre, sont extrêmement sobres. La nourriture de ceux qui habitent les côtes se borne à un peu de riz et de poisson ; et ceux qui se tiennent dans les mon-

tagnes et ne cultivent point de riz, ou du moins en petite quantité, ont seulement pour se substanter une certaine plante appelée *tallas*, qu'ils arrachent de la terre, et qu'ils mangent avec un peu de sel qu'ils tirent de la cendre de bois.

Leurs demeures consistent en de petites cabanes, en général, faites de bambous enduites d'argile et couvertes d'atape ou d'autres feuilles d'arbres. Ils ne connoissent point les meubles ni les ustensiles de ménage; tout ce qu'on trouve chez eux consiste en une couchette également de bambous, élevée à deux ou trois pieds au-dessus du sol, deux ou trois vases de terre pour la cuisine, un bloc ou mortier de bois à piler du riz, et quelques écailles de noix de cocos dont ils se servent pour boire.

Il est rare qu'ils vivent au-delà de cinquante ans; et on en voit très-peu qui parviennent à l'âge de soixante.

La maladie endémique des Javans est une espèce d'abcès à laquelle les Européens ont donné le nom de *lues* javanois : c'est une sorte de virus vénérien, mais d'une qualité moins maligne que celle qu'on connoît en Europe.

Ils professent le mahométisme qui a été introduit ici par les Arabes, mais accompagné

de beaucoup de rites superstitieux qu'ils ont conservés de la religion de leurs pères, qui étoient adonnés au paganisme; et plus on avance dans l'intérieur de l'île, plus on les trouve ingnorans et grossiers.

Leurs mosquées ou oratoires, répandus ça et là, sont presque tous bâtis en bois, et n'offrent rien de remarquable, non plus que les autres lieux destinés à l'exercice de leur culte. On dit seulement que dans les environs de Chéribon il y a le tombeau d'un de leurs saints, près duquel il doit y avoir une belle mosquée.

Ils n'enterrent pas leurs morts dans des bierres, comme le font les Chinois; ils se contentent de les envelopper dans un linceuil blanc et les déposent ainsi en terre, avec une pierre à la tête et une autre aux pieds. Suivant leurs idées superstitieuses, ces deux pierres servent de lieux de repos à deux anges qui viennent pour les interroger après leur mort sur la conduite qu'ils ont tenue dans cette vie.

Voici la manière dont les loix de Java règlent les droits d'héritage.

Quand un père laisse en mourant sa femme et un fils ou une fille et un frère, sa succession se partage en huit parts égales, dont l'enfant a pour lui quatre parts, la femme une et

le frère trois ; mais si le défunt laisse après lui deux, trois ou quatre femmes, alors la part qui appartenoit autrement à une femme est partagée en portions égales entre toutes ces femmes, quelque petite que puisse être la succession ; et s'il se trouve que deux, trois ou quatre frères se présentent comme héritiers, le partage se fait de la même manière ; mais pour cela il faut qu'ils soient tous enfans du même père.

On s'écarte néanmoins quelquefois de ces loix, lorsque des circonstances portent à favoriser un héritier plus que les autres. C'est ainsi que les chefs de la religion des provinces de Patti et de Joana déclarèrent au résident de Joana, qu'ils avoient porté à un tiers de toute la succession la part d'une femme, et qu'ils avoient divisé les deux autres tiers en huit parts, dont une part encore pour la femme, quatre parts pour la fille du défunt, et trois parts pour son frère ; à cause que c'étoit cette femme qui, par son économie et son travail, avoit principalement contribué à la prospérité dont son mari avoit joui.

Les Javans sont tous bien faits : ils ont le teint d'un brun clair ; les cheveux noirs, ainsi que les yeux, qui sont plus enfoncés dans leurs orbites que chez d'autres peuples qui habitent

en-deça de la ligne; leur nez est un peu épaté, et leur bouche fort grande. Ils sont généralement sveltes, quoique d'ailleurs robustes; on trouve néanmoins ça et là quelques hommes replets, mais c'est-là une exception à la règle. Les traits du visage des femmes, quand elles sont jeunes, sont beaucoup plus doux que ceux des hommes; mais il est impossible de trouver de plus laides figures au monde que celles des femmes d'un certain âge.

Le vêtement des hommes consiste en un caleçon de toile qui ne leur descend qu'à micuisse; par-dessus ils ont une espèce de chemise de toile grossière bleue ou noire, laquelle leur pend librement jusqu'au-dessous des genoux. Leurs cheveux sont retroussés sous un mouchoir.

Les femmes s'enveloppent le corps d'une pièce de toile, qu'elles attachent au-dessous de leur sein : ce vêtement leur tombe jusqu'à mi-jambes, ou plus bas même. Par-dessus elles ont un morceau d'étoffe grossière qui leur descend à mi-corps. Elles ne se couvrent pas la tête, mais retroussent et attachent avec des épingles leurs cheveux en forme de disque sur l'occiput, et quelquefois elles garnissent cette coëffure de fleurs.

Les enfans des deux sexes courent généra-

lement nus jusqu'à l'âge de huit à neuf ans.

Ce que je viens de dire du costume des Javans ne doit s'appliquer qu'à la classe commune ; les grands de l'île et les gens aisés sont plus richement vêtus.

CHAPITRE XXII.

Batavia.

D'APRÈS les meilleures observations, Batavia est situé par la latitude sud de 6° 5', sur la côte septentrionale du royaume de Jacatra, dans le fond d'une baie formée par les pointes d'Ontongh Java et de Crawangh; la première à environ quatre milles au nord-ouest, et la seconde à environ cinq milles au nord-est de la ville. Dix à douze petites îles couvrent cette baie du nord-ouest jusqu'au nord quart d'est de Batavia, dont la rade est éloignée d'un petit demi-mille, en tirant le plus au sud quart d'est. Le terrain sur lequel la ville est bâtie a été formé par des sédimens que la mer y a déposés, ainsi que celui qui se prolonge

des deux côtés, et dont le bord est toujours vaseux. Ce terrain augmente tous les ans. Au sud ou au-dessus de la ville, vers Tanabangh et Weltevreden, le terrain monte insensiblement et devient plus sec, et cela jusqu'aux hautes montagnes qui se trouvent à dix ou douze lieues dans l'intérieur de l'île.

J'ai dit dans le précédent chapitre que Java reçoit la plus grande partie de ses eaux par un canal de la rivière Sédari ou Tangerang; mais ces eaux, jointes à celles d'autres rivières qui arrivent par le même canal de Mooker, et à celles de la rivière de Jacatra, ne suffisent pas pour donner aux canaux de l'intérieur de la ville et de ses remparts le mouvement nécessaire; de sorte que, pendant la bonne mousson ou le tems sec, il y a tout au plus un ou deux pieds d'eau; il est même probable que plusieurs des canaux de traverse se trouveront sous peu de tems entièrement à sec, si l'on ne parvient pas à remédier à ce défaut.

La ville forme un carré long, que la rivière de Jacatra traverse par son centre; sa circonférence, en y comprenant le château, est d'environ douze cents toises, ou une petite lieue de chemin. Les côtés les plus longs, qui s'étendent au sud quart d'est et nord quart

d'ouest, ont environ trois cents toises, et les côtés les plus courts deux cents toises. Chaque longueur, excepté les fossés des remparts qui ont une forme circulaire, est occupé par deux canaux parallèles aux plus longs côtés, qui sont traversés par d'autres canaux qui tous se coupent à angle droit (1).

La ville est enceinte d'une muraille en pierre, laquelle sert à couvrir le rempart qui s'y trouve placé derrière, mais qui en plusieurs endroits est fort étroit. Ce rempart est défendu par vingt-deux bastions, dont cependant la plupart ne méritent pas de porter ce nom; car ce ne sont que des espèces de saillies carrées ou semi-circulaires qui avancent au-dehors des courtines, lesquelles menacent de s'écrouler à chaque moment, ainsi que la muraille qui est élevée d'à-plomb; aussi n'y place-t-on que quelques pièces de petit calibre destinées à donner le salut.

Le château, qui se trouvoit autrefois placé fort près de la mer, en est aujourd'hui à plus de cent toises. Il est situé sur le côté oriental de la rivière qui traverse le centre de la ville. Sa circonférence est d'environ deux cents toi-

---

(1) Voyez le plan de la ville de Batavia, planche I à la fin du premier voyage de Stavorinus.

ses : il est régulièrement bâti en pierre de taille et flanqué de quatre bastions ; il pourroit même offrir une assez bonne résistance, s'il ne se trouvoit pas encombré de bâtimens qui rendent sa défense impossible. Le général Imhof l'a d'ailleurs extrêmement affoibli, en faisant détruire une courtine qui lioit ensemble les deux bastions qui sont du côté de la ville, afin d'avoir une spacieuse esplanade devant le gouvernement et les autres édifices ; de sorte qu'étant sans défense de ce côté-là, il ne peut manquer de tomber au pouvoir de l'ennemi du moment que celui-ci parvient une fois à se rendre maître du côté oriental de la ville (1).

Je ne m'arrêterai pas à faire une plus longue description de la ville dont plusieurs autres voyageurs se sont déja occupés avant moi, et cela avec assez d'exactitude pour pouvoir s'en former une juste idée.

Outre les édifices publics, on compte à Batavia, tant grandes que petites.................2,442 maisons.

2,442 maisons.

(1) Voyez les planches I et II ci-contre.

Ci-contre ....2,442 maisons.

Dans le faubourg du sud.... 559
Hors de la porte de Rotterdam, ou d'Ansjol........... 732
Hors de la porte d'Utrecht.. 760
Dans le campon chinois, qu'on peut regarder aussi comme un faubourg..............1,277
Ainsi Batavia avec ses fauxbourgs comprend............5,770 maisons.

En 1768 le nombre de ses habitans montoit, en Européens, hommes libres et femmes à............... 1,652 ames.
Chrétiens regnicoles......... 4,571
Esclaves.................... 8,866
Commis, sans compter ceux des îles d'Onrust, d'Edam, etc., sur les factoreries externes..... 4,000
Par conséquent en tout dans la ville et les fauxbourgs.........19,089 ames.

On compte de plus qu'il y a hors de la ville, dans les postes intérieurs et extérieurs d'Ans-

jol, Ankée, Noordwyk, dans
le campon et ailleurs ....30,000 Chinois.

Chrétiens regnicoles hors de
la porte d'Ansjol............10,000

Mores hors de la porte d'U-
trecht.................... 1,000

Indigènes, dans les dix huit
campons ou négreries, aux
postes....................30,000

TOTAL......91,089 ames.

Parmi les Européens susmentionnés appartiennent aussi ceux qui sont nés ici de parens européens, parmi lesquels les femmes forment le plus grand nombre.

Ceux qui sont nés en Europe, tant hommes libres que salariés de la Compagnie, sont de toutes les nations qu'on trouve dans cette partie du monde; ce sont néanmoins les Hollandois qui forment le plus petit nombre, et les Allemands sont ceux qui y abondent le plus.

Les diverses manières de penser que l'éducation peut avoir imprimées dans l'esprit de ces différens peuples, se confondent toutes ici en un seul et unique point, celui d'accumuler

promptement des richesses ; et pour atteindre ce grand but, il n'y a aucun moyen qu'on regarde comme illicite. Avec quels germes de vertu qu'on puisse arriver dans ces contrées, on en secoue bientôt le joug pour se livrer sans réserve à la soif de l'or. Cependant, malgré les peines qu'ils se donnent et les sacrifices perpétuels qu'ils font de la probité, le nombre de ceux qui parviennent à remplir l'objet de leurs vœux est bien petit. Trompés dans leurs espérances, ces malheureuses victimes de l'avarice tombent dans la plus profonde mélancolie, laquelle, jointe à l'insalubrité du climat et au défaut d'une nourriture convenable à leur tempérament, épuise bientôt leurs forces vitales : ils languissent pendant quelque tems dans un parfait marasme, jusqu'à ce que la mort vienne mettre un terme à leurs désirs affrénés et à leur douloureuse existence.

Toutes les personnes qu'on rencontre ici, même les plus riches, et qu'on croiroit devoir être exemptes de tout soin et de toute sollicitude, portent sur leur physionomie l'empreinte de la tristesse et de l'inquiétude, signes certains du remords qui agite leur ame. On ne peut pas douter, à la vérité, que le climat n'influe beaucoup ici sur le physique de l'homme :

les esprits vitaux n'opèrent pas à Batavia leurs fonctions avec la même énergie et la même liberté que sous des climats moins chauds; moi-même j'y ai éprouvé souvent une certaine inertie d'ame et un abattement d'esprit que je n'avois jamais connus ailleurs. On perd totalement le goût du travail, et les facultés intellectuelles s'affaisent au point qu'on n'est plus propre à rien. La seule ressource qui reste alors est de se livrer à ce qu'on appelle les sociétés, pour tâcher de tuer le tems, comme on dit, en fumant et en jouant. Après avoir consacré une partie de la journée et de la nuit à ces futiles occupations, on se trouve le lendemain matin dans le même embarras sur la manière dont on parviendra à remplir l'horrible vide de la longue journée qui se présente à l'esprit effrayé de sa nullité.

Les vertus sociales, qui font le bonheur des époux, sont inconnues ici, ou du moins y sont fort rares. La plupart des mariges ne se font que par des vues d'intérêts; et le petit nombre même auxquels on est déterminé par des qualités personnelles, ne sont, en général, pas plus heureux que les autres; ce qu'il faut attribuer principalement à l'éducation que les parens donnent ici aux enfans, mais surtout aux filles. J'en ai déja parlé, ainsi que

du costume des hommes et des femmes, dans mon premier voyage.

Il y a une autre cause du peu d'union qui règne ici dans les ménages; c'est le service des esclaves, que le défaut de domestiques européens a rendu un mal nécessaire. On en amène tous les ans au-delà de trois mille des deux sexes, tant de Célèbes, dont vient le plus grand nombre, que du Malabar, du Bengale, de Sumatra et autres endroits. On paie à leur première importation un impôt de douze rixdalers par tête, à l'exception de ceux que les chefs des navires apportent avec eux des endroits où se fait la traite des esclaves, dont le nombre est borné à douze pour ceux qui arrivent de Célèbes ou de Macassar, et pour lesquels ils ne paient rien.

On les emploie dans les maisons à toutes sortes d'ouvrages, dans lesquels ont les fait instruire par les anciens; et avec le tems ils deviennent assez bons cuisiniers, cochers, tailleurs, etc., pour ne pas faire regretter ceux d'Europe. On les traite, généralement, beaucoup mieux que dans les colonies des Indes occidentales; quoiqu'il arrive quelquefois, à la vérité, qu'ils trouvent un maître barbare. Mais ceux qui se livrent à des excès envers ces malheureux, périssent presque tous par

le fer ou par le poison, ou bien perdent leurs esclaves qui s'enfuient. Quand on n'en use pas mal avec eux ils sont assez fidèles, si toutefois ils ne sont pas adonnés au jeu; car lorsque cette passion les domine, ils perdent communément tout ce qu'ils possèdent, et finissent par voler leurs maîtres : ce sont les Chinois qui sont la plupart du tems la cause de leur malheur, en les engageant à jouer un certain jeu de dez appelé *toptafel*. Il est donc étonnant que les magistrats ne fassent pas détruire ces abominables tripots, où les esclaves sont ainsi corrompus par cette nation adroite : il est vrai que ceux qui les tiennent paient tous les mois une forte redévance aux officiers de justice, qui refusent de recevoir les plaintes des propriétaires des esclaves. L'aveu même de l'esclave qui a tout perdu au jeu, et le témoignage de son maître qui l'a trouvé dans ce lieu de corruption, ne suffisent pas pour faire punir le Chinois, pourvu que celui-ci nie d'avoir vu l'esclave dans sa maison.

Ce qui contribue le plus à rendre le séjour de Batavia désagréable, c'est l'insalubrité de l'air et le grand nombre de décès, qui ont particulièrement lieu parmi les étrangers qui y sont arrivés nouvellement; ce qui fit dire aux Anglois qui venoient de faire le tour du monde,

de, en 1768 — 1770, et qui séjournèrent ici pendant quelque tems : « Que la grande mor-
« talité qui règne continuellement à Batavia,
« devoit seule suffire pour détourner les autres
« nations à vouloir en faire la conquête. »

CHAPITRE XXIII.

Cause de l'insalubrité de Batavia.

L'OBSERVATION et l'expérience ont prouvé de tout tems que les terrains marécageux et couverts de bois, sur-tout dans les climats chauds, sont extrêmement nuisibles à la santé des habitans, et quelquefois même mortels ; et cela à raison qu'ils sont placés plus ou moins près de ces eaux stagnantes ou des bois qui les environnent et qui empêchent les vapeurs dangereuses de ces marais de s'élever en l'air et d'être dispersées par les vents.

Ces circonstances ont toutes plus ou moins lieu relativement à Batavia et aux terrains environnans de la côte jusqu'à la pointe d'Ontongh Java et à un quart de mille à l'est de la ville jusqu'à Ansjol ; et à l'ouest il faut faire

jusqu'à deux lieues avant de trouver une grève ferme de sable.

Le long de toute cette étendue la mer fait des atterrissemens de ses immondices, lesquelles, en se corrompant promptement par la grande chaleur, remplissent l'air de vapeurs pestilentielles, sur-tout pendant la mauvaise mousson d'ouest, que la côte reçoit la plus grande quantité de limon ; laquelle se trouve augmentée encore par les jetées de la rivière. Ce limon est ensuite bientôt couvert de bois taillis et des arbustes naturels aux marécages, lesquels servent à retenir de nouveau la vase que la mer amène ; et c'est de la sorte qu'augmentent sans cesse ces atterrissemens et ces vapeurs malignes, lesquelles viennent couvrir la ville, où elles sont portées par les vents de nord-ouest.

Il y a encore d'autres terres basses dans les environs, particulièrement à l'ouest de Batavia, lesquelles sont trop éloignées de la mer pour en être inondées, mais qui se trouvent néanmoins souvent couvertes d'eau par les fortes pluies qu'on éprouve ici pendant cette saison, et forment alors dans l'intérieur des marais couverts de grands arbres, dont les vapeurs corrompent l'air. Mais ce ne sont pas là les seules causes de l'insalubrité de Batavia ; il faut y

en ajouter encore deux autres qui le portent à son plus haut degré ; savoir, le peu de circulation qu'il y a dans l'eau des canaux intérieurs de la ville, et la diminution sensible des habitans. Il faut attribuer la première à ce que la rivière qui apportoit la plus grande quantité d'eau dans la ville a souffert un grand affoiblissement par le canal artificiel appelé le *Slokhaan*, lequel en reçoit les eaux dans les montagnes et les conduit à côté de la ville.

Quant à la dépopulation de la ville, elle provient du dépérissement de son commerce, lequel étoit jadis si florissant qu'il n'y avoit pas assez de maisons pour le nombre des habitans. Aujourd'hui les maisons qu'habitoient alors de riches négocians, demeurent vides, ainsi que leurs magasins, dont on a fait des écuries. Ces maisons, n'étant pas habitées ni même nettoyées, engendrent un air méphitique, qui se communique à celles qui en sont voisines, et vont ainsi corrompre l'atmosphère ; ce qui augmente encore la mortalité, ainsi que cela semble prouvé du moins par ce qu'on observe dans la partie basse de la ville, ou le quartier du nord, où il meurt beaucoup plus de monde que dans la partie haute.

Le château, qu'on regarde aujourd'hui comme la partie de la ville où l'air est le plus mal-

sain, l'étoit certainement autant il y a trente et quelques années; mais alors les bâtimens destinés pour le gouverneur et les employés étoient occupés par eux; au lieu que maintenant ils se trouvent vides et tombent en ruines; de sorte que les malheureux commis que leur peu de fortune oblige à s'y loger sont les victimes de l'insalubrité qui y règne, faute d'entretien et de propreté. Les militaires qui habitent en partie les barraques, ainsi que les marins qui logent sur le chantier, se trouvent dans le même cas. Un grand nombre d'habitans ont même tout à fait abandonné la ville pour aller habiter des maisons de campagne à une distance aussi grande que le permettent leurs moyens ou leurs occupations journalières; tandis qu'ils laissent leurs maisons de ville totalement inhabitées ou du moins pendant une grande partie de l'année; et cette désertion augmente de plus en plus tous les ans; de sorte qu'il faut s'attendre que, sous peu de tems, Batavia se trouvera totalement dépeuplé; aussi le prix des maisons est-il diminué de trois quarts depuis environ une trentaine d'années.

Voilà, selon moi, les principales causes de l'insalubrité de Batavia; mais ce seroit se tromper, je pense, que de vouloir attribuer à cela seul l'effrayante mortalité qui règne

parmi les Européens qui habitent cette ville. Il y a encore d'autres causes qu'on ne doit pas chercher dans l'état physique de son atmosphère. Une des principales est que, depuis plusieurs années, les hommes qu'on y fait passer ne jouissent pas de la même santé que ceux qui y arrivoient il y a cinquante ans. La cherté toujours croissante des vivres en Hollande, depuis l'année 1740, a frappé le plus sur la classe indigente du peuple, ainsi que cela a généralement lieu par-tout; ce qui l'a forcée de se contenter d'une nourriture plus commune, laquelle a certainement beaucoup influé sur sa santé. Les hommes du peuple (car il n'y en a guère d'autres qui s'engagent au service de la Compagnie), venant à bord des vaisseaux avec les principes de la santé ainsi altérés, empirent bientôt par les peines qui sont le partage des gens de mer, ainsi que par l'étroite prison où ils se trouvent enfermés et la mélancolie que leur cause naturellement le chagrin de quitter leurs parens et leur patrie.

En arrivant dans cet état de dépérissement à Batavia, qui est un des endroits les plus malsains du monde, et réduit pour toute nourriture à un peu de riz et de poisson salé, joint à l'abus des liqueurs fortes et des fruits, il est, pour ainsi dire, impossible qu'ils ne succom-

bent pas promptement à toutes ces causes réunies. Voilà pour ce qui regarde le simple militaire.

Mais ce ne sont pas les soldats seuls qui remplissent les listes mortuaires. La même chose a lieu relativement aux marins, auxquels cependant on ne peut pas généralement appliquer tout ce qui a été dit ci-dessus ; car ceux qui ont été élevés dès leur enfance dans cet état, ont eu, pour la plupart, une meilleure nourriture, et par conséquent ont acquis un tempérament plus sain et plus robuste; tandis que ceux qui n'ont, pour ainsi dire, que le nom de matelot, sans jamais avoir monté sur un vaisseau, et qui forment le plus grand nombre, doivent être considérés sur le même pied que les militaires.

Les personnes qui n'ont jamais visité les pays situés sous ce qu'on appelle la zone torride, et qui ajoutent bonnement foi aux descriptions mensongères de quelques voyageurs, sont dans la persuasion que c'est une chaleur immodérée qui rend le séjour de Batavia si mal-sain ; mais la santé dont on jouit dans plusieurs autres pays où l'on éprouve la même intensité de chaleur prouve suffisamment le contraire. A Surate, par exemple, et au Bengale, qui passent pour les lieux les plus sains

des Indes, j'ai vu plus d'une fois le thermomètre de Farenheit monter à 100 ° au mois de mai et d'avril, tandis qu'à Batavia je l'ai rarement trouvé au-delà de 90 °, degré de chaleur qu'il n'est pas rare d'éprouver en Hollande même ; et cette chaleur se trouve tempérée encore par les vents réglés de terre et de mer, dont les derniers commencent à soufler à onze heures du matin, et les premiers à deux heures après midi jusqu'à cinq heures du soir, qu'ils ont le plus de force ; et ils sont remplacés à huit ou neuf heures du soir par les vents de mer, qui règnent à leur tour jusqu'à sept ou huit heures du matin.

Mais les calmes qu'on éprouve pendant l'intervalle que ces vents se remplacent ne sont rien moins que bienfaisans. L'espèce de stagnation qu'il y a alors dans l'air, sur-tout le soir, avant que le vent de terre se lève, lorsque les vapeurs que la chaleur de la journée à attirées dans l'atmosphère restent suspendues dans la basse région, est fort nuisible à la respiration ; c'est ce qui fait que l'air du soir est si contraire à la santé. Cependant beaucoup de monde a l'habitude de s'asseoir alors à la porte des maisons dont l'air intérieur est infiniment plus chaud que celui qui se fait sentir dans la rue.

Il se pourroit qu'outre les causes que je viens d'indiquer de l'insalubrité de Batavia il y en eut encore d'autres qui contribuassent aux maladies et à la mortalité qui règnent depuis tant d'années dans cette ville, et qu'on n'a pas encore découvertes, ou dont on ne peut pas rendre raison. Du moins est-il constant que plusieurs des qualités nuisibles dont je viens de faire l'énumération avoient déja lieu anciennement, lorsque Batavia n'étoit pas encore considérée comme un endroit plus malsain que plusieurs autres situés sous le même climat.

Cette mortalité extraordinaire a commencé ici en 1733, et pendant cette année et les cinq suivantes il y est mort par an au-delà de deux mille ames, tant citoyens libres que salariés de la Compagnie, outre quinze cents esclaves au moins.

Depuis 1739 jusqu'en 1743 la mortalité diminua, à la vérité, un peu; car je trouve que pendant ces cinq années il n'est mort dans les hôpitaux que cinq mille cinq cents soixante-deux employés de la Compagnie; tandis qu'auparavant il en étoit mort pendant ce même espace de tems huit mille deux cent quatre-vingt-six; mais depuis 1743 la mortalité a augmenté de nouveau; de sorte que depuis

1743 jusqu'en 1771 le nombre de ceux qui sont morts dans les hôpitaux seuls (où l'on ne reçoit que ceux qui, comme les soldats et les matelots, n'ont pas les moyens de se procurer un meilleur traitement) monte à quarante-huit mille trente sept. Pendant 1769 seul il est mort, tant dans les hôpitaux qu'ailleurs, deux mille quatre cent trente-quatre employés de la Compagnie, cent soixante quatre citoyens libres, six cent quatre-vingt-un chrétiens regnicoles, huit cent trente trois Mahométans, treize cent trente-un esclaves, et mille et trois Chinois. Le nombre de ces derniers doit être augmenté d'un bon tiers, à cause qu'ils n'accusent jamais exactement tous leurs morts pour éviter la taxe imposée sur les enterremens ; tandis que les quantités que je viens de citer sont celles dont on a donné connoissance au gouvernement.

Du commencement de juillet 1775 jusqu'à la fin de juillet 1776, le nombre des morts dans les hôpitaux alloit à deux mille cinq cent quatre-vingt quinze.

Si maintenant on fait la comparaison entre le nombre des morts et celui des employés de la Compagnie encore vivans à Batavia, avec ceux des comptoirs externes, et qu'on voit que, de cinq mille quatre cent quatre-vingt-

dix Européens, qui à la fin de juin 1768 existoient à Batavia suivant la revue annuelle qu'on en fait (parmi lesquels treize cent trente-huit malades dans les hôpitaux), il en est mort deux mille quatre cent trente-quatre ; et que sur tous les comptoirs externes il s'est trouvé à la revue, quatorze mille quatre cent soixante-dix Européens, dont il en est décédé en douze mois seize cent trente-sept : on trouve qu'à Batavia le nombre des morts étoit à celui des vivans, comme douze à vingt-sept ; ce qui, à peu de chose près, est la moitié ; et que sur les comptoirs externes il est comme onze à cent, ou quelque chose de moins que la neuvième partie. Ainsi la Compagnie perd tous les ans un sixième de ses employés. Cette même perte eut lieu dans la même proportion, pendant le même espace de tems, sur trente vaisseaux qui naviguoient dans l'intérieur de l'Inde, et sur vingt-sept vaisseaux qui, en 1768 — 1769, en sont partis ; dont les équipages consistoient, suivant la revue qu'on en fit, en cinq mille neuf cent soixante-onze hommes ; et sur lesquels le nombre des morts alla à cent quatre-vingt-quinze ; ce qui faisoit également à peu un sur six.

Ces comparaisons peuvent sans doute offrir quelque différence d'une année à l'autre; mais

elle ne sera pas assez considérable pour ne pas oser dire qu'elles se trouvent, en général, appuyées sur une expérience de plusieurs années.

En supposant même qu'il n'y ait pas de guerre qui contribue à diminuer le nombre des salariés de la Compagnie, cette mortalité extraordinaire suffiroit seule pour dépeupler avec le tems ses possessions; car, en mettant que tous les salariés de la Compagnie, tant commis que militaires et marins, qu'on emploie dans les Indes même, sur trente-cinq vaisseaux (chaque équipage compté à 65 Européens), montât ensemble à. . . . . 26,000 h.

Il en meurt tous les ans la sixième partie, donc. . . . . 4,333 morts.

En supposant qu'il arrive tous les ans des Provinces-Unies à Batavia, par vingt-sept vaisseaux, à 250 hommes par chaque vaisseau. 6,750

En déduisant pour chaque vaisseau, l'un por-

6,750 h. 4,333 morts.

Ci-contre.....	6,750 h.	4,333 morts.
tant l'autre, 115 hommes qui retournent chaque année en Europe, au nombre de vingt-quatre vaisseaux.........	2,760	
Reste........		3,990 h. viv.
Ce qui donne une diminution annuelle de..		343 morts.

Mais cela seroit encore supportable, et la mortalité ne paroîtroit pas si frappante, si l'arrivée des hommes à Batavia étoit plus regulière ; mais combien de fois ne voit-on pas qu'au lieu de deux cent cinquante hommes qui devoient venir par chaque vaisseau, comme je viens de le dire, il n'en arrive que deux cents et moins encore. On a même vu, depuis peu, qu'il y a eu des années que sur les vaisseaux partans d'Europe pendant l'espace de douze mois, il y avoit au-delà de huit mille hommes, dont il n'en est pas arrivé quatre mille à Batavia ; de sorte que l'Inde faisoit une perte annuelle de trois mille hommes qu'elle recevoit de moins. Quand à cela il se joint une guerre, comme nous voyons que la Compa-

gnie en a actuellement une à soutenir dans l'île de Célèbes et sur la côte de Malabar ; et que, d'un autre côté, on manque dans les Provinces-Unies des hommes nécessaires pour donner aux vaisseaux le complet de leurs équipages, on n'aura pas besoin, je pense, d'autre preuve pour être convaincu de l'état critique et alarmant où se trouve aujourd'hui la Compagnie des Indes orientales hollandoise.

CHAPITRE XXIV.

Etat de décadence où se trouve la Compagnie des Indes orientales hollandoise.

Si l'état de décadence où se trouve réduit la Compagnie des Indes orientales ne devoit être attribuée qu'aux seules causes dont je viens de parler, il resteroit du moins quelque espoir d'un prompt redressement. Une heureuse chance à la guerre dans les Indes, et une paix avantageuse en Europe, pourroient bientôt permettre de faire passer à Batavia le nombre d'hommes nécessaire pour suppléer au défaut de bras qu'on éprouve dans cette colonie.

Mais plusieurs circonstances concourent encore à rendre ce rétablissement des choses, sinon totalement impossible, du moins fort difficile.

Ce n'est pas depuis un petit nombre d'années que le dépérissement de ce grand corps a frappé les personnes attentives ; il en a été de même il y a environ un demi-siècle. « Il faut « convenir, dit le gouverneur-général Imhof, « dans ses *Considérations sur l'état des Indes « de l'année 1742*, qu'il s'en faut de beaucoup « que la situation de la Compagnie des Indes « orientales soit aussi florissante qu'elle l'étoit « autrefois. » M. Mossel fit les mêmes réflexions en 1752 ; et il faut bien peu d'attention pour être convaincu que depuis vingt-cinq ans cette situation est encore beaucoup empirée, et que bientôt même la Compagnie touchera à sa ruine totale, si on n'y apporte sous peu un remède prompt et efficace.

L'histoire, tant ancienne que moderne, nous apprend que jamais il n'y a eu d'empire, de république, ni même de corporation particulière, qui, après avoir atteint à son plus haut degré de gloire et de prospérité, n'ait pas incliné plus ou moins vers sa chûte, sans qu'il ait été possible de la prévenir entièrement : heureux encore quand par de sages palliatifs on est parvenu à en reculer pour quelque tems le fatal moment. Il semble même que ces vicissitudes n'ont d'autre cause que la volonté immuable de l'Etre-Suprême, dont la sagesse

veut

veut qu'il n'y ait rien de stable sur le globe que nous habitons.

Les causes qui contribuent à la chûte d'un état ou d'une société qui est parvenu à sa plus grande prospérité, sont, en général, inconnues; les premiers germes en sont, pour ainsi dire, imperceptibles; et on ne commence à les appercevoir que long-tems après, quand il n'est plus tems d'y apporter quelque remède; et lors même qu'on les découvre dans le principe, on s'occupe rarement à prévoir les suites qu'elles peuvent avoir : semblables en cela à un homme qui, à la fleur de son âge et dans toute la plénitude de sa force, néglige une légère indisposition qui lui survient; persuadé que la bonté naturelle de son tempérament lui fera vaincre cette maladie passagère : cependant le mal empire par la suite et les remèdes les plus efficaces deviennent inutiles.

Le mal qui provient d'un vice de la constitution s'irrite encore par des causes accidentelles qui en rendent la guérison, en quelque sorte, impossible.

Depuis long-tems l'un et l'autre a eu lieu, et l'a encore actuellement, dans la situation de la Compagnie des Indes orientales hollandoise.

Pour ce qui est du premier vice, il date du

tems qu'on s'occupoit plus à faire de nouvelles conquêtes qu'à améliorer véritablement le commerce ; et cette époque doit être fixée, selon moi, entre les années 1660 et 1670, pendant laquelle la Compagnie se rendit maîtresse du Malabar et de l'île de Célèbes, dont la possession a couté beaucoup de sang et des sommes immenses ; tandis que les avantages que la Compagnie en a retirés sont bien illusoires.

CHAPITRE XXV.

Départ de Batavia pour le Cap de Bonne-Espérance.

A la revue on trouva que l'équipage de mon vaisseau consistoit en cent vingt hommes, y compris les passagers; mais parmi ce nombre il se trouvoit peu de marins expérimentés, la plupart étoient de jeunes gens, qui d'ailleurs étoient presque tous malades. Dans cet état nous quittâmes la rade de Batavia, le 19 novembre, pour aller jeter l'ancre à midi sous l'île d'Onrust. Le lendemain nous fûmes mouiller sous celle de Middelburg, où le capitaine du vaisseau l'Oost-Capelle, qui revenoit de Ceilan, nous apprit, en passant devant nous, que tout étoit tranquille au Malabar lors de son départ, et que les différends qui subsis-

toient entre la Compagnie et Hyder Ali Chan venoient d'être totalement applanis.

Comme la mousson avoit déja changé, et que nous avions tous les jours de grands frais d'ouest; ce ne fut que le 25 novembre que nous atteignîmes la hauteur de Bantam; d'où nous courûmes sur la côte de Sumatra, et le lendemain nous mouillâmes sous l'île du Nord (*Noorder-Eiland*), pour gagner, avec les vents de nord-ouest, qui soufflent pendant cette saison de l'année, les côtes de Sumatra, au-dessus de l'île du Prince, et mettre ensuite le Cap au large. Mais après avoir attendu inutilement pendant trois jours, les vents se tenant à l'ouest et sud-ouest, nous fûmes contraints d'aller chercher les côtes de Java, pour tâcher de nous rendre par-là en mer. Nous y trouvâmes le vaisseau de la Compagnie le Hoolwerf, lequel avoit déja quitté la rade de Batavia le 8 novembre.

Nous réussîmes enfin, ainsi que ce navire, à dépasser, le 5 décembre, l'île du Prince, et par conséquent à débouquer de la Sonde; mais ce ne fut néanmoins que le 7 que nous jetâmes pour la dernière fois la sonde, sous l'île de Java, que nous perdîmes alors de vue. Le 9 nous perdîmes également de vue le vaisseau le Hoolwerf, et reçûmes le 11 les vents

reglés de sud-est par la latitude sud de 10°, avec lesquels nous dirigeâmes à l'est des îles des Cocotiers. Ensuite, d'après notre routier, nous courûmes à l'ouest-sud-ouest, jusque par la latitude sud de $27\frac{1}{2}$° et par la longitude de 77°; de-là nous cinglâmes à l'ouest quart de sud jusque par la latitude sud de $30\frac{1}{2}$° et la longitude de 60°; puis de nouveau à l'ouest-sud-ouest jusque par la latitude du cap des Aiguilles; et finalement à l'ouest, pour aller reconnoître les fonds du banc ainsi que les côtes d'Afrique.

A la hauteur de Madagascar nous essuyâmes une forte tempête de nord-est, le vent tournant ensuite par l'est au sud, et après à l'ouest; ce qui est fort rare dans ces parages du sud, où les vents courent toujours contre le soleil par le nord au sud-ouest. La plus grande déclinaison de l'aiguille fut de 27 à 28° nord-ouest, par la latitude sud de $33\frac{1}{2}$ à $34\frac{1}{2}$°, et entre la longitude de 56 à 45°, où elle commença à diminuer jusqu'à celle de $22\frac{1}{2}$°, à la vue du cap des Aiguilles.

Il paroît, d'après les observations des marins, que la ligne de la plus grande déclinaison tourne encore tous les ans de l'est à l'ouest; de sorte que dans quelques endroits, à Surate, par exemple, où l'on avoit, il y a cent ans,

entre 7 à 8° de déclinaison nord-ouest, on ne la trouve guère aujourd'hui au-delà de $1\frac{1}{2}$° tout au plus; et il en est de même à la hauteur du Cap de Bonne-Espérance, où depuis vingt ans la déclinaison est augmentée de 18 à 19° jusqu'au-delà de 21°.

Le 4 février, au lever du soleil, nous crûmes appercevoir les côtes d'Afrique, sous l'aspect d'une montagne circulaire; conjecture qui se trouva changée en certitude sur le soir, que nous trouvâmes fond d'abord par soixante-dix-sept et ensuite par cinquante brasses du récif. Le 6 nous nous débarrassâmes du banc des Aiguilles, et le soir suivant nous reconnûmes pleinement les pointes orientale et occidentale de la baie Falso; nous trouvant alors de 4°, ou vingt-cinq milles plus à l'est que ne le portoit notre estime.

Comme le vent nous étoit favorable, nous espérâmes pouvoir atteindre encore ce même soir la baie de la Table; et à huit heures même nous étions déja assez avancés pour n'avoir besoin que d'une heure de bon vent pour voir nos vœux accomplis à cet égard, quand nous éprouvâmes d'abord un calme plat, et ensuite un grand vent de sud-est, lequel vint rouler avec un bruit effroyable par-dessus les montagnes sous lesquelles nous flottions tranquil-

lement, et qui nous rejeta tout à coup si avant en mer, qu'il fallut renoncer à l'espoir d'y mouiller ce jour-là.

Ce grand frais de sud-est continua à régner pendant plusieurs jours; à la fin il se calma cependant et courut au sud-ouest, ce qui nous permit, le 15 février, de regagner les côtes et de nous approcher de nouveau à un demi-mille de la rade; mais dans ce moment le vent de sud-est se déclara de rechef avec violence, ce qui nous fit manquer une seconde fois notre but; cependant nous eûmes le bonheur d'atteindre la rade sous l'île Robben, où nous jetâmes l'ancre à huit heures du soir.

Le lendemain le chef du poste vint nous apporter douze moutons et quelques légumes, pour nous servir de rafraichissemens.

Nous fûmes retenus sous l'île Robben ce jour-là, et le lendemain, par le vent soutenu de sud-est, lequel fraichit le 17 à tel point que le cable de notre premier ancre fut d'abord rompu; notre second ancre ayant ensuite dérapé, nous fûmes de nouveau portés au large. Quelque désagréable que fut pour nous cette position, il fallut bien prendre patience, et chercher à combattre ce vent obstiné de sud-est, jusqu'à ce qu'il changeât, ce qui n'eut pas lieu de sitôt. Le 4 mars nous parvînmes

bien à la hauteur de la montagne de la Table, mais il nous fut impossible de gagner la rade du Cap ; et le vent de sud-est nous reporta le soir sous l'île Robben, où nous jetâmes l'ancre. Le lendemain, à onze heures du matin, un petit vent d'ouest s'étant fait sentir, nous appareillâmes promptement, pour nous rendre sur la rade du Cap, où nous mouillâmes à deux heures de l'après-midi. Nous fîmes le salut par onze coups de canon. Nous trouvâmes ici le vaisseau le *Breedenhof*, capitaine Van Coopstad, arborant le pavillon amiral, lequel avoit été, comme nous, chassé de ses ancres de dessous l'île Robben et jeté en mer, où il avoit resté pendant vingt jours le jouet des vents, avant de pouvoir atteindre la rade.

CHAPITRE XXVI.

Du Cap de Bonne-Espérance.

Je ne m'étendrai pas beaucoup sur la description du Cap de Bonne-Espérance, me référant à ce que j'en ai déja dit dans mon premier voyage. J'ajouterai seulement ici quelques nouvelles observations que j'y ai faites pendant mon dernier séjour.

Le degré de chaleur et de froid ne diffère pas seulement ici pendant la bonne et la mauvaise mousson, mais aussi, d'une manière assez sensible, pendant les différentes parties du jour, selon que le vent de sud-est règne avec plus ou moins de force. Quand ce vent y est foible le thermomètre monte, à la vérité, de 7 à 8°; mais, en général, il reste fixé entre le 72 et 80° pendant l'été. Le matin, avant le

lever du soleil, il y a souvent un épais et humide brouillard qui est fort froid, accompagné ordinairement d'un vent d'ouest ou sud-ouest, après lequel vient assez communément un grand frais de sud-est. Il y a deux fois flux et reflux dans les vingt-quatre heures. Pendant les pleines et nouvelles lunes la haute marée se fait sentir à trois heures, et l'eau monte et descend généralement de cinq pieds.

Le long de la côte, au-dessus ou à l'ouest de la ville *jusqu'au-delà* de la rivière Sallée *(Zout-Rivier)*, et même plus avant encore, on ne trouve que roches, dont la plupart paroissent au-dessus de l'eau pendant la basse marrée. Parmi ces rochers et plus avant, la mer est remplie d'une grande quantité de l'herbe marine à laquelle les navigateurs hollandois ont donné le nom de *trompette*, et qui par les tems chauds répand une fort mauvaise odeur dans la ville.

Le sol autour du Cap est généralement de roche pure de cinq à six pieds de profondeur ; lequel, ayant été enlevé par la bêche ou par la mine, forme en plusieurs endroits une argile blanchâtre, laquelle ressemble beaucoup à une substance pierreuse.

L'eau que boivent les habitans et dont on remplit les jarres des vaisseaux vient d'une

source située à une demi-lieue du Cap, au pied de la montagne de la Table, près d'un terrain appelé le Jardin de Breda. Ce réservoir est en ouvrage de maçonnerie; et l'eau en est conduite à la ville par le moyen de tuyaux en bois placés à quelques pieds sous terre.

Les maladies qu'on connoît le plus au Cap sont de l'espèce de celles qu'on appelle rhumatismales : elles sont occcasionnées par l'inconstance du tems, particulièrement lorsque les vents de sud-est règnent.

Quoique la première population de cette colonie ait été formée de différentes nations, elles se sont, par un grand laps de tems, tellement confondues qu'il est impossible aujourd'hui de les distinguer les unes des autres : et ceux mêmes des Européens qui depuis quelques années seulement habitent le Cap paroissent avoir perdu totalement leur caractère national, pour prendre celui qui est propre à ce climat.

Il y a peu de femmes européennes ou indiennes au Cap; et celles qui s'y trouvent aiment à conserver le costume de leur pays natal.

Quand je parle du caractère général et des mœurs des habitans du Cap, il ne faut pas y comprendre les gens de la campagne, qui, sous plusieurs rapports, diffèrent beaucoup des

premiers ; ce n'est donc que des bourgeois de la ville dont il est question ici.

Le principal trait de leur caractère, et qui ne manque pas de frapper bientôt un observateur un peu exact, est l'avarice, qui domine également les personnes des deux sexes : paroles mielleuses, prévénances obligeantes, égards de toute espèce, rien n'est épargné pour gagner la confiance de ceux qui arrivent. Voilà sans doute la raison pourquoi les personnes qui n'ont passé que peu de tems au Cap en parlent avec tant d'éloges, et le dépeignent comme le séjour le plus agréable du monde.

Mais lorsqu'on ne s'arrête pas aux simples apparences, et qu'on examine les véritables motifs qui déterminent à cette réception amicale et hospitalière, on ne tarde pas à s'appercevoir que l'intérêt personnel est le grand mobile de ces honnêtes colons.

Une suite nécessaire de ce caractère dominant est la jalousie ou plutôt l'envie, qu'ils se portent mutuellement ; et jamais la prospérité d'un individu ne manque de lui attirer la haine des autres.

L'ignorance la plus profonde est le partage des colons, qui (ce qui paroît assez étrange sous un ciel tempéré) ne connoissent d'autre bonheur que celui des Orientaux, c'est-à-

dire, de se livrer à la plus parfaite indolence.

Les femmes ont plus de vivacité dans l'esprit que les hommes, on peut dire même que la nature a été plus libérale à leur égard. L'éducation contribue sans doute beaucoup à l'amabilité qui les distingue. Le premier soin des mères est d'instruire leurs filles dans l'art de plaire aux hommes ; mais c'est sur-tout les étrangers qu'elles leur conseillent de chercher à captiver ; et pour parvenir à ce but on n'épargne ni le luxe ni la coquetterie, non plus que le chant et la danse : aussi voit-on souvent qu'un nouveau débarqué est engagé ici sous les loix de l'hymen avant qu'il ait eu, pour ainsi dire, le tems de se reconnoître (1).

Les pères ne prennent aucun soin de l'éducation de leurs fils ; ils se contentent de les envoyer aux écoles publiques ; de sorte qu'on peut dire que, quoique la population augmente tous les ans, il ne se forme au Cap ni artistes ni artisans qui puissent être utiles à la société. Ils se marient fort jeunes, et les

---

(1) La plupart des femmes ne sont pas plutôt mères qu'elles deviennent puissantes, et perdent tous les charmes qui ont servi à captiver le cœur de leurs époux, ainsi que la propreté dans le vêtement, dont elles font cependant leur principale occupation aussi long-tems qu'elles sont jeunes filles.

enfans qu'ils peuvent avoir sont élevés dans le même état que leur père, lequel consiste, en général, à héberger les étrangers qui viennent relacher ici. Quand ceux-ci sont partis, ils vivent avec la plus stricte économie, ce qui leur est facile par le bas prix des denrées. La plupart n'ont ni assez d'énergie ni assez d'ambition pour embrasser l'état militaire ou celui de la marine : on peut donc avancer avec vérité que toute la vie d'un colon du Cap se réduit à naître, à végéter et à mourir.

Il n'en est pas de même des gens de la campagne. La fécondité n'est pas moins grande chez eux que chez les habitans de la ville. Ils élèvent leurs enfans dans leur état de fermier. Si leurs terres ne suffisent pas pour leur nombreuse famille, la nature est là qui leur offre des champs incultes à exploiter ; lesquels, par leur fertilité, les récompensent abondamment de leurs peines. Ces braves gens, au lieu d'être à charge à la société par leur fainéantise, augmentent, au contraire, par leurs travaux honorables, les richesses de l'état en faisant leur propre bonheur.

Aussi le caractère de ces honnêtes et laborieux cultivateurs est-il bien différent de celui des habitans du Cap : une hospitalité franche et sans bornes que le cœur seul inspire, leur

mérite l'estime et la reconnoissance de ceux qui peuvent venir oublier pendant quelques instans dans leurs paisibles retraites les soucis d'une vie turbulente et agitée.

CHAPITRE XXVII.

Etendue de la colonie du Cap.

La colonie du Cap est d'une fort grande étendue, dont on recule encore les limites à volonté chaque fois qu'on le juge nécessaire ; de sorte qu'il seroit difficile de tracer la ligne de démarcation qui la sépare des possessions des indigènes. Mais il ne faut pas s'attendre à trouver par-tout dans ce vaste district des terres labourables ou des pacages ; il n'y en a qu'une bien petite partie qui soit propre à ces deux genres d'exploitations ; les vallées et la plupart des plaines manquant d'eau pour les fertiliser. Ce n'est donc qu'aux pieds des montagnes et sur leurs pentes que le cultivateur peut espérer de voir fructifier ses grains et ses vignes ;

gnes ; et c'est également dans ces mêmes positions qu'il doit former les pacages nécessaires pour ses bestiaux. Ce défaut d'arrosement est cause que les fermes sont si éparpillées à droite et à gauche ; de sorte que ces cultivateurs se disent voisins quand même ils se trouvent à une ou deux lieues de distance les uns des autres ; et plus on avance dans l'intérieur des terres, plus les espaces incultes qui les séparent sont d'une grande étendue.

C'est-là aussi la raison pourquoi (les familles se concentrant, pour ainsi dire, en elles-mêmes) les mœurs se rapprochent davantage de la simple nature, à mesure qu'elles se trouvent à un plus grand éloignement de la ville du Cap ; de sorte que les cultivateurs qui en sont à trente ou quarante journées de chemin, ressemblent plus à des *Hottentots* qu'à des descendans d'Européens. Le capitaine Gordon, qui, pendant mon séjour au Cap, revint d'un voyage qu'il avoit fait dans l'intérieur de l'Afrique, me dit que ces bonnes gens ont même adopté le costume de ce peuple.

Les productions de cette partie de l'Afrique consistent en grains, vins, beurre et suif. On y récolte beaucoup de grains, mais particulièrement du froment ; et cette abondance pourroit augmenter encore, si l'on songeoit à

favoriser cette culture, par des moyens convenables, ou du moins à détruire les obstacles qui découragent les fermiers à l'étendre.

J'ai déja rapporté, dans le premier volume, ce que les fermiers m'avoient dit à cet égard d'après leur propre expérience, et que je ne répéterai pas ici. Je me contenterai d'ajouter que la plupart craignent de livrer leurs denrées à la Compagnie, et que souvent même l'avidité insatiable de ses employés au Cap rend ces fournitures absolument impossibles. Non contens des vingt livres qu'ils obligent les cultivateurs de donner de plus par chaque septier de froment, pour lequel ils reçoivent cent quatre-vingt livres pesant, et qu'ils ne fournissent à la Compagnie qu'à raison de cent soixante livres, il faut encore que les fermiers leur paient des pots-de-vin pour obtenir la fourniture. Le même abus a lieu avec les vins. Les cultivateurs aisés et qui ne demeurent qu'à peu de distance du Cap, peuvent, en quelque sorte, se soumettre à ces vexations; mais cela devient impossible à ceux qui habitent plus avant dans les terres, à cause du transport de plusieurs journées de chemin. La Compagnie paie dix-huit rixdalers, ou quarante-trois florins quatre sous, pour chaque charge de voiture; et s'il meurt

en route un ou plusieurs bœufs, ou si la voiture vient à se casser, tout cela est pour le compte du fermier. Il faut donc nécessairement que ceux qui sont peu fortunés ou qui demeurent loin de la ville bornent leur culture à ce qui est nécessaire pour leur propre consommation.

Il y a un autre article qui pèse beaucoup sur les cultivateurs qui se trouvent placés fort avant dans les terres; c'est qu'ils sont obligés de porter au Cap les dîmes et autres redevances qu'ils paient à la Compagnie ou aux propriétaires des terres qu'ils exploitent, quelque grand que puisse être cet éloignement ou quelque difficile que soit le transport à dos de bœufs par-dessus les montagnes, parce qu'il est, en général, impossible d'y employer des voitures; ou quand même on peut s'en servir leur charge ne peut être que de cinq septiers de bled.

Il ne suffisoit pas d'avoir cherché un débouché pour le superflu des productions de la colonie, pour la faire fleurir; il falloit avant tout songer à améliorer la culture des terres, en délivrant les fermiers des obstacles qui les découragent de leurs utiles travaux, et en leur facilitant l'écoulement de leurs denrées par la construction de magasins en différens

endroits de la colonie, mais sur-tout en réprimant l'audacieuse rapacité des employés.

Il paroît donc que les directeurs de la Compagnie ont été induits en erreur relativement à ce commerce des grains du Cap (1), malgré les renseignemens que le gouverneur Mossel avoit déja donnés à ce sujet, en 1753, dans son *Mémoire sur l'état des Indes*. Il paroît aussi que la colonie en a tiré de bien foibles avantages. Cette année même (1777) on n'a pas pu trouver la charge d'une houcre de ce froment; ce qu'il faut attribuer sans doute en partie à la mauvaise récolte de l'année. Cepen-

(1) Par la promesse qu'on pourroit livrer le last de froment pour le prix modique de trente-six florins; et qu'on pourroit même faire des engagemens en conséquence; d'après la certitude, disoit-on, que l'année précédente (1771) on avoit vendu le last à raison de neuf rixdalers de quarante-huit sous pièce.

Comme on m'avoit assuré que les cent livres de chandelles avoient été vendues à raison de cinq florins, je me suis informé à des cultivateurs qui avoient demeuré long-tems dans les environs du Cap, du prix du froment et de celui du suif; et tous m'ont assuré que jamais ils n'avoient vu le froment au-dessous du prix de neuf et dix rixdalers, ou vingt à vingt-quatre florins la charge d'une voiture; c'est-à-dire, les dix septiers ou dix-huit cents livres; et que cela même avoit été de fort courte durée. Quant au suif dont on fabrique des chandelles, qu'il n'avoit pas été, de leur connoissance, au-dessous de neuf florins douze sous le quintal. Aujourd'hui la charge d'une voiture de froment vaut trente-deux rixdalers, ou soixante-seize florins treize sous; et le quintal de suif six rixdalers, ou quatorze florins huit sous.

dant le gouvernement du Cap, pour cacher cette disette, fit partir ce navire avec une escorte de milice pour Batavia, quoiqu'il y eut assez d'autres vaisseaux par lesquels on auroit pu faire passer cette foible charge au chef-lieu des Indes.

Le remède à ce mal dépend donc des directeurs de la Compagnie. La colonie du Cap ne doit pas être gouvernée sur le même pied que les possessions de l'Asie, où des peuples esclaves veulent être contraints par un régime sévère à livrer les productions de leur sol; tandis que, d'un autre côté, on est obligé d'employer les ruses de la politique pour conserver la paix avec les princes voisins.

Le premier moyen ne peut ni ne doit avoir lieu ici. Les Hottentots qui restent dans la colonie sont en trop petit nombre pour qu'il soit nécessaire de s'en occuper. Les loix doivent être appropriées au caractère des habitans et à leur manière d'exister. Au Cap ils sont tous Européens ou du moins en descendent (car le petit nombre d'esclaves qu'il y a ici ne mérite pas d'être pris en considération); et n'ont par conséquent pas perdu l'amour de la liberté. Ce seroit donc s'exposer à causer la perte totale de la colonie que de vouloir les gouverner d'une manière arbitraire et tyrannique.

C'est dans la culture des terres qu'ils trouvent leur existence ; et l'expérience nous apprend que c'est sous un gouvernement sage et doux que cette culture prospère le plus. Un gouvernement modéré est donc absolument nécessaire au Cap, où l'exploitation des terres n'est encore, pour ainsi dire, que dans son enfance.

C'est sous ce point de vue que l'envisageoit le brave Tulbag, à qui un séjour de plus de cinquante ans parmi les habitans du Cap avoit appris à connoître leurs véritables intérêts, ainsi que la nature du sol, et dont le gouvernement doux et paternel lui avoit mérité l'estime et l'amour de tous les colons, qui tous lui portent encore la plus tendre reconnoissance, quoiqu'il y ait déja plusieurs années que la mort ait privé la colonie de ce sage vieillard, dont le nom y sera à jamais respecté et chéri.

La découverte que le capitaine Gordon a faite, depuis peu, d'une grande rivière navigable par la latitude sud d'environ 2°, pourroit être avec le tems de quelque utilité à la colonie et à la navigation ; si, comme cela paroît assez vraisemblable, elle s'étend au nord-est, pour aller, par cette route, trafiquer de l'or et des dents d'éléphans au cœur de l'Afrique, ou dans le royaume de Sofala. Si, au

contraire, on trouvoit que cette rivière coulât à l'ouest, et qu'elle eut par conséquent son embouchure sur la côte occidentale de l'Afrique, on pourroit y former un port ou une rade où les vaisseaux trouveroient un mouillage sûr.

Ce ne fut que par hasard que Gordon découvrit cette rivière, et seulement lorsqu'il se trouvoit déja près de son bord, lequel étoit fort escarpé. La largeur de la rivière étoit, à ce que me dit Gordon, comme celle de la Meuse au pied de Maestricht. En se transportant au haut d'une montagne, il vit qu'elle se partageoit en deux branches vers l'est. Ses eaux étoient limpides et fort douces; le terrain des environs étoit montueux et couvert d'herbe.

Ne trouvant aucun endroit propre à faire passer son bagage et ses armes, Gordon se trouva forcé de borner là son voyage; et après avoir marché encore pendant une journée le long de cette rivière, il revint sur ses pas en prenant au sud.

Il observe que sur le bord de la rivière le baromètre se tenoit à vingt-trois pouces, et cela sur un sol uni; de sorte que le terrain doit être assez considérablement élevé vers le nord.

Les saisons parurent renversées ici; car on

avoit alors au Cap la bonne mousson avec un tems sec ; tandis que Gordon éprouvoit des pluies continuelles avec de fréquens orages.

Gordon trouva près de cette rivière un grand nombre d'hippopotames, dont il me fit voir de beaux dessins et plusieurs os, ainsi que de la hyène, du jackal et d'une animal qui ressemble beaucoup au zèbre ; mais qui en diffère néanmoins en ce que les bandes noires décrivent une ligne ondoyante en allant vers la croupe ; il tient d'ailleurs davantage du cheval que de l'âne, tant par la forme de sa tête que par celle de son coffre.

CHAPITRE XXVIII.

Du commerce de la Compagnie des Indes orientales.

Considérée simplement en elle-même, la colonie du Cap est une grande charge pour la Compagnie des Indes orientales, à qui elle coute tous les ans environ trois cent mille florins, par le peu de commerce qu'elle y fait, et la forte garnison qu'elle est obligée d'y tenir.

En 1770 le bénéfice net montoit à............... 157,556 fl. 11 s. 8 d.
Et les charges à....... 452,010 15

Par conséquent il y avoit un déficit de........... 294,454 fl. 3 s. 8 d.

Sans y comprendre les intérêts d'un capital

de 904,004 fl. 8 s. 8 d., qui n'est d'aucun rapport, tant en reliquats d'argent, qu'en munitions de guerre, esclaves, bestiaux, etc.; charges qui ne sont pas encore diminuées aujourd'hui (1778).

Les articles de commerce envoyés de la Patrie au Cap consistent, pour la plus grande partie, en fer, charbon de terre et clous.

On se plaint beaucoup de ce qu'on n'observe jamais une juste proportion dans l'envoi des deux premiers articles; les magazins étant tantôt surchargés de fer, tandis que le charbon manque pour le travailler; et tantôt il y a trop de charbon de terre et point de fer du tout: dans ces cas on force les habitans, mais surtout les cultivateurs, à prendre de ces articles surabondans une plus grande quantité que ne le demande leur consommation; et c'est là encore une entrave qui pèse sur la culture des terres.

Autrefois, à ce qu'on m'a dit, la Compagnie envoyoit au Cap les bois nécessaires au charronnage, qu'on n'y trouve pas; mais comme, depuis quelques années ces bois sont également fort rares en Hollande, elle a cessé d'en faire passer dans cette colonie.

Les articles de commerce qui des Indes sont expédiés pour le Cap, au nom et au profit de la

Compagnie, consistent en une petite quantité de toiles grossières, d'arac, et en huit à neuf cent mille livres de riz; mais tout cela ne produit qu'un bien médiocre bénéfice.

Les marins apportent avec eux en venant des Indes de petites pacotilles de café, de sucre, mais sur-tout de bois et de toiles; et ceux qui arrivent d'Europe se chargent de quelques bagatelles de peu de valeur.

Le Cap fournissoit autrefois en retour aux Indes la charge d'un vaisseau de froment, un peu de beurre et quatre à cinq cents pièces de vin; mais aujourd'hui le premier et le dernier de ces articles sont envoyés dans les Provinces-Unies.

Les principaux revenus de la Compagnie au Cap lui viennent des impôts, des dixmes et de la taxe sur les fermes, qui payent chacune vingt-cinq rixdalers par an. Les cultivateurs aisés acquittent cette taxe en espèces sonnantes; mais ceux qui sont pauvres et qui, par leur éloignement, ne peuvent convertir leurs denrées en argent, y satisfont en fournissant des bestiaux.

Quoique cette colonie soit réellement à charge à la Compagnie, celle-ci peut facilement sacrifier les trois cent mille florins qu'elle lui coute par an, en considération de l'utilité

qu'elle en retire par les rafraichissemens qu'y trouvent ses vaisseaux en allant aux Indes et à leur retour. La colonie tire d'ailleurs un grand avantage des vaisseaux étrangers qui abordent ici, en leur fournissant des vivres; espèce de commerce qu'on devroit plutôt encourager que défendre, puisqu'ils payent, en général, comptant tout ce qu'ils prennent; de sorte que cela fait refluer leur argent chez nous. Au reste, à quoi peuvent servir ces prohibitions, si ce n'est à enrichir les préposés destinés à prévenir cette espèce de fraude.

Il faut qu'il y ait des raisons d'état qui obligent la Compagnie à défendre aux habitans du Cap de faire un commerce libre; car je m'imagine que sans cela elle auroit depuis longtems apperçu que rien ne seroit plus propre à la soulager dans les charges de la colonie, et à augmenter en même tems sa puissance.

CHAPITRE XXIX.

Départ du Cap de Bonne-Espérance.

Le départ de la troisième division de la flotte de conserve étant fixé au 2 avril, on fit la revue des équipages le 1 du même mois ; le lendemain nous reçûmes dans la matinée nos dépêches ; et le vaisseau amiral ayant donné à quatre heures après midi le signal de lever l'ancre, nous appareillâmes tous immédiatement après par un vent mou de sud-est, lequel tomba tout à fait sur le soir, avec un ciel variable, et de grosses houles du sud-ouest, qui nous portèrent fortement vers la côte orientale, dont nous eûmes beaucoup de peine à nous alarguer pendant la nuit. Cela nous détermina à regagner la rade extérieure du Cap

aussitôt que le jour parut; et à dix heures avant midi nous nous trouvions déja à l'ancre.

Mais cela ne fut pas de longue durée; le vent de sud-est s'étant levé à deux heures après midi, l'amiral fit signal de remettre à la voile; ce que nous exécutâmes avec plus de succès que la première fois; car à quatre heures toute la flotte avoit déja dépassé l'île Robben et gagné la pleine mer.

Le vent de sud-est, avec lequel nous avions quitté le *Cap*, *tint bon* avec joli frais; de sorte que le 11 nous avions déja passé le tropique du Capricorne, et nous nous trouvions sous la zone torride. Le 18 tous les capitaines des vaisseaux se rendirent à bord de l'amiral, sur le signal que celui-ci en avoit fait : l'on nous dit que nous allions continuer notre voyage pour les Provinces-Unies par la Manche. Deux jours après nous apperçûmes, au lever du soleil, l'île de Sainte-Hélène, que nous dépassâmes à quatre heures de l'après-midi.

Ici la chaleur commença à se faire sentir, le thermomètre montant quelquefois à midi jusqu'à 87 ° ; et par le frais de la nuit même il ne descendoit pas au-dessous de 81 °.

Le 26 avril nous découvrîmes l'île de l'Ascension, également à la pointe du jour. Nous la doublâmes à midi, et sur le soir nous l'a-

vions déja perdu de vue. Suivant les observations de l'abbé de la Caille, cette île se trouve placée sur nos cartes à 1° 37' trop à l'est; mais sa latitude s'accorde avec les observations que nous avons faites. Nous eûmes à sa vue une déclinaison nord-ouest de 11°, ce qui diffère d'un degré avec les observations faites sur l'aiguille aimantée, pendant mon premier voyage à la hauteur de la même île; la déclinaison n'étant alors que de 10°; de sorte qu'en sept ans la ligne se trouvoit inclinée d'un degré de plus à l'ouest.

Nous dirigeâmes d'ici vers la ligne droit au nord-ouest quart de nord, quoique notre routier ainsi que les instructions de la Compagnie portassent de prendre au nord-ouest. Nous crûmes devoir nous écarter en cela de nos ordres, parce que la route étoit beaucoup plus courte par le nord-ouest quart de nord, que par l'autre, qui nous auroit fait perdre au moins cent trente à cent quarante milles. Voilà pourquoi aussi les marins des autres nations ne prennent jamais, quand l'occasion le permet, plus à l'ouest, mais bien plus au nord; ce qui accélère leur voyage, tant en allant qu'en revenant des Indes orientales, que les vaisseaux de la Compagnie, qui sont tenus de suivre leur routier. C'est-là aussi une des raisons pour-

quoi les capitaines de ces vaisseaux ne peuvent pas faire les mêmes progrès dans l'art de la navigation que les Anglois et les François ; tandis que le commerce des Indes orientales devroit être l'école de notre grande marine, vu le nombre considérable de bâtimens qu'on y emploie.

Il est aisé de réfuter l'objection qu'on pourroit faire à cet égard, en allégant l'abus qui pourroit en résulter. Pour ne pas encourir le séquestre qu'on auroit pu mettre sur nos honoraires, ou toute autre difficulté, nous (cinq capitaines des vaisseaux de la flotte) étions convenus entre nous de marquer dans nos journaux notre route au nord-ouest ; ce que j'eus soin de faire aussi dans mon journal jusqu'au 8 mai, que nous rétablîmes la véritable route que nous tenions. Cela nous donna une différence de plus de soixante milles que nous aurions été forcés de courir plus à l'ouest, si nous avions voulu cingler ensuite de nouveau à l'est.

Le 27 avril nous apperçûmes, à huit heures du soir, un globe igné de la grosseur d'un boulet de canon, dont la direction étoit de l'est à l'ouest, et qui laissoit derrière lui une longue trace ondoyante de feu, laquelle resta visible pendant un grand quart-d'heure, le

vent

vent le portant insensiblement à l'ouest. Le ciel se trouvoit alors couvert en quelques endroits de sombres nuages; le vent étoit sud-est, et le thermomètre marquoit 82°.

Le 3 mai, après que nous eûmes passé la ligne, tous les vaisseaux saluèrent l'amiral par onze coups de canon, pour le féliciter de notre arrivée au nord.

Le lendemain le vent alisé de sud-est nous ayant quitté, nous eûmes vents variables avec calme et fortes pluies, mais cependant sans beaucoup de tonnerre ou d'éclairs. L'intensité de la chaleur augmenta sensiblement, quoique nous n'eussions pas vu le soleil depuis plusieurs jours, et que le ciel se trouvoit fort couvert : la hauteur moyenne du thermomètre du premier au 9 mai fut de jour et pendant la nuit de 83° et souvent à midi de 89°. Cela dura jusqu'au 11, que nous reçûmes, avec les vents de nord-est, plus de fraicheur et un ciel plus serein, par la latitude nord de 6 à 7°.

Le 17 nous eûmes la hauteur du pole arctique de $12\frac{1}{2}$°, d'où nous courûmes de nord-ouest quart de nord jusqu'à nord autant que le permettoit le vent, afin de pouvoir, s'il étoit possible, reconnoître les îles de Corvus et de Florus.

D'ici les vents de nord-est et d'est commen-

cèrent à souffler grand frais avec des orages et de la pluie jusque par la latitude nord de 30 °, que le vent tourna plus au sud-est, jusque par le 40 ° environ, qu'il sauta à l'ouest, mais pendant deux jours seulement, qu'il passa de nouveau au nord-est avec grand frais et pluie; ce qui retarda beaucoup notre voyage. Le thermomètre nous indiquoit que nous avions passé de la zone torride sous un climat plus tempéré, ne se trouvant, par la plus grande chaleur du jour, et cela rarement encore, qu'à 65 ou 66 °, et le matin avant le lever du soleil à 59 ou 60 ° seulement.

Ce fut le 26 mai que nous apperçûmes pour la première fois un navire étranger: c'étoit une petite frégate françoise qui se rendoit de Nantes à Saint Domingue.

Le jour suivant nous nous transportâmes sur le vaisseau amiral d'après le signal qui nous en fut donné. Après avoir tenu conseil nous passâmes le reste de la journée à nous divertir, et retournâmes le soir à notre bord.

Le 29 tous les chefs des vaisseaux du convoi vinrent dîner à mon bord. Nous fîmes encore à cette occasion quelques changemens dans notre routier.

Le premier juin nous vîmes, sur le midi, venir de l'est une escadre de seize vaisseaux

de ligne, qui nous enveloppa à l'entrée de la nuit, et nous obligea de rester avec elle jusqu'à minuit, qu'elle nous permit de continuer notre route. A la pointe du jour ces vaisseaux arborèrent pavillon anglois; mais, d'après plusieurs circonstances, il parut que c'étoit une escadre françoise qui étoit en croisière pour attendre les vaisseaux marchands anglois qui revenoient des Indes orientales.

Le 9 un de nos *matelots tomba de la grande* vergue *sur le tillac*, et mourut peu de tems après. C'étoit le troisième homme que nous perdions depuis notre départ du Cap de Bonne-Espérance.

Le 24 nous eûmes à midi une éclipse de soleil, dont nous ne pûmes voir l'immersion, mais son émersion eut lieu à 4 h 11' de l'après-midi, tems vrai, d'après plusieurs observations que nous en fîmes; tandis que, suivant la *Connoissance des Tems*, elle devoit finir à 5 h 46', ce qui forme une différence en tems d'une heure trente-cinq minutes; nous trouvant alors par la longitude de 355° 7', ce qui différoit de notre estime, à 1° 47' à l'est de Ténériffe, de 5° 40', que nous étions plus à l'ouest. Cela se trouva d'accord avec le résultat de trois observations que j'avois faites quatre jours auparavant sur la distance du soleil et

de la lune; et quoique nous n'ayons trouvé le 2 juillet, à la hauteur du cap Lézard, qu'une erreur de deux degrés à l'ouest, je pense néanmoins que mes observations s'accordoient assez avec la vérité, et que nous avions compté trop peu en courant à l'est avec grands frais; vu que trois autres vaisseaux de notre flotte avoient couru un degré plus que nous, sur une distance de vingt-cinq milles, entre la première sonde et la reconnoissance de la terre; ce qui se trouva vérifié aussi par le gisement des côtes.

Le 29 au matin nous trouvâmes pour la première fois fond par cent brasses, et le 2 juillet nous découvrîmes le cap Lézard à l'ouest-nord-ouest. Le 3 nous rencontrâmes dans l'après-midi deux vaisseaux de guerre hollandois qui étoient en croisière ici, et avec l'un desquels nous allâmes chercher les ports pour lesquels nous étions destinés.

Le 8 juillet nous mouillâmes sous les Shingles, le vent étant trop au nord pour qu'il fut possible de sortir du Pas-de-Calais et gagner la mer du Nord. Nous demeurâmes ici jusqu'au 10, que le vent courut sur le midi au sud-ouest et sud-sud-ouest. Le lendemain nous prîmes congé du vaisseau de guerre et des trois autres navires, en cinglant, avec le vaisseau

le Gange, sur l'île de Walcheren, que nous parvînmes à découvrir sur le midi; et à sept heures du soir nous mouillâmes devant le Deurloo.

Le lendemain, 12 juillet, nous entrâmes dans le Deurloo, et jetâmes, à neuf heures et demie du soir, l'ancre près du n°. 2. Le lendemain nous nous rendîmes sur le midi devant la ville de Vlissingen, où le vent contraire et le calme nous retinrent jusqu'au 22, que nous arrivâmes enfin devant le château de Rammekens. Le 23, deux directeurs de la Compagnie des Indes orientales vinrent nous licencier.

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

CHAP. Ier. *MOEURS et religion des Persans*, page 5
CH. II. *Description des sépultures des Persans*, 11
CH. III. *Monnoies, poids et mesures*, 18
CH. IV. *Voitures et embarcations*, 25
CH. V. *Causes de la décadence de l'empire du Mogol*, 31
CH. VI. *Abus que les Anglois font de leur pouvoir*, 54
CH. VII. *Des firmans accordés par le grand Mogol à la Compagnie hollandoise*, 66
CH. VIII. *Des principales factoreries qui dépendent de Surate*, 94

Ch. IX. *Des Marates,* page 108
Ch. X. *De la factorerie hollandoise à Surate,* 115
Ch. XI. *Description de quelques endroits des environs de Surate,* page 123
Ch. XII. *Départ de Surate pour Batavia,* 144
Ch. XIII. *Départ de Batavia,* 154
Ch. XIV. *Description de la côte de Malabar,* 163
Ch. XV. *Description de la ville de Cochim,* 174
Ch. XVI. *Départ de Cochim. Description d'une singulière couleur de l'eau de la mer,* 208
Ch. XVII. *Voyage par terre à Surate, par la route de l'ancien Suali,* 223
Ch. XVIII. *De l'île de Java,* 234
Ch. XIX. *Division de Java,* 252
Ch. XX. *Importance de la possession de l'île de Java pour la Compagnie de Indes orientales hollandoise,* 268
Ch. XXI. *Du naturel des Javans,* 272
Ch. XXII. *Batavia,* 279
Ch. XXIII. *Causes de l'insalubrité de Batavia,* 290
Ch. XXIV. *Etat de décadence où se trouve la Compagnie des Indes orientales hollandoise,* 303

Ch. XXV. *Départ de Batavia pour le Cap de Bonne-Espérance*, page 307

Ch. XXVI. *Du Cap de Bonne-Espérance*, 313

Ch. XXVII. *Etendue de la colonie du Cap*, 320

Ch. XXVIII. *Du commerce de la Compagnie des Indes orientales*, 329

Ch. XXIX. *Départ du Cap de Bonne-Espérance*, 333

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

TABLE
DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE PREMIER.

Mœurs et religion des Persans.

MOEURS, *page* 5
Culte, 6
Fête du feu sacré, 7
Leur tolérance envers les autres sectes, 9
Maladies endémiques, *ibid.*

CHAPITRE II.

Description des sépultures des Persans.

Manière d'enterrer des Persans, 11

Description des puits ou cimetières, *page* 11
Singulière manière d'enterrer dont parle Thévenot, 15 (*note*)

CHAPITRE III.

Monnoies, poids et mesures.

Monnoies, 18
Ducats, *ibid.*
Roupies d'argent, 19
Badams ou amandes servant de petite monnoie, 20
Réaux de huit, *ibid.*
Dalers dits de l'empereur, *ibid.*
Médailles grecques et romaines qu'on trouve à Surate, *ibid.*
Poids, 21
Maon, *ibid.*
Ceer ketsja ou simple, *ibid.*
Ceer pakka, *ibid.*
Maon ketsja, *ibid.*
Candyl, 22
Harra, *ibid.*
Thola, *ibid.*
Waal, *ibid.*
Nilly, *ibid.*
Fangi, 23
Retti, *ibid.*
Chouw, *ibid.*
Ana, *ibid.*
Wassa, *ibid.*

Mesures, page 23
Yard, ibid.
Ges, ibid.
Cos, ibid.
Chaufours et briqueteries, 24

CHAPITRE IV.

Voitures et embarcations.

Voitures de charge, 25
——— de voyage, ibid.
Manière de peindre les bœufs, 26
Embarcations, ibid.
Le vaisseau saint, ibid.
Manière de construire les navires, 28

CHAPITRE V.

Causes de la décadence de l'empire du Mogol.

Etat précaire de l'empire du Mogol, 31
Causes de cette décadence, ibid.
La superstition est le plus ferme appui des gouvernemens despotiques, 32
Manière dont les Anglois se sont rendus maîtres du Mogol, 35
Traité conclu entre les Anglois et Faris Chan, 49

CHAPITRE VI.

Abus que les Anglois font de leur pouvoir.

Conduite despotique des Anglois à Surate, *page* 54
Malheureuse condition des habitans, 57
Guerre entre les Anglois et les Marates, 58
Humiliations que les Anglois font éprouver à la nation françoise à Surate, 63
Etat des Portugais à Surate, 64

CHAPITRE VII.

Des firmans accordés par le grand Mogol à la Compagnie hollandoise.

Traduction littérale de ces firmans, 67

CHAPITRE VIII.

Des principales factoreries qui dépendent de Surate.

De Perse ou Gamron, 94
Mocha, *ibid.*
Wingurla, *ibid.*
Agra, *ibid.*
Amed Abaad, 95
Brootchia, *ibid.*

Chirges et Brodera, *page* 95
Cambait, *ibid.*
Causes du dépérissement du commerce à Surate, 98
Conduite tyrannique des Anglois relativement au commerce, 99

CHAPITRE IX.

Des Marates.

Les Marates n'ont aucune histoire écrite, 108
Leur *radja* ou prince passe parmi eux pour un saint personnage, 109
Le pouvoir exécutif réside dans une autre branche de la famille, *ibid.*
Leur ancienne puissance, 110
Leur costume, 112
Des Pattans ou Agwans, 114

CHAPITRE X.

De la factorerie hollandoise à Surate.

Direction des affaires de la Compagnie hollandoise à Surate, 115
Garnison, 116
Conseil, 117
Courtiers, 118
Banquier, *ibid.*
Fournisseurs, 119

Principaux articles de commerce, *page* 120
Chantier de la Compagnie, 121

CHAPITRE XI.

Description de quelques endroits des environs de Surate.

Banc de Passauguel, 123
Entrée de la rivière, *ibid.*
Jardin du nabab à Briauw, 126
Fakir qui s'est condamné à un silence de douze ans, 127
Exercice des sipahis, 128
Pagode des Gentoux, 129
Tombeau d'un fakir, 130
Le fakir Babba-Saheb, 131
Culte des bramins dans un bosquet de mangues, 134
Jardin de Begum-Saheb, sœur d'Aureng-Zeb, 135
Fête du renouvellement de l'année, 136
L'ancien Surate, 138
Mosquée, *ibid.*
Village de Briauw, 139
Description du *sanne*, espèce de chanvre, et de la manière de le préparer, 140
Fête des Banians et Gentoux à Oudanam, 141

CHAPITRE XII.

Départ de Surate pour Batavia.

Départ de Surate, *page* 144
Lumière zodiacale, 146
Vue du cap Commorin, 147
Eclipse de lune, 148
Vue des côtes de Sumatra, 149
—— de l'île de l'Empereur, *ibid.*
—— de la haute colline de Kraketouw, *ibid.*
Mouillage sur la rade de Batavia, 151
Réflexions sur les signes de terre, 152

CHAPITRE XIII.

Départ de Batavia.

Départ de Batavia, 154
Vue du Mont-Tetin (*Tepelberg*) dans l'île de Ceilan, 159
Mouillage sur la rade de Cochim, 161

CHAPITRE XIV.

Description de la côte de Malabar.

Possessions de la Compagnie sur la côte de Malabar, 163
Etendue de la côte de Malabar, 165

Etymologie du mot *Malabar*, *page* 165 *note*.
Ile de Paponetti, 166
Saisons, 167
Vents, *ibid.*
Fertilité du sol, 168
Productions, *ibid.*
Poivre, *ibid.*
Arec, 169
Canelle sauvage, *ibid.*
Grosses toiles, 170
Cayer, *ibid.*
Capoc ou coton, *ibid.*
Indigènes, *ibid.*
Religion, 171
Nairos ou nobles, *ibid.*
Colonie de Juifs, 172
Les Juifs accordent la liberté aux esclaves qu'ils achètent, 173

CHAPITRE XV.

Description de la ville de Cochim.

Position de Cochim, 174
Ses fortifications, *ibid.*
Gouvernement, 176
Milice, 177
Les possessions au Malabar sont peu avantageuses pour la Compagnie, *ibid.*
Guerre entre la Compagnie et le Samorin, 178

Traité de paix avec le prince de Trevancour, *page* 182
Guerre de la Compagnie avec Hyder Ali Chan, 189
Principaux articles de commerce, 207

CHAPITRE XVI.

Départ de Cochim. Description d'une singulière couleur de l'eau de la mer.

Départ de Cochim, 208
Singulier phénomène qu'offre l'eau de la mer, 210
Espèce singulière de salicoques, 213
Insectes qui occasionnent la lumière que jette la mer quand on dit qu'elle brûle, 215
Pou de mer, 216
Le *lophicus histrio* découvert par M. Van Braam Houckgeest, 217 *note*.
Vue du cap Saint-Jean, 219
Mouillage sur la rade de Surate, 220
Victoire de Hyder Ali Chan sur les Maratés, 221
Mauvaise foi des Anglois dans leur traité avec les Marates, *ibid.*

CHAPITRE XVII.

Voyage par terre à Surate, par la route de l'ancien Suali.

Tour de Suali, 223
Départ pour Surate. 224

Anciens tombeaux des Hollandois, *page* 225
Village de Suali; réception que nous fait le *coutoual*, *ibid.*
Arrivée à Surate, 227
Départ de Surate pour Batavia, *ibid.*
Arrivée à Cochim, *ibid.*
Vue de l'île de Nassau, 229
Fausse île aux récifs, 231
Mouillage sur la rade de Batavia, *ibid.*

CHAPITRE XVIII.

De l'île de Java.

Position de l'île de Java, 234
Ses côtes, 236
Son état physique, 237
Ses rivières, 238
Sol, *ibid.*
Labour des terres et charrue, *ibid.*
Singulière manière d'engraisser la terre, 239
Productions; riz de deux espèces, *ibid.*
Poivre, 240
Sucre, 241
Terres du Préangre, 242
Moulins à sucre, 243
Café, 246
Coton, 248
Sel, 249
Bois, *ibid.*

Indigo, page 250
Curcuma, poivre long et cubèbe, 251

CHAPITRE XIX.

Division de Java.

Java divisé autrefois en trois royaumes, 252
Population de l'île, 253
Royaume de Bantam, 255
——— de Jacatra, 257
Ses productions, 261
Royaume de Chéribon, *ibid.*
Ses productions, 263
Etats du Sousouhounam, *ibid.*
——— du Sultan, 264
Titres singuliers que prennent le Sousouhounam et le Sultan, 265

CHAPITRE XX.

Importance de la possession de l'île de Java pour la Compagnie des Indes orientales hollandoise.

Les princes de Java vassaux de la Compagnie, 269
Conduite injuste de la Compagnie envers les Javans, 270

CHAPITRE XXI.

Du naturel des Javans.

Accusés de paresse, *page* 272
Sont opprimés par les Hollandois, 273
Leur nourriture, *ibid.*
Leurs demeures, 274
Leurs maladies, *ibid.*
Leur religion, *ibid.*
Leurs *mosquées*, 275
Leurs enterremens, *ibid.*
Loix relatives au partage des successions, *ibid.*
Leur figure et stature, *ibid.*
Costume des hommes et des femmes, 277

CHAPITRE XXII.

Batavia.

Sa position, 279
Sa baie, *ibid.*
Eaux de la ville, 280
Forme de la ville, *ibid.*
Remparts, 281
Le château, *ibid.*
Maisons, 282
Population, 283
Caractère moral des habitans, 285

Mariages malheureux, page 286
Esclaves, 287
Maisons de jeu tenues par des Chinois, 288
Insalubrité, ibid.

CHAPITRE XXIII.

Cause de l'insalubrité de Batavia.

Atterrissemens de la mer, 291
Dépopulation de la ville, 292
Fausse idée qu'on a sur la cause de cette insalubrité, 295
Etat du thermomètre, 296
Calmes réguliers, causes de l'insalubrité, ibid.
Mortalité extraordinaire, 297

CHAPITRE XXIV.

Etat de décadence où se trouve la Compagnie des Indes orientales hollandoise.

Causes de cette décadence, 303

CHAPITRE XXV.

Départ de Batavia pour le Cap de Bonne-Espérance.

Départ de Batavia, 307
Vue de l'île du Nord (*Noorder-Eiland*), 308
Mouillage dans la baie de Falso, 212

CHAPITRE XXVI.

Du Cap de Bonne-Espérance.

Etat du thermomètre au Cap, 313
Nature de la côte, 314
Sol, *ibid.*
Source d'eau, *ibid.*
Maladies, 315
Caractère des habitans, *ibid.*
Femmes, 317
Mauvaise éducation des enfans, *ibid.*
Cultivateurs, 318

CHAPITRE XXVII.

Etendue de la colonie du Cap.

Etendue de la colonie, 320
Quels sont les cantons propres à la culture, *ibid.*
Productions, 321
Cause de la négligence que les fermiers mettent à la culture des terres, 322
Manière dont il faudroit gouverner les habitans libres du Cap, 325
Découverte d'une grande rivière navigable, 326

CHAPITRE XXVIII.

Du commerce de la Compagnie.

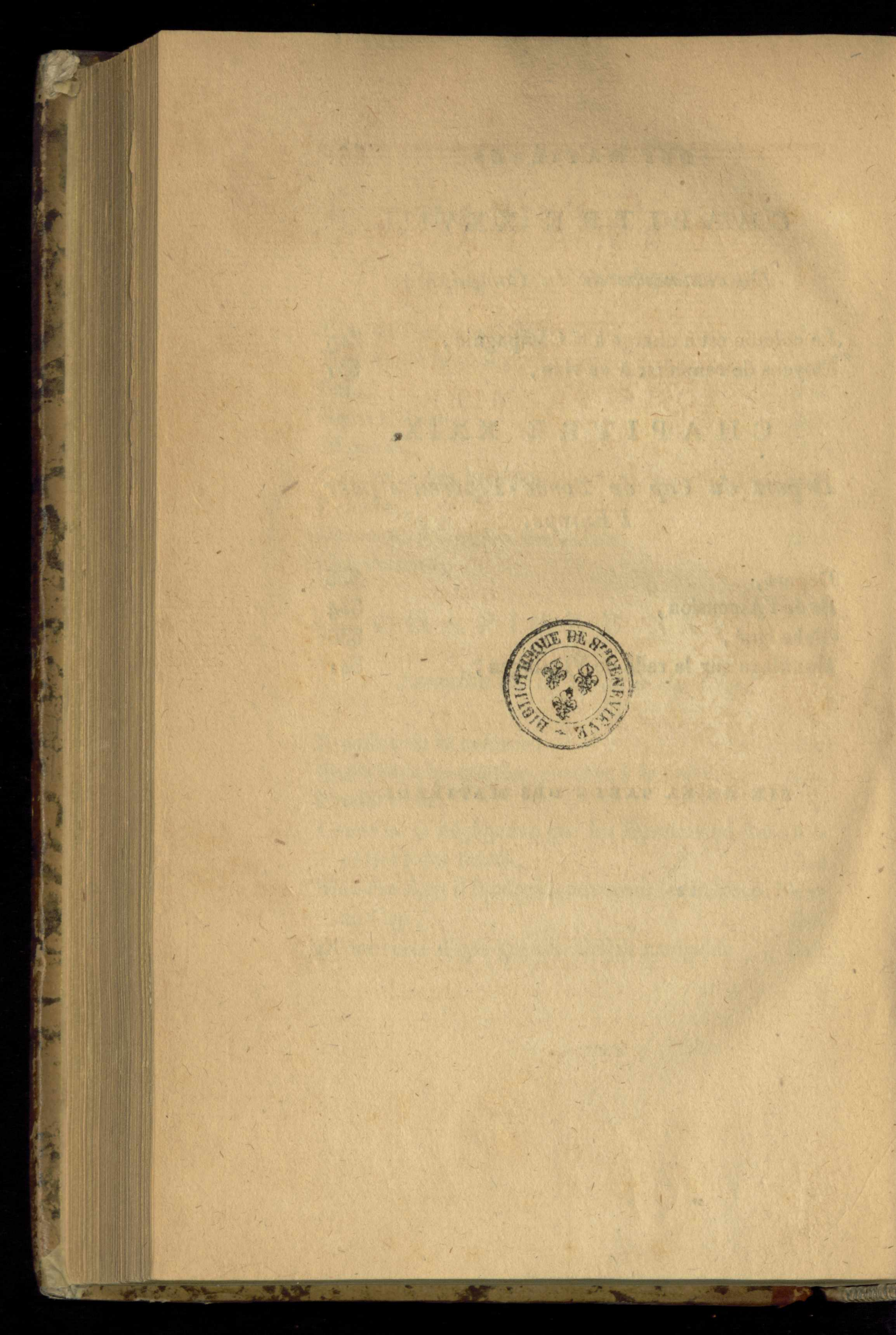
La colonie est à charge à la Compagnie, 329
Moyens de remédier à ce vice, 331

CHAPITRE XXIX.

Départ du Cap de Bonne-Espérance pour l'Europe.

Départ, 333
Ile de l'Ascension, 334
Globe igné, 336
Mouillage sur la rade de Vlissingen, 341

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



ERRATA.

TOME PREMIER.

Page 67 *ligne* 6 leur ; *lisez* les.
172 17 Bonaije ; *lisez* Boni.
220 15 des Papous ; *lisez* les Papous.
236 13 situées ; *lisez* situés.
243 6 plantes ; *lisez* plants.
310 22 animacules ; *lisez* animalcules.
330 8 tooffus ; *lisez* touffus.

TOME SECOND.

Page 48 *ligne* 3 plier ; *lisez* se plier.
91 *pénult*. rendu ; *lisez* rendue.
98 12 totale ; *lisez* total.
185 1 de la note *fanum d'or de Calicut ;* lisez Le *fanum*, etc.
216 10 *note* Gorcé ; *lisez* Gorée.
272 13 de leurs avides maîtres ; *lisez* que leurs avides maîtres.
292 21 vont ; *lisez* va.

LIVRES

Qui se trouvent chez H. J. Jansen, *imprimeur-libraire, rue des Pères, no.* 1195.

Histoire naturelle des Singes, divisée par familles, suivant le systême de Linné. Ouvrage orné de figures dessinées d'après nature et imprimées en couleur. Par J. B. *Audebert, membre de la* société d'*histoire naturelle* de Paris. Cet ouvrage, *in-folio*, sur papier vélin nom de Jésus, se publie par livraisons de six planches, avec le texte. Les trois premières livraisons paroissent. Prix 30 fr. chaque livraison.

Icones plantarum Syriæ rariorum descriptionibus et observationibus illustratæ. Auctore J. J. Labillardiere. M. D. La première et seconde livraisons de cet ouvrage paroissent; les quatre autres paroîtront sous peu. Prix 7 fr. 20 cent. la livraison.

Vegetabilia in Hercyniæ subterraneis collecta iconibus, descriptionibus et observationibus illustrata. Aucotre G. F. Hoffmann. Ce bel ouvrage se vend par cahier de six planches. Prix papier vélin, figures coloriées, 20 fr. Beau papier fin, fig. coloriées, 16 fr. *Idem* en noir, 12 fr.

Recueil d'idées nouvelles pour la décoration des jardins et des parcs dans le goût anglois, gothique et chinois, sous la direction de M. G. Grohmann. *In*-4°.; texte allemand et françois; par cahier de dix planches avec leur explication. Il en paroît déja seize cahiers. Prix de chaque cahier 8 fr.

Ansichten des herzoglich Wurtembergischen Land-

zizes Hohenheim ; c'est-à-dire, Description de la maison de campagne du duc de Wurtemberg. Il en paroît deux cahiers *in folio* sur papier vélin, contenant chacun six planches supérieurement coloriées. 36 fr. chaque cahier.

Voyage par le Cap de Bonne-Espérance à Batavia, à Bantam et au Bengale, en 1768, 69, 70, 71. Par J. S. Stavorinus, chef d'escadre de la République Batave. 1 vol. *in*-8°., avec trois cartes. 5 fr.

Voyage par le Cap de Bonne-Espérance et Batavia, à Samarang, à Macassar, à Amboine et à Surate, en 1774, 75, 76, 77 et 78 ; par le même. 2 vol. *in*-8°. avec 4 pl. et 2 grandes cartes. 10 fr.

Voyage en Angleterre, en Ecosse et aux îles Hébrides ; ayant pour objet les sciences, les arts et l'*histoire naturelle ; avec la description* minéralogique des environs d'*Edinbourg*, de *Glasgow*, de la montagne de Kinoull près Perth, de l'*île* de Mull, de celle de Staffa et de la grotte de Fingal ; par le citoyen Faujas Saint-Fond. 2 vol. *in*-8°. avec figures. 12 fr.

Le même ouvrage 2 vol. *in*-4°. 24 fr.

Journal d'un voyage dans l'intérieur de l'Afrique, fait en 1790 et 1791, par J. Van Reenen et autres Colons du Cap de Bonne-Espérance, à la recherche de l'équipage du *Grosvenor*, vaisseau de la Compagnie des Indes orientales angloise, échoué en 1782 sur la côte des Caffres ; avec la découverte des *Hambonaas*, nation totalement différente des Caffres, et placée au delà de celle connue sous le nom de *Tamboukies*. Publié par le capitaine Riou. Pour servir de suite au premier voyage de Levaillant, et propre à éclaircir la partie topographique de cet ouvrage. *In*-8°. 1 fr. 20 c.

OEuvres diverses de J. J. Barthélemy, avec son éloge et le catalogue de ses ouvrages. 2 vol. *in* 8°. de 500 pages chacun, avec fig. 10 fr. Il y a quelques exemplaires en papier vélin.

Le même ouvrage 4 vol. *in*-18, fig. 6 fr.

De l'Allégorie, ou traités sur cette matière, contenant : Essai sur l'Allégorie, par Winckelmann ; Dialogues d'Addison sur l'utilité des médailles anciennes ; Discours sur l'allégorie par Sulzer, etc. 2 vol. *in*-8°. 8 fr.

Discours prononcés à l'académie royale de Londres ; par J. Reynolds : suivis de notes du même auteur sur le poëme de l'art de peindre. Trad. de l'Anglois. 2 vol. *in*-8°. 6 fr.

OEuvres d'Antoine-Raphaël Mengs, contenant différens traités sur la théorie de la peinture. 2 vol. *in*-4°. Paris 1787. 18 fr.

OEuvres complettes de Winkelmann, en huit vol. *in*-4°. de 6 à 700 pages chacun ; contenant environ 250 planches, et 100 *vignettes et fleurons* relatifs à l'ouvrage. *Les deux premiers volumes ont paru. 60 fr.* Le troisième est sous presse et complettera l'*Histoire de l'art.*

OEuvres philosophiques de F. Hemsterhuis. 2 vol. *in*-8°. ; enrichies de 3 planches et de 26 vignettes en taille-douce. 15 fr.

Démonstration de la fausseté des principes des nouveaux chymistes, par Monnet. 1 vol. *in*-8°. 4 fr.

Traité de la dissolution des métaux, par le même. 1 vol. *in*-12. 2 fr. 50 c.

Nouveau système de minéralogie, ou Essai d'une nouvelle exposition du règne minéral, par le même. 1 vol. *in*-12. 3 fr.

Traité de l'exploitation des mines, par le même. 1 vol. *in*-4°. avec 24 pl. 12 fr.

De l'égalité des hommes, par P. Paulus. 1 vol. *in*-8°. 3 fr.

Idylles et Contes champêtres, par J. B. Leclerc. 2 vol. *in*-8°., avec cinq belles planches dessinées par Monnet et gravées par Copia, et musique. 8 fr.

Le même ouvrage 2 vol. *in*-12. 6 fr.

Il y a quelques exemplaires sur papier vélin.

Essai sur la propagation de la musique en France, sa

conservation et ses rapports avec le gouvernement, par le même. *In*-8°. 75 c.

Discours sur l'existence et l'utilité d'une religion civile en France, par le même. *In*-8°. 40 c.

Réflexions sur le culte, sur les cérémonies civiles et sur les fêtes nationales; par L. M. Révellière-Lépeaux. *In*-8°. 60 c.

Essai sur les moyens de faire participer l'universalité des spectateurs à tout ce qui se pratique dans les fêtes nationales; par le même. *In*-8°. 40 c.

Du panthéon et d'un théâtre national; par le même. *In*-8°. 25 c.

Problême politique à résoudre : doit-il y avoir une religion dominante en France? *In* 8°. 75 c.

Projet de paix perpétuelle, essai philosophique; par Emm. Kant. *Traduit de l'allemand*, avec un nouveau supplément de l'auteur. *In*-12. 1 fr. 50 c.

Grammaire général raisonnée hollandoise, à l'usage des étrangers et principalement des François qui veulent apprendre cette langue; par Zeydelaar. Utrecht 1791. *In*-8°. 4 fr.

Le Vade mecum du médecin, ou Précis de médécine pratique. Extrait des ouvrages des plus célèbres médecins. Traduit de l'anglois. *In*-12. 1 fr. 25 c.

Commentaires de César, avec des notes historiques et critiques, par le comte Turpin de Crissé. Nouv. édit. 3 vol. *in* 8° avec 40 pl. et la carte de l'ancienne Gaule, par d'Anville. Amst. 1787. 21 fr.

Sous presse.

Mémoires pour servir à l'histoire naturelle de l'Italie et des pays adjacens; par M. A. Fortis, l'un des XL de la société italienne, membre pensionnaire de l'académie de Padoue, de celle de Londres, etc. 6 vol. *in*-8°. avec une soixantaine de planches. Le premier volume de cet ouvrage paroîtra sous deux mois.

